BNP PARIBAS PERSPECTIVES

Rapport annuel au 31 Mars 2026

Compartiment 1: BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME
Compartiment 2: BNP PARIBAS PERSPECTIVES LONG TERME
Compartiment 3: BNP PARIBAS PERSPECTIVES MOYEN TERME
Compartiment 4: BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2028-2030
Compartiment 5: BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2031-2033
Compartiment 6: BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2034-2036
Compartiment 7: BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2037-2039
Compartiment 8: BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2040-2042
Compartiment 9: BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2043-2045

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE

Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

343 040 291 R.C.S. PARIS

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

Sommaire

Rapport consolidé du Master Fund

Annexe 9
Certification 10

Compartiment 1: BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME

Rapport de gestion

Conseil d'administration 15
Politique d'investissement 16

Comptes annuels

Bilan actif 40
Bilan passif 41
Compte de résultat 42

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement 44
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices 45
Règles et méthodes comptables 51
Evolution des capitaux propres 57
Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice 58
Ventilation de l'actif net par nature d'actions 59
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 60
Exposition sur le marché des obligations convertibles 61
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux 62
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle 63
Exposition directe sur le marché des devises 64
Exposition directe aux marchés de crédit 65
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 66
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 67
Créances et dettes : ventilation par nature 69
Frais de gestion, autres frais et charges 70
Engagements reçus et donnés 71
Autres informations 72
Détermination et ventilation des sommes distribuables 73
Inventaire 85
Inventaire des opérations à terme de devises 92
Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) 93
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part 96
Synthèse de l'inventaire 97
Résolutions 98

Compartiment 2: BNP PARIBAS PERSPECTIVES LONG TERME

Rapport de gestion

Conseil d'administration 105
Politique d'investissement 106

BNP PARIBAS PERSPECTIVES

Comptes annuels

Bilan actif....130
Bilan passif....131
Compte de résultat....132

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement....134
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices....135
Règles et méthodes comptables....140
Evolution des capitaux propres....146
Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice....147
Ventilation de l'actif net par nature d'actions....148
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)....149
Exposition sur le marché des obligations convertibles....150
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux....151
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle....152
Exposition directe sur le marché des devises....153
Exposition directe aux marchés de crédit....154
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie....155
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion....156
Créances et dettes : ventilation par nature....157
Frais de gestion, autres frais et charges....158
Engagements reçus et donnés....159
Autres informations....160
Détermination et ventilation des sommes distribuables....161
Inventaire....171
Inventaire des opérations à terme de devises....176
Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)....179
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part....182
Synthèse de l'inventaire....183
Résolutions....184

Compartiment 3: BNP PARIBAS PERSPECTIVES MOYEN TERME

Rapport de gestion

Conseil d'administration....191
Politique d'investissement....192

Comptes annuels

Bilan actif....217
Bilan passif....218
Compte de résultat....219

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement....221
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices....222
Règles et méthodes comptables....226
Evolution des capitaux propres....232
Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice....233
Ventilation de l'actif net par nature d'actions....234

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 235
Exposition sur le marché des obligations convertibles 236
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux 237
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle 238
Exposition directe sur le marché des devises 239
Exposition directe aux marchés de crédit 240
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 241
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 242
Créances et dettes : ventilation par nature 244
Frais de gestion, autres frais et charges 245
Engagements reçus et donnés 246
Autres informations 247
Détermination et ventilation des sommes distribuables 248
Inventaire 256
Inventaire des opérations à terme de devises 260
Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) 262
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part 265
Synthèse de l'inventaire 266
Résolutions 267

Compartiment 4: BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2028-2030

Rapport de gestion

Conseil d'administration 274
Politique d'investissement 275

Comptes annuels

Bilan actif 299
Bilan passif 300
Compte de résultat 301

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement 303
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices 304
Règles et méthodes comptables 307
Evolution des capitaux propres 312
Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice 313
Ventilation de l'actif net par nature d'actions 314
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 315
Exposition sur le marché des obligations convertibles 316
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux 317
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle 318
Exposition directe sur le marché des devises 319
Exposition directe aux marchés de crédit 320
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 321
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 322
Créances et dettes : ventilation par nature 324
Frais de gestion, autres frais et charges 325
Engagements reçus et donnés 326
Autres informations 327

Détermination et ventilation des sommes distribuables 328
Inventaire 334
Inventaire des opérations à terme de devises 337
Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) 338
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part 341
Synthèse de l'inventaire 342
Résolutions 343

Compartiment 5: BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2031-2033

Rapport de gestion

Conseil d'administration 350
Politique d'investissement 351

Comptes annuels

Bilan actif 375
Bilan passif 376
Compte de résultat 377

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement 379
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices 380
Règles et méthodes comptables 383
Evolution des capitaux propres 388
Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice 389
Ventilation de l'actif net par nature d'actions 390
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 391
Exposition sur le marché des obligations convertibles 392
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux 393
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle 394
Exposition directe sur le marché des devises 395
Exposition directe aux marchés de crédit 396
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 397
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 398
Créances et dettes : ventilation par nature 400
Frais de gestion, autres frais et charges 401
Engagements reçus et donnés 402
Autres informations 403
Détermination et ventilation des sommes distribuables 404
Inventaire 410
Inventaire des opérations à terme de devises 413
Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) 414
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part 417
Synthèse de l'inventaire 418
Résolutions 419

Compartiment 6: BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2034-2036

Rapport de gestion

Conseil d'administration 426

Politique d'investissement 427

Comptes annuels

Bilan actif 450
Bilan passif 451
Compte de résultat 452

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement 454
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices 455
Règles et méthodes comptables 458
Evolution des capitaux propres 463
Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice 464
Ventilation de l'actif net par nature d'actions 465
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 466
Exposition sur le marché des obligations convertibles 467
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux 468
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle 469
Exposition directe sur le marché des devises 470
Exposition directe aux marchés de crédit 471
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 472
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 473
Créances et dettes : ventilation par nature 475
Frais de gestion, autres frais et charges 476
Engagements reçus et donnés 477
Autres informations 478
Détermination et ventilation des sommes distribuables 479
Inventaire 485
Inventaire des opérations à terme de devises 489
Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) 491
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part 494
Synthèse de l'inventaire 495
Résolutions 496

Compartiment 7: BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2037-2039

Rapport de gestion

Conseil d'administration 503
Politique d'investissement 504

Comptes annuels

Bilan actif 528
Bilan passif 529
Compte de résultat 530

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement 532
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices 533
Règles et méthodes comptables 536
Evolution des capitaux propres 542
Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice 543

Ventilation de l'actif net par nature d'actions 544
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 545
Exposition sur le marché des obligations convertibles 546
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux 547
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle 548
Exposition directe sur le marché des devises 549
Exposition directe aux marchés de crédit 550
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 551
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 552
Créances et dettes : ventilation par nature 554
Frais de gestion, autres frais et charges 555
Engagements reçus et donnés 556
Autres informations 557
Détermination et ventilation des sommes distribuables 558
Inventaire 564
Inventaire des opérations à terme de devises 568
Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) 570
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part 573
Synthèse de l'inventaire 574
Résolutions 575

Compartiment 8: BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2040-2042

Rapport de gestion

Conseil d'administration 582
Politique d'investissement 583

Comptes annuels

Bilan actif 605
Bilan passif 606
Compte de résultat 607

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement 609
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices 610
Règles et méthodes comptables 614
Evolution des capitaux propres 619
Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice 620
Ventilation de l'actif net par nature d'actions 621
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 622
Exposition sur le marché des obligations convertibles 623
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux 624
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle 625
Exposition directe sur le marché des devises 626
Exposition directe aux marchés de crédit 627
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 628
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 629
Créances et dettes : ventilation par nature 631
Frais de gestion, autres frais et charges 632
Engagements reçus et donnés 633

Autres informations 634
Détermination et ventilation des sommes distribuables 635
Inventaire 643
Inventaire des opérations à terme de devises 647
Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) 650
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part 653
Synthèse de l'inventaire 654
Résolutions 655

Compartiment 9: BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2043-2045

Rapport de gestion

Conseil d'administration 662
Politique d'investissement 663

Comptes annuels

Bilan actif 684
Bilan passif 685
Compte de résultat 686

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement 688
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices 689
Règles et méthodes comptables 693
Evolution des capitaux propres 699
Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice 700
Ventilation de l'actif net par nature d'actions 701
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 702
Exposition sur le marché des obligations convertibles 703
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux 704
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle 705
Exposition directe sur le marché des devises 706
Exposition directe aux marchés de crédit 707
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 708
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 709
Créances et dettes : ventilation par nature 710
Frais de gestion, autres frais et charges 711
Engagements reçus et donnés 712
Autres informations 713
Détermination et ventilation des sommes distribuables 714
Inventaire 722
Inventaire des opérations à terme de devises 727
Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) 730
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part 733
Synthèse de l'inventaire 734
Résolutions 735

DETAIL DES COMPARTIMENTS

La SICAV BNP PARIBAS PERSPECTIVES comprend 9 compartiments :

- BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2040-2042 - devise : EUROS
- BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2037-2039 - devise : EUROS
- BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2034-2036 - devise : EUROS
- BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2031-2033 - devise : EUROS
- BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2028-2030 - devise : EUROS
- BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2043-2045 - devise : EUROS
- BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME - devise : EUROS
- BNP PARIBAS PERSPECTIVES MOYEN TERME - devise : EUROS
- BNP PARIBAS PERSPECTIVES LONG TERME - devise : EUROS

Le bilan, compte de résultat et l'ensemble des annexes des comptes annuels propres à chacun des compartiments sont présentés pour chacun des compartiments, conformément aux dispositions du règlement ANC n°2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Compartiments ouverts au cours de l'exercice :

- BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2043-2045

Compartiments fermés au cours de l'exercice :

- BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2025-2027

BNP PARIBAS PERSPECTIVES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 mars 2026)



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2026

BNP PARIBAS PERSPECTIVES
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A COMPARTIMENTS
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe
1, boulevard Haussmann
75009 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments BNP PARIBAS PERSPECTIVES relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/04/2025 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron



2026.05.22 14:16:10
+0200

Composition du Conseil d'administration

(Exercice fin mars 2025 - fin mars 2026)

◆ ◆ ◆

Administrateur et Président Directeur général :

M. Jean-Irénée DERIES

Administrateurs :

Mme Agathe BURET

M. Philippe d'ARVISENET

M. Michael HERSKOVICH

Mme Julia KRISTOF

Mme Valérie MORAGLIA

Censeur :

M. Jean-Louis CAYROL

Commissaire aux Comptes :

PriceWaterHouseCoopers Audit

BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de votre société BNP PARIBAS PERSPECTIVES (ci-après la « SICAV ») au cours de l'exercice et soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos à fin mars 2026.

Nous vous présenterons les évolutions des marchés financiers au cours de l'exercice et vous exposerons la politique de gestion suivie par votre SICAV.

Nous commenterons les résultats obtenus et les comptes de l'exercice.

Nous vous invitons ainsi à vous prononcer sur les projets de résolutions qui vous sont soumis.

Le Conseil d'administration

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

T2 2025
Appréciation de l'environnement global

Le trimestre a été placé sous le signe de l'imprévisibilité. Tout a commencé par le « Liberation Day » de Donald Trump, soit l'annonce le 2 avril des droits de douane « réciproques » nettement supérieurs aux anticipations, prohibitifs à l'encontre de la Chine et donnant lieu à une escalade quasi immédiate entre les deux pays. Après une baisse brutale des actifs risqués, les revirements de l'Administration Trump et les négociations commerciales ont fini par rassurer les investisseurs. A cet égard, les progrès en mai ont été décisifs, en particulier la trêve annoncée le 12 mai entre la Chine et les Etats-Unis qui a permis de poursuivre les discussions jusqu'à établir en juin un accord-cadre de nature à normaliser les relations commerciales. Pour autant, la nervosité autour de la guerre commerciale n'a pas totalement disparu mais a, en juin, été supplantée par le conflit armé entre Israël et l'Iran. Comme souvent lorsque le Moyen-Orient est concerné, l'évolution des cours du pétrole a été au centre des préoccupations des investisseurs. Après les frappes aériennes américaines sur trois sites nucléaires iraniens dans la nuit au 21 au 22 juin, le baril de Brent a ponctuellement retrouvé son plus haut niveau de l'année. L'annonce d'un cessez-le-feu le 24 juin a permis son repli (-9,5 % par rapport à fin mars) et soutenu les actions mondiales qui terminent le trimestre en hausse de 11 % alors qu'elles perdaient 10 % entre fin mars et le 8 avril, au plus fort des inquiétudes sur les conséquences du protectionnisme américain.

Les variations des actions en avril se sont faites sous le signe du manque de visibilité sur la politique économique et de la volatilité dans la foulée des annonces de droits de douane réciproques le 2. Face aux avancées des négociations, le soulagement a ensuite prévalu : le scénario d'une récession de l'économie américaine s'est éloigné, ce qui a rassuré les investisseurs, d'autant plus que les indicateurs économiques ont continué à montrer une relative résistance de l'activité. En outre, la saison des résultats trimestriels des entreprises s'est révélée meilleure qu'attendu. En juin, le risque géopolitique a éclipsé un temps les négociations commerciales. L'annonce d'un cessez-le-feu le 24 juin a été saluée et l'indice MSCI AC World en dollars a terminé à un nouveau point haut, en hausse de 11 % par rapport à fin mars. Le soulagement généralisé après cette « guerre des douze jours » a profité en premier lieu aux valeurs technologiques, ce qui explique les différences de performances entre les grands marchés. Les indices américains ont surperformé, le S&P 500 progressant de 10,6 % pour terminer à un nouveau point haut. Le Nasdaq composite a gagné 17,7 %. Au Japon, le Nikkei 225 est en hausse de 13,7 %. Les incertitudes commerciales ainsi que l'appréciation de l'euro ont limité la hausse des indices de la zone euro (+1,0 % pour l'Eurostoxx 50 ; +3,2 % pour le MSCI EMU.

Le parcours des actions de la zone euro depuis le début de l'année reste très favorable (+8,3 % pour l'Eurostoxx ; +10,7 % pour le MSCI EMU). Les marchés émergents ont progressé de 11 % (indice MSCI Emerging), profitant de la faiblesse du dollar et de perspectives économiques encourageantes (solidité de la demande intérieure ; assouplissement des politiques monétaires) malgré le risque lié aux droits de douane.

Dans la foulée des annonces de Donald Trump sur les droits de douane réciproques le 2 avril, le mouvement risk-off a envoyé le rendement du T-note à 10 ans (4,21 % fin mars) sous 4,00 % en clôture le 4 avril. Les taux longs américains sont très brutalement repartis à la hausse sur fond de baisse du dollar, se tendant de 50pb en une semaine.

BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME

La décision de Donald Trump de suspendre pendant 90 jours l'application des droits de douane a permis le retour d'un calme relatif, toujours troublé néanmoins par des considérations sur la soutenabilité de la dette des Etats-Unis. En juin, les perspectives sur l''inflation ont guidé les mouvements des taux longs sur fond des risques géopolitiques et des variations des cours du pétrole. Le taux à 2 ans a varié entre 3,60 % et 4,05 % pour terminer à 3,72 %, soit une détente trimestrielle de 16pb. Les critiques virulentes que Donald Trump adresse à Jerome Powell sont une source supplémentaire de volatilité. Les marchés obligataires de la zone euro n'ont pas échappé en début de trimestre à la fébrilité qui a saisi toutes les classes d'actifs. Le rendement du Bund à 10 ans a atteint 2,70 % mi-mai avant de se diriger à nouveau vers 2,50 %. En fin de période, il s'est finalement tendu à l'annonce de cessez-le-feu entre Israël et l'Iran le 24 et termine le mois à 2,61 % (-13pb par rapport à fin mars). La partie courte de la courbe a surperformé en raison des deux baisses de 25pb des taux directeurs de la BCE. Le taux allemand à 2 ans a terminé à 1,86 % (-19pb). Les marchés périphériques de la zone euro ont surperformé : le resserrement de l'écart de taux entre l'Italie et l'Allemagne illustrant ce phénomène. Le spread BTP-Bund à 10 ans est passé de 113pb fin mars à 87pb fin juin, au plus bas depuis avril 2010. La détente de 39pb du rendement du BTP italien à 10 ans (à 3,48 %) reflète aussi l'amélioration de la discipline fiscale reconnue par les agences de notation.

Si la nervosité autour de la guerre commerciale a, un temps, été supplantée par le conflit armé entre Israël et l'Iran, elle n'a pas pour autant disparu. Donald Trump semble décidé à vouloir continuer à faire pression sur ses interlocuteurs. La façon dont les investisseurs considèrent ces rebondissements a évolué depuis le 2 avril. Désormais, ils paraissent s'accommoder de ces passes d'armes en retenant les éléments favorables (poursuite du dialogue ; accords-cadres envisagés). C'est du moins ce que suggère le comportement des actifs risqués au cours des dernières semaines. La hausse des actions en début de mois et les réactions observées durant la « guerre des 12 jours » paraissent refléter une position d'attente dans un contexte international peu lisible à court terme. Les fondamentaux macro et microéconomiques (absence de récession ; pas de dégradation généralisée des perspectives bénéficiaires des entreprises) restent quant à elles favorables.

Gestion

Le portefeuille a progressé au deuxième trimestre de 2025, enregistrant une performance positive sur la période. Malgré les perturbations qu'ont entraîné la guerre commerciale et les conflits géopolitiques sur toutes les classes d'actif, le portefeuille a su en tirer profit. Sur la période, la poche action a progressé et contribué en grande partie à la performance du fonds, tirée notamment par les titres nord-américains, émergents, ainsi que par les petites capitalisations européennes. Le portefeuille a également bénéficié d'une poche obligataire résiliente : les obligations souveraines, de haute qualité mais aussi celles à haut rendement se sont appréciées, notamment sur les segments courts en Europe sous couvert de baisse des taux, et sur les segments intermédiaires de dette souveraine aux Etats-Unis. En revanche, en raison de la dépréciation du dollar, les résultats du compartiment furent quelques peu altérés par la détention d'obligations émergentes émises dans cette devise. Le régime de marché identifié sur les actifs risqués ainsi que sur les obligations est resté neutre sur tout le trimestre. Les pondérations des différentes classes d'actif ont évolué sur la période, se renforçant au fur et à mesure que les conditions de marché s'améliorèrent. Les actions sont passées de 8% à 9% de l'actif net entre avril et juin, tandis que le poids de la poche obligataire s'est renforcé, allant de 79% fin avril, à 91% à la fin du trimestre. Au global, le portefeuille, dont l'exposition était neutre par rapport à l'allocation standard en début de période, s'est de nouveau retrouvé surexposé au 30 juin 2025, atteignant 106%.

T3 2025

Appréciation de l'environnement global

Au troisième trimestre 2025, les marchés actions mondiaux ont affiché une progression notable de 7,3 %, soutenus par l'éloignement du risque d'une guerre commerciale généralisée et par la publication de résultats d'entreprises supérieurs aux attentes. Après une période d'attentisme liée à de nouveaux rebondissements sur le front commercial, l'annonce des premiers accords a rassuré les investisseurs, même si la situation reste instable. La nervosité n'a pas totalement disparu, comme en témoigne la chute brutale des marchés suite à la publication du rapport sur l'emploi américain début août, qui a ravivé les inquiétudes sur la santé du marché du travail. Toutefois, la solidité de la consommation, des enquêtes d'activité et de la croissance du PIB a permis de dissiper ces craintes, favorisant un rebond des actifs risqués, d'autant plus que le discours de Jerome Powell à Jackson Hole a ouvert la voie à une baisse des taux directeurs de la Fed en septembre. Dans ce contexte, l'indice MSCI AC World a atteint un record de clôture le 22 septembre, et la reprise du cycle d'assouplissement monétaire le 17 septembre a largement contribué à la bonne tenue des marchés, malgré quelques prises de bénéfices temporaires et des inquiétudes persistantes sur le risque de paralysie budgétaire aux États-Unis.

Les marchés émergents ont surperformé avec une hausse de 10,1 %, tirés par la progression spectaculaire des actions chinoises (+20,1 %), tandis que les actions indiennes ont reculé de 7,0 % sous l'effet de surtaxes douanières. L'indice MSCI AC Asia ex Japan a progressé de 10,2 %, porté par la dynamique asiatique hors Inde. Le secteur technologique a joué un rôle moteur, avec une nette surperformance des semi-conducteurs et des équipements informatiques, au détriment des secteurs défensifs. Les investisseurs ont privilégié les valeurs cycliques, profitant de la baisse des taux directeurs dans un environnement non récessionniste. Aux États-Unis, l'indice des « 7 Magnifiques » a bondi de 17,5 %, expliquant la surperformance du Nasdaq (+11,2 %) par rapport au S&P 500 (+7,8 %), ce dernier terminant le trimestre proche de son plus haut historique malgré les craintes de shutdown. En zone euro, les grands indices ont progressé (+4,3 % pour l'EuroStoxx 50, +4,1 % pour le MSCI EMU), soutenus par la forte hausse des valeurs bancaires (+16,2 %). Au Japon, le Nikkei 225 a gagné 11 % et le Topix 10 %, profitant de l'engouement pour l'intelligence artificielle et des anticipations de remontée du taux directeur de la Banque du Japon.

Sur le plan monétaire, la Réserve fédérale américaine a repris son cycle d'assouplissement en abaissant son taux directeur de 25 points de base, le ramenant dans la fourchette 4,00 % – 4,25 %. Cette décision, prise dans un contexte de ralentissement du marché du travail (moyenne des créations d'emplois privés sur trois mois à fin août : 30 000 contre plus de 100 000 en mai), vise à soutenir l'emploi, même si l'inflation reste supérieure à l'objectif. La Fed apparaît toutefois divisée sur le rythme des baisses à venir, le point médian des prévisions suggérant deux baisses supplémentaires d'ici la fin de l'année. En zone euro, la Banque centrale européenne a maintenu son taux de dépôt à 2,00 %, adoptant une posture prudente alors que l'inflation sous-jacente s'établit à 2,3 % et que la croissance du PIB est attendue entre 0,2 % et 0,3 % au troisième trimestre. Le Conseil des Gouverneurs privilégie une approche « réunion par réunion », sans trajectoire prédéfinie.

Côté taux longs, le rendement du T-note américain à 10 ans a terminé le trimestre à 4,15 % (–8 points de base sur trois mois), après avoir atteint 4,50 % mi-juillet, puis reculé sous l'effet des anticipations de baisse des taux et des inquiétudes sur l'emploi. Le Bund allemand à 10 ans s'est établi à 2,71 % (+10 points de base), tandis que les taux français à 10 ans ont atteint 3,53 % (+25 points de base), dans un contexte politique national tendu mais sans tension majeure sur les marchés. Les marchés obligataires de la zone euro ont reculé de 0,2 % sur le trimestre, reflétant les interrogations sur l'évolution des finances publiques.

Sur le marché des changes, le dollar s'est apprécié de 0,9 % sur le trimestre, l'euro reculant de 0,5 % face au dollar (EUR/USD à 1,1734), tandis que le yen a perdu 2,6 % face au dollar (USD/JPY à 147,90). Ces mouvements ont été largement influencés par les anticipations de politique monétaire de la Fed et les évolutions géopolitiques.

En résumé, la période a été marquée par la résilience des marchés actions, la vigueur du secteur technologique et une politique monétaire plus accommodante aux États-Unis, dans un environnement économique mondial qui reste porteur, même si certaines incertitudes persistent sur l'emploi, l'inflation et les tensions commerciales.

Gestion

Le portefeuille a progressé au troisième trimestre de 2025 grâce à la performance positive de la plupart des classes d'actifs dans lesquelles il est investi. La poche actions fut en grande partie portée par la tendance haussière des valeurs étasuniennes ; les actifs risqués émergents et japonais ont également tiré leur épingle du jeu. La couverture du risque de change sur le yen japonais a d'ailleurs renforcé les gains effectués sur les actions nippones. La poche obligataire a davantage encore contribué aux gains du portefeuille. La détention ainsi que la sélection d'emprunts d'entreprises de bonne qualité de crédit émis en Euro (dites « Investment Grade ») furent des facteurs déterminants au sein des actifs à faible risque. L'augmentation progressive du poids de la dette émergente libellée en Dollar US s'est également révélée fructueuse. Toutefois, l'exposition aux obligations européennes indexées à l'inflation a eu un impact négatif sur la performance du fonds. Le régime de marché identifié sur les actifs risqués ainsi que sur les obligations est resté neutre sur tout le trimestre. Les pondérations des différentes classes d'actif ont évolué différemment au sein du portefeuille au cours de la période: tandis que le poids des actions a graduellement augmenté afin d'atteindre 10% de l'actif net fin septembre, la poche obligataire s'est davantage renforcée entre les mois de juillet et août, passant de 90% à 96%, pour terminer à 95% en fin de période. Globalement, le portefeuille est resté et demeure surexposé par rapport à son allocation standard : de 106% en juin, il termine la période à 109%.

T4 2025

Appréciation de l'environnement global

L'année 2025 s'est achevée dans un climat contrasté, mêlant tensions géopolitiques, volatilité financière et surprises économiques positives. Malgré un environnement marqué par les annonces américaines de nouveaux droits de douane — ravivant le risque d'une reprise de la guerre commerciale — et par les interrogations récurrentes autour d'une possible « bulle IA », la croissance mondiale s'est révélée plus robuste qu'attendu. Les investissements technologiques, notamment aux États-Unis, ont pleinement joué leur rôle de soutien, dépassant largement les anticipations de début d'année. Dans ce contexte, la plupart des banques centrales des pays développés ont interrompu leur cycle d'assouplissement, estimant être proches d'une politique monétaire neutre. Seule la Réserve fédérale américaine a poursuivi ses baisses de taux, tout en affichant une division inhabituelle en son sein. Le marché anticipe désormais un rythme de réduction plus mesuré en 2026.

Les actions mondiales ont progressé de 3 % sur le trimestre, une performance qui masque des phases marquées de volatilité. Les séances de repli ont souvent été liées aux inquiétudes autour de l'IA, à la fragilité de certaines banques régionales américaines ou encore à la forte concentration de la hausse sur un nombre limité de valeurs technologiques. Les marchés émergents ont en revanche nettement surperformé (+4,3 %), portés par des valorisations plus raisonnables et par la perspective d'un environnement monétaire américain plus accommodant. À l'inverse, la Chine a continué de peser sur la région avec une nouvelle contre-performance. Dans les pays développés, les États-Unis ont affiché des performances plus modestes tandis que la zone euro a bénéficié du dynamisme des valeurs bancaires, soutenues par une repentification des courbes de taux. Le Japon a été l'un des marchés les plus vigoureux, tiré par un yen affaibli qui a dopé la compétitivité de ses entreprises exportatrices.

Les marchés obligataires ont évolué dans des marges relativement étroites, mais non sans mouvements brusques, notamment en raison du « shutdown » américain qui a retardé la publication de données macroéconomiques clés. Aux États-Unis, les taux à 10 ans ont terminé proches de leurs niveaux de fin septembre, tandis que la Fed procédait à deux baisses de taux supplémentaires dans un contexte de divergences internes marquées. En zone euro, le Bund a connu une remontée graduelle, alimentée par des données économiques plus solides et par une inflation révisée à la hausse. Les taux français sont demeurés relativement sages malgré un environnement politique toujours délicat, tandis que l'Italie a bénéficié d'une amélioration de sa notation souveraine.

Sur le marché des changes, le dollar s'est apprécié en début de trimestre avant de refluer en décembre, au fur et à mesure que le marché intégrait l'idée d'une poursuite des baisses de taux de la Fed. L'euro est resté globalement stable, soutenu par des indicateurs européens solides. Le yen s'est de nouveau nettement affaibli face au dollar, pénalisé par les tensions diplomatiques régionales et par l'hypothèse d'un report du resserrement monétaire par la Banque du Japon, malgré une hausse de taux intervenue en fin d'année. Malgré les nombreuses sources de volatilité — tensions géopolitiques, incertitudes entourant l'IA, divergences entre banques centrales — l'économie mondiale a montré une résilience notable en 2025.

Malgré un environnement marqué par des tensions géopolitiques, des mouvements de marché parfois brusques et des débats persistants autour de l'intelligence artificielle, l'économie mondiale a montré une résilience notable en 2025. Les indicateurs publiés en fin d'année soulignent une activité globalement solide, soutenue par un investissement technologique dynamique et une normalisation progressive des conditions monétaires. À l'orée de 2026, la plupart des grandes banques centrales semblent avoir atteint un point d'équilibre, tandis que les marchés restent attentifs aux évolutions du contexte économique et géopolitique. Les tendances observées en fin d'année — stabilisation des politiques monétaires, croissance encore robuste et revalorisation de certaines régions — laissent entrevoir un début d'année placé sous le signe d'une visibilité légèrement accrue, même si plusieurs sources d'incertitude continuent de nourrir la prudence.

Gestion

Le quatrième trimestre de 2025 s'est avéré favorable à l'évolution du portefeuille grâce à la résilience des actions qui ont progressé sur la période toutes zones géographiques confondues, et à un marché obligataire stable. La poche obligataire a été le principal moteur de performance notamment grâce à la sélection de titres obligataires (souverains et entreprises) sur le segment 1-3 de la courbe. La détention d'obligations des pays émergents émises en US Dollar a également été bénéfique. Au sein des actifs risqués, les actions pan-européennes ont majoritairement contribué à la performance du fonds. Les actions émergentes globales se sont aussi démarquées, jouant un rôle important dans la progression du fonds. De même, les actions étasuniennes et japonaises se sont appréciées, renforçant la dynamique positive du portefeuille. En outre, la couverture du risque de change sur le Yen japonais a contribué positivement à la performance. Ce trimestre également, le régime de marché identifié sur les actifs risqués ainsi que sur les obligations est demeuré neutre. Le portefeuille est resté surexposé par rapport à son allocation standard sur toute la période, terminant l'année avec un poids global de 111% dont 10% d'actions et 90% d'obligations.

T1 2026

Appréciation de l'environnement global

Le premier trimestre 2026 a été marqué par un changement brutal de régime des marchés, dominé par la cristallisation du risque géopolitique au Moyen-Orient et par une remise en question rapide des anticipations de politique monétaire, dans un contexte de choc pétrolier majeur.

Après un début d'année globalement favorable aux actions en janvier et février, porté par la poursuite du thème de l'Intelligence Artificielle malgré une nervosité croissante sur les valorisations, les marchés ont atteint un point haut le 25 février. La situation s'est nettement dégradée à partir de la fin février avec les frappes américaines et israéliennes sur l'Iran, suivies de représailles iraniennes et de perturbations du trafic pétrolier dans le détroit d'Ormuz. Cette escalade a provoqué une forte chute des marchés actions en mars et une performance négative sur le trimestre.

La hausse historique des prix du pétrole (Brent à 118,4 dollars fin mars, soit +94,5 % depuis fin 2025) a été le principal facteur macroéconomique du trimestre. Si le scénario central demeure celui d'un choc temporaire, l'incertitude sur la durée du conflit a fortement alimenté la volatilité des marchés, affectant les actions, les obligations et le crédit. Les marchés émergents et asiatiques ont particulièrement souffert en mars, tandis que les marchés européens ont globalement mieux résisté que les États-Unis. La dispersion sectorielle a été marquée, avec une surperformance nette du secteur de l'énergie et une forte sous-performance des valeurs de croissance, notamment les logiciels.

Sur le plan monétaire, la Fed a maintenu ses taux inchangés mais a adopté une posture prudente et divisée, dans un contexte de marché du travail peu lisible et de craintes liées à l'inflation importée par l'énergie. Les marchés ont brutalement corrigé leurs anticipations, faisant disparaître les baisses de taux attendues en début d'année. En zone euro, la BCE a également maintenu des taux stables, mais a tenu un discours jugé ferme, les tensions inflationnistes liées à l'énergie prenant désormais le pas sur les préoccupations de croissance. Les marchés anticipent désormais des hausses de taux d'ici la fin de l'année.

Cette révision des anticipations s'est traduite par une forte remontée des taux longs en mars, après une détente en début de trimestre. Les rendements étasuniens et européens terminent le trimestre en hausse, accompagnés d'un aplatissement accru des courbes et d'un net regain de volatilité. Le marché du crédit a subi un élargissement des primes de risque et affiche une performance négative sur l'ensemble des segments.

Sur le marché des changes, le dollar s'est apprécié, retrouvant son statut de valeur refuge dans un environnement de stress géopolitique. L'euro s'est déprécié face au dollar et le yen est resté sous pression malgré l'intervention verbale des autorités japonaises.

Dans l'ensemble, le premier trimestre 2026 illustre un passage rapide d'un environnement de marché dominé par les thématiques de croissance et de politique monétaire accommodante vers un régime de risque géopolitique, d'inflation énergétique et de durcissement des conditions financières, avec une visibilité encore très limitée sur la suite du cycle.

Gestion

BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME

Sur le dernier trimestre, le fonds BNPP Perspectives Court Terme enregistre une performance légèrement négative, principalement affectée par la contribution des poches obligataire et actions. Parmi ces dernières ce sont surtout les Etats-Unis et l'Europe qui ont pénalisé, tandis que le Japon et les marchés émergents ont apporté une contribution positive. La trésorerie a partiellement compensé ces effets négatifs.

Au cours du premier trimestre 2026, la gestion de BNPP Perspectives Court Terme s'est caractérisée par un renforcement de la prudence, dans un contexte de marchés plus volatils. L'exposition globale du fonds a été progressivement réduite, passant de 117% fin janvier à 96% fin mars, après un point haut à la fin 2025. Cette baisse reflète une désensibilisation du portefeuille, principalement via une réduction de l'exposition obligataire et une hausse significative des liquidités. La poche de trésorerie a en effet été fortement renforcée sur la période, atteignant 21,5% fin mars, contre 11% fin décembre.

L'exposition aux actifs obligataires, qui demeure majoritaire, a été ramenée à 64%, contre près de 90% fin 2025. L'allocation reste largement concentrée sur les obligations en euro, avec une forte prédominance des maturités courtes au sein du segment agrégé, cohérente avec l'objectif de limiter la sensibilité aux taux. Des ajustements ont été opérés sur certaines expositions souveraines cœur afin de réduire le risque de duration. L'exposition aux obligations indexées à l'inflation est restée stable, tandis que celle aux dettes émis par des entreprises de bonnes notations de crédit a été réduite.

L'exposition aux actions est restée globalement stable, autour de 10 %, après avoir atteint un point haut de 11.5% en fin février. Le mois de mars a été marqué par une nouvelle réduction de la poche actions, en lien avec la hausse de la volatilité. L'allocation est demeurée diversifiée entre l'Europe, l'Amérique du Nord, le Japon et les marchés émergents, sans évolution significative de la répartition géographique.

Performance

Les performances annuelles s'élèvent à :

2.53% l'action « Classic »
2.89% l'action « I »
3.16% l'action « X »
2.11% l'action « RE »
2.80% l'action « EPC »
2.93% l'action « Privilege »

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment.

* * *

Réclamations d'impôts dans le cadre du Projet Aberdeen/Fokus bank.

Dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne, le droit communautaire donne aux Organismes de Placement collectif (OPC) la possibilité de déposer des réclamations contentieuses en vue de récupérer des impôts qui ont été indûment prélevées. En effet, le fait qu'un Etat membre impose de façon plus lourde un OPC étranger qu'un OPC résident constitue à la lumière du droit communautaire une discrimination.

Ce principe a été entériné par l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans l'affaire « Aberdeen » (18 juin 2009). Cet arrêt reconnait qu'un OPC non-résident peut faire l'objet d'une imposition discriminatoire, ce qui constitue une entrave à la liberté d'établissement et/ou à la libre circulation des capitaux. D'autres arrêts de la CJUE sont venus confirmer cette jurisprudence. Il s'agit des arrêts dans les affaires Santander (10 mai 2010) et Emerging Markets (10 avril 2014) concernant respectivement les législations fiscales françaises et polonaises.

C'est sur base de cette jurisprudence, et afin de sauvegarder les droits des OPC à bénéficier d'un remboursement d'impôts, que la société de gestion a décidé d'introduire des réclamations contentieuses auprès des autorités fiscales dans plusieurs Etats membres ayant une législation discriminatoire non conforme au droit communautaire. Ces démarches font préalablement l'objet d'une étude afin de déterminer la viabilité des réclamations, c'est-à-dire pour quels fonds, dans quels Etats membre et sur quelle période il convient d'effectuer une demande de remboursement.

A ce jour, il n'existe pas de législation européenne prévoyant une procédure homogène pour ce type de réclamations. C'est pour cette raison que les délais de remboursement et la complexité de la procédure varient suivant l'Etat membre concerné rendant nécessaire une revue constante de l'évolution de cette thématique.

* * *

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

Le compartiment n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME

Liste des modifications intervenues sur la SICAV BNP PARIBAS PERSPECTIVES

Au cours de l'exercice clos à fin mars 2026

Date de la modification	Description de la modification
16/09/2025	Création du compartiment BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2043-2045
27/10/2025	Absorption du compartiment BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2025-2027 par le compartiment BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME
01/01/2026	<u>Pour les compartiments « BNP Paribas Perspectives 2028-2030, BNP Paribas Perspectives 2031-2033, BNP Paribas Perspectives 2034-2036, BNP Paribas Perspectives 2037-2039, BNP Paribas Perspectives Moyen Terme et BNP Paribas Perspectives Long Terme »</u> - Suppression des commissions de mouvement conformément à la réglementation - avec réajustement des frais et - changement de présentation des frais de gestion financière et des frais de fonctionnement et de service (passage d'une présentation en un seul type de frais à une présentation en deux types de frais distincts). <u>Pour le compartiment « BNP Paribas Perspectives Court Terme »</u> - Suppression des commissions de mouvement conformément à la réglementation - avec réajustement des frais et - changement de présentation des frais de gestion financière et des frais de fonctionnement et de service (passage d'une présentation en un seul type de frais à une présentation en deux types de frais distincts) - revue à la hausse pour certaines classes d'actions du montant des frais réels affichés dans les documents d'informations clés tout en demeurant dans la limite des frais maximums affichés dans le prospectus - revue à la hausse pour la catégorie d'actions X réservée aux OPCVM gérés par BNPP AM du montant des frais réels affichés dans les documents d'informations clés avec dépassement de la limite des frais maximums affichés dans le prospectus. <u>Pour le compartiment « BNP Paribas Perspectives 2040-2042</u> - Suppression des commissions de mouvement conformément à la réglementation

	- augmentation du taux maximum des frais de gestion financière et frais administratifs externes au gestionnaire financier par délégation pour les 4 catégories d'actions du compartiment. - changement de présentation des frais de gestion financière et des frais de fonctionnement et de service (passage d'une présentation en un seul type de frais à une présentation en deux types de frais distincts). <u>Pour l'ensemble des compartiments de la SICAV</u> - le sous-délégataire de la gestion financière devient AXA Investment Managers UK Limited à la place de BNP Paribas Asset Management UK Limited - changements de nature éditoriale (le terme « résultat » a notamment été remplacé par « revenu » dans les paragraphes relatifs aux sommes distribuables).
27/03/2026	Reproduction des documents d'informations clés (DIC)

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans le compartiment

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Autres informations.

* * *

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	23 501 778,24
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	19 846 709,98
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	19 483 682,67
LU3025345516	BNPP EASY EUR OVERNIGHT	Achat	15 537 299,94
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	14 737 508,22

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0010216804	BNP PARIBAS SRI INVEST 3M I CAP	Vente	40 985 320,88
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Vente	36 172 750,48
LU1819949246	BNPP SUSTAINABLE ENHANCED BOND 12M ICA	Vente	35 692 950,15
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Vente	25 491 484,83
LU0265317569	BNPP SUSTAINABLE EURO CORPORATE BD ICA	Vente	21 463 255,43

* * *

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **Taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Dénomination du produit : BNP Paribas Perspectives Court Terme **Identifiant d'entité juridique :** 969500WOIIGGH9WMJB41

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☐ Oui ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **42.3%** d'investissements durables

- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Sauf indication contraire, l'ensemble des données réalisées du présent rapport périodique sont exprimées en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents en tenant compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'aide d'une méthodologie ESG propriétaire, et en investissant en lignes directes ou via des fonds dans des émetteurs justifiant des bonnes pratiques environnementales et sociales, tout en mettant en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise dans leur secteur d'activité.

Lors d'investissement dans des fonds actifs internes, la société de gestion s'appuie sur une méthodologie ESG propriétaire et applique des critères d'exclusion à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

La performance ESG d'un émetteur est évaluée par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui incluent, sans s'y limiter :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, le niveau d'émission de CO2 et l'intensité énergétique

- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, le taux de rotation du personnel et le résultat PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves)

- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du conseil

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs sélectionnés par l'équipe d'analyse interne, la société de gestion s'appuie sur les méthodologies ESG et les politiques d'exclusion des sociétés de gestion externes ou des fournisseurs d'indice, ainsi que sur leurs politiques actives d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables.

En sus des critères usuels de sélection (analyse quantitative, analyse qualitative et due diligence risque), l'équipe d'analyse de fonds externes offre un classement basé sur des critères extra-financiers (ou ESG) pour chaque gérant ou fonds recommandé, et ce dans chaque secteur.

Cette équipe applique une notation ESG qualitative plutôt que quantitative aux fonds et gérants sélectionnés afin d'évaluer la mise en œuvre effective des pratiques ESG et l'inclusion de critères extra-financiers dans leur processus d'investissement.

Le système de notation ESG de cette équipe est construit autour de principes fondamentaux :

- Une cohérence d'approche systématiquement appliquée à travers toutes les classes d'actif et secteurs pour garantir une homogénéité dans la notation,

- Une méthodologie propre applicable aussi bien aux fonds ISR (investissement socialement responsables) qu'aux fonds classiques, avec des règles bien définies visant à limiter toute subjectivité,

- Une note ESG à la fois de la société de gestion et du fonds (la dernière intégrant la note ESG de sa société de gestion).

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs sociaux auxquels les investissements durables du produit financier ont contribués sont indiqués à la question « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? »

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

- Le pourcentage du portefeuille investi en lignes directes ou dans des fonds actifs internes qui se conforme à la Politique RBC : **100%**
- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi en lignes directes qui est couvert par l'analyse ESG (hors liquidités détenues à titre accessoire) fondée sur la méthodologie propriétaire ESG: **99.8%**
- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier investi en lignes directes par rapport à la note moyenne pondérée de leur univers d'investissement de référence: **61.5 vs 55.0** (1.65% MSCI Japan (Hedged in EUR) NR + 0.39% JPM EMBI Global (hedged in EUR) RI + 8.06% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate (EUR) RI + 16.13% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury (EUR) RI + 0.39% JPM GBI-EM Global Diversified (EUR) RI + 0.09% ICE BofAML Euro Currency Non-Financial High Yield BB-B Constrained (EUR) RI + 0.2% MSCI China 10/40 (USD) NR + 3% Bloomberg Barclays Euro Inflation Linked Eurozone All CPI (EUR) RI + 0.49% MSCI Emerging Markets (EUR) NR + 4.66% ICE BofAML US Treasuries 7-10Y (Hedged in EUR) RI + 3.36% MSCI USA (Hedged in EUR) NR + 2.49% MSCI Europe (Hedged in EUR) NR + 0.93% MSCI EMU Micro cap (EUR) NR + Weight% Benchmark + 58.16% Bloomberg Barclays Multiverse 1-3Y (USD) RI + 58.16% Bloomberg Barclays Multiverse 1-3Y (USD) RI)
- Le pourcentage du portefeuille investi via des fonds internes et/ou externes actifs et/ou passifs dans des fonds catégorisés article 8 ou article 9 selon le Règlement SFDR : **86.6% (des fonds)**
- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR : **42.3%**

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur	2022*	2023**	2024***	2025***	Commentaire
Le pourcentage du portefeuille investi en lignes directes ou dans des fonds actifs internes qui se conforme à la Politique RBC	100%	100%	100%	100%	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi en lignes directes qui est couvert par l'analyse ESG (hors liquidités détenues à titre accessoire) fondée sur la méthodologie propriétaire ESG	NA	99.5%	99.9%	99.8%	Conforme à l'engagement du produit financier
La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier investi en lignes directes par rapport à la note moyenne pondérée de leur univers d'investissement de référence	NA	61.5 vs 58.8	63.0 vs 54.7	61.5 vs 55.0	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille investi via des fonds internes et/ou externes actifs et/ou passifs dans des fonds catégorisés article 8 ou article 9 selon le Règlement SFDR	>75%	100%	75%	86.6% (des fonds)	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR	46.4%	40.7%	42.4%	42.3%	Conforme à l'engagement du produit financier

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable
** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle.
** Les chiffres publiés sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion.

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?***

Les investissements durables réalisés par le produit financier visent à financer les sociétés qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux par le biais de leurs produits et services ainsi que leurs pratiques durables. La méthodologie propriétaire intègre différents critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des composants essentiels pour qualifier une entreprise de « durable ». Ces critères sont complémentaires les uns des autres. Dans la pratique, un émetteur doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous pour être considéré comme contribuant à un objectif environnemental ou social:

1. Une société dont l'activité économique est alignée sur les objectifs du Règlement européen sur la taxonomie

2. Une société dont l'activité économique contribue à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU)

3. Une société opérant dans le secteur des émissions de GES élevées qui fait évoluer son modèle d'entreprise pour atteindre l'objectif de maintien d'une hausse de la température mondiale inférieure à 1,5°C

4. Une société appliquant des pratiques environnementales ou sociales « best-in-class » par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes les sociétés par rapport à ces exigences.

Le site Internet de la société de gestion contient de plus amples informations sur la méthodologie interne : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/14787511-CB33-49FC-B9B5-7E934948BE63

L'engagement minimum d'investissement du produit financier dans des investissements durables est calculé sur la base d'une méthodologie pondérée par actif sous gestion, sans qu'aucun minimum d'engagement d'investissements durables ne soit requis pour les fonds sous-jacents. À ce titre, une approche en transparence est appliquée afin de calculer la proportion minimale d'investissement durable du produit financier en fonction des données déclarées par les fonds sous-jacents.

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs, la société de gestion s'appuie sur les méthodologies et les engagements d'investissements durables déclarés par les sociétés de gestion desdits fonds et/ou les fournisseurs d'indices qui ont été eux-mêmes sélectionnés par l'équipe d'analyse interne dédiée.

Lors d'investissement en lignes directes ou dans des fonds actifs internes, la société de gestion utilise sa méthodologie propriétaire sur les investissements durables comme décrite ci-dessus.

La part des investissements du produit financier considérés par le Règlement SFDR comme des investissements durables contribue dans les proportions décrites à la question sur l'allocation des actifs aux objectifs environnementaux définis dans le Règlement européen sur la taxonomie en vigueur à ce jour : atténuation du changement climatique et/ou adaptation au changement climatique.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les standards établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs sélectionnés par l'équipe d'analyse interne, la société de gestion s'appuie sur les données des sociétés de gestion desdits fonds pour analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en accord avec les exigences réglementaires.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que les investissements durables prennent en compte l'ensemble des principaux indicateurs d'incidence négative du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 en mettant systématiquement en oeuvre, dans son processus d'investissement, les piliers de son approche de la durabilité définis dans la Stratégie globale « Sustainability » (GSS) de BNP Paribas Asset Management et indiqué plus en détail ci-dessous : Politique RBC, Intégration ESG ; Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : les « 3Es » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive)).

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs, la société de gestion s'appuie sur les données des sociétés de gestion externes ou des fournisseurs d'indice pour la prise en compte des principaux indicateurs d'incidence négative.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillé :

Les investissements durables font l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas. En cas de manquement grave et répété à ces principes, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne. Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance », le cas échéant.

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs sélectionnés par l'équipe d'analyse interne, la société de gestion s'appuie sur les données déclarées par les sociétés de gestion desdits fonds pour la conformité aux normes et conventions internationales mentionnées ci-dessus.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Lors d'investissement dans des fonds actifs externes et des fonds passifs, sélectionnés par l'équipe d'analyse interne, la société de gestion s'appuie sur les données de sociétés de gestion externes pour la considération des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Les investissements dans des fonds internes actifs mettent systématiquement en œuvre, dans leur processus d'investissement, les piliers d'investissement responsable définis dans la GSS.

Ces piliers sont régis par des politiques à l'échelle de l'entreprise qui définissent des critèresd'identification, d'examen et de priorisation ainsi que de gestion ou d'atténuation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les émetteurs.

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilités causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaires et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir tous les processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les mesures visant à gérer ou à atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dépendent de la gravité et de l'importance de ces impacts. Ces mesures s'appuient sur la Politique RBC, les Règles d'intégration ESG et la Politique d'engagement et de vote, qui comprennent les dispositions suivantes :

- Exclusion des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales et des émetteurs impliqués dans des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement

- Dialogue avec les émetteurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les incidences négatives potentielles

- S'assurer que tous les titres inclus dans le portefeuille sont associés à des recherches ESG concluantes

- Gérer les portefeuilles en s'assurant que leur note ESG globale dépasse celui de l'indice de référence

Sur la base de l'approche ci-dessus et en fonction de la composition du portefeuille du produit financier (i.e le type d'émetteur), le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur les facteurs de durabilité :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

La Déclaration SFDR de BNPP AM : « intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. SFDR: Sustainability-related disclosures - BNP Paribas

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir au 31.03.2026

Investissements les plus importants **	Secteur	% d'actifs*	Pays**
BNPP E EUR OVERNIGHT C ETF-M	Autres	11,12%	Eurozone
BNPP MOIS ISR I C	Liquidités	9,75%	France
BNPP E CORP BD SRI PAB 1-3Y T I C	Autres	5,99%	Luxembourg
BNPP FD SUST EURO CORP BD I C	Autres	4,27%	Luxembourg
BNPP FD SUST ENH BD 12M I C	Autres	4,10%	Luxembourg
BNPP FD EURO INFL-LINKED BD I C	Autres	3,68%	Luxembourg
BNP PARIBAS EASY JPM ESG EMU GOVERNMENT BOND IG 1-3Y ETF-E	Biens de cons. durables et services	2,08%	Luxembourg
BNPP FD SOCIAL BD I C	Autres	2,07%	Luxembourg
BNPP E CORP BD SRI PAB 3-5Y T I C	Autres	2,06%	Luxembourg
ROLLS-ROYCE PLC 1.63 PCT 09-MAY-2028	Biens de cons. durables et services	1,52%	Royaume-Uni
BNPP E JPM ESG EMBI GDC T I C	Autres	1,39%	Luxembourg
ITALY (REPUBLIC OF) 2.85 PCT 01-FEB-2031	Autres	1,32%	Italie
ASAHI GROUP HOLDINGS LTD 3.46 PCT 16-APR-2032	Consommation courante	1,30%	Japon
BNPP E MSCI JAPAN ESG FMTE CAP ETF-E	Autres	1,25%	Luxembourg
PACCAR FINANCIAL EUROPE BV 2.75 PCT 19-MAY-2028	Biens de cons. durables et services	1,09%	Pays-Bas

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculée au 31/03/2026.
Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.
* Toute différence de pourcentage avec les portefeuilles des états financiers résulte d'une différence d'arrondis.
* * Toute différence avec les relevés de portefeuille ci-dessus provient de l'utilisation de différentes sources de données

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs ?

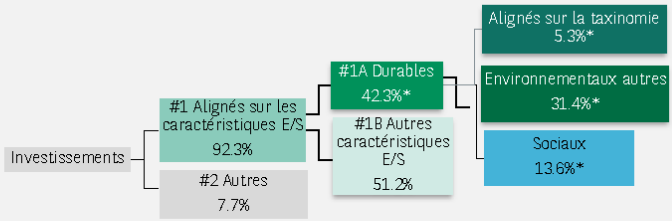
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier est de : **92.3%**

La proportion d'investissements durables (#1A Durables) est de **42.3%**

Dans le cadre d'investissement en fonds externes, la société de gestion s'appuie sur les méthodologies développées par les sociétés de gestion externes pour déterminer quels sont les investissements durables.

La proportion restante des investissements est principalement utilisée de la manière décrite dans la question :" Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?".



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

*Un titre en portefeuille qualifié d'investissement durable peut, compte tenu de l'ensemble de ses activités, à la fois contribuer à un objectif social et à un objectif environnemental (aligné ou non avec la taxonomie de l'UE) et les chiffres indiqués en tiennent compte. Pour autant un même émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois au titre des investissements durables (#1A Durables).

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs (niveau 2)	% d'actifs
Autres	38.17%
Automobiles & Composants automobiles	10.15%
Liquidités	11.17%
Banques	8.46%
Alimentation, boissons et tabac	5.07%
Services financiers	4.75%
Matériaux de base	3.29%
Consommation & Vêtements	2.64%
Biens d'équipement	2.44%
Services de télécommunications	1.75%
Services publics	1.62%
Consommation discrétionnaire Distribution & vente au	1.49%
Logiciels & Services	1.40%
Pharmaceutiques Biotechnologie & Sciences de la vie	1.39%
Transport	1.32%
Services aux consommateurs	1.26%
Équipements et services de santé	1.16%
Médias & Divertissement	0.89%
Distribution et vente au détail de produits de	0.84%
Semi-conducteurs & Équipements pour semi-	0.83%
Produits dérivés	-0.10%

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculée au 31/06/2026
Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'engageait pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE, mais en a toutefois réalisés.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés avec la Taxonomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La société de gestion utilise des données provenant de fournisseurs tiers pour mesurer la proportion d'investissements qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE. Les fournisseurs recueillent les données déclarées par les entreprises et peuvent utiliser des informations équivalentes lorsqu'elles ne sont pas facilement accessibles dans les informations rendues publiques. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les fournisseurs de données de BNPP AM, veuillez consulter le document suivant : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/0EE37EC2-8612-48A5-8AA1-D5C09CCB58DD

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la Taxonomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxonomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la Taxonomie de l'UE.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement sur la Taxonomie) n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE [1]?

☐ Oui:

☐ Gaz fossile ☐ Energie nucléaire

☒ Non:

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire, et de gestion des déchets.

[1] **Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.**

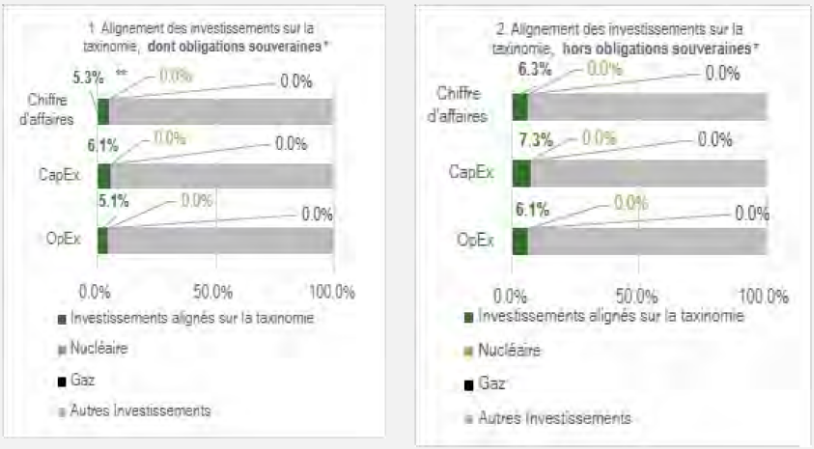
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investisseurs du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines*

*** Alignement taxinomie réelle*

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxonomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

	Chiffre d'affaires	Capex	Opex
2022*	1.0%	/	/
2023**	3.1%	/	/
2024***	4.2%	5.5%	4.3%
2025***	5.3%	6.1%	5.1%

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable
** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle.
*** Les chiffres publiés sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion.

La proportion d'activités économiques alignées avec la Taxonomie de l'UE exprimée en CapEx ou OpEx n'est pas indiquée en 2022 et 2023 compte tenu du niveau actuel de données dont dispose la société de gestion à ces dates-là.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 202/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxonomie est de **31.4%.**

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la Taxonomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sur le plan social représentent **13.6%** du produit financier.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

La proportion restante des investissements peut inclure :

- pour les investissements dans des fonds internes, la proportion d'actifs qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ou
- pour les fonds externes, la proportion d'actifs qui ne respectent pas les standards minimums établis pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds sous-jacent conformément aux données déclarées par les sociétés de gestions des fonds externes
- Des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier. En outre, Ces investissements sont, le cas échéant, effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- La politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie
- La Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Lors d'investissements en lignes directes ou dans des fonds actifs internes, le produit financier doit se conformer à la Politique RBC de BNP Paribas Asset Management en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement

- L'analyse ESG basée sur la méthodologie ESG propriétaire doit porter sur au moins 90% des actifs du produit financier investi en lignes directes (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire) ;

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier investi en lignes directes doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de leurs univers d'investissement défini comme étant l'indice Bloomberg Euro Aggregate 1-3 ans ;

- Le produit financier doit investir au moins 75% de ses actifs via des fonds internes et/ou externes actifs et/ou passifs dans des fonds catégorisés article 8 ou article 9 selon le Règlement SFDR

- Le produit financier doit investir au moins 20% de ses actifs dans des « investissements durables » définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « investissement durable » sont indiqués à la question ci-dessus «Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?» et les seuils quantitatifs et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site internet de la société de gestion

En outre, la société de gestion a mis en place une politique de vote et d'engagement. Plusieurs exemples d'engagements sont détaillés dans la section vote et engagement du rapport intitulé Rapport Sustainability. Ces documents sont accessibles au lien suivant : Sustainability - BNPP AM France investisseur privé

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable

* * *

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2025, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion) [1].

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM Europe ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V) :

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de **BNPP AM Europe**[2]	1 299	175 351	56 965

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM Europe dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc *« Collaborateurs Régulés »*[3] (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V) :

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de **BNPP AM Europe** :	*203*	*48 545*
dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens	*167*	*34 562*

Autres informations :

[1] NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

[2] Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 5 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 990k EUR et 357k EUR.
- 252 collaborateurs de la succursale belge, dont 9 ont le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 26 250k EUR et 4 433k EUR.
- 26 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 208k EUR et 2 288k EUR.
- 51 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 670k EUR et 1 877k EUR.
- 61 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 11 ont le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 10 590k EUR et 2 888k EUR.

[3] La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

➢ **Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM Europe :**

	Nombre de fonds (31.12.2025)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2025
OPCVM Fonds d'Investissement Alternatifs	187 304	101 63

- En 2025, 44,62k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM Europe présents au 31.12.2025.

- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2024, a été réalisé entre Avril et Mai 2025. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés.
- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management Europe est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE (BNPP AM EUROPE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Le conseil d'administration surveille de près la situation géopolitique et son impact sur les perspectives globales et les risques de marché et financier afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

* * *

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Déclaration du choix des modalités d'exercice
(Article L225-37-4, alinéa 4 du Code de commerce)

Conformément à la réglementation et aux statuts de la SICAV (Article 20) la direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, par le Président du Conseil d'Administration.

Déclaration des conventions réglementées
(Article L225-37-4, alinéa 2 du Code de commerce)

Conformément à la réglementation il est déclaré qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune convention répondant à la définition suivante n'a été conclue :

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Déclaration – Tableau des délégations
(Article L225-37-4, alinéa 3 du Code de commerce)

Conformément à la réglementation il est déclaré qu'au 31 mars 2026 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

LISTE DES AUTRES MANDATS EXERCES
(EXERCICE 2025-2026)

Monsieur Jean-Irénée DERIES
Président Directeur Général

Néant

Monsieur Michael HERSKOVICH
Administrateur

Néant

Monsieur P. D'ARVISENET
Administrateur

Néant

Madame Agathe BURET
Administrateur

Néant

Madame Julia KRISTOF
Administrateur

Néant

Madame Valérie MORAGLIA
Administrateur

Néant

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers	**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	**31,638,417.87**	**92,957,145.41**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	31,638,417.87	92,957,145.41
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**63,016,605.66**	**159,750,284.76**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	63,016,605.66	159,750,284.76
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**89,585,308.99**	**239,452,359.42**
OPCVM	89,585,308.99	239,452,359.42
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**93,347.10**	**490,400.58**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**184,333,679.62**	**492,650,190.17**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**9,140,693.82**	**11,165,989.51**
Comptes financiers	**646,146.97**	**821,886.33**
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**9,786,840.79**	**11,987,875.84**
TOTAL ACTIF I+II	**194,120,520.41**	**504,638,066.01**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Capitaux propres :	**-**	**-**
Capital	181,820,841.97	478,680,587.44
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	4,868,660.86	16,113,947.13
Capitaux propres I :	186,689,502.83	494,794,534.57
Passifs de financement II	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**186,689,502.83**	**494,794,534.57**
Passifs éligibles :	**-**	**-**
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	78,541.62	59,850.12
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**78,541.62**	**59,850.12**
Autres passifs :	**-**	**-**
Dettes et comptes d'ajustement passifs	7,352,475.96	9,783,681.32
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	**7,352,475.96**	**9,783,681.32**
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	**194,120,520.41**	**504,638,066.01**

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Revenus financiers nets	**-**	**-**
Produits sur opérations financières	**-**	**-**
Produits sur actions	229.57	3,722.68
Produits sur obligations	1,934,362.41	2,524,874.53
Produits sur titres de créances	3,645,550.50	3,610,842.51
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	107,515.96	149,140.27
Sous-total Produits sur opérations financières	**5,687,658.44**	**6,288,579.99**
Charges sur opérations financières	**-**	**-**
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-5,377.88	-1,892.10
Sous-total charges sur opérations financières	**-5,377.88**	**-1,892.10**
Total Revenus financiers nets (A)	**5,682,280.56**	**6,286,687.89**
Autres produits :	**-**	**-**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres Charges :	**-**	**-**
Frais de gestion de la société de gestion	-1,624,741.71	-1,400,122.51
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-1,118.25	-2,178.12
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	**-1,625,859.96**	**-1,402,300.63**
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	**4,056,420.60**	**4,884,387.26**

BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME

Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-2,266,168.41**	**-133,065.07**
Sous-total Revenus nets I = C + D	**1,790,252.19**	**4,751,322.19**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	**-**	**-**
Plus et moins-values réalisées	18,830,424.49	5,071,821.46
Frais de transactions externes et frais de cession	-292,277.04	-350,705.89
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**18,538,147.45**	**4,721,115.57**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-9,637,080.82**	**-175,499.83**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**8,901,066.63**	**4,545,615.74**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	**-**	**-**
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-8,701,155.09	7,191,374.04
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**-8,701,155.09**	**7,191,374.04**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**2,878,497.13**	**-374,364.84**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**-5,822,657.96**	**6,817,009.20**
Acomptes :	**-**	**-**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**4,868,660.86**	**16,113,947.13**

BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du compartiment est d'appliquer une stratégie d'allocation dynamique et diversifiée sur tous types de classes d'actifs, par le biais d'OPC ou d'investissements directs. L'objectif de volatilité annuelle est fixé à 1,8%.

Ce compartiment est de type " gestion à volatilité cible constante ".

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C	28.8167	27.9237	29.3421	30.3296	**31.2049**
Actif net (en k EUR)	191,104.77	172,526.14	250,366.76	244,900.54	**77,978.92**
Nombre de titres					
Actions C	6,631,735.8232	6,178,474.1070	8,532,679.3484	8,074,629.6192	**2,498,926.3980**

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Actions C	-0.10	-0.14	0.03	0.27	**1.48**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Actions C	0.23	0.16	0.17	0.29	**0.36**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME

Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C	26.2674	25.3772	26.5868	27.3951	**28.0871**
Actif net (en k EUR)	79,276.74	66,768.87	108,543.17	104,929.81	**106,741.54**
Nombre de titres					
Actions C	3,018,064.2394	2,631,054.5395	4,082,595.8222	3,830,227.9004	**3,800,368.5905**

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Actions C	-0.09	-0.13	0.03	0.25	**1.34**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Actions C	0.13	0.07	0.07	0.17	**0.22**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C	101.9476	98.9864	104.2212	107.9839	**111.3925**
Actif net (en k EUR)	78,984.45	97,220.74	133,423.52	142,628.79	**0.22**
Nombre de titres					
Actions C	774,754.6621	982,162.4221	1,280,195.5913	1,320,833.0513	**2.0092**

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Actions C	-0.38	-0.51	0.12	0.99	**5.24**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Actions C	1.03	0.77	0.80	1.28	**1.67**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe RE (Devise: EUR)

	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Valeur liquidative (en EUR)				
Actions C	19.7900	20.7420	21.2861	**21.7363**
Actif net (en k EUR)	0.02	0.04	0.04	**0.04**
Nombre de titres				
Actions C	1.0000	2.0215	2.0215	**2.0215**

Date de mise en paiement	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes				
Actions C	-0.12	0.04	0.12	**0.96**
Capitalisation unitaire sur revenus				
Actions C	0.05	0.07	0.17	**0.24**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME

Catégorie de classe EPC (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C	20.5476	19.8950	20.8890	21.5746	**22.1794**
Actif net (en k EUR)	10,927.13	4,991.07	2,217.65	2,334.26	**1,967.65**
Nombre de titres					
Actions C	531,794.6499	250,869.8484	106,163.1936	108,194.6245	**88,714.9976**

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Actions C	-0.07	-0.10	0.02	0.19	**1.05**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Actions C	0.14	0.09	0.10	0.18	**0.23**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

NOM DES COMPARTIMENTS	CARACTERISTIQUES / ACTIONS	CODES ISIN	AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES	DEVISE DE LIBELLE	FRACTIONNEMENT DES ACTIONS*	MONTANT MINIMUM DES SOUSCRIPTIONS*
BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME	Catégorie d'actions « Classic »	FR0010146837	Revenu net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	Euro	Dix-Millième	L'équivalent en euro d'un dix-millième d'action
	Catégorie d'actions « I »	FR0000174567				*Voir définition de la catégorie « I »*
	Catégorie d'actions « X »	FR0013405941				L'équivalent en euro d'un dix-millième d'action
	Catégorie d'actions « RE »	FR0013450665				L'équivalent en euro d'un dix-millième d'action
	Catégorie d'actions « EPC »	FR0013505419				5 000 euros ou l'équivalent en nombre d'actions
	Catégorie d'actions « Privilege »	FR001400E9G7				L'équivalent en euro d'un dix-millième d'action

**** Depuis le 7 novembre 2013, les actions sont fractionnées en dix-millièmes (fractionnement en millièmes avant cette date)***

** A l'exception des OPC et mandats institutionnels gérés par les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas, de BNP PAM Participations et de BNPP AM Holding, pour lesquels il n'existe pas de montant minimum de souscription.*

*** Réservée aux OPC nourriciers gérés par des sociétés de gestion du groupe BNP Paribas*

CATEGORIES D'ACTIONS	SOUSCRIPTEURS CONCERNES
« Classic »	La catégorie d'actions « Classic » est offerte à tous les souscripteurs personnes physiques et personnes morales
« I »	La catégorie d'actions « I » est réservée aux OPC du Groupe BNP Paribas et/ou aux filiales du Groupe BNP Paribas dans le cadre de leur activité commerciale de mise en place : - d'un contrat d'assurance collective au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) souscrivant pour un montant initial minimum de 100 000 euros (hors éventuelle commission de souscription) dans la SICAV (tous compartiments confondus) ou au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) comptant au moins un effectif global de 500 salariés lors de leur première souscription. - et/ou d'un Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCO) ou d'un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) souscrivant pour un montant initial minimum de 1 million d'euros en nombre entier ou en fraction d'action après arrondi au dix-millième* inférieur dans la SICAV (tous compartiments confondus) ou au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) comptant au moins un effectif total de 500 salariés lors de leur première souscription
« RE »	La catégorie d'actions « RE » est réservée aux filiales du Groupe BNP Paribas dans le cadre de leur activité commerciale de mis en place d'un Plan d'Epargne Retraite Individuel (PERin).
« X »	La catégorie d'actions « X » est réservée aux OPC gérés par BNPP AM.
« EPC »	La catégorie d'actions « EPC » est réservée aux CGPI de Cardif et prestataires externes.
« Privilege »	La catégorie d'actions « Privilege » est réservée aux souscripteurs conseillés par des conseils indépendants au sens de MIF 2 (1) et à la gestion sous mandat (GSM). *(1) Distributeurs de pays membres de l'Espace Economique Européen fournissant uniquement un service de conseil indépendant au sens de la Directive MIF 2004/39.*

**** Depuis le 7 novembre 2013, les actions sont fractionnées en dix-millièmes (fractionnement en millièmes avant cette date).***

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)
Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Les ETF : cours de clôture jour.

Les EMTN font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :
- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.
L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.
Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.
L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.
Cas particulier : Floor : ces options sont valorisées par des contreparties tierces à partir d'un modèle d'actualisation Marked-to-market basé sur une volatilité et une courbe de taux de marché vérifiées par le gérant et pris à la clôture du marché chaque jeudi.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :
- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.
L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

L'évaluation des swaps d'indice, calculée par l'équipe « OTC pricing & Services », est utilisée pour le calcul de la valeur liquidative après contrôle de cohérence avec la valorisation de la contrepartie si elle est reçue dans les délais. En cas de non disponibilité ou d'incohérence, OTC pricing et Services se rapproche de la contrepartie pour identifier et résoudre les problèmes.
L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Crédit Défault Swaps (CDS) : Le cours d'évaluation émane d'un contributeur qui nous est fourni par la société de gestion.
L'engagement hors bilan des CDS correspond à la valeur nominale.

Mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing

La SICAV a choisi de mettre en place un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing.

Le mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing consiste à faire supporter, en cas de souscriptions ou de rachats d'actions significatifs, aux actionnaires du compartiment concerné à l'origine de ces souscriptions ou rachats les coûts de réaménagement du portefeuille du compartiment concerné (frais liés à l'achat ou à la vente de titres générés par les mouvements de passif du compartiment concerné).

La valeur liquidative du compartiment concerné est ajustée à la hausse (en cas de souscription nette) ou à la baisse (en cas de rachat net) pour protéger les actionnaires présents dans le compartiment de l'effet de dilution de la performance généré par les coûts de réaménagement du portefeuille.

Le swing pricing vise à réduire pour les actionnaires détenant des actions du compartiment concerné les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux nouvelles entrées (souscriptions) ou aux nouvelles sorties (rachats) dans le compartiment concerné.

La SICAV calcule une valeur liquidative ajustée lorsque le montant net des souscriptions ou des rachats sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment concerné, centralisés un jour de calcul de la valeur liquidative, dépasse un seuil prédéterminé par la SICAV (seuil de déclenchement) en fonction des conditions de marché. La valeur liquidative supportant ces ordres de souscription ou de rachat sera alors ajustée à la hausse, dans le cas de souscriptions nettes, ou à la baisse, dans le cas de rachats nets, à l'aide d'un pourcentage d'ajustement (facteur d'ajustement) fixé par la société de gestion.

La société de gestion a adopté une politique d'application du mécanisme de swing pricing qui définit les mesures organisationnelles et administratives ainsi que les conditions d'application du seuil de déclenchement et du facteur d'ajustement (politique de swing pricing). Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont revus périodiquement par la société de gestion.

Frais de fonctionnement et de gestion

Définition générale : Ces frais recouvrent les frais de gestion financière, les frais de fonctionnement et autres services et les frais indirects maximums (commissions et frais de gestion).

A ces frais peuvent s'ajouter des commissions de surperformance qui rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le compartiment a dépassé son objectif de performance.

Une partie des frais facturés au compartiment de la SICAV peut également être destinée à rémunérer le(s) distributeur(s) du compartiment au titre de son (leur) activité de conseil et de placement (entre 28% et 65% selon le(s) distributeur(s) et le type de parts).

BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME

FRAIS FACTURES AU COMPARTIMENT		ASSIETTE	TAUX BAREME
FRAIS DE GESTION FINANCIERE		Actif net	Catégories d'actions « Classic », « RE » et « EPC »: 1,10 % maximum TTC Catégorie d'actions « I » et « Privilege »: 0,50 % maximum TTC Catégorie d'actions « X » : 0,05% maximum TTC
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES SERVICES (**)		Actif net	Catégories d'actions « Classic », « RE », « EPC », « I » « Privilege » et « X » : 0,10% TTC maximum (*)
FRAIS INDIRECTS MAXIMUMS	COMMISSIONS (SOUSCRIPTION ET RACHAT)	Valeur liquidative X nombre d'actions	5% TTC maximum
	FRAIS DE GESTION	Actif net	1,20% TTC maximum
COMMISSION DE SURPERFORMANCE		/	Néant

(*) Ce taux peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs et tout dépassement de ce taux est pris en charge par le gestionnaire financier par délégation.
(**) *Les frais de fonctionnement et autres services peuvent comprendre les frais suivants :*
- *Frais d'enregistrement et de référencement des fonds*
- *Frais d'information clients et distributeurs*
- *Frais des données à l'exclusion des frais de recherches et de données financières et extra-financières à usage de la gestion financière*
- *Frais de dépositaire, conservateur, centralisateur, agent de transfert, délégataire de la gestion administrative et comptable, juridiques, audit, fiscalité, etc.*
- *Frais liés au respect d'obligations règlementaires*
- *Frais opérationnels*
- *Frais liés à la connaissance du client*

Autres frais pouvant être facturés au compartiment : les coûts exceptionnels et non récurrents liés à un recouvrement des créances ou à une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de *class action).*

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :
1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation pour l'action Classic.
Capitalisation pour l'action I.
Capitalisation pour l'action X.
Capitalisation pour l'action RE.
Capitalisation pour l'action EPC.
Capitalisation pour l'action Privilege.

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour l'action Classic.
Capitalisation pour l'action I.
Capitalisation pour l'action X.
Capitalisation pour l'action RE.
Capitalisation pour l'action EPC.
Capitalisation pour l'action Privilege.

Changements affectant le compartiment

Néant

Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Exposition directe aux marchés de crédit

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans le tableau.
Les règles de notation retenues par la Société de gestion sont les suivantes :
Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme. Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation. Les règles de détermination de la note retenue sont alors :
1 er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.
2ème niveau : la note Long Terme de l'émetteur la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation. S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
Si aucune note d'agences de notations n'est disponible, l'élément sera considéré comme « Non noté » même s'il s'agit d'une notation interne.
Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisée en fonction des standards de marchés définissant les notions «Investissement Grade» et «Non Investment Grade».
Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du moins bon rating indépendants disponible à la date du reporting.

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	**494,794,534.57**	**494,552,199.41**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) [1]	182,294,708.11	53,020,489.87
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-504,293,152.80	-69,575,031.58
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	4,056,420.60	4,884,387.26
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	18,538,147.45	4,721,115.57
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-8,701,155.10	7,191,374.04
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes [2]	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes [2]	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	**186,689,502.83**	**494,794,534.57**

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.
[2] Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

	Exercice 31/03/2026
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	**Nombre de titres**
Catégorie de classe I (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	3,789,367.6417
Nombre de titres rachetés	9,365,070.8629
Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	1,983,238.1613
Nombre de titres rachetés	2,013,097.4712
Catégorie de classe X (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	70,803.0700
Nombre de titres rachetés	1,391,634.1121
Catégorie de classe RE (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	-
Catégorie de classe EPC (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	12,295.6437
Nombre de titres rachetés	31,775.2706
Catégorie de classe Privilege (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	-
Commissions de souscription et/ou de rachat	**Montant (EUR)**
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Code ISIN de l'action	Libellé de l'action	Affectation des sommes distribuables	Devise de l'action	Actif net de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
FR0000174567	I	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	77,978,922.75	2,498,926.3980	31.2049
FR0010146837	Classic	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	106,741,544.46	3,800,368.5905	28.0871
FR0013405941	X	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	223.81	2.0092	111.3925
FR0013450665	RE	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	43.94	2.0215	21.7363
FR0013505419	EPC	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	1,967,647.60	88,714.9976	22.1794
FR001400E9G7	Privilege	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	1,120.27	50.0000	22.4054

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays	Pays	Pays	Pays	Pays
Actif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	17,681.07					
Options	-3,581.52					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	**14,099.54**					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
	+/-	< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	31,638.42	26,710.76	4,927.66	-	-
Titres de créances	63,016.61	47,229.68	15,786.93	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	646.15	-	-	-	646.15
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-24,690.12	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		**49,250.32**	**20,714.59**	**-**	**646.15**

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	7,287.83	11,588.26	12,762.33
Titres de créances	-	-	26,602.41	28,017.66	8,396.54
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	646.15	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	3,066.75	-29,665.51	1,908.64
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	**646.15**	**-**	**36,956.99**	**9,940.41**	**23,067.50**

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	GBP	USD	CHF	JPY
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-
Créances	-	766.78	-	-
Comptes financiers	-	550.25	-	0.12
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-2,106.20	-3,509.99	-2,546.52	-4,606.82
Futures	-	-	-	-
Options	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
TOTAL	**-2,106.20**	**-2,192.96**	**-2,546.52**	**-4,606.70**

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	30,481.76	1,156.66	-
Titres de créances	58,934.60	4,082.01	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs éligibles : Loans	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**89,416.36**	**5,238.66**	**-**

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS	93.35	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS		78.54
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	BNP Paribas Asset Management Europe SAS	Money Market	France	EUR	18,206,376.57
IE0000VX9GN7	BNP PARIBAS EASY S&P 500 ESG	BNP Paribas Asset Management Europe SAS	Equity	Irlande	USD	9,783.69
LU0190305473	BNPP EURO INFLATION LINKED BOND ICA	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	6,866,499.60
LU0265317569	BNPP SUSTAINABLE EURO CORPORATE BD ICA	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	7,980,547.39
LU0823381016	BNPP EURO HIGH YIELD BOND ICA	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	5,661.43
LU1291092200	BNPP EASY JPM SCRND EMBI GLB DIV COM 9IC	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	USD	2,603,541.16
LU1291102447	BNPP EASY MSCI JAPAN MIN TE 9IL	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	2,331,429.14
LU1819949246	BNPP SUSTAINABLE ENHANCED BOND 12M ICA	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	7,645,742.40
LU1862449235	BNPP EASY EUR CORP BOND SRI PAB	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	128,778.05
LU1956135914	BNPP SUST EUROPE MULTIFACTOR EQUITY ICA	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	62.50
LU2008760758	BNPP EASY EUR CORP BOND SRI PAB 1-3Y	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	11,182,730.28
LU2008761210	BNPP EASY EUR CORP BOND SRI PAB 3-5Y	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	3,844,080.91
LU2244386996	BNPP EASY EUR HGH YLD SRI FOSS FREE	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	280,392.51
LU2355551826	BNPP SOCIAL BOND ICA	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	3,868,670.48
LU2533810862	BNPP EASY JPM TLTD EMU GVT BD IG1-3Y 9UC	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	3,876,314.69
LU3025345516	BNPP EASY EUR OVERNIGHT	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Money Market	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	20,754,698.19

BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME

TOTAL	**89,585,308.99**

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/03/2026
Ventilation par nature des créances	**-**
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit EUR	893,393.70
Déposit autres devises	766,775.50
Collatéraux espèces	-
Autres débiteurs divers	7,480,524.62
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	**9,140,693.82**
Ventilation par nature des dettes	**-**
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Frais et charges non encore payés	139,863.83
Autres créditeurs divers	7,212,612.13
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	**7,352,475.96**

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	843,687.69	0.36
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	769,302.63	0.71
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe X (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	3,490.57	0.01
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe RE (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe EPC (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	9,375.28	0.44
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe Privilege (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	3.79	0.34
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/03/2026
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

	Exercice 31/03/2026
Immobilisations	
Valeur des immobilisations	-
Amortissement des immobilisations	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	89,585,308.99
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	903,118.45	2,349,498.20
Sommes distribuables au titre du revenu net	**903,118.45**	**2,349,498.20**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	903,118.45	2,349,498.20
Total	**903,118.45**	**2,349,498.20**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	3,714,231.23	2,249,924.85
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**3,714,231.23**	**2,249,924.85**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	3,714,231.23	2,249,924.85
Total	**3,714,231.23**	**2,249,924.85**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME

Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	865,886.39	681,264.19
Sommes distribuables au titre du revenu net	**865,886.39**	**681,264.19**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	865,886.39	681,264.19
Total	**865,886.39**	**681,264.19**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	5,093,010.49	965,752.97
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**5,093,010.49**	**965,752.97**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	5,093,010.49	965,752.97
Total	**5,093,010.49**	**965,752.97**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	3.36	1,700,006.11
Sommes distribuables au titre du revenu net	**3.36**	**1,700,006.11**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	3.36	1,700,006.11
Total	**3.36**	**1,700,006.11**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	10.54	1,308,472.60
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**10.54**	**1,308,472.60**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	10.54	1,308,472.60
Total	**10.54**	**1,308,472.60**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME

Catégorie de classe RE (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	0.49	0.36
Sommes distribuables au titre du revenu net	**0.49**	**0.36**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	0.49	0.36
Total	**0.49**	**0.36**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	1.95	0.25
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**1.95**	**0.25**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1.95	0.25
Total	**1.95**	**0.25**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME

Catégorie de classe EPC (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	21,230.29	20,543.20
Sommes distribuables au titre du revenu net	**21,230.29**	**20,543.20**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	21,230.29	20,543.20
Total	**21,230.29**	**20,543.20**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	93,758.92	21,454.84
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**93,758.92**	**21,454.84**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	93,758.92	21,454.84
Total	**93,758.92**	**21,454.84**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME

Catégorie de classe Privilege (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	13.21	10.13
Sommes distribuables au titre du revenu net	**13.21**	**10.13**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	13.21	10.13
Total	**13.21**	**10.13**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	53.50	10.23
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**53.50**	**10.23**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	53.50	10.23
Total	**53.50**	**10.23**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Obligations et valeurs assimilées				**31,638,417.87**	**16.95**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				**31,638,417.87**	**16.95**
AIR PROD & CHEM 2.95% 25-14/05/2031 Produits Chimique	864,000.00	96.95	EUR	860,024.97	0.46
ALPHABET INC 2.875% 25-06/11/2031 Internet	1,700,000.00	97.08	EUR	1,669,762.77	0.89
AMAZON.COM INC 26-16/03/2028 FRN Internet	1,500,000.00	99.97	EUR	1,501,182.96	0.80
AMAZON.COM INC 3.35% 26-16/03/2032 Internet	1,300,000.00	98.85	EUR	1,286,782.76	0.69
AMERICA MOVIL BV 3% 25-30/09/2030 Télécommunication	600,000.00	97.82	EUR	595,877.34	0.32
ASAHI GROUP 3.464% 24-16/04/2032 Biens de consommation	2,400,000.00	98.10	EUR	2,434,194.49	1.30
AT&T INC 3.15% 25-01/06/2030 Télécommunication	1,025,000.00	98.39	EUR	1,035,253.09	0.55
BARRY CALLE SVCS 4.25% 25-19/08/2031 Biens de consommation	1,200,000.00	100.66	EUR	1,239,254.61	0.66
BOOKING HLDS INC 3.125% 25-09/05/2031 Internet	1,045,000.00	97.50	EUR	1,048,025.30	0.56
CAPGEMINI SE 2.5% 25-25/09/2028 Bureau	1,100,000.00	97.93	EUR	1,091,337.27	0.58
CMA CGM SA 5% 25-15/01/2031 Transports et matériel de transport	133,000.00	96.35	EUR	129,531.83	0.07
COCA-COLA CO/THE 0.125% 20-15/03/2029 Biens de consommation	1,337,000.00	91.43	EUR	1,222,436.54	0.65
DANONE 21-31/12/2061 FRN Biens de consommation	1,000,000.00	98.30	EUR	985,869.60	0.53
ENEL SPA 26-14/01/2175 FRN Distribution Energie	723,000.00	96.43	EUR	703,393.46	0.38
EQUINIX EU 2 FIN 3.25% 25-19/05/2029 Immobilier et logement	600,000.00	98.51	EUR	607,933.04	0.33
FRANCE O.A.T. 2.5% 24-24/09/2027 Obligations d'etat, provinces	500,000.00	99.61	EUR	504,487.78	0.27
GIVAUDAN FIN EUR 2.875% 25-09/09/2029 Produits Chimique	524,000.00	98.24	EUR	523,158.79	0.28
HONEYWELL INTL 3.75% 23-17/05/2032 Electrique - Electronique	300,000.00	99.87	EUR	309,413.56	0.17
IBERCAJA 26-10/08/2031 FRN Banques et assurances	300,000.00	97.56	EUR	293,951.00	0.16
IBM CORP 1.75% 19-31/01/2031 Bureau	1,000,000.00	91.93	EUR	922,174.56	0.49

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
INTL CONSOLIDAT 3.352% 25-11/09/2030 Transports et matériel de transport	760,000.00	98.08	EUR	759,411.40	0.41
ITALY BTPS 2.85% 25-01/02/2031 Obligations d'etat, provinces	2,500,000.00	98.15	EUR	2,465,432.63	1.32
ITALY BTPS 4.75% 13-01/09/2028 Obligations d'etat, provinces	750,000.00	104.23	EUR	784,610.18	0.42
LEGRAND SA 3.625 % 23-29/05/2029 Electrique - Electronique	900,000.00	100.39	EUR	930,877.31	0.50
NISSAN MOTOR CO 5.25% 25-17/07/2029 Machines et Véhicules	1,000,000.00	99.02	EUR	1,027,126.85	0.55
NOVO BANCO 23-01/12/2033 FRN Banques et assurances	800,000.00	112.14	EUR	923,112.38	0.49
PEPSICO INC 26-11/02/2028 FRN Biens de consommation	519,000.00	99.93	EUR	520,147.10	0.28
RCI BANQUE 3.75% 24-04/10/2027 Machines et Véhicules	1,625,000.00	100.55	EUR	1,663,632.61	0.89
ROCHE FINANCE EU 3.227% 24-03/05/2030 Produits pharmaceutiques	1,612,000.00	99.95	EUR	1,658,582.35	0.89
SOLVAY SA 4.25% 24-03/10/2031 Produits Chimique	400,000.00	100.35	EUR	409,746.03	0.22
TAKEDA PHARM 1% 20-09/07/2029 Produits pharmaceutiques	1,000,000.00	92.56	EUR	932,899.00	0.50
T-MOBILE USA INC 3.2% 26-19/02/2032 Télécommunication	614,000.00	97.17	EUR	598,794.31	0.32
Titres de créances				**63,016,605.66**	**33.75**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				**63,016,605.66**	**33.75**
ABN AMRO BANK NV 3.375% 26-09/04/2030 Banques et assurances	700,000.00	99.98	EUR	699,867.00	0.37
AIR LIQUIDE FIN 2.625% 25-05/11/2029 Produits Chimique	1,200,000.00	97.36	EUR	1,180,882.94	0.63
AMADEUS IT GROUP 3.375% 25-25/03/2030 Services divers	600,000.00	98.92	EUR	593,875.42	0.32
AMERICAN HONDA F 3.95% 25-19/03/2032 Machines et Véhicules	1,700,000.00	98.88	EUR	1,683,183.91	0.90
AUTOSTRADE PER L 4.25% 24-28/06/2032 Services divers	1,500,000.00	101.55	EUR	1,571,455.57	0.84
BANCO BILBAO VIZ 26-15/01/2029 FRN Banques et assurances	1,000,000.00	100.00	EUR	1,005,320.26	0.54
BANCO SANTANDER 23-23/08/2033 FRN Banques et assurances	1,000,000.00	103.49	EUR	1,069,537.65	0.57
BANK OF MONTREAL 25-28/10/2029 FRN Banques et assurances	800,000.00	99.72	EUR	801,452.61	0.43

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
BANK OF MONTREAL 26-24/03/2029 FRN Banques et assurances	600,000.00	99.92	EUR	599,815.11	0.32
BANQ FED CRD MUT 2.5% 18-25/05/2028 Banques et assurances	500,000.00	97.80	EUR	499,607.16	0.27
BANQUE STEL FR 2.875% 26-19/01/2029 Banques et assurances	900,000.00	98.03	EUR	887,303.22	0.48
BRENNTAG FINANCE 3.75% 24-24/04/2028 Produits Chimique	600,000.00	100.43	EUR	623,627.95	0.33
CA AUTO BANK IE 2.75% 26-21/01/2029 Autres organismes de credit	755,000.00	97.85	EUR	742,696.93	0.40
CARLSBERG BREW 3% 25-28/08/2029 Biens de consommation	925,000.00	98.44	EUR	926,895.42	0.50
CATERPILLAR FINL 26-25/02/2028 FRN Machines et Véhicules	1,200,000.00	99.90	EUR	1,201,371.53	0.64
CIE DE ST GOBAIN 2.75% 25-04/04/2028 Construction et matériaux de construction	1,200,000.00	98.95	EUR	1,220,069.80	0.65
COCA-COLA EURO 26-26/02/2028 FRN Biens de consommation	732,000.00	99.86	EUR	732,539.67	0.39
CONTINENTAL AG 2.875% 25-22/11/2028 Machines et Véhicules	500,000.00	98.33	EUR	496,728.29	0.27
DANONE 3.379% 26-01/04/2030 Biens de consommation	1,400,000.00	100.16	EUR	1,402,296.20	0.75
DEUTSCHE BOERS 3.25% 26-24/03/2031 Autres organismes de credit	255,000.00	99.79	EUR	254,619.36	0.14
ELEC DE FRANCE 3% 26-04/03/2031 Distribution Energie	900,000.00	97.58	EUR	880,182.67	0.47
ESSILORLUXOTTICA 2.625% 25-10/01/2030 Produits pharmaceutiques	1,200,000.00	97.56	EUR	1,177,610.74	0.63
FORD MOTOR CRED 3.778% 25-16/09/2029 Machines et Véhicules	855,000.00	98.02	EUR	855,417.11	0.46
FORD MOTOR CRED 4.445% 24-14/02/2030 Machines et Véhicules	308,000.00	100.10	EUR	309,981.28	0.17
FORD MOTOR CRED 4.448% 25-16/09/2032 Machines et Véhicules	700,000.00	98.88	EUR	708,852.83	0.38
FRESENIUS SE & C 2.75% 25-15/09/2029 Produits pharmaceutiques	1,000,000.00	97.45	EUR	989,326.31	0.53
GEN MOTORS FIN 3.1% 25-04/08/2029 Machines et Véhicules	1,024,000.00	98.04	EUR	1,024,665.89	0.55
GEN MOTORS FIN 3.7% 25-14/07/2031 Machines et Véhicules	800,000.00	98.73	EUR	810,948.83	0.43
HEIDELBERG MATR 3% 25-10/07/2030 Construction et matériaux de construction	1,013,000.00	97.81	EUR	1,016,995.37	0.54

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
IHG FINANCE LLC 3.375% 25-10/09/2030 Hôtellerie - Loisir	722,000.00	97.72	EUR	719,002.15	0.39
INFINEON TECH 1.625% 20-24/06/2029 Electrique - Electronique	600,000.00	94.30	EUR	573,255.90	0.31
INFINEON TECH 2.875% 25-13/02/2030 Electrique - Electronique	400,000.00	97.44	EUR	391,199.11	0.21
INFINEON TECH 3% 26-16/02/2031 Electrique - Electronique	600,000.00	97.20	EUR	585,337.81	0.31
INTESA SANPAOLO 23-08/03/2028 FRN Banques et assurances	1,747,000.00	101.60	EUR	1,780,439.83	0.95
LANXESS 0.625% 21-01/12/2029 Produits Chimique	800,000.00	87.23	EUR	699,472.90	0.37
METRO 4% 25-05/03/2030 Biens de consommation	1,526,000.00	102.31	EUR	1,567,007.27	0.84
MITSUB HC CAP UK 3.616% 24-02/08/2027 Autres organismes de credit	1,631,000.00	100.48	EUR	1,677,798.11	0.90
MIZUHO FINANCIAL 26-16/05/2032 FRN Banques et assurances	716,000.00	97.18	EUR	698,550.91	0.37
MORGAN STANLEY 26-05/10/2029 FRN Banques et assurances	1,000,000.00	99.84	EUR	1,003,479.17	0.54
NATL BK GREECE 26-04/02/2031 FRN Banques et assurances	434,000.00	97.91	EUR	426,989.63	0.23
NATL GRID NA INC 3.15% 25-03/06/2030 Distribution Energie	1,430,000.00	98.00	EUR	1,438,553.31	0.77
NATWEST GROUP 21-14/09/2032 FRN Banques et assurances	1,300,000.00	96.55	EUR	1,262,529.39	0.68
PACCAR FINANCIAL 2.75% 25-19/05/2028 Machines et Véhicules	2,014,000.00	99.07	EUR	2,043,229.26	1.09
PANDORA A/S 4.5% 23-10/04/2028 Distribution - Commerce	990,000.00	101.48	EUR	1,048,021.40	0.56
RCI BANQUE 3.75% 26-16/02/2032 Machines et Véhicules	600,000.00	97.82	EUR	591,476.86	0.32
RENAULT 3.875% 25-30/09/2030 Machines et Véhicules	200,000.00	97.97	EUR	199,807.60	0.11
ROLLS-ROYCE PLC 1.625% 18-09/05/2028 Aéronautique	2,900,000.00	96.37	EUR	2,836,950.58	1.52
SCHNEIDER ELEC 3% 24-03/09/2030 Electrique - Electronique	900,000.00	98.31	EUR	900,223.63	0.48
STELLANTIS NV 3.5% 24-19/09/2030 Machines et Véhicules	2,054,000.00	95.93	EUR	2,008,477.86	1.08
STORA ENSO OYJ 4.25% 23-01/09/2029 Industrie d'emballage et papier	800,000.00	101.45	EUR	831,218.61	0.45

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
SUMITOMO MITSUI 3.536% 26-02/04/2030 Banques et assurances	2,036,000.00	100.13	EUR	2,038,693.59	1.09
TELECOM ITALIA 3.625% 25-30/09/2030 Télécommunication	109,000.00	98.64	EUR	109,291.63	0.06
TORONTO DOM BANK 25-28/07/2028 FRN Banques et assurances	2,000,000.00	100.17	EUR	2,012,804.81	1.08
TOYOTA MOTOR FIN 25-27/05/2027 FRN Machines et Véhicules	1,500,000.00	100.07	EUR	1,504,413.94	0.81
TOYOTA MOTOR FIN 3.125% 25-21/04/2028 Machines et Véhicules	830,000.00	99.42	EUR	849,614.00	0.46
TRATON FIN LUX 3.125% 26-12/05/2029 Machines et Véhicules	900,000.00	98.14	EUR	889,245.79	0.48
UNICREDIT SPA 24-20/11/2028 FRN Banques et assurances	1,678,000.00	100.28	EUR	1,687,684.24	0.90
VODAFONE INT FIN 2.75% 25-03/07/2029 Télécommunication	976,000.00	98.12	EUR	977,573.83	0.52
VODAFONE INT FIN 2.75% 26-27/04/2030 Télécommunication	559,000.00	97.21	EUR	544,765.64	0.29
VOLKSWAGEN LEAS 4.625% 23-25/03/2029 Machines et Véhicules	1,600,000.00	102.80	EUR	1,645,943.21	0.88
ZF EUROPE FIN BV 6.125% 23-13/03/2029 Machines et Véhicules	1,500,000.00	100.13	EUR	1,506,426.66	0.81
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**89,585,308.99**	**47.99**
OPCVM				**89,585,308.99**	**47.99**
BNP PARIBAS EASY S&P 500 ESG	678	16.63	USD	9,783.69	0.01
BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	723.15	25,176.49	EUR	18,206,376.57	9.75
BNPP EASY EUR CORP BOND SRI PAB	1,225.763	105.06	EUR	128,778.05	0.07
BNPP EASY EUR CORP BOND SRI PAB 1-3Y	105,401.699	106.10	EUR	11,182,730.28	5.99
BNPP EASY EUR CORP BOND SRI PAB 3-5Y	37,703.147	101.96	EUR	3,844,080.91	2.06
BNPP EASY EUR HGH YLD SRI FOSS FREE	2,551.932	109.87	EUR	280,392.51	0.15
BNPP EASY EUR OVERNIGHT	2,037,191	10.19	EUR	20,754,698.19	11.12
BNPP EASY JPM SCRND EMBI GLB DIV COM 9IC	17.979	166,850.22	USD	2,603,541.16	1.39
BNPP EASY JPM TLTD EMU GVT BD IG1-3Y 9UC	361,024	10.74	EUR	3,876,314.69	2.08
BNPP EASY MSCI JAPAN MIN TE 9IL	132,019	17.66	EUR	2,331,429.14	1.25
BNPP EURO HIGH YIELD BOND ICA	19	297.97	EUR	5,661.43	-
BNPP EURO INFLATION LINKED BOND ICA	40,622.964	169.03	EUR	6,866,499.60	3.68
BNPP SOCIAL BOND ICA	38,356.836	100.86	EUR	3,868,670.48	2.07
BNPP SUSTAINABLE ENHANCED BOND 12M ICA	67.823	112,730.82	EUR	7,645,742.40	4.10
BNPP SUSTAINABLE EURO CORPORATE BD ICA	48,679.684	163.94	EUR	7,980,547.39	4.27
BNPP SUST EUROPE MULTIFACTOR EQUITY ICA	0.271998	229.77	EUR	62.50	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Instruments financiers à terme				**14,805.48**	**0.01**
Futures				**-204,797.10**	**-0.11**
EURO-BOBL FUTURE 08/06/2026	-257.00	115.43	EUR	310,040.00	0.17
EURO-BTP FUTURE 08/06/2026	-10.00	116.28	EUR	-14,100.00	-0.01
EURO-BUND FUTURE 08/06/2026	-16.00	125.39	EUR	5,200.00	-
EURO OAT FUTURE FRENCH GOVT 08/06/2026	-10.00	118.69	EUR	-11,000.00	-0.01
EURO-SCHATZ FUTURE 08/06/2026	29.00	105.75	EUR	-6,550.00	-
MSCI EMERGING MARKETS INDEX 19/06/2026	48.00	1,454.60	USD	-93,733.73	-0.05
MSCI EUROPE SMALL CAP NET TR 19/06/2026	38.00	632.40	EUR	-34,314.00	-0.02
S&P 500 E-MINI FUTURE 18/06/2026	7.00	6,570.75	USD	-35,145.81	-0.02
S&P 500 INDEX - SPX 18/06/2026	29.00	6,570.75	USD	-14,598.16	-0.01
SP500ESGUSDP 18/06/2026	17.00	581.40	USD	-61,143.90	-0.03
STXE6ESGX EURP 19/06/2026	248.00	207.10	EUR	-146,320.00	-0.08
US 10YR NOTE FUT (CBT) 18/06/2026	65.00	111.05	USD	-103,131.50	-0.06
Options				**55,129.06**	**0.03**
PUT S&P 500 E-MINI FUTURE 30/04/2026 605	2.00	41.50	USD	3,601.81	-
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/06/2026 550	-7.00	4.83	USD	-2,931.35	-
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/06/2026 600	10.00	10.29	USD	8,935.08	-
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 610	-4.00	21.20	USD	-7,361.57	-
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 630	4.00	26.27	USD	9,119.94	-
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 640	5.00	29.18	USD	12,660.56	0.01
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/12/2026 625	4.00	31.68	USD	10,998.09	0.01
PUT STOXX 600(SXXP) 18/09/2026 520	12.00	13.67	EUR	8,202.00	-
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 485	12.00	4.42	EUR	2,652.00	-
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 500	-8.00	5.62	EUR	-2,248.00	-
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 550	17.00	13.53	EUR	11,500.50	0.01
Appels de marge				**204,796.90**	**0.11**
Change à terme				**-40,323.38**	**-0.02**
Achat EUR 2113645.75 Vente GBP 1842000	2,113,645.75	0.87	EUR	7,441.52	-
Achat EUR 2113645.75 Vente GBP 1842000	-1,842,000.00	0.87	GBP	-	-
Achat EUR 2543745.95 Vente CHF 2355000	2,543,745.95	0.92	EUR	-2,772.45	-
Achat EUR 2543745.95 Vente CHF 2355000	-2,355,000.00	0.92	CHF	-	-
Achat EUR 3446760.83 Vente USD 4048000	3,446,760.83	1.15	EUR	-63,228.05	-0.03
Achat EUR 3446760.83 Vente USD 4048000	-4,048,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 4625054.88 Vente JPY 843789000	4,625,054.88	183.16	EUR	18,235.60	0.01
Achat EUR 4625054.88 Vente JPY 843789000	-843,789,000.00	183.16	JPY	-	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Créances				**9,140,693.82**	**4.90**
Dettes				**-7,352,475.96**	**-3.94**
Autres comptes financiers				**646,146.97**	**0.35**
TOTAL ACTIF NET			**EUR**	**186,689,502.83**	**100.00**

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Type d'opération	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant**	**Devise**	**Montant**
Change à terme						
Achat EUR 2113645.75 Vente GBP 1842000	7,441.52	-	EUR	2,113,645.75	GBP	-2,106,204.23
Achat EUR 2543745.95 Vente CHF 2355000	-	-2,772.45	EUR	2,543,745.95	CHF	-2,546,518.40
Achat EUR 3446760.83 Vente USD 4048000	-	-63,228.05	EUR	3,446,760.83	USD	-3,509,988.88
Achat EUR 4625054.88 Vente JPY 843789000	18,235.60	-	EUR	4,625,054.88	JPY	-4,606,819.28
Total	**25,677.12**	**-66,000.50**		**12,729,207.41**		**-12,769,530.79**

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
MSCI EMERGING MARKETS INDEX 19/06/2026	48.00	-	-93,733.73	3,029,890.64
MSCI EUROPE SMALL CAP NET TR 19/06/2026	38.00	-	-34,314.00	2,403,120.00
S&P 500 E-MINI FUTURE 18/06/2026	7.00	-	-35,145.81	1,995,975.09
S&P 500 INDEX - SPX 18/06/2026	29.00	-	-14,598.16	826,903.97
SP500ESGUSDP 18/06/2026	17.00	-	-61,143.90	4,289,099.12
STXE6ESGX EURP 19/06/2026	248.00	-	-146,320.00	5,136,080.00
Sous total		**-**	**-385,255.60**	**17,681,068.82**
Options				
PUT S&P 500 E-MINI FUTURE 30/04/2026 605	2.00	3,601.81	-	-137,877.97
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/06/2026 550	-7.00	-	-2,931.35	440,269.19
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/06/2026 600	10.00	8,935.08	-	-1,402,620.63
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 610	-4.00	-	-7,361.57	717,400.14
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 630	4.00	9,119.94	-	-892,314.66
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 640	5.00	12,660.56	-	-1,242,332.21
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/12/2026 625	4.00	10,998.09	-	-827,644.86
PUT STOXX 600(SXXP) 18/09/2026 520	12.00	8,202.00	-	-79,010.80
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 485	12.00	2,652.00	-	-35,702.16
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 500	-8.00	-	-2,248.00	30,558.87
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 550	17.00	11,500.50	-	-152,249.69
Sous total		**67,669.98**	**-12,540.92**	**-3,581,524.80**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**67,669.98**	**-397,796.52**	**14,099,544.02**

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
EURO-BOBL FUTURE 08/06/2026	-257.00	310,040.00	-	-29,665,510.00
EURO-BTP FUTURE 08/06/2026	-10.00	-	-14,100.00	-1,162,800.00
EURO-BUND FUTURE 08/06/2026	-16.00	5,200.00	-	-2,006,240.00
EURO OAT FUTURE FRENCH GOVT 08/06/2026	-10.00	-	-11,000.00	-1,186,900.00
EURO-SCHATZ FUTURE 08/06/2026	29.00	-	-6,550.00	3,066,750.00

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
US 10YR NOTE FUT (CBT) 18/06/2026	65.00	-	-103,131.50	6,264,578.09
Sous total		**315,240.00**	**-134,781.50**	**-24,690,121.91**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**315,240.00**	**-134,781.50**	**-24,690,121.91**

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**-**	**-**	**-**

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	184,240,332.52
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-40,323.38
Total instruments financiers à terme - actions	-330,126.54
Total instruments financiers à terme - taux	180,458.50
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	9,991,637.69
Autres passifs (-)	7,352,475.96
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	**186,689,502.83**

BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME

Assemblée générale ordinaire des actionnaires
7 juillet 2026
Résolutions votées
***

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil, ainsi que les comptes annuels de la SICAV de l'exercice clos le 31 mars 2026 tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée générale constate que le capital qui s'élevait à 1 847 992 966,5 euros le 31 mars 2025, était de 701 561 856,61 euros le 31 mars 2026.

Ce capital est ainsi réparti :

1/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Long Terme
Capital : 63,094,854.46 euros, divisé en :
469,830.5370 actions de catégorie « Classic »
92,566.9824 actions de catégorie « I »
846,894.4983 actions de catégorie « Classic Attente »
222,271.2895 actions de catégorie « I Attente »

2/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Moyen Terme
Capital : 88,407,969.00 euros, divisé en :
577,758.5388 actions de catégorie « Classic classe C »
1,204,674.1781 actions de catégorie «Classic classe D »
105,851.5420 actions de catégorie « I »
125,872.8059 actions de catégorie « X »

3/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Court terme
Capital : 181,820,841.97 euros, divisé en :
3,800,368.5905 actions de catégorie « Classic »
2,498,926.3980 actions de catégorie « I »
2.0092 actions de catégorie « X »
88,714.9976 actions de catégorie « EPC »
2.0215 actions de catégorie « RE »
50.0000 actions de catégorie « Privilège »

4/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2028-2030
Capital : 45,114,898.50 euros divisé en :
718,119.9189 actions de catégorie « Classic »
749,199.6514 actions de catégorie « I »

5/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2031-2033
Capital : 118,919,600.98 euros, divisé en :
3,495,492.0151 actions de catégorie « Classic »
837,337.8791 actions de catégorie « I »

6/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2034-2036
Capital : 80,933,351.41 euros, divisé en :
2,717,907.1131 actions de catégorie « Classic »
708,253.9396 actions de catégorie « I »

7/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2037-2039
Capital : 78,211,543.26 euros, divisé en :
3,101,444.6343 actions de catégorie « Classic »
665,611.6040 actions de catégorie « I »

8/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2040-2042
Capital : 32,927,489.52 euros, divisé en :
1,078,371.5794 actions de catégorie « Classic »
50.0000 actions de catégorie « RE »
10.0000 actions de catégorie « X »
397,766.7862 actions de catégorie « I »

9/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2043-2045
Capital : 12,131,307.51 euros divisé en :
50.0000 actions de catégorie « RE »
348,749.0361 actions de catégorie « Classic »
259,124.1335 actions de catégorie « I »
10.0000 actions de catégorie « X »

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, approuve l'affectation et la répartition des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2026 telles qu'elles sont proposées par le Conseil d'administration :

1/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Long Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requise pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -725,344.20 euros le montant des revenus nets distribuables**,** et décide:

Pour la catégorie d'actions « I Attente »: d'inscrire au capital la somme de -79,417.41 euros.

Pour la catégorie d'actions « I »: d'inscrire au capital la somme de -24,644.65 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic Attente »: d'inscrire au capital la somme de -395,401.40 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de -225,880.74 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

2/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Moyen Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -762,872.55 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic classe C » : d'inscrire au capital la somme de -271,036.91 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic classe D » : d'inscrire au capital la somme de -475,931.88 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -20,275.47 euros.

Pour la catégorie d'actions « X » : d'inscrire au capital la somme de 4,371.71 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, qu'il n'a été procédé à aucune distribution au cours des trois précédents exercices.

3/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Court Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à 1,790,252.19 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de 865,886.39 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de 903,118.45 euros.

Pour la catégorie d'actions « X » : d'inscrire au capital la somme de 3.36 euros.

Pour la catégorie d'actions « EPC » : d'inscrire au capital la somme de 21,230.29 euros.

Pour la catégorie d'actions « RE » : d'inscrire au capital la somme de 0.49 euros.

Pour la catégorie d'actions « Privilege » : d'inscrire au capital la somme de 13.21 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

4/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2028-2030

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -272,964.57 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de -172,307.18 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -100,657.39 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

5/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2031-2033

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -1,102,719.99 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de -979,134.81 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -123,585.18 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

6/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2034-2036

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -825,959.56 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : d'inscrire au capital la somme de -723,535.69 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -102,423.87 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

7/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2037-2039

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -546,769.48 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de -517,421.60 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -29,347.88 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

8/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2040-2042

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -296,953.26 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : d'inscrire au capital la somme de -258,439.43 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -38,504.99 euros

Pour la catégorie d'actions « X » : d'inscrire au capital la somme de 3.00 euros

Pour la catégorie d'actions « RE » : d'inscrire au capital la somme de -11.84 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

9/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2043-2045

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -75,386.00 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « RE » : d'inscrire au capital la somme de -7.63 euros

Pour la catégorie d'actions « Classic » : d'inscrire au capital la somme de -53,397.55 euros

Pour la catégorie d'actions « X » : d'inscrire au capital la somme de 0.31 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -21,981.13 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, approuve l'affectation et la répartition des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées de l'exercice clos le 31 mars 2026 telles qu'elles sont proposées par le Conseil d'administration :

1/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Long Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, arrête à 17,287,456.24 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « I Attente » **:** 3,297,413.25 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : 1,023,241.70 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic Attente » : 8,252,433.58 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 4,714,367.71 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

2/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Moyen Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 10,922,545.30 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic classe C » : 3,173,211.91 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic classe D » : 5,572,061.06 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : 480,656.92 euros.

Pour la catégorie d'actions « X » : 1,696,615.41 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, qu'il n'a été procédé à aucune distribution au cours des trois précédents exercices.

3/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Court Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 8,901,066.63 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 5,093,010.49 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 3,714,231.23 euros

Pour la catégorie d'actions « X » : 10.54 euros

Pour la catégorie d'actions « EPC » : 93,758.92 euros

Pour la catégorie d'actions « RE » : 1.95 euros

Pour la catégorie d'actions « Privilège » : 53.50 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

4/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2028-2030

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 4,567,967.72 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 2,129,701.63 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : 2,438,266.09 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

5/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2031-2033

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 11,138,292.19 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 8,907,751.83 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 2,230,540.36 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

6/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2034-2036

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 8,014,828.65 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 6,253,988.98 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 1,760,839.67 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

7/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2037-2039

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 7,783,867.95 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 6,366,919.90 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 1,416,948.05 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

8/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2040-2042

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 4,642,193.30 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 3,375,946.49 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 1,265,928.05 euros

Pour la catégorie d'actions « X » : 162.04 euros

Pour la catégorie d'actions « Re » : 156.72 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

9/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2043-2045

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 553,135.13 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Re » : 45.51 euros

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 317,049.71euros

Pour la catégorie d'actions « X » : 45.72 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 235,994.19 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial établi par le Commissaire aux comptes en exécution de l'article L.225-38 du Code de commerce et en approuve les conclusions.

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, confère tous pouvoirs aux sociétés « LVPRO » et « LEXTENSO/ PETITES AFFICHES » ainsi qu'à tout porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente Assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

BNP PARIBAS PERSPECTIVES LONG TERME

Composition du Conseil d'administration

(Exercice fin mars 2025 - fin mars 2026)

◆ ◆ ◆

Administrateur et Président Directeur général :

M. Jean-Irénée DERIES

Administrateurs :

Mme Agathe BURET

M. Philippe d'ARVISENET

M. Michael HERSKOVICH

Mme Julia KRISTOF

Mme Valérie MORAGLIA

Censeur :

M. Jean-Louis CAYROL

Commissaire aux Comptes :

PriceWaterHouseCoopers Audit

BNP PARIBAS PERSPECTIVES LONG TERME

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de votre société BNP PARIBAS PERSPECTIVES (ci-après la « SICAV ») au cours de l'exercice et soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos à fin mars 2026.

Nous vous présenterons les évolutions des marchés financiers au cours de l'exercice et vous exposerons la politique de gestion suivie par votre SICAV.

Nous commenterons les résultats obtenus et les comptes de l'exercice.

Nous vous invitons ainsi à vous prononcer sur les projets de résolutions qui vous sont soumis.

Le Conseil d'administration

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

T2 2025

Appréciation de l'environnement global

Le trimestre a été placé sous le signe de l'imprévisibilité. Tout a commencé par le « Liberation Day » de Donald Trump, soit l'annonce le 2 avril des droits de douane « réciproques » nettement supérieurs aux anticipations, prohibitifs à l'encontre de la Chine et donnant lieu à une escalade quasi immédiate entre les deux pays. Après une baisse brutale des actifs risqués, les revirements de l'Administration Trump et les négociations commerciales ont fini par rassurer les investisseurs. A cet égard, les progrès en mai ont été décisifs, en particulier la trêve annoncée le 12 mai entre la Chine et les Etats-Unis qui a permis de poursuivre les discussions jusqu'à établir en juin un accord-cadre de nature à normaliser les relations commerciales. Pour autant, la nervosité autour de la guerre commerciale n'a pas totalement disparu mais a, en juin, été supplantée par le conflit armé entre Israël et l'Iran. Comme souvent lorsque le Moyen-Orient est concerné, l'évolution des cours du pétrole a été au centre des préoccupations des investisseurs. Après les frappes aériennes américaines sur trois sites nucléaires iraniens dans la nuit au 21 au 22 juin, le baril de Brent a ponctuellement retrouvé son plus haut niveau de l'année. L'annonce d'un cessez-le-feu le 24 juin a permis son repli (-9,5 % par rapport à fin mars) et soutenu les actions mondiales qui terminent le trimestre en hausse de 11 % alors qu'elles perdaient 10 % entre fin mars et le 8 avril, au plus fort des inquiétudes sur les conséquences du protectionnisme américain.

Les variations des actions en avril se sont faites sous le signe du manque de visibilité sur la politique économique et de la volatilité dans la foulée des annonces de droits de douane réciproques le 2. Face aux avancées des négociations, le soulagement a ensuite prévalu : le scénario d'une récession de l'économie américaine s'est éloigné, ce qui a rassuré les investisseurs, d'autant plus que les indicateurs économiques ont continué à montrer une relative résistance de l'activité. En outre, la saison des résultats trimestriels des entreprises s'est révélée meilleure qu'attendu. En juin, le risque géopolitique a éclipsé un temps les négociations commerciales. L'annonce d'un cessez-le-feu le 24 juin a été saluée et l'indice MSCI AC World en dollars a terminé à un nouveau point haut, en hausse de 11 % par rapport à fin mars. Le soulagement généralisé après cette « guerre des douze jours » a profité en premier lieu aux valeurs technologiques, ce qui explique les différences de performances entre les grands marchés. Les indices américains ont surperformé, le S&P 500 progressant de 10,6 % pour terminer à un nouveau point haut. Le Nasdaq composite a gagné 17,7 %. Au Japon, le Nikkei 225 est en hausse de 13,7 %. Les incertitudes commerciales ainsi que l'appréciation de l'euro ont limité la hausse des indices de la zone euro (+1,0 % pour l'Eurostoxx 50 ; +3,2 % pour le MSCI EMU. Le parcours des actions de la zone euro depuis le début de l'année reste très favorable (+8,3 % pour l'Eurostoxx ; +10,7 % pour le MSCI EMU). Les marchés émergents ont progressé de 11 % (indice MSCI Emerging), profitant de la faiblesse du dollar et de perspectives économiques encourageantes (solidité de la demande intérieure ; assouplissement des politiques monétaires) malgré le risque lié aux droits de douane.

Dans la foulée des annonces de Donald Trump sur les droits de douane réciproques le 2 avril, le mouvement risk-off a envoyé le rendement du T-note à 10 ans (4,21 % fin mars) sous 4,00 % en clôture le 4 avril. Les taux longs américains sont très brutalement repartis à la hausse sur fond de baisse du dollar, se tendant de 50pb en une semaine. La décision de Donald Trump de suspendre pendant 90 jours l'application des droits de douane a permis le retour d'un calme relatif, toujours troublé néanmoins par des considérations sur la soutenabilité de la dette des Etats-Unis. En juin, les perspectives sur l''inflation ont guidé les mouvements des taux longs sur fond des risques géopolitiques et des variations des cours du pétrole. Le taux à 2 ans a varié entre 3,60 % et 4,05 % pour terminer à 3,72 %, soit une détente trimestrielle de 16pb. Les critiques virulentes que Donald Trump adresse à Jerome Powell sont une source supplémentaire de volatilité. Les marchés obligataires de la zone euro n'ont pas échappé en début de trimestre à la fébrilité qui a saisi toutes les classes d'actifs. Le rendement du Bund à 10 ans a atteint 2,70 % mi-mai avant de se diriger à nouveau vers 2,50 %. En fin de période, il s'est finalement tendu à l'annonce de cessez-le-feu entre Israël et l'Iran le 24 et termine le mois à 2,61 % (-13pb par rapport à fin mars). La partie courte de la courbe a surperformé en raison des deux baisses de 25pb des taux directeurs de la BCE. Le taux allemand à 2 ans a terminé à 1,86 % (-19pb). Les marchés périphériques de la zone euro ont surperformé : le resserrement de l'écart de taux entre l'Italie et l'Allemagne illustrant ce phénomène. Le spread BTP-Bund à 10 ans est passé de 113pb fin mars à 87pb fin juin, au plus bas depuis avril 2010. La détente de 39pb du rendement du BTP italien à 10 ans (à 3,48 %) reflète aussi l'amélioration de la discipline fiscale reconnue par les agences de notation.

Si la nervosité autour de la guerre commerciale a, un temps, été supplantée par le conflit armé entre Israël et l'Iran, elle n'a pas pour autant disparu. Donald Trump semble décidé à vouloir continuer à faire pression sur ses interlocuteurs. La façon dont les investisseurs considèrent ces rebondissements a évolué depuis le 2 avril. Désormais, ils paraissent s'accommoder de ces passes d'armes en retenant les éléments favorables (poursuite du dialogue ; accords-cadres envisagés). C'est du moins ce que suggère le comportement des actifs risqués au cours des dernières semaines. La hausse des actions en début de mois et les réactions observées durant la « guerre des 12 jours » paraissent refléter une position d'attente dans un contexte international peu lisible à court terme. Les fondamentaux macro et microéconomiques (absence de récession ; pas de dégradation généralisée des perspectives bénéficiaires des entreprises) restent quant à elles favorables.

Gestion

Le portefeuille a progressé au deuxième trimestre de 2025, enregistrant une performance positive sur la période. Malgré les perturbations qu'ont entraîné la guerre commerciale et les conflits géopolitiques sur toutes les classes d'actif, le portefeuille a su en tirer profit. Sur la période, les actions ont progressé et contribué en partie à la performance du fonds, tirée par les titres des petites et moyennes capitalisations européennes (EMU et hors zone Euro). Le portefeuille a également bénéficié de la hausse des actions étatsuniennes et émergentes au deuxième trimestre. La thématique du nucléaire a été introduite au sein du portefeuille durant le trimestre, et cette stratégie s'est révélée payante, délivrant une performance significative au sein du fonds. Mais c'est surtout la dépréciation de l'USD qui fut un catalyseur pour la performance. En effet, le fonds détenait une position courte sur cette devise, tirant ainsi pleinement profit de la chute du billet vert. En ce qui concerne le régime de marché identifié sur les actifs risqués, celui-ci est resté neutre sur tout le trimestre. L'exposition globale du portefeuille ainsi que la pondération des actions se sont renforcées au fur et à mesure que les conditions de marché s'améliorèrent. Initialement sous-investi à 84% par rapport à l'allocation standard (dont 80% d'actions) en début de période, le fonds termina le mois de juin 2025 surexposé à 109%. A cette période, les actions représentaient 104% du portefeuille.

T3 2025

Appréciation de l'environnement global

Au troisième trimestre 2025, les marchés actions mondiaux ont affiché une progression notable de 7,3 %, soutenus par l'éloignement du risque d'une guerre commerciale généralisée et par la publication de résultats d'entreprises supérieurs aux attentes. Après une période d'attentisme liée à de nouveaux rebondissements sur le front commercial, l'annonce des premiers accords a rassuré les investisseurs, même si la situation reste instable. La nervosité n'a pas totalement disparu, comme en témoigne la chute brutale des marchés suite à la publication du rapport sur l'emploi américain début août, qui a ravivé les inquiétudes sur la santé du marché du travail. Toutefois, la solidité de la consommation, des enquêtes d'activité et de la croissance du PIB a permis de dissiper ces craintes, favorisant un rebond des actifs risqués, d'autant plus que le discours de Jerome Powell à Jackson Hole a ouvert la voie à une baisse des taux directeurs de la Fed en septembre. Dans ce contexte, l'indice MSCI AC World a atteint un record de clôture le 22 septembre, et la reprise du cycle d'assouplissement monétaire le 17 septembre a largement contribué à la bonne tenue des marchés, malgré quelques prises de bénéfices temporaires et des inquiétudes persistantes sur le risque de paralysie budgétaire aux États-Unis.

Les marchés émergents ont surperformé avec une hausse de 10,1 %, tirés par la progression spectaculaire des actions chinoises (+20,1 %), tandis que les actions indiennes ont reculé de 7,0 % sous l'effet de surtaxes douanières. L'indice MSCI AC Asia ex Japan a progressé de 10,2 %, porté par la dynamique asiatique hors Inde. Le secteur technologique a joué un rôle moteur, avec une nette surperformance des semi-conducteurs et des équipements informatiques, au détriment des secteurs défensifs.

Les investisseurs ont privilégié les valeurs cycliques, profitant de la baisse des taux directeurs dans un environnement non récessionniste. Aux États-Unis, l'indice des « 7 Magnifiques » a bondi de 17,5 %, expliquant la surperformance du Nasdaq (+11,2 %) par rapport au S&P 500 (+7,8 %), ce dernier terminant le trimestre proche de son plus haut historique malgré les craintes de shutdown. En zone euro, les grands indices ont progressé (+4,3 % pour l'EuroStoxx 50, +4,1 % pour le MSCI EMU), soutenus par la forte hausse des valeurs bancaires (+16,2 %). Au Japon, le Nikkei 225 a gagné 11 % et le Topix 10 %, profitant de l'engouement pour l'intelligence artificielle et des anticipations de remontée du taux directeur de la Banque du Japon.

Sur le plan monétaire, la Réserve fédérale américaine a repris son cycle d'assouplissement en abaissant son taux directeur de 25 points de base, le ramenant dans la fourchette 4,00 % – 4,25 %. Cette décision, prise dans un contexte de ralentissement du marché du travail (moyenne des créations d'emplois privés sur trois mois à fin août : 30 000 contre plus de 100 000 en mai), vise à soutenir l'emploi, même si l'inflation reste supérieure à l'objectif. La Fed apparaît toutefois divisée sur le rythme des baisses à venir, le point médian des prévisions suggérant deux baisses supplémentaires d'ici la fin de l'année. En zone euro, la Banque centrale européenne a maintenu son taux de dépôt à 2,00 %, adoptant une posture prudente alors que l'inflation sous-jacente s'établit à 2,3 % et que la croissance du PIB est attendue entre 0,2 % et 0,3 % au troisième trimestre. Le Conseil des Gouverneurs privilégie une approche « réunion par réunion », sans trajectoire prédéfinie.

Côté taux longs, le rendement du T-note américain à 10 ans a terminé le trimestre à 4,15 % (–8 points de base sur trois mois), après avoir atteint 4,50 % mi-juillet, puis reculé sous l'effet des anticipations de baisse des taux et des inquiétudes sur l'emploi. Le Bund allemand à 10 ans s'est établi à 2,71 % (+10 points de base), tandis que les taux français à 10 ans ont atteint 3,53 % (+25 points de base), dans un contexte politique national tendu mais sans tension majeure sur les marchés. Les marchés obligataires de la zone euro ont reculé de 0,2 % sur le trimestre, reflétant les interrogations sur l'évolution des finances publiques.

Sur le marché des changes, le dollar s'est apprécié de 0,9 % sur le trimestre, l'euro reculant de 0,5 % face au dollar (EUR/USD à 1,1734), tandis que le yen a perdu 2,6 % face au dollar (USD/JPY à 147,90). Ces mouvements ont été largement influencés par les anticipations de politique monétaire de la Fed et les évolutions géopolitiques.

En résumé, la période a été marquée par la résilience des marchés actions, la vigueur du secteur technologique et une politique monétaire plus accommodante aux États-Unis, dans un environnement économique mondial qui reste porteur, même si certaines incertitudes persistent sur l'emploi, l'inflation et les tensions commerciales.

Gestion

Le portefeuille a progressé au troisième trimestre de 2025 grâce à la performance positive de la plupart des classes d'actifs dans lesquelles il est investi. La poche action, principale contributrice au fonds, fut en grande partie portée par la tendance haussière des valeurs étasuniennes et émergentes. Les actifs risqués européens et japonais ont également tiré leur épingle du jeu. La couverture du risque de change sur le yen japonais a d'ailleurs renforcé les gains effectués sur les actions nippones. A nouveau, la thématique du nucléaire s'est avérée payante, amplifiant la performance du fonds. Le régime de marché identifié sur les actifs risqués est resté neutre sur tout le trimestre. L'exposition du portefeuille a augmenté au cours de la période : le poids des actions est passé de 104% en juin à 120% de l'actif net fin septembre. La part d'actions américaines a principalement été renforcée entre les mois de juin et septembre, passant de 25% à 35%. Globalement, le portefeuille est resté et demeure surexposé par rapport à son allocation standard : de 109% en juin, il atteint 123% au terme du trimestre.

T4 2025

Appréciation de l'environnement global

L'année 2025 s'est achevée dans un climat contrasté, mêlant tensions géopolitiques, volatilité financière et surprises économiques positives. Malgré un environnement marqué par les annonces américaines de nouveaux droits de douane — ravivant le risque d'une reprise de la guerre commerciale — et par les interrogations récurrentes autour d'une possible « bulle IA », la croissance mondiale s'est révélée plus robuste qu'attendu. Les investissements technologiques, notamment aux États-Unis, ont pleinement joué leur rôle de soutien, dépassant largement les anticipations de début d'année. Dans ce contexte, la plupart des banques centrales des pays développés ont interrompu leur cycle d'assouplissement, estimant être proches d'une politique monétaire neutre. Seule la Réserve fédérale américaine a poursuivi ses baisses de taux, tout en affichant une division inhabituelle en son sein. Le marché anticipe désormais un rythme de réduction plus mesuré en 2026.

Les actions mondiales ont progressé de 3 % sur le trimestre, une performance qui masque des phases marquées de volatilité. Les séances de repli ont souvent été liées aux inquiétudes autour de l'IA, à la fragilité de certaines banques régionales américaines ou encore à la forte concentration de la hausse sur un nombre limité de valeurs technologiques. Les marchés émergents ont en revanche nettement surperformé (+4,3 %), portés par des valorisations plus raisonnables et par la perspective d'un environnement monétaire américain plus accommodant.

À l'inverse, la Chine a continué de peser sur la région avec une nouvelle contre-performance. Dans les pays développés, les États-Unis ont affiché des performances plus modestes tandis que la zone euro a bénéficié du dynamisme des valeurs bancaires, soutenues par une repentification des courbes de taux. Le Japon a été l'un des marchés les plus vigoureux, tiré par un yen affaibli qui a dopé la compétitivité de ses entreprises exportatrices.

Les marchés obligataires ont évolué dans des marges relativement étroites, mais non sans mouvements brusques, notamment en raison du « shutdown » américain qui a retardé la publication de données macroéconomiques clés. Aux États-Unis, les taux à 10 ans ont terminé proches de leurs niveaux de fin septembre, tandis que la Fed procédait à deux baisses de taux supplémentaires dans un contexte de divergences internes marquées. En zone euro, le Bund a connu une remontée graduelle, alimentée par des données économiques plus solides et par une inflation révisée à la hausse. Les taux français sont demeurés relativement sages malgré un environnement politique toujours délicat, tandis que l'Italie a bénéficié d'une amélioration de sa notation souveraine.

Sur le marché des changes, le dollar s'est apprécié en début de trimestre avant de refluer en décembre, au fur et à mesure que le marché intégrait l'idée d'une poursuite des baisses de taux de la Fed. L'euro est resté globalement stable, soutenu par des indicateurs européens solides. Le yen s'est de nouveau nettement affaibli face au dollar, pénalisé par les tensions diplomatiques régionales et par l'hypothèse d'un report du resserrement monétaire par la Banque du Japon, malgré une hausse de taux intervenue en fin d'année. Malgré les nombreuses sources de volatilité — tensions géopolitiques, incertitudes entourant l'IA, divergences entre banques centrales — l'économie mondiale a montré une résilience notable en 2025.

Malgré un environnement marqué par des tensions géopolitiques, des mouvements de marché parfois brusques et des débats persistants autour de l'intelligence artificielle, l'économie mondiale a montré une résilience notable en 2025. Les indicateurs publiés en fin d'année soulignent une activité globalement solide, soutenue par un investissement technologique dynamique et une normalisation progressive des conditions monétaires. À l'orée de 2026, la plupart des grandes banques centrales semblent avoir atteint un point d'équilibre, tandis que les marchés restent attentifs aux évolutions du contexte économique et géopolitique. Les tendances observées en fin d'année — stabilisation des politiques monétaires, croissance encore robuste et revalorisation de certaines régions — laissent entrevoir un début d'année placé sous le signe d'une visibilité légèrement accrue, même si plusieurs sources d'incertitude continuent de nourrir la prudence.

Gestion

Le quatrième trimestre de 2025 s'est avéré favorable à l'évolution du portefeuille grâce à la résilience des actions qui ont progressé sur la période, toutes zones géographiques confondues. Les actions pan-européennes ont majoritairement contribué à la performance du fonds, avec également les actions de petites capitalisations de la Zone Euro. Les actions émergentes globales se sont aussi démarquées, jouant un rôle déterminant dans la progression du fonds. De même, les actions étasuniennes et japonaises se sont appréciées, renforçant la dynamique positive du portefeuille. En outre, la couverture du risque de change sur le Yen japonais a contribué à la performance. Ce trimestre également, le régime de marché identifié sur les actifs risqués est demeuré neutre. Le portefeuille est resté surexposé par rapport à son allocation standard sur toute la période, terminant l'année avec un poids de 118% pour les actions.

T1 2026

Appréciation de l'environnement global

Le premier trimestre 2026 a été marqué par un changement brutal de régime des marchés, dominé par la cristallisation du risque géopolitique au Moyen-Orient et par une remise en question rapide des anticipations de politique monétaire, dans un contexte de choc pétrolier majeur.

Après un début d'année globalement favorable aux actions en janvier et février, porté par la poursuite du thème de l'Intelligence Artificielle malgré une nervosité croissante sur les valorisations, les marchés ont atteint un point haut le 25 février. La situation s'est nettement dégradée à partir de la fin février avec les frappes américaines et israéliennes sur l'Iran, suivies de représailles iraniennes et de perturbations du trafic pétrolier dans le détroit d'Ormuz. Cette escalade a provoqué une forte chute des marchés actions en mars et une performance négative sur le trimestre. La hausse historique des prix du pétrole (Brent à 118,4 dollars fin mars, soit +94,5 % depuis fin 2025) a été le principal facteur macroéconomique du trimestre. Si le scénario central demeure celui d'un choc temporaire, l'incertitude sur la durée du conflit a fortement alimenté la volatilité des marchés, affectant les actions, les obligations et le crédit. Les marchés émergents et asiatiques ont particulièrement souffert en mars, tandis que les marchés européens ont globalement mieux résisté que les États-Unis. La dispersion sectorielle a été marquée, avec une surperformance nette du secteur de l'énergie et une forte sous-performance des valeurs de croissance, notamment les logiciels.

Sur le plan monétaire, la Fed a maintenu ses taux inchangés mais a adopté une posture prudente et divisée, dans un contexte de marché du travail peu lisible et de craintes liées à l'inflation importée par l'énergie. Les marchés ont brutalement corrigé leurs anticipations, faisant disparaître les baisses de taux attendues en début d'année. En zone euro, la BCE a également maintenu des taux stables, mais a tenu un discours jugé ferme, les tensions inflationnistes liées à l'énergie prenant désormais le pas sur les préoccupations de croissance.

BNP PARIBAS PERSPECTIVES LONG TERME

Les marchés anticipent désormais des hausses de taux d'ici la fin de l'année.

Cette révision des anticipations s'est traduite par une forte remontée des taux longs en mars, après une détente en début de trimestre. Les rendements étasuniens et européens terminent le trimestre en hausse, accompagnés d'un aplatissement accru des courbes et d'un net regain de volatilité. Le marché du crédit a subi un élargissement des primes de risque et affiche une performance négative sur l'ensemble des segments.

Sur le marché des changes, le dollar s'est apprécié, retrouvant son statut de valeur refuge dans un environnement de stress géopolitique. L'euro s'est déprécié face au dollar et le yen est resté sous pression malgré l'intervention verbale des autorités japonaises.

Dans l'ensemble, le premier trimestre 2026 illustre un passage rapide d'un environnement de marché dominé par les thématiques de croissance et de politique monétaire accommodante vers un régime de risque géopolitique, d'inflation énergétique et de durcissement des conditions financières, avec une visibilité encore très limitée sur la suite du cycle.

Gestion

Sur le dernier trimestre, le fonds BNPP Perspectives Long Terme enregistre une performance négative, affectée par la contribution de la poche actions. Parmi celles-ci ce sont surtout les Etats-Unis et l'Europe qui ont pénalisé, tandis que le Japon et les marchés émergents ont apporté une contribution positive.

Au cours du premier trimestre 2026, la gestion de BNPP Perspectives Long Terme s'est traduite par un renforcement progressif de la prudence, avec une réduction marquée de l'exposition globale du fonds. Celle-ci est passée de 123% fin 2025 à 103% fin mars 2026, après un niveau encore élevé en janvier et février. Cette évolution reflète une désensibilisation du portefeuille en raison d'une augmentation des volatilités enregistrées, portée par une baisse des expositions aux actifs risqués, et par conséquence par une augmentation significative des liquidités.

L'exposition aux actions a été réduite sur le trimestre, passant de 118% fin 2025 à 98% fin mars 2026, après un niveau encore élevé en début d'année. Cette réduction a très principalement eu lieu dans la première partie du mois de mars en lien avec la guerre au Moyen-Orient et la hausse des volatilités réalisées. Les diminutions ont concerné plusieurs zones géographiques. L'allocation actions reste néanmoins diversifiée, avec des expositions réparties entre l'Europe, l'Amérique du Nord, le Pacifique et les marchés émergents, sans modification significative de la structure géographique globale.

Performances

Les performances annuelles s'élèvent à :
- 13.23 % l'action « I Attente »
- 13.23 % l'action « I »
- 12.55 % l'action « Classic »
- 12.55 % l'action « Classic Attente »

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment.

* * *

Réclamations d'impôts dans le cadre du Projet Aberdeen/Fokus bank

Dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne, le droit communautaire donne aux Organismes de Placement collectif (OPC) la possibilité de déposer des réclamations contentieuses en vue de récupérer des impôts qui ont été indûment prélevées. En effet, le fait qu'un Etat membre impose de façon plus lourde un OPC étranger qu'un OPC résident constitue à la lumière du droit communautaire une discrimination.

Ce principe a été entériné par l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans l'affaire « Aberdeen » (18 juin 2009). Cet arrêt reconnait qu'un OPC non-résident peut faire l'objet d'une imposition discriminatoire, ce qui constitue une entrave à la liberté d'établissement et/ou à la libre circulation des capitaux. D'autres arrêts de la CJUE sont venus confirmer cette jurisprudence. Il s'agit des arrêts dans les affaires Santander (10 mai 2010) et Emerging Markets (10 avril 2014) concernant respectivement les législations fiscales françaises et polonaises.

C'est sur base de cette jurisprudence, et afin de sauvegarder les droits des OPC à bénéficier d'un remboursement d'impôts, que la société de gestion a décidé d'introduire des réclamations contentieuses auprès des autorités fiscales dans plusieurs Etats membres ayant une législation discriminatoire non conforme au droit communautaire. Ces démarches font préalablement l'objet d'une étude afin de déterminer la viabilité des réclamations, c'est-à-dire pour quels fonds, dans quels Etats membre et sur quelle période il convient d'effectuer une demande de remboursement.

A ce jour, il n'existe pas de législation européenne prévoyant une procédure homogène pour ce type de réclamations. C'est pour cette raison que les délais de remboursement et la complexité de la procédure varient suivant l'Etat membre concerné rendant nécessaire une revue constante de l'évolution de cette thématique.

* * *

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

Le compartiment n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

Liste des modifications intervenues sur la SICAV BNP PARIBAS PERSPECTIVES

Au cours de l'exercice clos à fin mars 2026

Date de la modification	Description de la modification
16/09/2025	Création du compartiment BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2043-2045
27/10/2025	Absorption du compartiment BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2025-2027 par le compartiment BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME
01/01/2026	<u>Pour les compartiments « BNP Paribas Perspectives 2028-2030, BNP Paribas Perspectives 2031-2033, BNP Paribas Perspectives 2034-2036, BNP Paribas Perspectives 2037-2039, BNP Paribas Perspectives Moyen Terme et BNP Paribas Perspectives Long Terme »</u> - Suppression des commissions de mouvement conformément à la réglementation - avec réajustement des frais et - changement de présentation des frais de gestion financière et des frais de fonctionnement et de service (passage d'une présentation en un seul type de frais à une présentation en deux types de frais distincts). <u>Pour le compartiment « BNP Paribas Perspectives Court Terme »</u> - Suppression des commissions de mouvement conformément à la réglementation - avec réajustement des frais et

	- changement de présentation des frais de gestion financière et des frais de fonctionnement et de service (passage d'une présentation en un seul type de frais à une présentation en deux types de frais distincts) - revue à la hausse pour certaines classes d'actions du montant des frais réels affichés dans les documents d'informations clés tout en demeurant dans la limite des frais maximums affichés dans le prospectus - revue à la hausse pour la catégorie d'actions X réservée aux OPCVM gérés par BNPP AM du montant des frais réels affichés dans les documents d'informations clés avec dépassement de la limite des frais maximums affichés dans le prospectus. Pour le compartiment « BNP Paribas Perspectives 2040-2042 - Suppression des commissions de mouvement conformément à la réglementation - augmentation du taux maximum des frais de gestion financière et frais administratifs externes au gestionnaire financier par délégation pour les 4 catégories d'actions du compartiment. - changement de présentation des frais de gestion financière et des frais de fonctionnement et de service (passage d'une présentation en un seul type de frais à une présentation en deux types de frais distincts). Pour l'ensemble des compartiments de la SICAV - le sous-délégataire de la gestion financière devient AXA Investment Managers UK Limited à la place de BNP Paribas Asset Management UK Limited - changements de nature éditoriale (le terme « résultat » a notamment été remplacé par « revenu » dans les paragraphes relatifs aux sommes distribuables).
27/03/2026	Reproduction des documents d'informations clés (DIC)

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans le compartiment

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Autres informations.

* * *

BNP PARIBAS PERSPECTIVES LONG TERME

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	16 965 231,30
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	9 250 351,44
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	7 647 203,21
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	7 131 377,16
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	5 806 612,02

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
LU2607531006	BNPP EASY MSCI USA MIN TE C17	Vente	27 313 462,53
LU1291099718	BNPP EASY MSCI EUROPE MIN TE 9IL	Vente	26 414 453,76
LU1291097779	BNPP EASY MSCI EMERGING MIN TE 9IE	Vente	19 414 195,38
LU1291102447	BNPP EASY MSCI JAPAN MIN TE 9IL	Vente	16 619 332,37
LU1291099718	BNPP EASY MSCI EUROPE MIN TE 9IL	Vente	16 307 490,53

* * *

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

* * *

BNP PARIBAS PERSPECTIVES LONG TERME

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Dénomination du produit : BNP PARIBAS PERSPECTIVES LONG TERME **Identifiant d'entité juridique** : 969500OKIVAVI2PKSS44

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

●● ☐ Oui ●○ ☒ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 49.4% d'investissements durables

- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Sauf indication contraire, l'ensemble des données réalisées du présent rapport périodique sont exprimées en moyenne pondérée trimestrielle, sur base de l'actif sous gestion.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents en tenant compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'aide d'une méthodologie ESG propriétaire, et en investissant en lignes directes ou via des fonds dans des émetteurs justifiant des bonnes pratiques environnementales et sociales, tout en mettant en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise dans leur secteur d'activité.

Lors d'investissement dans des fonds actifs internes, la société de gestion s'appuie sur une méthodologie ESG propriétaire et applique des critères d'exclusion à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

La performance ESG d'un émetteur est évaluée par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui incluent, sans s'y limiter :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, le niveau d'émission de CO2 et l'intensité énergétique

- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, le taux de rotation du personnel et le résultat PISA (Programme international pour le Suivi des Acquis des élèves)

- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du conseil d'administration vis-à vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption, le respect de la liberté de la presse

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs sélectionnés par l'équipe d'analyse interne, la société de gestion s'appuie sur les méthodologies ESG et les politiques d'exclusion des sociétés de gestion externes ou des fournisseurs d'indice, ainsi que sur leurs politiques actives d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables.

En sus des critères usuels de sélection (analyse quantitative, analyse qualitative et due diligence risque), l'équipe d'analyse de fonds externes offre un classement basé sur des critères extra-financiers (ou ESG) pour chaque gérant ou fonds recommandé, et ce dans chaque secteur.

Cette équipe applique une notation ESG qualitative plutôt que quantitative aux fonds et gérants sélectionnés afin d'évaluer la mise en œuvre effective des pratiques ESG et l'inclusion de critères extra-financiers dans leur processus d'investissement.

Le système de notation ESG de cette équipe est construit autour de principes fondamentaux :

- Une cohérence d'approche systématiquement appliquée à travers toutes les classes d'actif et secteurs pour garantir une homogénéité dans la notation,

- Une méthodologie propre applicable aussi bien aux fonds ISR (investissement socialement responsables) qu'aux fonds classiques, avec des règles bien définies visant à limiter toute subjectivité,

- Une note ESG à la fois de la société de gestion et du fonds (la dernière intégrant la note ESG de sa société de gestion).

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs sociaux auxquels les investissements durables du produit financier ont contribués sont indiqués à la question « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? »

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

- Le pourcentage du portefeuille investi en lignes directes ou dans des fonds actifs internes qui se conforme à la Politique RBC : **100%**
- Le pourcentage du portefeuille investi via des fonds internes et/ou externes actifs et/ou passifs dans des fonds catégorisés article 8 ou article 9 selon le Règlement SFDR : **97.5%**
- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR : **49.4%**

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur	2022*	2023**	2024***	2025***	Commentaire
Le pourcentage du portefeuille investi en lignes directes ou dans des fonds actifs internes qui se conforme à la Politique RBC	100%	100%	100%	100%	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille investi via des fonds internes et/ou externes actifs et/ou passifs dans des fonds catégorisés article 8 ou article 9 selon le Règlement SFDR	>75%	98.3%	98.3%	97.5%	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR	53.8%	52.5%	49.4%	49.4%	Conforme à l'engagement du produit financier

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable
** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle.
*** Les chiffres publiés sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle, sur base de l'actif sous gestion.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

Les investissements durables réalisés par le produit financier visent à financer les sociétés qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux par le biais de leurs produits et services ainsi que leurs pratiques durables. La méthodologie propriétaire intègre différents critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des composants essentiels pour qualifier une entreprise de « durable ». Ces critères sont complémentaires les uns des autres. Dans la pratique, un émetteur doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous pour être considéré comme contribuant à un objectif environnemental ou social:

1. Une société dont l'activité économique est alignée sur les objectifs du Règlement européen sur la taxonomie
2. Une société dont l'activité économique contribue à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU)
3. Une société opérant dans le secteur des émissions de GES élevées qui fait évoluer son modèle d'entreprise pour atteindre l'objectif de maintien d'une hausse de la température mondiale inférieure à 1,5°C
4. Une société appliquant des pratiques environnementales ou sociales « best-in-class » par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés.

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes les sociétés par rapport à ces exigences.

Le site Internet de la société de gestion contient de plus amples informations sur la méthodologie interne : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/14787511-C833-49FC-8985-7E934948BE63

L'engagement minimum d'investissement du produit financier dans des investissements durables est calculé sur la base d'une méthodologie pondérée par actif sous gestion, sans qu'aucun minimum d'engagement d'investissements durables ne soit requis pour les fonds sous-jacents. À ce titre, une approche en transparence est appliquée afin de calculer la proportion minimale d'investissement durable du produit financier en fonction des données déclarées par les fonds sous-jacents.

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs, la société de gestion s'appuie sur les méthodologies et les engagements d'investissements durables déclarés par les sociétés de gestion desdits fonds et/ou les fournisseurs d'indices qui ont été eux-mêmes sélectionnés par l'équipe d'analyse interne dédiée.

Lors d'investissement en lignes directes ou dans des fonds actifs internes, la société de gestion utilise sa méthodologie propriétaire sur les investissements durables comme décrite ci-dessus.

La part des investissements du produit financier considérés par le Règlement SFDR comme des investissements durables contribue dans les proportions décrites à la question sur l'allocation des actifs aux objectifs environnementaux définis dans le Règlement européen sur la taxonomie en vigueur à ce jour : atténuation du changement climatique et/ou adaptation au changement climatique.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les standards établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs sélectionnés par l'équipe d'analyse interne, la société de gestion s'appuie sur les données des sociétés de gestion desdits fonds pour analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en accord avec les exigences réglementaires.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que les investissements durables prennent en compte l'ensemble des principaux indicateurs d'incidence négative du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 en mettant systématiquement en oeuvre, dans son processus d'investissement, les piliers de son approche de la durabilité définis dans la Stratégie globale « Sustainability » (GSS) de BNP Paribas Asset Management et indiqué plus en détail ci-dessous : Politique RBC, Intégration ESG ; Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : les « 3Es » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive)).

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs, la société de gestion s'appuie sur les données des sociétés de gestion externes ou des fournisseurs d'indice pour la prise en compte des principaux indicateurs d'incidence négative.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillé :

Les investissements durables font l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas. En cas de manquement grave et répété à ces principes, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne. Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance », le cas échéant.

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs sélectionnés par l'équipe d'analyse interne, la société de gestion s'appuie sur les données déclarées par les sociétés de gestion desdits fonds pour la conformité aux normes et conventions internationales mentionnées ci-dessus.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Lors d'investissement dans des fonds actifs externes et des fonds passifs, sélectionnés par l'équipe d'analyse interne, la société de gestion s'appuie sur les données de sociétés de gestion externes pour la considération des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Les investissements dans des fonds internes actifs mettent systématiquement en œuvre, dans leur processus d'investissement, les piliers d'investissement responsable définis dans la GSS.

Ces piliers sont régis par des politiques à l'échelle de l'entreprise qui définissent des critères d'identification, d'examen et de priorisation ainsi que de gestion ou d'atténuation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les émetteurs.

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilités causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaires et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir tous les processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les mesures visant à gérer ou à atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dépendent de la gravité et de l'importance de ces impacts. Ces mesures s'appuient sur la Politique RBC, les Règles d'intégration ESG et la Politique d'engagement et de vote, qui comprennent les dispositions suivantes :

- Exclusion des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales et des émetteurs impliqués dans des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement
- Dialogue avec les émetteurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les incidences négatives potentielles
- Vote lors des assemblées générales annuelles des sociétés en portefeuille pour promouvoir une bonne gouvernance et faire progresser les questions environnementales et sociales

- S'assurer que tous les titres inclus dans le portefeuille sont associés à des recherches ESG concluantes

- Gérer les portefeuilles en s'assurant que leur note ESG globale dépasse celui de l'indice de référence

Sur la base de l'approche ci-dessus et en fonction de la composition du portefeuille du produit financier (i.e le type d'émetteur), le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur les facteurs de durabilité :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

La Déclaration SFDR de BNPP AM : « Intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.
SFDR: Sustainability-related disclosures - BNP Paribas

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir au 31.03.2026

Investissements les plus importants **	Secteur	% d'actifs*	Pays**
BNPP E MSCI USA MIN TE TP USD C	Autres	18.75%	États-Unis
BNPP EASY MSCI EMERG MRKTS EX CW TRCK	Autres	13.46%	Luxembourg
BNPP E MSCI EUROPE MIN TE C ETF-E	Autres	12.36%	Luxembourg
BNPP ACTIONS PME ETI ISR P C	Autres	10.45%	France
BNPP E MSCI JAPAN ESG FMTE CAP ETF-E	Autres	10.04%	Luxembourg
BNPP FD ERP MF EQ I C	Autres	9.30%	Luxembourg
BNPP E S&P 500 S&S USD C ETF-E	Autres	7.48%	République d'Irlande
BNPP E LOW CA 100 ERP PAB C ETF-E	Autres	4.75%	Luxembourg
BNPP E MSCI EUROPE SC SRI PAB C ETF-E	Autres	4.11%	Luxembourg
THEAM QUANT NUCLEAR OPP S C	Autres	3.21%	Luxembourg
BNPP MOIS ISR I C	Liquidités	2.53%	France
BNPP E ECPI CI ECO LDS TP C	Autres	2.08%	Luxembourg

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculée au 31/03/2026.
Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.
* Toute différence de pourcentage avec les portefeuilles des états financiers résulte d'une différence d'arrondis.
* * Toute différence avec les relevés de portefeuille ci-dessus provient de l'utilisation de différentes sources de données

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs ?

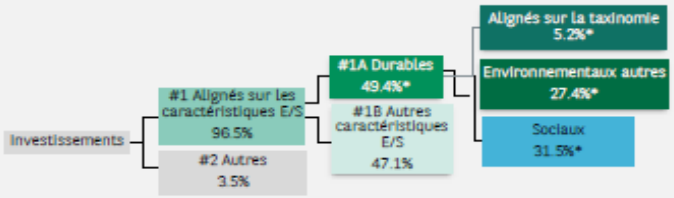
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier est de : **96.5%**

La proportion d'investissements durables (#1A Durables) est de **49.4%**

Dans le cadre d'investissement en fonds externes, la société de gestion s'appuie sur les méthodologies développées par les sociétés de gestion externes pour déterminer quels sont les investissements durables.

La proportion restante des investissements est principalement utilisée de la manière décrite dans la question :" Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?".



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

*Un titre en portefeuille qualifié d'investissement durable peut, compte tenu de l'ensemble de ses activités, à la fois contribuer à un objectif social et à un objectif environnemental (aligné ou non avec la taxonomie de l'UE) et les chiffres indiqués en tiennent compte. Pour autant un même émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois au titre des investissements durables (#1A Durables).

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
Autres	96,00%
Liquidités	3,91%
Produits dérivés	0.09%

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculée au 31/12/2026. Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'engageait pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE, mais en a toutefois réalisés.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés avec la Taxonomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La société de gestion utilise des données provenant de fournisseurs tiers pour mesurer la proportion d'investissements qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE. Les fournisseurs recueillent les données déclarées par les entreprises et peuvent utiliser des informations équivalentes lorsqu'elles ne sont pas facilement accessibles dans les informations rendues publiques. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les fournisseurs de données de BNPP AM, veuillez consulter le document suivant : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/0EE37EC2-8612-48A5-9AA1-D5009CCB58DD

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la Taxonomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxonomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la Taxonomie de l'UE.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement sur la Taxonomie) n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE [1]?

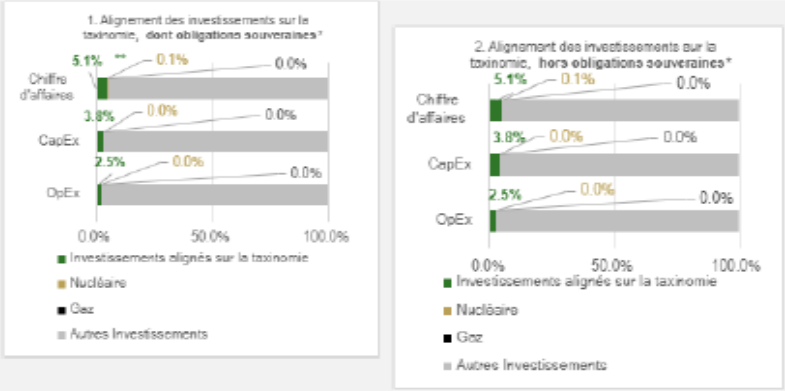
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire, et de gestion des déchets.

- [x] **Oui:**
  - [ ] Gaz fossile
  - [x] Energie nucléaire
- [ ] **Non:**

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investisseurs du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines*

*** Alignement taxinomie réelle*

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxonomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

	Chiffre d'affaires	Capex	Opex
2022*	3.4%	/	/
2023**	4.6%	/	/
2024***	5.0%	4.2%	2.9%
2025***	5.1%	3.8%	2.5%

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable
** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée par trimestre.
***Les chiffres publiés sont exprimés en moyenne trimestrielle pondérée, sur base de l'actif sous gestion

La proportion d'activités économiques alignées avec la Taxonomie de l'UE exprimée en CapEx ou OpEx n'est pas indiquée en 2022 et 2023 compte tenu du niveau actuel de données dont dispose la société de gestion à ces dates-là.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 202/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxonomie est de **27.4%**.

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la Taxonomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sur le plan social représentent **31.5 %** du produit financier.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

La proportion restante des investissements peut inclure :

- pour les investissements dans des fonds internes, la proportion d'actifs qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ou
- pour les fonds externes, la proportion d'actifs qui ne respectent pas les standards minimums établis pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds sous-jacent conformément aux données déclarées par les sociétés de gestions des fonds externes
- Des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier. En outre, Ces investissements sont, le cas échéant, effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- La politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie
- La Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Lors d'investissements en lignes directes ou dans des fonds actifs internes, le produit financier doit se conformer à la Politique RBC de BNP Paribas Asset Management en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement

- Le produit financier doit investir au moins 75% de ses actifs via des fonds internes et/ou externes actifs et/ou passifs dans des fonds catégorisés article 8 ou article 9 selon le Règlement SFDR

- Le produit financier doit investir au moins 35% de ses actifs dans des « investissements durables » définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « investissement durable » sont indiqués à la question ci-dessus «Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?» et les seuils quantitatifs et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site internet de la société de gestion

En outre, la société de gestion a mis en place une politique de vote et d'engagement. Plusieurs exemples d'engagements sont détaillés dans la section vote et engagement du rapport intitulé Rapport Sustainability. Ces documents sont accessibles au lien suivant : Sustainability - BNPP AM France Investisseur privé



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable

* * *

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2025, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion) [4].

[4] *NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.*

BNP PARIBAS PERSPECTIVES LONG TERME

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM Europe ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V):

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de **BNPP AM Europe**[5]	1 299	175 351	56 965

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM Europe dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc *« Collaborateurs Régulés »*[6] (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V):

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de **BNPP AM Europe** :	*203*	*48 545*
dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens	*167*	*34 562*

Autres informations :

- **Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM Europe :**

	Nombre de fonds (31.12.2025)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2025
OPCVM	187	101
Fonds d'Investissement Alternatifs	304	63

- En 2025, 44,62k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM Europe présents au 31.12.2025.

[5] *Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les*

- *5 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 990k EUR et 357k EUR.*
- *252 collaborateurs de la succursale belge, dont 9 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 26 250k EUR et 4 433k EUR.*
- *26 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 208k EUR et 2 288k EUR.*
- *51 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 670k EUR et 1 877k EUR.*
- *61 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 11 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 10 590k EUR et 2 888k EUR.*

[6] *La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.*

- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2024, a été réalisé entre Avril et Mai 2025. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés.

- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management Europe est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE (BNPP AM EUROPE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Le conseil d'administration surveille de près la situation géopolitique et son impact sur les perspectives globales et les risques de marché et financier afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

* * *

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Déclaration du choix des modalités d'exercice
(Article L225-37-4, alinéa 4 du Code de commerce)

Conformément à la réglementation et aux statuts de la SICAV (Article 20) la direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, par le Président du Conseil d'Administration.

Déclaration des conventions réglementées
(Article L225-37-4, alinéa 2 du Code de commerce)

Conformément à la réglementation il est déclaré qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune convention répondant à la définition suivante n'a été conclue :

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Déclaration – Tableau des délégations
(Article L225-37-4, alinéa 3 du Code de commerce)

Conformément à la réglementation il est déclaré qu'au 31 mars 2026 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

LISTE DES AUTRES MANDATS EXERCES
(EXERCICE 2025-2026)

Monsieur Jean-Irénée DERIES
Président Directeur Général

Néant

Monsieur Michael HERSKOVICH
Administrateur

Néant

Monsieur P. D'ARVISENET
Administrateur

Néant

Madame Agathe BURET
Administrateur

Néant

Madame Julia KRISTOF
Administrateur

Néant

Madame Valérie MORAGLIA
Administrateur

Néant

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers	**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**69,967,545.53**	**333,422,634.07**
OPCVM	69,967,545.53	333,422,634.07
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**1,529,667.03**	**5,288,585.62**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**71,497,212.56**	**338,711,219.69**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**608,616.44**	**1,634,026.55**
Comptes financiers	**410,665.56**	**3,473,846.97**
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**1,019,282.00**	**5,107,873.52**
TOTAL ACTIF I+II	**72,516,494.56**	**343,819,093.21**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Capitaux propres :	**-**	**-**
Capital	63,094,854.46	337,772,876.57
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	7,915,942.76	-168,999.64
Capitaux propres I :	71,010,797.22	337,603,876.93
Passifs de financement II	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**71,010,797.22**	**337,603,876.93**
Passifs éligibles :	**-**	**-**
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	1,399,604.41	1,444,585.14
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**1,399,604.41**	**1,444,585.14**
Autres passifs :	**-**	**-**
Dettes et comptes d'ajustement passifs	106,092.93	4,534,573.73
Concours bancaires	-	236,057.41
Sous-total autres passifs IV	**106,092.93**	**4,770,631.14**
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	**72,516,494.56**	**343,819,093.21**

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Revenus financiers nets	**-**	**-**
Produits sur opérations financières	**-**	**-**
Produits sur actions	13,784.18	2,122.77
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	337,563.90
Produits sur Instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	128,574.55	297,644.89
Sous-total Produits sur opérations financières	**142,358.73**	**637,331.56**
Charges sur opérations financières	**-**	**-**
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-45,473.05	-40,335.28
Sous-total charges sur opérations financières	**-45,473.05**	**-40,335.28**
Total Revenus financiers nets (A)	**96,885.68**	**596,996.28**
Autres produits :	**-**	**-**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres Charges :	**-**	**-**
Frais de gestion de la société de gestion	-2,091,745.13	-2,779,995.50
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-962.68	-763.41
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	**-2,092,707.81**	**-2,780,758.91**
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	**-1,995,822.13**	**-2,183,762.63**

BNP PARIBAS PERSPECTIVES LONG TERME

Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**1,270,477.93**	**70,577.18**
Sous-total Revenus nets I = C + D	**-725,344.20**	**-2,113,185.45**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	**-**	**-**
Plus et moins-values réalisées	51,629,067.92	20,647,622.90
Frais de transactions externes et frais de cession	-383,653.56	-460,130.95
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**51,245,414.36**	**20,187,491.95**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-33,957,958.12**	**-140,008.94**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**17,287,456.24**	**20,047,483.01**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	**-**	**-**
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-7,535,704.31	-17,971,131.20
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**-7,535,704.31**	**-17,971,131.20**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**-1,110,464.97**	**-132,166.00**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**-8,646,169.28**	**-18,103,297.20**
Acomptes :	**-**	**-**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**7,915,942.76**	**-168,999.64**

BNP PARIBAS PERSPECTIVES LONG TERME

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du compartiment est d'appliquer une stratégie d'allocation dynamique et diversifiée sur tous types de classes d'actifs, par le biais d'OPC ou d'investissements directs.
L'objectif de volatilité annuelle est fixé à 15%.

Ce compartiment est de type" gestion à volatilité cible constante".

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe I Attente (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C	52.8739	49.0586	53.8158	53.8884	**61.0180**
Actif net (en k EUR)	51,479.25	33,056.84	31,779.20	36,487.40	**13,562.55**
Nombre de titres					
Actions C	973,622.8654	673,822.4174	590,517.1695	677,091.3778	**222,271.2895**

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Actions C	3.61	-0.46	0.85	3.19	**14.83**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Actions C	-0.19	-0.11	-0.10	-0.23	**-0.35**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS PERSPECTIVES LONG TERME

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C	39.3976	36.5548	40.0995	40.1536	**45.4675**
Actif net (en k EUR)	89,626.77	94,940.64	99,239.16	104,679.75	**4,208.80**
Nombre de titres					
Actions C	2,274,925.8071	2,597,212.1955	2,474,819.6492	2,606,980.8934	**92,566.9824**

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Actions C	2.69	-0.34	0.63	2.38	**11.05**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Actions C	-0.14	-0.08	-0.08	-0.17	**-0.26**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS PERSPECTIVES LONG TERME

Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C	36.5675	33.7259	36.7762	36.6037	**41.1986**
Actif net (en k EUR)	89,586.59	74,769.51	84,339.25	75,684.95	**19,356.39**
Nombre de titres					
Actions C	2,449,894.6542	2,216,973.1446	2,293,307.8144	2,067,683.8365	**469,830.5370**

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Actions C	2.51	-0.32	0.58	2.17	**10.03**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Actions C	-0.36	-0.28	-0.27	-0.38	**-0.48**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe Classic Attente (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C	35.5113	32.7518	35.7140	35.5465	**40.0085**
Actif net (en k EUR)	92,170.24	92,222.27	73,038.80	73,340.57	**33,883.06**
Nombre de titres					
Actions C	2,595,515.3371	2,815,790.5694	2,045,100.5491	2,063,228.3306	**846,894.4983**

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Actions C	2.44	-0.31	0.56	2.11	**9.74**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Actions C	-0.35	-0.27	-0.27	-0.37	**-0.46**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025
Valeur liquidative (en EUR)				
Actions C	122.7964	114.6099	126.4633	127.3894
Actif net (en k EUR)	16,284.72	30,471.16	35,346.08	47,411.20
Nombre de titres				
Actions C	132,615.5684	265,868.2984	279,496.6784	372,175.3984

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes				
Actions C	8.36	-1.07	1.99	7.53
Capitalisation unitaire sur revenus				
Actions C	0.28	0.39	0.42	0.21

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS PERSPECTIVES LONG TERME

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

Nom des compartiments	Caractéristiques / Actions	Codes ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libelle	Fractionnement des actions*	Montant minimum des souscriptions*
BNP PARIBAS PERSPECTIVES LONG TERME	Catégorie d'actions « Classic»	FR0010146530	Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	Euro	Dix-Millième	L'équivalent en euro d'un dix-millième d'action
	Catégorie d'actions « I »	FR0010146522				*Voir définition de la catégorie « I »*
	Catégorie d'actions « Classic Attente »	FR0010147512				L'équivalent en euro d'un dix-millième d'action
	Catégorie d'actions « I Attente »	FR0000174617				*Voir définition de la catégorie « I »*
	Catégorie d'actions « X »	FR0013450939				L'équivalent en euro d'un dix-millième d'action
	Catégorie d'actions « RE »	FR0013450681				L'équivalent en euro d'un dix-millième d'action
	Catégorie d'actions « RE Attente »	FR0013451457				L'équivalent en euro d'un dix-millième d'action

* Depuis le 7 novembre 2013, les actions sont fractionnées en dix-millièmes (fractionnement en millièmes avant cette date)

BNP PARIBAS PERSPECTIVES LONG TERME

CATEGORIES D'ACTIONS	SOUSCRIPTEURS CONCERNES
« **Classic** »	La catégorie d'actions « Classic » est offerte à tous les souscripteurs personnes physiques et personnes morales
« **1))**	La catégorie d'actions« **1** » est réservée aux OPC du Groupe BNP Paribas et/ou aux filiales du Groupe BNP Paribas dans le cadre de leur activité commerciale de mise en place : d'un contrat d'assurance collective au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) souscrivant pour un montant initial minimum de 100 000 euros (hors éventuelle commission de souscription) dans la SICAV (tous compartiments confondus) ou au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) comptant au moins un effectif global de 500 salariés lors de leur première souscription. et/ou d'un Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCO) ou d'un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) souscrivant pour un montant initial minimum de 1 million d'euros en nombre entier ou en fraction d'action après arrondi au dix-millième* inférieur dans la SICAV (tous compartiments confondus) ou au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) comptant au moins un effectif total de 500 salariés lors de leur première souscription.
« **Classic Attente»**	La catégorie d'actions « Classic Attente » est réservée aux investisseurs relevant de la catégorie « Classic » et ayant opté pour une gestion à volatilité cible décroissante dans le cadre de la SICAV BNP PARIBAS PERSPECTIVES et au travers de contrats d'assurance-vie individuels (dont le PERP), d'assurance collective et/ou de Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCO) ou de Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE), distribués par les filiales du Groupe BNP Paribas. Les avoirs de la catégorie « Classic Attente » sont destinés à être transférés vers la catégorie « Classic » d'un compartiment à volatilité cible décroissante de la SICAV BNP PARIBAS PERSPECTIVES.
«!Attente»	La catégorie d'actions« 1 Attente » est uniquement réservée aux investisseurs relevant de la catégorie « 1 » définie ci-dessus et ayant opté pour une gestion à volatilité cible décroissante dans le cadre de la SICAV BNP PARIBAS PERSPECTIVES. Les avoirs de la catégorie « 1 Attente » sont destinés à être transférés vers la catégorie « 1 » d'un compartiment à volatilité cible décroissante de la SICAV BNP PARIBAS PERSPECTIVES.

«X»	La catégorie d'actions « X » est réservée aux OPC gérés par BNPP AM
«RE»	La catégorie d'actions « RE » est réservée aux filiales du Groupe BNP Paribas dans le cadre de leur activité commerciale de mis en place d'un Plan d'Eparqne Retraite Individuel (PERin).
« **RE Attente** »	La catégorie d'actions « RE Attente » est uniquement réservée aux investisseurs relevant de la catégorie « RE » définie ci-dessus et ayant opté pour une gestion à volatilité cible décroissante dans le cadre de la SICAV BNP PARIBAS PERSPECTIVES. Les avoirs de la catégorie« RE Attente» sont destinés à être transférés vers la catégorie « RE » d'un compartiment à volatilité cible décroissante de la SICAV BNP PARIBAS PERSPECTIVES.

* Depuis le 7 novembre 2013, les actions sont fractionnées en dix-millièmes (fractionnement en millièmes avant cette date).

Les tableaux ci-dessus extraits du prospectus indiquent les Actions « RE » et « RE Attente » non encore démarrées et l'action X rachetée en cours d'année.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour).

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : cours de clôture jour.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Les EMTN font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :
- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.
L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.
Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.
L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.
Cas particulier : Floor : ces options sont valorisées par des contreparties tierces à partir d'un modèle d'actualisation Marked-to-market basé sur une volatilité et une courbe de taux de marché vérifiées par le gérant et pris à la clôture du marché chaque jeudi.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalué à leur valeur nominale.

Swaps de taux :
- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.
L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

L'évaluation des swaps d'indice, calculée par l'équipe « OTC pricing & Services », est utilisée pour le calcul de la valeur liquidative après contrôle de cohérence avec la valorisation de la contrepartie si elle est reçue dans les délais. En cas de non disponibilité ou d'incohérence, OTC pricing et Services se rapproche de la contrepartie pour identifier et résoudre les problèmes.
L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Crédit Défault Swaps (CDS) : Le cours d'évaluation émane d'un contributeur qui nous est fourni par la société de gestion.
L'engagement hors bilan des CDS correspond à la valeur nominale.

Mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing

La SICAV a choisi de mettre en place un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing.

Le mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing consiste à faire supporter, en cas desouscriptions ou de rachats d'actions significatifs, aux actionnaires du compartiment concerné à l'origine de ces souscriptions ou rachats les coûts de réaménagement du portefeuille du compartiment concerné (frais liés à l'achat ou à la vente de titres générés par les mouvements de passif du compartiment concerné).

La valeur liquidative du compartiment concerné est ajustée à la hausse (en cas de souscription nette) ou à la baisse (en cas de rachat net) pour protéger les actionnaires présents dans le compartiment de l'effet de dilution de la performance généré par les coûts de réaménagement du portefeuille.

Le swing pricing vise à réduire pour les actionnaires détenant des actions du compartiment concerné les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux nouvelles entrées (souscriptions) ou aux nouvelles sorties (rachats) dans le compartiment concerné.

La SICAV calcule une valeur liquidative ajustée lorsque le montant net des souscriptions ou des rachats sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment concerné, centralisés un jour de calcul de la valeur liquidative, dépasse un seuil prédéterminé par la SICAV (seuil de déclenchement) en fonction des conditions de marché. La valeur liquidative supportant ces ordres de souscription ou de rachat sera alors ajustée à la hausse, dans le cas de souscriptions nettes, ou à la baisse, dans le cas de rachats nets, à l'aide d'un pourcentage d'ajustement (facteur d'ajustement) fixé par la société de gestion.

La société de gestion a adopté une politique d'application du mécanisme de swing pricing qui définit les mesures organisationnelles et administratives ainsi que les conditions d'application du seuil de déclenchement et du facteur d'ajustement (politique de swing pricing). Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont revus périodiquement par la société de gestion.

BNP PARIBAS PERSPECTIVES LONG TERME

Frais de fonctionnement et de gestion

FRAIS FACTURES AU COMPARTIMENT		ASSIETTE	TAUX BAREME
FRAIS DE GESTION FINANCIERE		Actif net	Catégories d'actions« Classic Attente », « Classic », « RE» et« RE Attente»: 1,30 % maximum TTC Catégorie d'actions « 1 Attente » et « **1** » : 0,70 % maximum TTC Catégorie d'actions « X » : 0,05 % maximum TTC
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES SERVICES *(**)*		Actif net	Catégories d'actions« Classic Attente », « Classic », « RE»,« RE Attente»,« **1** Attente », « **1** » et « X » : 0,10% TTC maximum *(*)*
FRAIS INDIRECTS MAXIMUMS	**COMMISSIONS (SOUSCRIPTION ET RACHAT)**	Valeur liquidative X nombre d'actions	5% TTC maximum
	FRAIS DE GESTION	Actif net	1,20% TTC maximum
COMMISSION DE SURPERFORMANCE			Néant

(*) Ce *taux peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs et tout dépassement de ce taux est pris en charge par le gestionnaire financier par délégation.*

(**) *Les frais de fonctionnement et autres services peuvent comprendre les frais suivants :*
- *Frais d'enregistrement et de référencement des fonds*
- *Frais d'information clients et distributeurs*
- *Frais des données à l'exclusion des frais de recherches et de données financières et extra-financières à usage de la gestion financière*
- *Frais de dépositaire, conservateur, centralisateur, agent de transfert, délégataire de la gestion administrative et comptable, juridiques, audit, fiscalité, etc.*
- *Frais liés au respect d'obligations règlementaires*
- *Frais opérationnels*
- *Frais liés à la connaissance du client*

Le tableau ci-dessus extrait du prospectus indique les Actions « RE » et « RE Attente » non encore démarrées et l'action X rachetée en cours d'année.

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

BNP PARIBAS PERSPECTIVES LONG TERME

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :
1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation pour la catégorie d'action « Classic ».
Capitalisation pour la catégorie d'action « Classic Attente ».
Capitalisation pour la catégorie d'action « I ».
Capitalisation pour la catégorie d'action « I Attente ».
Capitalisation pour la catégorie d'action « X ».

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la catégorie d'action « Classic ».
Capitalisation pour la catégorie d'action « Classic Attente ».
Capitalisation pour la catégorie d'action « I ».
Capitalisation pour la catégorie d'action « I Attente ».
Capitalisation pour la catégorie d'action « X ».

Changements affectant le fonds

A compter du 21/08/2025 : Rachat total de l'action X.

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	**337,603,876.93**	**323,742,503.46**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) [1]	43,954,922.65	52,356,903.14
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-352,261,890.27	-38,528,127.81
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-1,995,822.13	-2,183,762.63
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	51,245,414.36	20,187,491.95
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-7,535,704.32	-17,971,131.18
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes [2]	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes [2]	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	**71,010,797.22**	**337,603,876.93**

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.
[2] Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

	Exercice 31/03/2026
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	**Nombre de titres**
Catégorie de classe I Attente (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	258,898.1682
Nombre de titres rachetés	713,718.2565
Catégorie de classe I (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	422,833.3874
Nombre de titres rachetés	2,937,247.2984
Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	21,944.2004
Nombre de titres rachetés	1,619,797.4999
Catégorie de classe Classic Attente (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	189,289.0923
Nombre de titres rachetés	1,405,622.9246
Catégorie de classe X (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	31,722.0800
Nombre de titres rachetés	403,897.4784
Commissions de souscription et/ou de rachat	**Montant (EUR)**
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Code ISIN de l'action	Libellé de l'action	Affectation des sommes distribuables	Devise de l'action	Actif net de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
FR0000174617	I Attente	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	13,562,553.70	222,271.2895	61.0180
FR0010146522	I	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	4,208,795.79	92,566.9824	45.4675
FR0010146530	Classic	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	19,356,388.06	469,830.5370	41.1986
FR0010147512	Classic Attente	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	33,883,059.67	846,894.4983	40.0085

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays	Pays	Pays	Pays	Pays
Actif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	3,977.48					
Options	-11,708.31					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	**-7,730.83**					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
	+/-	< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	410.67	-	-	-	410.67
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		**-**	**-**	**-**	**410.67**

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	410.67	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	**410.67**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	USD	JPY	GBP	CHF	Autres devises
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Créances	280.01	58.08	-	-	
Comptes financiers	234.72	60.10	-	-	
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	42 741.57	20 311.76	13 427.34	8,889.57	
Devises à livrer	- 64 488.24	- 27 641.89	- 17 908.45	-11,869.70	
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
TOTAL	**- 21 231.94**	**- 7 211.95**	**- 4 481.11**	**-2,980.13**	

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs éligibles : Loans	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS	1,502.61	
CITIGROUP GLOBAL MARKET	27.06	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces BNP PARIBAS	110.00	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS		1,399.60
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0013368446	BNP PARIBAS ACTIONS PME ETI ISR 24C	BNP Paribas Asset Management Europe SAS	Equity	France	EUR	7,422,333.40
IE0000VX9GN7	BNP PARIBAS EASY S&P 500 ESG	BNP Paribas Asset Management Europe SAS	Equity	Irlande	USD	5,312,139.33
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	BNP Paribas Asset Management Europe SAS	Money Market	France	EUR	1,794,202.35
LU1953136873	BNPP EASY ECPI CIRCULAR ECO LEADERS 9PC	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	1,479,496.11
LU1377382368	BNPP EASY LOW CARBON 100 EUROPE PAB 9UC	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	3,375,650.85
LU1291097779	BNPP EASY MSCI EMERGING MIN TE 9IE	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	9,561,355.27
LU1291099718	BNPP EASY MSCI EUROPE MIN TE 9IL	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	8,776,929.67
LU1291101555	BNPP EASY MSCI EUR SMALL CAP SRI PAB 9IL	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	2,920,995.32
LU1291102447	BNPP EASY MSCI JAPAN MIN TE 9IL	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	7,126,040.27
LU2607531006	BNPP EASY MSCI USA MIN TE C17	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	USD	13,313,756.87
LU1956135914	BNPP SUST EUROPE MULTIFACTOR EQUITY ICA	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	6,604,770.82
LU2967933370	THEAM QUANT-NUCLEAR OPPORTUNITIES - SCA	BNP Paribas Asset Management Europe SAS	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	USD	2,279,875.27
TOTAL						**69,967,545.53**

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/03/2026
Ventilation par nature des créances	**-**
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	338,094.75
Collatéraux espèces	110,000.00
Autres débiteurs divers	160,521.69
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	**608,616.44**
Ventilation par nature des dettes	**-**
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Frais et charges non encore payés	99,683.97
Autres créditeurs divers	6,408.96
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	**106,092.93**

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe I Attente (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	219,326.70	0.63
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	605,897.52	0.62
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	576,242.88	1.22
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe Classic Attente (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	690,083.84	1.23
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe X (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,156.87	0.01
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/03/2026
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

	Exercice 31/03/2026
Immobilisations	
Valeur des immobilisations	-
Amortissement des immobilisations	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	69,967,545.53
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe I Attente (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-79,417.41	-159,508.12
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-79,417.41**	**-159,508.12**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-79,417.41	-159,508.12
Total	**-79,417.41**	**-159,508.12**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

BNP PARIBAS PERSPECTIVES LONG TERME

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	3,297,413.25	2,164,787.70
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**3,297,413.25**	**2,164,787.70**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	3,297,413.25	2,164,787.70
Total	**3,297,413.25**	**2,164,787.70**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

BNP PARIBAS PERSPECTIVES LONG TERME

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-24,644.65	-457,616.75
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-24,644.65**	**-457,616.75**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-24,644.65	-457,616.75
Total	**-24,644.65**	**-457,616.75**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	1,023,241.70	6,210,621.63
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**1,023,241.70**	**6,210,621.63**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1,023,241.70	6,210,621.63
Total	**1,023,241.70**	**6,210,621.63**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

BNP PARIBAS PERSPECTIVES LONG TERME

Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-225,880.74	-800,616.20
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-225,880.74**	**-800,616.20**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-225,880.74	-800,616.20
Total	**-225,880.74**	**-800,616.20**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

BNP PARIBAS PERSPECTIVES LONG TERME

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	4,714,367.71	4,503,306.77
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**4,714,367.71**	**4,503,306.77**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	4,714,367.71	4,503,306.77
Total	**4,714,367.71**	**4,503,306.77**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

BNP PARIBAS PERSPECTIVES LONG TERME

Catégorie de classe Classic Attente (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-395,401.40	-775,816.86
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-395,401.40**	**-775,816.86**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-395,401.40	-775,816.86
Total	**-395,401.40**	**-775,816.86**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

BNP PARIBAS PERSPECTIVES LONG TERME

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	8,252,433.58	4,363,814.69
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**8,252,433.58**	**4,363,814.69**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	8,252,433.58	4,363,814.69
Total	**8,252,433.58**	**4,363,814.69**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

BNP PARIBAS PERSPECTIVES LONG TERME

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	80,372.48
Sommes distribuables au titre du revenu net	**80,372.48**
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	80,372.48
Total	**80,372.48**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

BNP PARIBAS PERSPECTIVES LONG TERME

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	2,804,952.22
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**2,804,952.22**
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	2,804,952.22
Total	**2,804,952.22**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**69,967,545.53**	**98.53**
OPCVM				**69,967,545.53**	**98.53**
BNP PARIBAS ACTIONS PME ETI ISR 24C	65,952.847	112.54	EUR	7,422,333.40	10.45
BNP PARIBAS EASY S&P 500 ESG	368,126	16.63	USD	5,312,139.33	7.48
BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	71.265	25,176.49	EUR	1,794,202.35	2.53
BNPP EASY ECPI CIRCULAR ECO LEADERS 9PC	7,356.995	201.10	EUR	1,479,496.11	2.08
BNPP EASY LOW CARBON 100 EUROPE PAB 9UC	12,653	266.79	EUR	3,375,650.85	4.75
BNPP EASY MSCI EMERGING MIN TE 9IE	691,149	13.83	EUR	9,561,355.27	13.46
BNPP EASY MSCI EUROPE MIN TE 9IL	482,180	18.20	EUR	8,776,929.67	12.36
BNPP EASY MSCI EUR SMALL CAP SRI PAB 9IL	9,933	294.07	EUR	2,920,995.32	4.11
BNPP EASY MSCI JAPAN MIN TE 9IL	408,629	17.44	EUR	7,126,040.27	10.04
BNPP EASY MSCI USA MIN TE C17	2,990.958	5,128.83	USD	13,313,756.87	18.75
BNPP SUST EUROPE MULTIFACTOR EQUITY ICA	28,745.139998	229.77	EUR	6,604,770.82	9.30
THEAM QUANT- NUCLEAR OPPORTUNITIES - SCA	13,261.6735	198.08	USD	2,279,875.27	3.21
Instruments financiers à terme				**130,062.62**	**0.18**
Futures				**-66,634.06**	**-0.09**
MSCI EMERGING MARKETS INDEX 19/06/2026	2.00	1,454.60	USD	3,462.94	-
MSCI EUROPE SMALL CAP NET TR 19/06/2026	-12.00	632.40	EUR	138.00	-
S&P 500 E-MINI FUTURE 18/06/2026	14.00	6,570.75	USD	-70,291.62	-0.10
STXE6ESGX EURP 19/06/2026	76.00	207.10	EUR	-29,430.00	-0.04
TOPIX INDX FUTR 11/06/2026	-5.00	3,504.00	JPY	29,486.62	0.04
Options				**182,176.33**	**0.26**
PUT S&P 500 E-MINI FUTURE 30/04/2026 605	5.00	41.50	USD	9,004.51	0.01
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/06/2026 550	-23.00	4.83	USD	-9,631.57	-0.01
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/06/2026 600	33.00	10.29	USD	29,485.76	0.04
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 610	-14.00	21.20	USD	-25,765.49	-0.04
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 630	13.00	26.27	USD	29,639.82	0.04
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 640	18.00	29.18	USD	45,578.03	0.06
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/12/2026 625	12.00	31.68	USD	32,994.27	0.05
PUT STOXX 600(SXXP) 18/09/2026 520	41.00	13.67	EUR	28,023.50	0.04
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 485	55.00	4.42	EUR	12,155.00	0.02
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 500	-28.00	5.62	EUR	-7,868.00	-0.01
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 550	57.00	13.53	EUR	38,560.50	0.05
Appels de marge				**66,634.06**	**0.09**
Change à terme				**-52,113.71**	**-0.07**

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Achat CHF 291000 Vente EUR 319330.7	291,000.00	0.92	CHF	-4,665.37	-0.01
Achat CHF 291000 Vente EUR 319330.7	-319,330.70	0.92	EUR	-	-
Achat CHF 394000 Vente EUR 437462.32	394,000.00	0.92	CHF	-11,420.60	-0.02
Achat CHF 394000 Vente EUR 437462.32	-437,462.32	0.92	EUR	-	-
Achat CHF 6909000 Vente EUR 7495240.21	6,909,000.00	0.92	CHF	-24,371.59	-0.03
Achat CHF 6909000 Vente EUR 7495240.21	-7,495,240.21	0.92	EUR	-	-
Achat CHF 627000 Vente EUR 692486.36	627,000.00	0.92	CHF	-14,496.11	-0.02
Achat CHF 627000 Vente EUR 692486.36	-692,486.36	0.92	EUR	-	-
Achat DKK 8291000 Vente EUR 1110875.74	8,291,000.00	7.47	DKK	-1,131.47	-
Achat DKK 8291000 Vente EUR 1110875.74	-1,110,875.74	7.47	EUR	-	-
Achat EUR 1046394.11 Vente NOK 12393000	1,046,394.11	11.24	EUR	-56,672.75	-0.08
Achat EUR 1046394.11 Vente NOK 12393000	-12,393,000.00	11.24	NOK	-	-
Achat EUR 1368452.9 Vente JPY 249660000	1,368,452.90	183.16	EUR	5,388.79	0.01
Achat EUR 1368452.9 Vente JPY 249660000	-249,660,000.00	183.16	JPY	-	-
Achat EUR 1786705.56 Vente DKK 13338000	1,786,705.56	7.47	EUR	1,424.04	-
Achat EUR 1786705.56 Vente DKK 13338000	-13,338,000.00	7.47	DKK	-	-
Achat EUR 1954119.49 Vente USD 2295000	1,954,119.49	1.15	EUR	-35,856.91	-0.05
Achat EUR 1954119.49 Vente USD 2295000	-2,295,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 10893281.49 Vente CHF 10085000	10,893,281.49	0.92	EUR	-11,872.67	-0.02
Achat EUR 10893281.49 Vente CHF 10085000	-10,085,000.00	0.92	CHF	-	-
Achat EUR 15759397.81 Vente GBP 13734000	15,759,397.81	0.87	EUR	55,484.19	0.08
Achat EUR 15759397.81 Vente GBP 13734000	-13,734,000.00	0.87	GBP	-	-
Achat EUR 2589033.76 Vente USD 3080000	2,589,033.76	1.15	EUR	-81,609.95	-0.11
Achat EUR 2589033.76 Vente USD 3080000	-3,080,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 25882923.96 Vente JPY 4722047000	25,882,923.96	183.16	EUR	102,050.84	0.14
Achat EUR 25882923.96 Vente JPY 4722047000	-4,722,047,000.00	183.16	JPY	-	-
Achat EUR 3029987.13 Vente SEK 32495000	3,029,987.13	10.97	EUR	69,121.54	0.10
Achat EUR 3029987.13 Vente SEK 32495000	-32,495,000.00	10.97	SEK	-	-
Achat EUR 3845962.38 Vente USD 4481000	3,845,962.38	1.15	EUR	-39,477.38	-0.06
Achat EUR 3845962.38 Vente USD 4481000	-4,481,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 350374.24 Vente USD 406000	350,374.24	1.15	EUR	-1,665.16	-
Achat EUR 350374.24 Vente USD 406000	-406,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 372966.51 Vente CHF 340000	372,966.51	0.92	EUR	5,316.30	0.01
Achat EUR 372966.51 Vente CHF 340000	-340,000.00	0.92	CHF	-	-
Achat EUR 383537.08 Vente SEK 4038000	383,537.08	10.97	EUR	15,604.31	0.02
Achat EUR 383537.08 Vente SEK 4038000	-4,038,000.00	10.97	SEK	-	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Achat EUR 387160.18 Vente USD 457000	387,160.18	1.15	EUR	-9,100.92	-0.01
Achat EUR 387160.18 Vente USD 457000	-457,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 423178.38 Vente USD 488000	423,178.38	1.15	EUR	37.43	-
Achat EUR 423178.38 Vente USD 488000	-488,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 461489.08 Vente GBP 404000	461,489.08	0.87	EUR	-457.99	-
Achat EUR 461489.08 Vente GBP 404000	-404,000.00	0.87	GBP	-	-
Achat EUR 463817.97 Vente USD 549000	463,817.97	1.15	EUR	-12,215.60	-0.02
Achat EUR 463817.97 Vente USD 549000	-549,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 487541.41 Vente USD 575000	487,541.41	1.15	EUR	-11,036.56	-0.02
Achat EUR 487541.41 Vente USD 575000	-575,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 497638.53 Vente JPY 91205000	497,638.53	183.16	EUR	-311.73	-
Achat EUR 497638.53 Vente JPY 91205000	-91,205,000.00	183.16	JPY	-	-
Achat EUR 504482.29 Vente USD 604000	504,482.29	1.15	EUR	-19,241.35	-0.03
Achat EUR 504482.29 Vente USD 604000	-604,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 51122411.1 Vente USD 60040000	51,122,411.10	1.15	EUR	-937,799.41	-1.32
Achat EUR 51122411.1 Vente USD 60040000	-60,040,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 594810.56 Vente USD 689000	594,810.56	1.15	EUR	-2,615.91	-
Achat EUR 594810.56 Vente USD 689000	-689,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 602581.27 Vente CHF 552000	602,581.27	0.92	EUR	5,690.33	0.01
Achat EUR 602581.27 Vente CHF 552000	-552,000.00	0.92	CHF	-	-
Achat EUR 613700.32 Vente USD 709000	613,700.32	1.15	EUR	-1,067.99	-
Achat EUR 613700.32 Vente USD 709000	-709,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 864217.82 Vente GBP 752000	864,217.82	0.87	EUR	4,355.94	0.01
Achat EUR 864217.82 Vente GBP 752000	-752,000.00	0.87	GBP	-	-
Achat EUR 885990.67 Vente GBP 772000	885,990.67	0.87	EUR	3,260.13	-
Achat EUR 885990.67 Vente GBP 772000	-772,000.00	0.87	GBP	-	-
Achat GBP 1208000 Vente EUR 1384236.89	1,208,000.00	0.87	GBP	-2,969.40	-
Achat GBP 1208000 Vente EUR 1384236.89	-1,384,236.89	0.87	EUR	-	-
Achat GBP 270000 Vente EUR 311185.74	270,000.00	0.87	GBP	-2,458.74	-
Achat GBP 270000 Vente EUR 311185.74	-311,185.74	0.87	EUR	-	-
Achat GBP 354000 Vente EUR 408469.39	354,000.00	0.87	GBP	-3,693.98	-0.01
Achat GBP 354000 Vente EUR 408469.39	-408,469.39	0.87	EUR	-	-
Achat GBP 534000 Vente EUR 615789.82	534,000.00	0.87	GBP	-5,196.41	-0.01
Achat GBP 534000 Vente EUR 615789.82	-615,789.82	0.87	EUR	-	-
Achat GBP 9377000 Vente EUR 10714453.03	9,377,000.00	0.87	GBP	7,521.48	0.01
Achat GBP 9377000 Vente EUR 10714453.03	-10,714,453.03	0.87	EUR	-	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Achat JPY 151894000 Vente EUR 819784.85	151,894,000.00	183.16	JPY	9,508.03	0.01
Achat JPY 151894000 Vente EUR 819784.85	-819,784.85	183.16	EUR	-	-
Achat JPY 190693000 Vente EUR 1040110.92	190,693,000.00	183.16	JPY	1,012.14	-
Achat JPY 190693000 Vente EUR 1040110.92	-1,040,110.92	183.16	EUR	-	-
Achat JPY 3184961000 Vente EUR 17253936.09	3,184,961,000.00	183.16	JPY	134,936.88	0.19
Achat JPY 3184961000 Vente EUR 17253936.09	-17,253,936.09	183.16	EUR	-	-
Achat JPY 52307000 Vente EUR 284582.64	52,307,000.00	183.16	JPY	996.93	-
Achat JPY 52307000 Vente EUR 284582.64	-284,582.64	183.16	EUR	-	-
Achat JPY 60386000 Vente EUR 333587.63	60,386,000.00	183.16	JPY	-3,899.30	-0.01
Achat JPY 60386000 Vente EUR 333587.63	-333,587.63	183.16	EUR	-	-
Achat JPY 80078000 Vente EUR 439414.87	80,078,000.00	183.16	JPY	-2,214.49	-
Achat JPY 80078000 Vente EUR 439414.87	-439,414.87	183.16	EUR	-	-
Achat NOK 10794000 Vente EUR 917767.71	10,794,000.00	11.24	NOK	42,976.55	0.06
Achat NOK 10794000 Vente EUR 917767.71	-917,767.71	11.24	EUR	-	-
Achat SEK 19075000 Vente EUR 1781381.74	19,075,000.00	10.97	SEK	-43,314.00	-0.06
Achat SEK 19075000 Vente EUR 1781381.74	-1,781,381.74	10.97	EUR	-	-
Achat SEK 4499000 Vente EUR 421836.64	4,499,000.00	10.97	SEK	-11,898.67	-0.02
Achat SEK 4499000 Vente EUR 421836.64	-421,836.64	10.97	EUR	-	-
Achat USD 1867000 Vente EUR 1591805.21	1,867,000.00	1.15	USD	27,055.77	0.04
Achat USD 1867000 Vente EUR 1591805.21	-1,591,805.21	1.15	EUR	-	-
Achat USD 2281000 Vente EUR 1941261.73	2,281,000.00	1.15	USD	36,575.38	0.05
Achat USD 2281000 Vente EUR 1941261.73	-1,941,261.73	1.15	EUR	-	-
Achat USD 2325000 Vente EUR 1973705.99	2,325,000.00	1.15	USD	42,283.18	0.06
Achat USD 2325000 Vente EUR 1973705.99	-1,973,705.99	1.15	EUR	-	-
Achat USD 37748000 Vente EUR 32052577.5	37,748,000.00	1.15	USD	678,415.61	0.96
Achat USD 37748000 Vente EUR 32052577.5	-32,052,577.50	1.15	EUR	-	-
Achat USD 440000 Vente EUR 382503.26	440,000.00	1.15	USD	-982.73	-
Achat USD 440000 Vente EUR 382503.26	-382,503.26	1.15	EUR	-	-
Achat USD 442000 Vente EUR 374009.87	442,000.00	1.15	USD	9,244.84	0.01
Achat USD 442000 Vente EUR 374009.87	-374,009.87	1.15	EUR	-	-
Achat USD 462000 Vente EUR 388609.86	462,000.00	1.15	USD	11,986.70	0.02
Achat USD 462000 Vente EUR 388609.86	-388,609.86	1.15	EUR	-	-
Achat USD 477000 Vente EUR 411205.83	477,000.00	1.15	USD	2,397.11	-
Achat USD 477000 Vente EUR 411205.83	-411,205.83	1.15	EUR	-	-
Achat USD 494000 Vente EUR 416734.15	494,000.00	1.15	USD	11,609.35	0.02
Achat USD 494000 Vente EUR 416734.15	-416,734.15	1.15	EUR	-	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Achat USD 498000 Vente EUR 429606.25	498,000.00	1.15	USD	2,205.62	-
Achat USD 498000 Vente EUR 429606.25	-429,606.25	1.15	EUR	-	-
Achat USD 506000 Vente EUR 433633.13	506,000.00	1.15	USD	5,115.48	0.01
Achat USD 506000 Vente EUR 433633.13	-433,633.13	1.15	EUR	-	-
Achat USD 577000 Vente EUR 500362.91	577,000.00	1.15	USD	-50.76	-
Achat USD 577000 Vente EUR 500362.91	-500,362.91	1.15	EUR	-	-
Achat USD 579000 Vente EUR 489395.58	579,000.00	1.15	USD	12,650.75	0.02
Achat USD 579000 Vente EUR 489395.58	-489,395.58	1.15	EUR	-	-
Achat USD 597000 Vente EUR 520227.44	597,000.00	1.15	USD	-2,573.45	-
Achat USD 597000 Vente EUR 520227.44	-520,227.44	1.15	EUR	-	-
Créances				**608,616.44**	**0.86**
Dettes				**-106,092.93**	**-0.15**
Autres comptes financiers				**410,665.56**	**0.58**
TOTAL ACTIF NET			**EUR**	**71,010,797.22**	**100.00**

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Achat CHF 291000 Vente EUR 319330.7	-	-4,665.37	CHF	314,665.33	EUR	-319,330.70
Achat CHF 394000 Vente EUR 437462.32	-	-11,420.60	CHF	426,041.72	EUR	-437,462.32
Achat CHF 6909000 Vente EUR 7495240.21	-	-24,371.59	CHF	7,470,868.62	EUR	-7,495,240.21
Achat CHF 627000 Vente EUR 692486.36	-	-14,496.11	CHF	677,990.25	EUR	-692,486.36
Achat DKK 8291000 Vente EUR 1110875.74	-	-1,131.47	DKK	1,109,744.27	EUR	-1,110,875.74
Achat EUR 1046394.11 Vente NOK 12393000	-	-56,672.75	EUR	1,046,394.11	NOK	-1,103,066.86
Achat EUR 1368452.9 Vente JPY 249660000	5,388.79	-	EUR	1,368,452.90	JPY	-1,363,064.11
Achat EUR 1786705.56 Vente DKK 13338000	1,424.04	-	EUR	1,786,705.56	DKK	-1,785,281.52
Achat EUR 1954119.49 Vente USD 2295000	-	-35,856.91	EUR	1,954,119.49	USD	-1,989,976.40
Achat EUR 10893281.49 Vente CHF 10085000	-	-11,872.67	EUR	10,893,281.49	CHF	-10,905,154.16
Achat EUR 15759397.81 Vente GBP 13734000	55,484.19	-	EUR	15,759,397.81	GBP	-15,703,913.62
Achat EUR 2589033.76 Vente USD 3080000	-	-81,609.95	EUR	2,589,033.76	USD	-2,670,643.71
Achat EUR 25882923.96 Vente JPY 4722047000	102,050.84	-	EUR	25,882,923.96	JPY	-25,780,873.12
Achat EUR 3029987.13 Vente SEK 32495000	69,121.54	-	EUR	3,029,987.13	SEK	-2,960,865.59
Achat EUR 3845962.38 Vente USD 4481000	-	-39,477.38	EUR	3,845,962.38	USD	-3,885,439.76
Achat EUR 350374.24 Vente USD 406000	-	-1,665.16	EUR	350,374.24	USD	-352,039.40
Achat EUR 372966.51 Vente CHF 340000	5,316.30	-	EUR	372,966.51	CHF	-367,650.21
Achat EUR 383537.08 Vente SEK 4038000	15,604.31	-	EUR	383,537.08	SEK	-367,932.77
Achat EUR 387160.18 Vente USD 457000	-	-9,100.92	EUR	387,160.18	USD	-396,261.10
Achat EUR 423178.38 Vente USD 488000	37.43	-	EUR	423,178.38	USD	-423,140.95
Achat EUR 461489.08 Vente GBP 404000	-	-457.99	EUR	461,489.08	GBP	-461,947.07
Achat EUR 463817.97 Vente USD 549000	-	-12,215.60	EUR	463,817.97	USD	-476,033.57
Achat EUR 487541.41 Vente USD 575000	-	-11,036.56	EUR	487,541.41	USD	-498,577.97
Achat EUR 497638.53 Vente JPY 91205000	-	-311.73	EUR	497,638.53	JPY	-497,950.26

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Achat EUR 504482.29 Vente USD 604000	-	-19,241.35	EUR	504,482.29	USD	-523,723.64
Achat EUR 51122411.1 Vente USD 60040000	-	-937,799.41	EUR	51,122,411.10	USD	-52,060,210.51
Achat EUR 594810.56 Vente USD 689000	-	-2,615.91	EUR	594,810.56	USD	-597,426.47
Achat EUR 602581.27 Vente CHF 552000	5,690.33	-	EUR	602,581.27	CHF	-596,890.94
Achat EUR 613700.32 Vente USD 709000	-	-1,067.99	EUR	613,700.32	USD	-614,768.31
Achat EUR 864217.82 Vente GBP 752000	4,355.94	-	EUR	864,217.82	GBP	-859,861.88
Achat EUR 885990.67 Vente GBP 772000	3,260.13	-	EUR	885,990.67	GBP	-882,730.54
Achat GBP 1208000 Vente EUR 1384236.89	-	-2,969.40	GBP	1,381,267.49	EUR	-1,384,236.89
Achat GBP 270000 Vente EUR 311185.74	-	-2,458.74	GBP	308,727.00	EUR	-311,185.74
Achat GBP 354000 Vente EUR 408469.39	-	-3,693.98	GBP	404,775.41	EUR	-408,469.39
Achat GBP 534000 Vente EUR 615789.82	-	-5,196.41	GBP	610,593.41	EUR	-615,789.82
Achat GBP 9377000 Vente EUR 10714453.03	7,521.48	-	GBP	10,721,974.51	EUR	-10,714,453.03
Achat JPY 151894000 Vente EUR 819784.85	9,508.03	-	JPY	829,292.88	EUR	-819,784.85
Achat JPY 190693000 Vente EUR 1040110.92	1,012.14	-	JPY	1,041,123.06	EUR	-1,040,110.92
Achat JPY 3184961000 Vente EUR 17253936.09	134,936.88	-	JPY	17,388,872.97	EUR	-17,253,936.09
Achat JPY 52307000 Vente EUR 284582.64	996.93	-	JPY	285,579.57	EUR	-284,582.64
Achat JPY 60386000 Vente EUR 333587.63	-	-3,899.30	JPY	329,688.33	EUR	-333,587.63
Achat JPY 80078000 Vente EUR 439414.87	-	-2,214.49	JPY	437,200.38	EUR	-439,414.87
Achat NOK 10794000 Vente EUR 917767.71	42,976.55	-	NOK	960,744.26	EUR	-917,767.71
Achat SEK 19075000 Vente EUR 1781381.74	-	-43,314.00	SEK	1,738,067.74	EUR	-1,781,381.74
Achat SEK 4499000 Vente EUR 421836.64	-	-11,898.67	SEK	409,937.97	EUR	-421,836.64
Achat USD 1867000 Vente EUR 1591805.21	27,055.77	-	USD	1,618,860.98	EUR	-1,591,805.21
Achat USD 2281000 Vente EUR 1941261.73	36,575.38	-	USD	1,977,837.11	EUR	-1,941,261.73
Achat USD 2325000 Vente EUR 1973705.99	42,283.18	-	USD	2,015,989.17	EUR	-1,973,705.99
Achat USD 37748000 Vente EUR 32052577.5	678,415.61	-	USD	32,730,993.11	EUR	-32,052,577.50
Achat USD 440000 Vente EUR 382503.26	-	-982.73	USD	381,520.53	EUR	-382,503.26

BNP PARIBAS PERSPECTIVES LONG TERME

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Achat USD 442000 Vente EUR 374009.87	9,244.84	-	USD	383,254.71	EUR	-374,009.87
Achat USD 462000 Vente EUR 388609.86	11,986.70	-	USD	400,596.56	EUR	-388,609.86
Achat USD 477000 Vente EUR 411205.83	2,397.11	-	USD	413,602.94	EUR	-411,205.83
Achat USD 494000 Vente EUR 416734.15	11,609.35	-	USD	428,343.50	EUR	-416,734.15
Achat USD 498000 Vente EUR 429606.25	2,205.62	-	USD	431,811.87	EUR	-429,606.25
Achat USD 506000 Vente EUR 433633.13	5,115.48	-	USD	438,748.61	EUR	-433,633.13
Achat USD 577000 Vente EUR 500362.91	-	-50.76	USD	500,312.15	EUR	-500,362.91
Achat USD 579000 Vente EUR 489395.58	12,650.75	-	USD	502,046.33	EUR	-489,395.58
Achat USD 597000 Vente EUR 520227.44	-	-2,573.45	USD	517,653.99	EUR	-520,227.44
Total	**1,304,225.64**	**-1,356,339.35**		**216,760,882.73**		**-216,812,996.44**

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
MSCI EMERGING MARKETS INDEX 19/06/2026	2.00	3,462.94	-	126,245.44
MSCI EUROPE SMALL CAP NET TR 19/06/2026	-12.00	138.00	-	-758,880.00
S&P 500 E-MINI FUTURE 18/06/2026	14.00	-	-70,291.62	3,991,950.18
STXE6ESGX EURP 19/06/2026	76.00	-	-29,430.00	1,573,960.00
TOPIX INDX FUTR 11/06/2026	-5.00	29,486.62	-	-955,791.90
Sous total		**33,087.56**	**-99,721.62**	**3,977,483.72**
Options				
PUT S&P 500 E-MINI FUTURE 30/04/2026 605	5.00	9,004.51	-	-344,694.93
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/06/2026 550	-23.00	-	-9,631.57	1,446,598.75
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/06/2026 600	33.00	29,485.76	-	-4,628,648.07
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 610	-14.00	-	-25,765.49	2,510,900.50
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 630	13.00	29,639.82	-	-2,900,022.66
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 640	18.00	45,578.03	-	-4,472,395.97
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/12/2026 625	12.00	32,994.27	-	-2,482,934.58
PUT STOXX 600(SXXP) 18/09/2026 520	41.00	28,023.50	-	-269,953.58
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 485	55.00	12,155.00	-	-163,634.92
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 500	-28.00	-	-7,868.00	106,956.04
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 550	57.00	38,560.50	-	-510,484.25
Sous total		**225,441.39**	**-43,265.06**	**-11,708,313.67**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**258,528.95**	**-142,986.68**	**-7,730,829.95**

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

BNP PARIBAS PERSPECTIVES LONG TERME

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	69,967,545.53
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-52,113.71
Total instruments financiers à terme - actions	115,542.27
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	1,085,916.06
Autres passifs (-)	106,092.93
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	**71,010,797.22**

BNP PARIBAS PERSPECTIVES LONG TERME

Assemblée générale ordinaire des actionnaires
7 juillet 2026
Résolutions votées
***

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil, ainsi que les comptes annuels de la SICAV de l'exercice clos le 31 mars 2026 tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée générale constate que le capital qui s'élevait à 1 847 992 966,5 euros le 31 mars 2025, était de 701 561 856,61 euros le 31 mars 2026.

Ce capital est ainsi réparti :

1/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Long Terme
Capital : 63,094,854.46 euros, divisé en :
469,830.5370 actions de catégorie « Classic »
92,566.9824 actions de catégorie « I »
846,894.4983 actions de catégorie « Classic Attente »
222,271.2895 actions de catégorie « I Attente »

2/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Moyen Terme
Capital : 88,407,969.00 euros, divisé en :
577,758.5388 actions de catégorie « Classic classe C »
1,204,674.1781 actions de catégorie «Classic classe D »
105,851.5420 actions de catégorie « I »
125,872.8059 actions de catégorie « X »

3/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Court terme
Capital : 181,820,841.97 euros, divisé en :
3,800,368.5905 actions de catégorie « Classic »
2,498,926.3980 actions de catégorie « I »
2.0092 actions de catégorie « X »
88,714.9976 actions de catégorie « EPC »
2.0215 actions de catégorie « RE »
50.0000 actions de catégorie « Privilège »

4/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2028-2030
Capital : 45,114,898.50 euros divisé en :
718,119.9189 actions de catégorie « Classic »
749,199.6514 actions de catégorie « I »

5/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2031-2033
Capital : 118,919,600.98 euros, divisé en :
3,495,492.0151 actions de catégorie « Classic »
837,337.8791 actions de catégorie « I »

6/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2034-2036
Capital : 80,933,351.41 euros, divisé en :
2,717,907.1131 actions de catégorie « Classic »
708,253.9396 actions de catégorie « I »

7/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2037-2039
Capital : 78,211,543.26 euros, divisé en :
3,101,444.6343 actions de catégorie « Classic »
665,611.6040 actions de catégorie « I »

8/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2040-2042
Capital : 32,927,489.52 euros, divisé en :
1,078,371.5794 actions de catégorie « Classic »
50.0000 actions de catégorie « RE »
10.0000 actions de catégorie « X »
397,766.7862 actions de catégorie « I »

9/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2043-2045
Capital : 12,131,307.51 euros divisé en :
50.0000 actions de catégorie « RE »
348,749.0361 actions de catégorie « Classic »
259,124.1335 actions de catégorie « I »
10.0000 actions de catégorie « X »

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, approuve l'affectation et la répartition des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2026 telles qu'elles sont proposées par le Conseil d'administration :

1/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Long Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requise pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -725,344.20 euros le montant des revenus nets distribuables**,** et décide:

Pour la catégorie d'actions « I Attente »: d'inscrire au capital la somme de -79,417.41 euros.

Pour la catégorie d'actions « I »: d'inscrire au capital la somme de -24,644.65 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic Attente »: d'inscrire au capital la somme de -395,401.40 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de -225,880.74 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

2/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Moyen Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -762,872.55 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic classe C » : d'inscrire au capital la somme de -271,036.91 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic classe D » : d'inscrire au capital la somme de -475,931.88 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -20,275.47 euros.

Pour la catégorie d'actions « X » : d'inscrire au capital la somme de 4,371.71 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, qu'il n'a été procédé à aucune distribution au cours des trois précédents exercices.

3/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Court Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à 1,790,252.19 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de 865,886.39 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de 903,118.45 euros.

Pour la catégorie d'actions « X » : d'inscrire au capital la somme de 3.36 euros.

Pour la catégorie d'actions « EPC » : d'inscrire au capital la somme de 21,230.29 euros.

Pour la catégorie d'actions « RE » : d'inscrire au capital la somme de 0.49 euros.

Pour la catégorie d'actions « Privilege » : d'inscrire au capital la somme de 13.21 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

4/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2028-2030

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -272,964.57 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de -172,307.18 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -100,657.39 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

5/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2031-2033

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -1,102,719.99 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de -979,134.81 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -123,585.18 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

6/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2034-2036

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -825,959.56 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : d'inscrire au capital la somme de -723,535.69 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -102,423.87 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

7/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2037-2039

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -546,769.48 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de -517,421.60 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -29,347.88 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

8/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2040-2042

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -296,953.26 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : d'inscrire au capital la somme de -258,439.43 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -38,504.99 euros

Pour la catégorie d'actions « X » : d'inscrire au capital la somme de 3.00 euros

Pour la catégorie d'actions « RE » : d'inscrire au capital la somme de -11.84 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

9/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2043-2045

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -75,386.00 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « RE » : d'inscrire au capital la somme de -7.63 euros

Pour la catégorie d'actions « Classic » : d'inscrire au capital la somme de -53,397.55 euros

Pour la catégorie d'actions « X » : d'inscrire au capital la somme de 0.31 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -21,981.13 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, approuve l'affectation et la répartition des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées de l'exercice clos le 31 mars 2026 telles qu'elles sont proposées par le Conseil d'administration :

1/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Long Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, arrête à 17,287,456.24 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « I Attente » **:** 3,297,413.25 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : 1,023,241.70 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic Attente » : 8,252,433.58 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 4,714,367.71 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

2/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Moyen Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 10,922,545.30 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic classe C » : 3,173,211.91 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic classe D » : 5,572,061.06 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : 480,656.92 euros.

Pour la catégorie d'actions « X » : 1,696,615.41 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, qu'il n'a été procédé à aucune distribution au cours des trois précédents exercices.

3/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Court Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 8,901,066.63 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 5,093,010.49 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 3,714,231.23 euros

Pour la catégorie d'actions « X » : 10.54 euros

Pour la catégorie d'actions « EPC » : 93,758.92 euros

Pour la catégorie d'actions « RE » : 1.95 euros

Pour la catégorie d'actions « Privilège » : 53.50 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

4/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2028-2030

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 4,567,967.72 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 2,129,701.63 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : 2,438,266.09 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

5/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2031-2033

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 11,138,292.19 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 8,907,751.83 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 2,230,540.36 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

6/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2034-2036

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 8,014,828.65 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 6,253,988.98 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 1,760,839.67 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

7/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2037-2039

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 7,783,867.95 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 6,366,919.90 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 1,416,948.05 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

8/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2040-2042

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 4,642,193.30 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 3,375,946.49 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 1,265,928.05 euros

Pour la catégorie d'actions « X » : 162.04 euros

Pour la catégorie d'actions « Re » : 156.72 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

9/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2043-2045

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 553,135.13 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Re » : 45.51 euros

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 317,049.71euros

Pour la catégorie d'actions « X » : 45.72 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 235,994.19 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial établi par le Commissaire aux comptes en exécution de l'article L.225-38 du Code de commerce et en approuve les conclusions.

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, confère tous pouvoirs aux sociétés « LVPRO » et « LEXTENSO/ PETITES AFFICHES » ainsi qu'à tout porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente Assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

BNP PARIBAS PERSPECTIVES MOYEN TERME

Composition du Conseil d'administration

(Exercice fin mars 2025 - fin mars 2026)

◆ ◆ ◆

Administrateur et Président Directeur général :

M. Jean-Irénée DERIES

Administrateurs :

Mme Agathe BURET

M. Philippe d'ARVISENET

M. Michael HERSKOVICH

Mme Julia KRISTOF

Mme Valérie MORAGLIA

Censeur :

M. Jean-Louis CAYROL

Commissaire aux Comptes :

PriceWaterHouseCoopers Audit

BNP PARIBAS PERSPECTIVES MOYEN TERME

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de votre société BNP PARIBAS PERSPECTIVES (ci-après la « SICAV ») au cours de l'exercice et soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos à fin mars 2026.

Nous vous présenterons les évolutions des marchés financiers au cours de l'exercice et vous exposerons la politique de gestion suivie par votre SICAV.

Nous commenterons les résultats obtenus et les comptes de l'exercice.

Nous vous invitons ainsi à vous prononcer sur les projets de résolutions qui vous sont soumis.

Le Conseil d'administration

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

T2 2025

Appréciation de l'environnement global

Le trimestre a été placé sous le signe de l'imprévisibilité. Tout a commencé par le « Liberation Day » de Donald Trump, soit l'annonce le 2 avril des droits de douane « réciproques » nettement supérieurs aux anticipations, prohibitifs à l'encontre de la Chine et donnant lieu à une escalade quasi immédiate entre les deux pays. Après une baisse brutale des actifs risqués, les revirements de l'Administration Trump et les négociations commerciales ont fini par rassurer les investisseurs. A cet égard, les progrès en mai ont été décisifs, en particulier la trêve annoncée le 12 mai entre la Chine et les Etats-Unis qui a permis de poursuivre les discussions jusqu'à établir en juin un accord-cadre de nature à normaliser les relations commerciales. Pour autant, la nervosité autour de la guerre commerciale n'a pas totalement disparu mais a, en juin, été supplantée par le conflit armé entre Israël et l'Iran. Comme souvent lorsque le Moyen-Orient est concerné, l'évolution des cours du pétrole a été au centre des préoccupations des investisseurs. Après les frappes aériennes américaines sur trois sites nucléaires iraniens dans la nuit au 21 au 22 juin, le baril de Brent a ponctuellement retrouvé son plus haut niveau de l'année. L'annonce d'un cessez-le-feu le 24 juin a permis son repli (-9,5 % par rapport à fin mars) et soutenu les actions mondiales qui terminent le trimestre en hausse de 11 % alors qu'elles perdaient 10 % entre fin mars et le 8 avril, au plus fort des inquiétudes sur les conséquences du protectionnisme américain.

Les variations des actions en avril se sont faites sous le signe du manque de visibilité sur la politique économique et de la volatilité dans la foulée des annonces de droits de douane réciproques le 2. Face aux avancées des négociations, le soulagement a ensuite prévalu : le scénario d'une récession de l'économie américaine s'est éloigné, ce qui a rassuré les investisseurs, d'autant plus que les indicateurs économiques ont continué à montrer une relative résistance de l'activité. En outre, la saison des résultats trimestriels des entreprises s'est révélée meilleure qu'attendu. En juin, le risque géopolitique a éclipsé un temps les négociations commerciales. L'annonce d'un cessez-le-feu le 24 juin a été saluée et l'indice MSCI AC World en dollars a terminé à un nouveau point haut, en hausse de 11 % par rapport à fin mars. Le soulagement généralisé après cette « guerre des douze jours » a profité en premier lieu aux valeurs technologiques, ce qui explique les différences de performances entre les grands marchés. Les indices américains ont surperformé, le S&P 500 progressant de 10,6 % pour terminer à un nouveau point haut. Le Nasdaq composite a gagné 17,7 %. Au Japon, le Nikkei 225 est en hausse de 13,7 %. Les incertitudes commerciales ainsi que l'appréciation de l'euro ont limité la hausse des indices de la zone euro (+1,0 % pour l'Eurostoxx 50 ; +3,2 % pour le MSCI EMU. Le parcours des actions de la zone euro depuis le début de l'année reste très favorable (+8,3 % pour l'Eurostoxx ; +10,7 % pour le MSCI EMU). Les marchés émergents ont progressé de 11 % (indice MSCI Emerging), profitant de la faiblesse du dollar et de perspectives économiques encourageantes (solidité de la demande intérieure ; assouplissement des politiques monétaires) malgré le risque lié aux droits de douane.

Dans la foulée des annonces de Donald Trump sur les droits de douane réciproques le 2 avril, le mouvement risk-off a envoyé le rendement du T-note à 10 ans (4,21 % fin mars) sous 4,00 % en clôture le 4 avril. Les taux longs américains sont très brutalement repartis à la hausse sur fond de baisse du dollar, se tendant de 50pb en une semaine.

BNP PARIBAS PERSPECTIVES MOYEN TERME

BNP PARIBAS PERSPECTIVES MOYEN TERME

La décision de Donald Trump de suspendre pendant 90 jours l'application des droits de douane a permis le retour d'un calme relatif, toujours troublé néanmoins par des considérations sur la soutenabilité de la dette des Etats-Unis. En juin, les perspectives sur l''inflation ont guidé les mouvements des taux longs sur fond des risques géopolitiques et des variations des cours du pétrole. Le taux à 2 ans a varié entre 3,60 % et 4,05 % pour terminer à 3,72 %, soit une détente trimestrielle de 16pb. Les critiques virulentes que Donald Trump adresse à Jerome Powell sont une source supplémentaire de volatilité. Les marchés obligataires de la zone euro n'ont pas échappé en début de trimestre à la fébrilité qui a saisi toutes les classes d'actifs. Le rendement du Bund à 10 ans a atteint 2,70 % mi-mai avant de se diriger à nouveau vers 2,50 %. En fin de période, il s'est finalement tendu à l'annonce de cessez-le-feu entre Israël et l'Iran le 24 et termine le mois à 2,61 % (-13pb par rapport à fin mars). La partie courte de la courbe a surperformé en raison des deux baisses de 25pb des taux directeurs de la BCE. Le taux allemand à 2 ans a terminé à 1,86 % (-19pb). Les marchés périphériques de la zone euro ont surperformé : le resserrement de l'écart de taux entre l'Italie et l'Allemagne illustrant ce phénomène. Le spread BTP-Bund à 10 ans est passé de 113pb fin mars à 87pb fin juin, au plus bas depuis avril 2010. La détente de 39pb du rendement du BTP italien à 10 ans (à 3,48 %) reflète aussi l'amélioration de la discipline fiscale reconnue par les agences de notation.

Si la nervosité autour de la guerre commerciale a, un temps, été supplantée par le conflit armé entre Israël et l'Iran, elle n'a pas pour autant disparu. Donald Trump semble décidé à vouloir continuer à faire pression sur ses interlocuteurs. La façon dont les investisseurs considèrent ces rebondissements a évolué depuis le 2 avril. Désormais, ils paraissent s'accommoder de ces passes d'armes en retenant les éléments favorables (poursuite du dialogue ; accords-cadres envisagés). C'est du moins ce que suggère le comportement des actifs risqués au cours des dernières semaines. La hausse des actions en début de mois et les réactions observées durant la « guerre des 12 jours » paraissent refléter une position d'attente dans un contexte international peu lisible à court terme. Les fondamentaux macro et microéconomiques (absence de récession ; pas de dégradation généralisée des perspectives bénéficiaires des entreprises) restent quant à elles favorables.

Gestion

Le portefeuille a progressé au deuxième trimestre de 2025, enregistrant une performance positive sur la période. Malgré les perturbations qu'ont entraîné la guerre commerciale et les conflits géopolitiques sur toutes les classes d'actif, le portefeuille a su en tirer profit. Sur la période, la poche action a progressé et contribué en partie à la performance du fonds, tirée notamment par les actions des petites et moyennes capitalisations européennes (EMU et hors zone Euro). Le portefeuille a également bénéficié de la hausse des actions étatsuniennes et émergentes au deuxième trimestre. La poche obligataire ne s'est pas démarquée sur la période, se traduisant par un impact neutre sur le fonds. Malgré une progression des obligations courtes (souveraines, de haute qualité mais aussi celles à haut rendement) en Europe sous couvert de baisse des taux, la dette de crédit de haute qualité nord-américaine a pénalisé le compartiment. La détention d'obligations émergentes émises en dollar et la dépréciation de cette devise ont fini d'émousser la contribution à la performance de la classe d'actif. Néanmoins, la dépréciation de l'USD n'a pas eu que des effets négatifs sur le portefeuille, bien au contraire. En effet, le fonds détenait une position courte sur celle-ci, tirant ainsi pleinement profit de la chute du billet vert, ce qui fut un réel catalyseur de la performance. En ce qui concerne le régime de marché identifié sur les actifs risqués ainsi que sur les obligations, celui-ci est resté neutre sur tout le trimestre. Les pondérations des différentes classes d'actif ont évolué sur la période, se renforçant au fur et à mesure que les conditions de marché s'améliorèrent. L'exposition aux obligations est restée relativement neutre, à environ 47% de l'actif net entre avril et juin, tandis que le poids de la poche action s'est renforcé, allant de 52% fin avril, à 57% à la fin du trimestre. Au global, le portefeuille est resté surexposé, bien que cette exposition fût réduite à 112% par rapport à l'allocation standard en début de période. Celle-ci a par la suite été renforcée, atteignant 123% au 30 juin 2025.

T3 2025

Appréciation de l'environnement global

Au troisième trimestre 2025, les marchés actions mondiaux ont affiché une progression notable de 7,3 %, soutenus par l'éloignement du risque d'une guerre commerciale généralisée et par la publication de résultats d'entreprises supérieurs aux attentes. Après une période d'attentisme liée à de nouveaux rebondissements sur le front commercial, l'annonce des premiers accords a rassuré les investisseurs, même si la situation reste instable. La nervosité n'a pas totalement disparu, comme en témoigne la chute brutale des marchés suite à la publication du rapport sur l'emploi américain début août, qui a ravivé les inquiétudes sur la santé du marché du travail. Toutefois, la solidité de la consommation, des enquêtes d'activité et de la croissance du PIB a permis de dissiper ces craintes, favorisant un rebond des actifs risqués, d'autant plus que le discours de Jerome Powell à Jackson Hole a ouvert la voie à une baisse des taux directeurs de la Fed en septembre. Dans ce contexte, l'indice MSCI AC World a atteint un record de clôture le 22 septembre, et la reprise du cycle d'assouplissement monétaire le 17 septembre a largement contribué à la bonne tenue des marchés, malgré quelques prises de bénéfices temporaires et des inquiétudes persistantes sur le risque de paralysie budgétaire aux États-Unis.

Les marchés émergents ont surperformé avec une hausse de 10,1 %, tirés par la progression spectaculaire des actions chinoises (+20,1 %), tandis que les actions indiennes ont reculé de 7,0 % sous l'effet de surtaxes douanières. L'indice MSCI AC Asia ex Japan a progressé de 10,2 %, porté par la dynamique asiatique hors Inde. Le secteur technologique a joué un rôle moteur, avec une nette surperformance des semi-conducteurs et des équipements informatiques, au détriment des secteurs défensifs. Les investisseurs ont privilégié les valeurs cycliques, profitant de la baisse des taux directeurs dans un environnement non récessionniste.

Aux États-Unis, l'indice des « 7 Magnifiques » a bondi de 17,5 %, expliquant la surperformance du Nasdaq (+11,2 %) par rapport au S&P 500 (+7,8 %), ce dernier terminant le trimestre proche de son plus haut historique malgré les craintes de shutdown. En zone euro, les grands indices ont progressé (+4,3 % pour l'EuroStoxx 50, +4,1 % pour le MSCI EMU), soutenus par la forte hausse des valeurs bancaires (+16,2 %). Au Japon, le Nikkei 225 a gagné 11 % et le Topix 10 %, profitant de l'engouement pour l'intelligence artificielle et des anticipations de remontée du taux directeur de la Banque du Japon.

Sur le plan monétaire, la Réserve fédérale américaine a repris son cycle d'assouplissement en abaissant son taux directeur de 25 points de base, le ramenant dans la fourchette 4,00 % – 4,25 %. Cette décision, prise dans un contexte de ralentissement du marché du travail (moyenne des créations d'emplois privés sur trois mois à fin août : 30 000 contre plus de 100 000 en mai), vise à soutenir l'emploi, même si l'inflation reste supérieure à l'objectif. La Fed apparaît toutefois divisée sur le rythme des baisses à venir, le point médian des prévisions suggérant deux baisses supplémentaires d'ici la fin de l'année. En zone euro, la Banque centrale européenne a maintenu son taux de dépôt à 2,00 %, adoptant une posture prudente alors que l'inflation sous-jacente s'établit à 2,3 % et que la croissance du PIB est attendue entre 0,2 % et 0,3 % au troisième trimestre. Le Conseil des Gouverneurs privilégie une approche « réunion par réunion », sans trajectoire prédéfinie.

Côté taux longs, le rendement du T-note américain à 10 ans a terminé le trimestre à 4,15 % (–8 points de base sur trois mois), après avoir atteint 4,50 % mi-juillet, puis reculé sous l'effet des anticipations de baisse des taux et des inquiétudes sur l'emploi. Le Bund allemand à 10 ans s'est établi à 2,71 % (+10 points de base), tandis que les taux français à 10 ans ont atteint 3,53 % (+25 points de base), dans un contexte politique national tendu mais sans tension majeure sur les marchés. Les marchés obligataires de la zone euro ont reculé de 0,2 % sur le trimestre, reflétant les interrogations sur l'évolution des finances publiques.

Sur le marché des changes, le dollar s'est apprécié de 0,9 % sur le trimestre, l'euro reculant de 0,5 % face au dollar (EUR/USD à 1,1734), tandis que le yen a perdu 2,6 % face au dollar (USD/JPY à 147,90). Ces mouvements ont été largement influencés par les anticipations de politique monétaire de la Fed et les évolutions géopolitiques.

En résumé, la période a été marquée par la résilience des marchés actions, la vigueur du secteur technologique et une politique monétaire plus accommodante aux États-Unis, dans un environnement économique mondial qui reste porteur, même si certaines incertitudes persistent sur l'emploi, l'inflation et les tensions commerciales.

Gestion

Le portefeuille a progressé au troisième trimestre de 2025 grâce à la performance positive de la plupart des classes d'actifs dans lesquelles il est investi. La poche action, principale contributrice au fonds, fut en grande partie portée par la tendance haussière des valeurs étasuniennes ; les actifs risqués émergents et japonais ont également tiré leur épingle du jeu. La couverture du risque de change sur le yen japonais a d'ailleurs renforcé les gains effectués sur les actions nippones. La poche obligataire a également bénéficié au portefeuille. L'exposition à la dette émergente libellée en Dollar US fut un facteur déterminant au sein du compartiment d'actifs à faible risque. La détention d'emprunts d'entreprises émis en Euro s'est de même révélée fructueuse, notamment en ce qui concerne les sociétés ayant une moins bonne qualité de crédit (dites « High Yield »). Toutefois, l'exposition aux obligations européennes indexées à l'inflation a eu un impact négatif sur la performance du fonds. Le régime de marché identifié sur les actifs risqués ainsi que sur les obligations est resté neutre sur tout le trimestre. Les pondérations des différentes classes d'actif ont augmenté au sein du portefeuille au cours de la période : le poids des actions est passé de 57% en juin à 69% de l'actif net fin septembre. La poche obligataire s'est aussi renforcée entre les mois de juin et septembre, passant de 47% à 52%. Globalement, le portefeuille est resté et demeure surexposé par rapport à son allocation standard : de 123% en juin, il atteint 137% au terme du trimestre.

T4 2025

Appréciation de l'environnement global

L'année 2025 s'est achevée dans un climat contrasté, mêlant tensions géopolitiques, volatilité financière et surprises économiques positives. Malgré un environnement marqué par les annonces américaines de nouveaux droits de douane — ravivant le risque d'une reprise de la guerre commerciale — et par les interrogations récurrentes autour d'une possible « bulle IA », la croissance mondiale s'est révélée plus robuste qu'attendu. Les investissements technologiques, notamment aux États-Unis, ont pleinement joué leur rôle de soutien, dépassant largement les anticipations de début d'année. Dans ce contexte, la plupart des banques centrales des pays développés ont interrompu leur cycle d'assouplissement, estimant être proches d'une politique monétaire neutre. Seule la Réserve fédérale américaine a poursuivi ses baisses de taux, tout en affichant une division inhabituelle en son sein. Le marché anticipe désormais un rythme de réduction plus mesuré en 2026.
Les actions mondiales ont progressé de 3 % sur le trimestre, une performance qui masque des phases marquées de volatilité. Les séances de repli ont souvent été liées aux inquiétudes autour de l'IA, à la fragilité de certaines banques régionales américaines ou encore à la forte concentration de la hausse sur un nombre limité de valeurs technologiques. Les marchés émergents ont en revanche nettement surperformé (+4,3 %), portés par des valorisations plus raisonnables et par la perspective d'un environnement monétaire américain plus accommodant. À l'inverse, la Chine a continué de peser sur la région avec une nouvelle contre-performance.

Dans les pays développés, les États-Unis ont affiché des performances plus modestes tandis que la zone euro a bénéficié du dynamisme des valeurs bancaires, soutenues par une repentification des courbes de taux. Le Japon a été l'un des marchés les plus vigoureux, tiré par un yen affaibli qui a dopé la compétitivité de ses entreprises exportatrices.

Les marchés obligataires ont évolué dans des marges relativement étroites, mais non sans mouvements brusques, notamment en raison du «shutdown» américain qui a retardé la publication de données macroéconomiques clés. Aux États-Unis, les taux à 10 ans ont terminé proches de leurs niveaux de fin septembre, tandis que la Fed procédait à deux baisses de taux supplémentaires dans un contexte de divergences internes marquées. En zone euro, le Bund a connu une remontée graduelle, alimentée par des données économiques plus solides et par une inflation révisée à la hausse. Les taux français sont demeurés relativement sages malgré un environnement politique toujours délicat, tandis que l'Italie a bénéficié d'une amélioration de sa notation souveraine.

Sur le marché des changes, le dollar s'est apprécié en début de trimestre avant de refluer en décembre, au fur et à mesure que le marché intégrait l'idée d'une poursuite des baisses de taux de la Fed. L'euro est resté globalement stable, soutenu par des indicateurs européens solides. Le yen s'est de nouveau nettement affaibli face au dollar, pénalisé par les tensions diplomatiques régionales et par l'hypothèse d'un report du resserrement monétaire par la Banque du Japon, malgré une hausse de taux intervenue en fin d'année. Malgré les nombreuses sources de volatilité — tensions géopolitiques, incertitudes entourant l'IA, divergences entre banques centrales — l'économie mondiale a montré une résilience notable en 2025.

Malgré un environnement marqué par des tensions géopolitiques, des mouvements de marché parfois brusques et des débats persistants autour de l'intelligence artificielle, l'économie mondiale a montré une résilience notable en 2025. Les indicateurs publiés en fin d'année soulignent une activité globalement solide, soutenue par un investissement technologique dynamique et une normalisation progressive des conditions monétaires. À l'orée de 2026, la plupart des grandes banques centrales semblent avoir atteint un point d'équilibre, tandis que les marchés restent attentifs aux évolutions du contexte économique et géopolitique. Les tendances observées en fin d'année — stabilisation des politiques monétaires, croissance encore robuste et revalorisation de certaines régions — laissent entrevoir un début d'année placé sous le signe d'une visibilité légèrement accrue, même si plusieurs sources d'incertitude continuent de nourrir la prudence.

Gestion

Le quatrième trimestre de 2025 s'est avéré favorable à l'évolution du portefeuille grâce à la résilience des actions qui ont progressé sur la période toutes zones géographiques confondues, et à un marché obligataire stable. Les actions pan-européennes ont majoritairement contribué à la performance du fonds, avec également les actions de petites capitalisations de la Zone Euro. Les actions émergentes globales se sont aussi démarquées, jouant un rôle déterminant dans la progression du fonds. De même, les actions étasuniennes et japonaises se sont appréciées, renforçant la dynamique positive du portefeuille. La poche obligataire a délivré une performance légèrement positive notamment grâce aux obligations des pays émergents émises en US Dollar ; l'obligataire européen, en particulier les emprunts d'entreprises à moindre qualité de crédit, a aussi été favorable. En outre, la couverture du risque de change sur le Yen japonais a contribué positivement à la performance. Ce trimestre également, le régime de marché identifié sur les actifs risqués ainsi que sur les obligations est demeuré neutre. Le portefeuille est resté surexposé par rapport à son allocation standard sur toute la période, terminant l'année avec un poids global de 137% dont 77% d'actions et 53% d'obligations.

T1 2026

Appréciation de l'environnement global

Le premier trimestre 2026 a été marqué par un changement brutal de régime des marchés, dominé par la cristallisation du risque géopolitique au Moyen-Orient et par une remise en question rapide des anticipations de politique monétaire, dans un contexte de choc pétrolier majeur.

Après un début d'année globalement favorable aux actions en janvier et février, porté par la poursuite du thème de l'Intelligence Artificielle malgré une nervosité croissante sur les valorisations, les marchés ont atteint un point haut le 25 février. La situation s'est nettement dégradée à partir de la fin février avec les frappes américaines et israéliennes sur l'Iran, suivies de représailles iraniennes et de perturbations du trafic pétrolier dans le détroit d'Ormuz. Cette escalade a provoqué une forte chute des marchés actions en mars et une performance négative sur le trimestre. La hausse historique des prix du pétrole (Brent à 118,4 dollars fin mars, soit +94,5 % depuis fin 2025) a été le principal facteur macroéconomique du trimestre. Si le scénario central demeure celui d'un choc temporaire, l'incertitude sur la durée du conflit a fortement alimenté la volatilité des marchés, affectant les actions, les obligations et le crédit. Les marchés émergents et asiatiques ont particulièrement souffert en mars, tandis que les marchés européens ont globalement mieux résisté que les États-Unis. La dispersion sectorielle a été marquée, avec une surperformance nette du secteur de l'énergie et une forte sous-performance des valeurs de croissance, notamment les logiciels.

Sur le plan monétaire, la Fed a maintenu ses taux inchangés mais a adopté une posture prudente et divisée, dans un contexte de marché du travail peu lisible et de craintes liées à l'inflation importée par l'énergie. Les marchés ont brutalement corrigé leurs anticipations, faisant disparaître les baisses de taux attendues en début d'année.

BNP PARIBAS PERSPECTIVES MOYEN TERME

En zone euro, la BCE a également maintenu des taux stables, mais a tenu un discours jugé ferme, les tensions inflationnistes liées à l'énergie prenant désormais le pas sur les préoccupations de croissance. Les marchés anticipent désormais des hausses de taux d'ici la fin de l'année. Cette révision des anticipations s'est traduite par une forte remontée des taux longs en mars, après une détente en début de trimestre. Les rendements étasuniens et européens terminent le trimestre en hausse, accompagnés d'un aplatissement accru des courbes et d'un net regain de volatilité. Le marché du crédit a subi un élargissement des primes de risque et affiche une performance négative sur l'ensemble des segments. Sur le marché des changes, le dollar s'est apprécié, retrouvant son statut de valeur refuge dans un environnement de stress géopolitique. L'euro s'est déprécié face au dollar et le yen est resté sous pression malgré l'intervention verbale des autorités japonaises.

Dans l'ensemble, le premier trimestre 2026 illustre un passage rapide d'un environnement de marché dominé par les thématiques de croissance et de politique monétaire accommodante vers un régime de risque géopolitique, d'inflation énergétique et de durcissement des conditions financières, avec une visibilité encore très limitée sur la suite du cycle.

Gestion

Sur le dernier trimestre, le fonds BNPP Perspectives Moyen Terme enregistre une performance négative, principalement affectée par la contribution des poches obligataire et actions. Parmi ces dernières ce sont surtout les Etats-Unis et l'Europe qui ont pénalisé, tandis que le Japon et les marchés émergents ont apporté une contribution positive. La trésorerie a partiellement compensé ces effets négatifs.

Au cours du premier trimestre 2026, la gestion de BNPP Perspectives Moyen Terme s'est traduite par un renforcement progressif de la prudence, avec une réduction marquée de l'exposition globale du fonds. Celle-ci est passée de 137% fin 2025 à 124% fin mars 2026, après un niveau encore élevé en janvier et février. Cette évolution reflète une désensibilisation du portefeuille en raison d'une augmentation des volatilités enregistrées, portée à la fois par une baisse des expositions aux actifs risqués et obligataires, et par conséquence par une augmentation significative des liquidités.

L'exposition aux actifs obligataires a été ramenée à 55% fin mars, après des niveaux supérieurs à 57% en début d'année. L'allocation reste principalement concentrée sur les obligations en euro, avec une part significative investie sur les dettes souveraines et les emprunts d'entreprises de bonne notation de crédit. Des ajustements ont été opérés sur certaines expositions souveraines de la zone euro afin de limiter la sensibilité aux mouvements de taux. L'exposition aux obligations indexées à l'inflation est restée globalement stable, tandis que celle des dettes d'entreprises a été réduite sur la période.

L'exposition aux actions a été réduite sur le trimestre, passant de 67% fin 2025 à 59% fin mars 2026, après un niveau encore élevé en début d'année. Cette réduction a très principalement eu lieu dans la première partie du mois de mars en lien avec la guerre au Moyen-Orient et la hausse des volatilités réalisées. Les diminutions ont concerné plusieurs zones géographiques. L'allocation actions reste néanmoins diversifiée, avec des expositions réparties entre l'Europe, l'Amérique du Nord, le Pacifique et les marchés émergents, sans modification significative de la structure géographique globale.

* * *

Performance

La performance annuelle s'élève à 7,99 % pour la Catégorie d'actions «Classic » Classe C.
La performance annuelle s'élève à 7,99 % pour la Catégorie d'actions «Classic » Classe D.
La performance annuelle s'élève à 8,53 % pour la Catégorie d'actions «I».
La performance annuelle s'élève à 9,09 % pour la Catégorie d'actions «X».

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment.

* * *

Réclamations d'impôts dans le cadre du Projet Aberdeen/Fokus bank.

Dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne, le droit communautaire donne aux Organismes de Placement collectif (OPC) la possibilité de déposer des réclamations contentieuses en vue de récupérer des impôts qui ont été indûment prélevées. En effet, le fait qu'un Etat membre impose de façon plus lourde un OPC étranger qu'un OPC résident constitue à la lumière du droit communautaire une discrimination.

Ce principe a été entériné par l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans l'affaire « Aberdeen » (18 juin 2009). Cet arrêt reconnait qu'un OPC non-résident peut faire l'objet d'une imposition discriminatoire, ce qui constitue une entrave à la liberté d'établissement et/ou à la libre circulation des capitaux. D'autres arrêts de la CJUE sont venus confirmer cette jurisprudence. Il s'agit des arrêts dans les affaires Santander (10 mai 2010) et Emerging Markets (10 avril 2014) concernant respectivement les législations fiscales françaises et polonaises.

C'est sur base de cette jurisprudence, et afin de sauvegarder les droits des OPC à bénéficier d'un remboursement d'impôts, que la société de gestion a décidé d'introduire des réclamations contentieuses auprès des autorités fiscales dans plusieurs Etats membres ayant une législation discriminatoire non conforme au droit communautaire. Ces démarches font préalablement l'objet d'une étude afin de déterminer la viabilité des réclamations, c'est-à-dire pour quels fonds, dans quels Etats membre et sur quelle période il convient d'effectuer une demande de remboursement.

A ce jour, il n'existe pas de législation européenne prévoyant une procédure homogène pour ce type de réclamations. C'est pour cette raison que les délais de remboursement et la complexité de la procédure varient suivant l'Etat membre concerné rendant nécessaire une revue constante de l'évolution de cette thématique.

* * *

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

* * *

Liste des modifications intervenues sur la SICAV BNP PARIBAS PERSPECTIVES
Au cours de l'exercice clos à fin mars 2026

Date de la modification	Description de la modification
16/09/2025	Création du compartiment BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2043-2045
27/10/2025	Absorption du compartiment BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2025-2027 par le compartiment BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME
01/01/2026	Pour les compartiments « BNP Paribas Perspectives 2028-2030, BNP Paribas Perspectives 2031-2033, BNP Paribas Perspectives 2034-2036, BNP Paribas Perspectives 2037-2039, BNP Paribas Perspectives Moyen Terme et BNP Paribas Perspectives Long Terme » - Suppression des commissions de mouvement conformément à la réglementation - avec réajustement des frais et

	- changement de présentation des frais de gestion financière et des frais de fonctionnement et de service (passage d'une présentation en un seul type de frais à une présentation en deux types de frais distincts). <u>Pour le compartiment « BNP Paribas Perspectives Court Terme »</u> - Suppression des commissions de mouvement conformément à la réglementation - avec réajustement des frais et - changement de présentation des frais de gestion financière et des frais de fonctionnement et de service (passage d'une présentation en un seul type de frais à une présentation en deux types de frais distincts) - revue à la hausse pour certaines classes d'actions du montant des frais réels affichés dans les documents d'informations clés tout en demeurant dans la limite des frais maximums affichés dans le prospectus - revue à la hausse pour la catégorie d'actions X réservée aux OPCVM gérés par BNPP AM du montant des frais réels affichés dans les documents d'informations clés avec dépassement de la limite des frais maximums affichés dans le prospectus <u>Pour le compartiment « BNP Paribas Perspectives 2040-2042</u> - Suppression des commissions de mouvement conformément à la réglementation - augmentation du taux maximum des frais de gestion financière et frais administratifs externes au gestionnaire financier par délégation pour les 4 catégories d'actions du compartiment. - changement de présentation des frais de gestion financière et des frais de fonctionnement et de service (passage d'une présentation en un seul type de frais à une présentation en deux types de frais distincts). <u>Pour l'ensemble des compartiments de la SICAV</u> - le sous-délégataire de la gestion financière devient AXA Investment Managers UK Limited à la place de BNP Paribas Asset Management UK Limited

	- changements de nature éditoriale (le terme « résultat » a notamment été remplacé par « revenu » dans les paragraphes relatifs aux sommes distribuables).
27/03/2026	Reproduction des documents d'informations clés (DIC)

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans le compartiment

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Autres informations.

* * *

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	15 427 252,02
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	11 952 198,15
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	9 052 196,59
LU3025345516	BNPP EASY EUR OVERNIGHT	Achat	8 900 294,10
LU2008763182	BNPP EASY JPM TLTD EMU GVT BD IG3-5Y 9IC	Achat	8 245 213,09

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Vente	14 810 687,31
FR0013368446	BNP PARIBAS ACTIONS PME ETI ISR 24C	Vente	12 988 369,60
FR0010216804	BNP PARIBAS SRI INVEST 3M I CAP	Vente	11 998 289,46
LU3025345516	BNPP EASY EUR OVERNIGHT	Vente	11 749 130,17
LU2607531006	BNPP EASY MSCI USA MIN TE C17	Vente	10 161 294,37

* * *

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

* * *

BNP PARIBAS PERSPECTIVES MOYEN TERME

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **Taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Dénomination du produit : BNP PARIBAS PERSPECTIVES MOYEN TERME **Identifiant d'entité juridique :** 969500643T6T7RWJIV23

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

●● ☐ Oui

●○ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **37.6%** d'investissements durables

- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Sauf indication contraire, l'ensemble des données réalisées du présent rapport périodique sont exprimées en moyenne pondérée trimestrielle, sur base de l'actif sous gestion.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents en tenant compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'aide d'une méthodologie ESG propriétaire, et en investissant en lignes directes ou via des fonds dans des émetteurs justifiant des bonnes pratiques environnementales et sociales, tout en mettant en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise dans leur secteur d'activité.

Lors d'investissement dans des fonds actifs internes, la société de gestion s'appuie sur une méthodologie ESG propriétaire et applique des critères d'exclusion à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

1

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change

La performance ESG d'un émetteur est évaluée par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui incluent, sans s'y limiter :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, le niveau d'émission de CO2 et l'intensité énergétique

- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, le taux de rotation du personnel et le résultat PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves)

- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du conseil d'administration vis-à vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption, le respect de la liberté de la presse

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs sélectionnés par l'équipe d'analyse interne, la société de gestion s'appuie sur les méthodologies ESG et les politiques d'exclusion des sociétés de gestion externes ou des fournisseurs d'indice, ainsi que sur leurs politiques actives d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables.

En sus des critères usuels de sélection (analyse quantitative, analyse qualitative et due diligence risque), l'équipe d'analyse de fonds externes offre un classement basé sur des critères extra-financiers (ou ESG) pour chaque gérant ou fonds recommandé, et ce dans chaque secteur.

Cette équipe applique une notation ESG qualitative plutôt que quantitative aux fonds et gérants sélectionnés afin d'évaluer la mise en œuvre effective des pratiques ESG et l'inclusion de critères extra-financiers dans leur processus d'investissement.

Le système de notation ESG de cette équipe est construit autour de principes fondamentaux :

- Une cohérence d'approche systématiquement appliquée à travers toutes les classes d'actif et secteurs pour garantir une homogénéité dans la notation,

- Une méthodologie propre applicable aussi bien aux fonds ISR (investissement socialement responsables) qu'aux fonds classiques, avec des règles bien définies visant à limiter toute subjectivité,

- Une note ESG à la fois de la société de gestion et du fonds (la dernière intégrant la note ESG de sa société de gestion).

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs sociaux auxquels les investissements durables du produit financier ont contribués sont indiqués à la question « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? »

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

- Le pourcentage du portefeuille investi en lignes directes ou dans des fonds actifs internes qui se conforme à la Politique RBC : **100%**
- Le pourcentage du portefeuille investi via des fonds internes et/ou externes actifs et/ou passifs dans des fonds catégorisés article 8 ou article 9 selon le Règlement SFDR : **93.4%**
- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR : **37.6%**

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur	2022*	2023**	2024***	2025***	Commentaire
Le pourcentage du portefeuille investi en lignes directes ou dans des fonds actifs internes qui se conforme à la Politique RBC	100%	100%	100%	100%	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille investi via des fonds internes et/ou externes actifs et/ou passifs dans des fonds catégorisés article 8 ou article 9 selon le Règlement SFDR	>75%	98.5%	98.7%	93.4%	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR	47.1%	42%	37.7%	37.6%	Conforme à l'engagement du produit financier

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable
** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle.
*** Les chiffres publiés sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle, sur base de l'actif sous gestion.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

Les investissements durables réalisés par le produit financier visent à financer les sociétés qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux par le biais de leurs produits et services ainsi que leurs pratiques durables. La méthodologie propriétaire intègre différents critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des composants essentiels pour qualifier une entreprise de « durable ». Ces critères sont complémentaires les uns des autres. Dans la pratique, un émetteur doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous pour être considéré comme contribuant à un objectif environnemental ou social:

1. Une société dont l'activité économique est alignée sur les objectifs du Règlement européen sur la taxonomie
2. Une société dont l'activité économique contribue à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU)
3. Une société opérant dans le secteur des émissions de GES élevées qui fait évoluer son modèle d'entreprise pour atteindre l'objectif de maintien d'une hausse de la température mondiale inférieure à 1,5°C
4. Une société appliquant des pratiques environnementales ou sociales « best-in-class » par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes les sociétés par rapport à ces exigences.

Le site Internet de la société de gestion contient de plus amples informations sur la méthodologie interne : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/14787511-CB33-49EC-B9B5-7E934948BE63

L'engagement minimum d'investissement du produit financier dans des investissements durables est calculé sur la base d'une méthodologie pondérée par actif sous gestion, sans qu'aucun minimum d'engagement d'investissements durables ne soit requis pour les fonds sous-jacents. À ce titre, une approche en transparence est appliquée afin de calculer la proportion minimale d'investissement durable du produit financier en fonction des données déclarées par les fonds sous-jacents.

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs, la société de gestion s'appuie sur les méthodologies et les engagements d'investissements durables déclarés par les sociétés de gestion desdits fonds et/ou les fournisseurs d'indices qui ont été eux-mêmes sélectionnés par l'équipe d'analyse interne dédiée.

Lors d'investissement en lignes directes ou dans des fonds actifs internes, la société de gestion utilise sa méthodologie propriétaire sur les investissements durables comme décrite ci-dessus.

La part des investissements du produit financier considérés par le Règlement SFDR comme des investissements durables contribue dans les proportions décrites à la question sur l'allocation des actifs aux objectifs environnementaux définis dans le Règlement européen sur la taxonomie en vigueur à ce jour : atténuation du changement climatique et/ou adaptation au changement climatique.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les standards établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs sélectionnés par l'équipe d'analyse interne, la société de gestion s'appuie sur les données des sociétés de gestion desdits fonds pour analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en accord avec les exigences réglementaires.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que les investissements durables prennent en compte l'ensemble des principaux indicateurs d'incidence négative du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 en mettant systématiquement en oeuvre, dans son processus d'investissement, les piliers de son approche de la durabilité définis dans la Stratégie globale « Sustainability » (GSS) de BNP Paribas Asset Management et indiqué plus en détail ci-dessous : Politique RBC, Intégration ESG ; Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : les « 3Es » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive)).

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs, la société de gestion s'appuie sur les données des sociétés de gestion externes ou des fournisseurs d'indice pour la prise en compte des principaux indicateurs d'incidence négative.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillé :

Les investissements durables font l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas. En cas de manquement grave et répété à ces principes, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne. Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance », le cas échéant.

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs sélectionnés par l'équipe d'analyse interne, la société de gestion s'appuie sur les données déclarées par les sociétés de gestion desdits fonds pour la conformité aux normes et conventions internationales mentionnées ci-dessus.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Lors d'investissement dans des fonds actifs externes et des fonds passifs, sélectionnés par l'équipe d'analyse interne, la société de gestion s'appuie sur les données de sociétés de gestion externes pour la considération des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Les investissements dans des fonds internes actifs mettent systématiquement en œuvre, dans leur processus d'investissement, les piliers d'investissement responsable définis dans la GSS.

Ces piliers sont régis par des politiques à l'échelle de l'entreprise qui définissent des critères d'identification, d'examen et de priorisation ainsi que de gestion ou d'atténuation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les émetteurs.

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilités causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaires et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir tous les processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les mesures visant à gérer ou à atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dépendent de la gravité et de l'importance de ces impacts. Ces mesures s'appuient sur la Politique RBC, les Règles d'intégration ESG et la Politique d'engagement et de vote, qui comprennent les dispositions suivantes :

- Exclusion des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales et des émetteurs impliqués dans des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement
- Dialogue avec les émetteurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les incidences négatives potentielles
- Vote lors des assemblées générales annuelles des sociétés en portefeuille pour promouvoir une bonne gouvernance et faire progresser les questions environnementales et sociales

- S'assurer que tous les titres inclus dans le portefeuille sont associés à des recherches ESG concluantes

- Gérer les portefeuilles en s'assurant que leur note ESG globale dépasse celui de l'indice de référence

Sur la base de l'approche ci-dessus et en fonction de la composition du portefeuille du produit financier (i.e le type d'émetteur), le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur les facteurs de durabilité :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

La Déclaration SFDR de BNPP AM : « intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. SFDR: Sustainability-related disclosures - BNP Paribas



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir au 31.03.2026

Investissements les plus importants **	Secteur	% d'actifs*	Pays**
BNPP E JPM ESG EMBI GDC T I C	Autres	11.36%	Luxembourg
BNPP ACTIONS PME ETI ISR P C	Autres	10.42%	France
BNPP E MSCI USA MIN TE TP USD C	Autres	8.53%	États-Unis
BNPP E MSCI EUROPE MIN TE C ETF-E	Autres	8.15%	Luxembourg
BNPP FD EURO INFL-LINKED BD I C	Autres	7.40%	Luxembourg
BNPP E EUR OVERNIGHT C ETF-M	Autres	7.15%	
BNPP E CORP BD SRI PAB T I C	Autres	7.08%	Luxembourg
BNPP EASY MSCI EMERG MRKTS EX CW TRCK CLSC C ETF-E	Autres	6.43%	Luxembourg
BNPP E MSCI JAPAN ESG FMTE CAP ETF-E	Autres	4.56%	Luxembourg
BNPP FD EURO HY BD I C	Autres	2.61%	Luxembourg
BNPP E LOW CA 100 ERP PAB C ETF-E	Autres	2.55%	Luxembourg
BNP PARIBAS EASY JPM ESG EMU GOVERNMENT BOND IG 1-3Y ETF-F	Biens de cons.	2.11%	Luxembourg
BNPP E CORP BD SRI PAB 1-3Y T I C	Autres	2.10%	Luxembourg
BNPP FD SOCIAL BD I C	Autres	2.10%	Luxembourg
BNPP E JPM TT EMU GB IG 3-5Y T I C	Autres	2.10%	Luxembourg

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculée au 31/03/2026.
Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.
* Toute différence de pourcentage avec les portefeuilles des états financiers résulte d'une différence d'arrondis.
** Toute différence avec les relevés de portefeuille ci-dessus provient de l'utilisation de différentes sources de données

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs ?

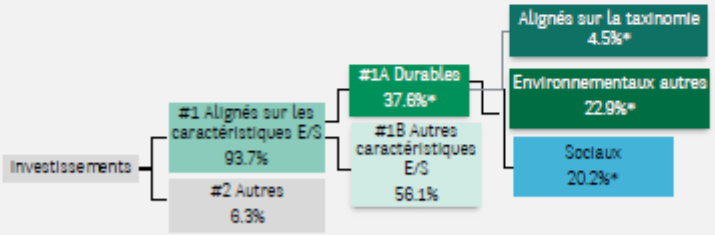
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier est de : **93.7%**

La proportion d'investissements durables (#1A Durables) est de **37.6%**

Dans le cadre d'investissement en fonds externes, la société de gestion s'appuie sur les méthodologies développées par les sociétés de gestion externes pour déterminer quels sont les investissements durables.

La proportion restante des investissements est principalement utilisée de la manière décrite dans la question :" Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?".



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

*Un titre en portefeuille qualifié d'investissement durable peut, compte tenu de l'ensemble de ses activités, à la fois contribuer à un objectif social et à un objectif environnemental (aligné ou non avec la taxonomie de l'UE) et les chiffres indiqués en tiennent compte. Pour autant un même émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois au titre des investissements durables (#1A Durables).

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs (Niveau 2)	% d'actifs
Autres	93.74%
Liquidités	3.45%
Consommation & Vêtements	3.64%
Produits dérivés	-0.83%

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculée au 31/03/2026. Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'engageait pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE, mais en a toutefois réalisés.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés avec la Taxonomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La société de gestion utilise des données provenant de fournisseurs tiers pour mesurer la proportion d'investissements qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE. Les fournisseurs recueillent les données déclarées par les entreprises et peuvent utiliser des informations équivalentes lorsqu'elles ne sont pas facilement accessibles dans les informations rendues publiques. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les fournisseurs de données de BNPP AM, veuillez consulter le document suivant : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/0EE37EC2-8612-48A5-8AA1-D5C09CC858DD

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la Taxonomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxonomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la Taxonomie de l'UE.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement sur la Taxonomie) n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE [1]?

☒ Oui:

☐ Gaz fossile ☒ Energie nucléaire

☐ Non:

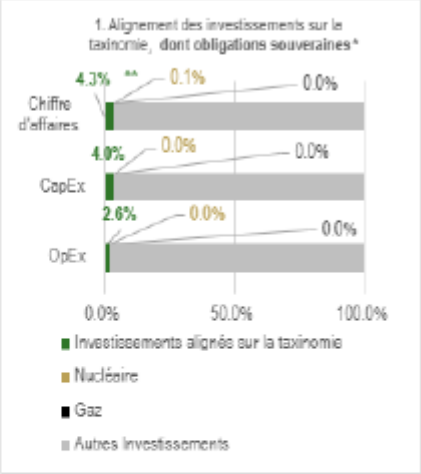
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire, et de gestion des déchets.

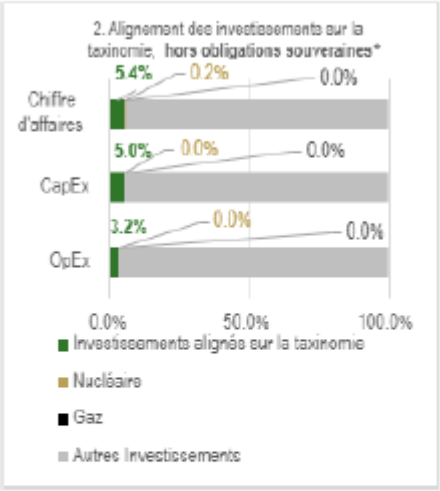
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investisseurs du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.





* *Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines*

** *Alignement taxinomie réelle*

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- *Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?*

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxonomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

- *Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?*

	Chiffre d'affaires	Capex	Opex
2022*	2.7%	/	/
2023**	3.4%	/	/
2024***	7.4%	3.9%	2.5%
2025***	4.3%	4.0%	2.6%

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable
** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle
*** Les chiffres publiés sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle, sur base de l'actif sous gestion.

La proportion d'activités économiques alignées avec la Taxonomie de l'UE exprimée en CapEx ou OpEx n'est pas indiquée en 2022 et 2023 compte tenu du niveau actuel de données dont dispose la société de gestion à ces dates-là.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 202/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxonomie est de**22.9%**.

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la Taxonomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sur le plan social représentent **20.2%** du produit financier.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

La proportion restante des investissements peut inclure :

- pour les investissements dans des fonds internes, la proportion d'actifs qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ou
- pour les fonds externes, la proportion d'actifs qui ne respectent pas les standards minimums établis pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds sous-jacent conformément aux données déclarées par les sociétés de gestions des fonds externes
- Des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier. En outre, Ces investissements sont, le cas échéant, effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- La politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie
- La Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Lors d'investissements en lignes directes ou dans des fonds actifs internes, le produit financier doit se conformer à la Politique RBC de BNP Paribas Asset Management en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement

- Le produit financier doit investir au moins 75% de ses actifs via des fonds internes et/ou externes actifs et/ou passifs dans des fonds catégorisés article 8 ou article 9 selon le Règlement SFDR

- Le produit financier doit investir au moins 30% de ses actifs dans des « investissements durables » définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « investissement durable » sont indiqués à la question ci-dessus «Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?» et les seuils quantitatifs et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site internet de la société de gestion

En outre, la société de gestion a mis en place une politique de vote et d'engagement. Plusieurs exemples d'engagements sont détaillés dans la section vote et engagement du rapport intitulé Rapport Sustainability. Ces documents sont accessibles au lien suivant : Sustainability - BNPP AM France investisseur privé



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les indices de **référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable

* * *

BNP PARIBAS PERSPECTIVES MOYEN TERME

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2025, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion) [7].

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM Europe ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V) :

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de **BNPP AM Europe**[8]	1 299	175 351	56 965

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM Europe dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc *« Collaborateurs Régulés »*[9] (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V) :

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de **BNPP AM Europe** :	*203*	*48 545*
dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens	*167*	*34 562*

[7] NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

[8] Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 5 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 990k EUR et 357k EUR.
- 252 collaborateurs de la succursale belge, dont 9 ont le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 26 250k EUR et 4 433k EUR.
- 26 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 208k EUR et 2 288k EUR.
- 51 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 670k EUR et 1 877k EUR.
- 61 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 11 ont le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 10 590k EUR et 2 888k EUR.

[9] La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

Autres informations :

- **Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM Europe :**

	Nombre de fonds (31.12.2025)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2025
OPCVM Fonds d'Investissement Alternatifs	187 304	101 63

- En 2025, 44,62k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM Europe présents au 31.12.2025.

- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2024, a été réalisé entre Avril et Mai 2025. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés.

- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management Europe est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE (BNPP AM EUROPE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Le conseil d'administration surveille de près la situation géopolitique et son impact sur les perspectives globales et les risques de marché et financier afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Déclaration du choix des modalités d'exercice
(Article L225-37-4, alinéa 4 du Code de commerce)

Conformément à la réglementation et aux statuts de la SICAV (Article 20) la direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, par le Président du Conseil d'Administration.

Déclaration des conventions réglementées
(Article L225-37-4, alinéa 2 du Code de commerce)

Conformément à la réglementation il est déclaré qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune convention répondant à la définition suivante n'a été conclue:

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Déclaration – Tableau des délégations
(Article L225-37-4, alinéa 3 du Code de commerce)

Conformément à la réglementation il est déclaré qu'au 31 mars 2026 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

LISTE DES AUTRES MANDATS EXERCES
(EXERCICE 2025-2026)

Monsieur Jean-Irénée DERIES
Président Directeur Général

Néant

Monsieur Michael HERSKOVICH
Administrateur

Néant

Monsieur P. D'ARVISENET
Administrateur

Néant

Madame Agathe BURET
Administrateur

Néant

Madame Julia KRISTOF
Administrateur

Néant

Madame Valérie MORAGLIA
Administrateur

Néant

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers	**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**93,648,926.44**	**199,399,533.82**
OPCVM	93,648,926.44	199,399,533.82
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**899,895.59**	**2,757,531.98**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**94,548,822.03**	**202,157,065.80**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**1,520,323.98**	**1,196,888.39**
Comptes financiers	**705,258.76**	**1,817,737.50**
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**2,225,582.74**	**3,014,625.89**
TOTAL ACTIF I+II	**96,774,404.77**	**205,171,691.69**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Capitaux propres :	**-**	**-**
Capital	88,407,969.00	201,167,544.78
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	7,201,905.84	1,462,649.22
Capitaux propres I :	95,609,874.84	202,630,194.00
Passifs de financement II	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**95,609,874.84**	**202,630,194.00**
Passifs éligibles :	**-**	**-**
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	1,044,755.95	556,103.98
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**1,044,755.95**	**556,103.98**
Autres passifs :	**-**	**-**
Dettes et comptes d'ajustement passifs	119,733.89	1,985,393.71
Concours bancaires	40.09	-
Sous-total autres passifs IV	**119,773.98**	**1,985,393.71**
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	**96,774,404.77**	**205,171,691.69**

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Revenus financiers nets	**-**	**-**
Produits sur opérations financières	**-**	**-**
Produits sur actions	5,675.04	-
Produits sur obligations	240.50	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	107,133.47	132,929.70
Sous-total Produits sur opérations financières	**113,049.01**	**132,929.70**
Charges sur opérations financières	**-**	**-**
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-19,764.05	-29,038.03
Sous-total charges sur opérations financières	**-19,764.05**	**-29,038.03**
Total Revenus financiers nets (A)	**93,284.96**	**103,891.67**
Autres produits :	**-**	**-**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres Charges :	**-**	**-**
Frais de gestion de la société de gestion	-1,325,768.64	-1,289,991.17
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	**-1,325,768.64**	**-1,289,991.17**
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	**-1,232,483.68**	**-1,186,099.50**

BNP PARIBAS PERSPECTIVES MOYEN TERME

Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**469,611.13**	**51,838.56**
Sous-total Revenus nets I = C + D	**-762,872.55**	**-1,134,260.94**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	**-**	**-**
Plus et moins-values réalisées	21,130,247.89	9,821,506.75
Frais de transactions externes et frais de cession	-266,880.42	-281,904.09
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**20,863,367.47**	**9,539,602.66**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-9,940,822.17**	**-371,587.57**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**10,922,545.30**	**9,168,015.09**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	**-**	**-**
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	1,414,828.22	-6,298,074.74
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**1,414,828.22**	**-6,298,074.74**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**-4,372,595.13**	**-273,030.19**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**-2,957,766.91**	**-6,571,104.93**
Acomptes :	**-**	**-**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**7,201,905.84**	**1,462,649.22**

BNP PARIBAS PERSPECTIVES MOYEN TERME

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du compartiment est d'appliquer une stratégie d'allocation dynamique et diversifiée sur tous types de classes d'actifs, par le biais d'OPC ou d'investissements directs. L'objectif de volatilité annuelle est fixé à 9,5%.

Ce compartiment est de type" gestion à volatilité cible constante".

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe Classic (classe D) (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions D	37.8919	34.8243	37.3513	37.4704	**40.4640**
Actif net (en k EUR)	64,360.75	53,239.15	52,395.66	47,683.08	**48,746.03**
Nombre de titres					
Actions D	1,698,532.5207	1,528,791.5226	1,402,779.3708	1,272,550.4253	**1,204,674.1781**

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Actions D	1.08	-0.57	0.48	1.69	**4.62**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Actions D	-0.33	-0.25	-0.25	-0.36	**-0.39**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe Classic (classe C) (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C	44.9939	41.3513	44.3519	44.4934	**48.0480**
Actif net (en k EUR)	56,076.51	47,924.31	35,962.36	31,370.76	**27,760.19**
Nombre de titres					
Actions C	1,246,312.9683	1,158,954.4521	810,841.4555	705,065.1929	**577,758.5388**

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Actions C	1.29	-0.68	0.57	2.01	**5.49**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Actions C	-0.39	-0.30	-0.29	-0.43	**-0.46**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C	36.3585	33.6364	36.3148	36.6592	**39.7880**
Actif net (en k EUR)	99,822.64	98,605.02	106,818.16	108,160.91	**4,211.62**
Nombre de titres					
Actions C	2,745,502.9292	2,931,494.5873	2,941,448.9981	2,950,437.6680	**105,851.5420**

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Actions C	1.03	-0.55	0.46	1.65	**4.54**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Actions C	-0.07	-0.02	-0.01	-0.12	**-0.19**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C	106.5717	98.8809	107.0625	108.4486	**118.3100**
Actif net (en k EUR)	15,866.85	19,327.59	22,213.22	15,415.44	**14,892.02**
Nombre de titres					
Actions C	148,884.2259	195,463.3359	207,478.9759	142,145.1359	**125,872.8059**

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Actions C	3.02	-1.62	1.38	4.89	**13.47**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Actions C	0.11	0.22	0.23	-	**0.03**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS PERSPECTIVES MOYEN TERME

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

NOM DES COMPARTIMENTS	CARACTERISTIQUES / ACTIONS	CODES ISIN	AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES	DEVISE DE LIBELLE	FRACTIONNEMENT DES ACTIONS*	MONTANT MINIMUM DES SOUSCRIPTIONS*
BNP PARIBAS PERSPECTIVES MOYEN TERME	Catégorie d'actions « Classic » classe C	FR0010146852	Revenu net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	Euro	Dix-Millième	L'équivalent en euro d'un dix-millième d'action
	Catégorie d'actions « Classic » classe D	FR0010021576	Revenu net : Distribution Plus-values nettes réalisées : Capitalisation			
	Catégorie d'actions « I »	FR0010146878	Revenu net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation			*Voir définition de la catégorie « I »*
	Catégorie d'actions « RE »	FR0013450921				L'équivalent en euro d'un dix-millième d'action
	Catégorie d'actions « X »	FR0013505427				L'équivalent en euro d'un dix-millième d'action

**** Depuis le 7 novembre 2013, les actions sont fractionnées en dix-millièmes (fractionnement en millièmes avant cette date).***

BNP PARIBAS PERSPECTIVES MOYEN TERME

CATEGORIES D'ACTIONS	SOUSCRIPTEURS CONCERNES
« Classic »	La catégorie d'actions « Classic » est offerte à tous les souscripteurs personnes physiques et personnes morales.
« I »	La catégorie d'actions « I » est réservée aux OPC du Groupe BNP Paribas et/ou aux filiales du Groupe BNP Paribas dans le cadre de leur activité commerciale de mise en place : - d'un contrat d'assurance collective au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) souscrivant pour un montant initial minimum de 100 000 euros (hors éventuelle commission de souscription) dans la SICAV (tous compartiments confondus) ou au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) comptant au moins un effectif global de 500 salariés lors de leur première souscription. - et/ou d'un Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCO) ou d'un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) souscrivant pour un montant initial minimum de 1 million d'euros en nombre entier ou en fraction d'action après arrondi au dix-millième* inférieur dans la SICAV (tous compartiments confondus) ou au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) comptant au moins un effectif total de 500 salariés lors de leur première souscription
« X »	La catégorie d'actions « X » est réservée aux OPC gérés par BNPP AM
« RE »	La catégorie d'actions « RE » est réservée aux filiales du Groupe BNP Paribas dans le cadre de leur activité commerciale de mis en place d'un Plan d'Epargne Retraite Individuel (PERin).

Le tableau ci-dessus extrait du prospectus indique la catégorie d'actions RE non encore démarrée.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)
Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : cours de clôture jour.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Les EMTN font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :
- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.
L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.
Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.
L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.
Cas particulier : Floor : ces options sont valorisées par des contreparties tierces à partir d'un modèle d'actualisation Marked-to-market basé sur une volatilité et une courbe de taux de marché vérifiées par le gérant et pris à la clôture du marché chaque jeudi.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalué à leur valeur nominale.

Swaps de taux :
- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.
L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

L'évaluation des swaps d'indice, calculée par l'équipe « OTC pricing & Services », est utilisée pour le calcul de la valeur liquidative après contrôle de cohérence avec la valorisation de la contrepartie si elle est reçue dans les délais. En cas de non disponibilité ou d'incohérence, OTC pricing et Services se rapproche de la contrepartie pour identifier et résoudre les problèmes.
L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Crédit Défault Swaps (CDS) : Le cours d'évaluation émane d'un contributeur qui nous est fourni par la société de gestion.
L'engagement hors bilan des CDS correspond à la valeur nominale.

Mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing

La SICAV a choisi de mettre en place un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing.

Le mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing consiste à faire supporter, en cas de souscriptions ou de rachats d'actions significatifs, aux actionnaires du compartiment concerné à l'origine de ces souscriptions ou rachats les coûts de réaménagement du portefeuille du compartiment concerné (frais liés à l'achat ou à la vente de titres générés par les mouvements de passif du compartiment concerné).

La valeur liquidative du compartiment concerné est ajustée à la hausse (en cas de souscription nette) ou à la baisse (en cas de rachat net) pour protéger les actionnaires présents dans le compartiment de l'effet de dilution de la performance généré par les coûts de réaménagement du portefeuille.

Le swing pricing vise à réduire pour les actionnaires détenant des actions du compartiment concerné les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux nouvelles entrées (souscriptions) ou aux nouvelles sorties (rachats) dans le compartiment concerné.

La SICAV calcule une valeur liquidative ajustée lorsque le montant net des souscriptions ou des rachats sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment concerné, centralisés un jour de calcul de la valeur liquidative, dépasse un seuil prédéterminé par la SICAV (seuil de déclenchement) en fonction des conditions de marché. La valeur liquidative supportant ces ordres de souscription ou de rachat sera alors ajustée à la hausse, dans le cas de souscriptions nettes, ou à la baisse, dans le cas de rachats nets, à l'aide d'un pourcentage d'ajustement (facteur d'ajustement) fixé par la société de gestion.

La société de gestion a adopté une politique d'application du mécanisme de swing pricing qui définit les mesures organisationnelles et administratives ainsi que les conditions d'application du seuil de déclenchement et du facteur d'ajustement (politique de swing pricing). Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont revus périodiquement par la société de gestion.

Frais de fonctionnement et de gestion

Définition générale : Ces frais recouvrent les frais de gestion financière, les frais de fonctionnement et autres services et les frais indirects maximums (commissions et frais de gestion).

A ces frais peuvent s'ajouter des commissions de surperformance qui rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le compartiment a dépassé son objectif de performance.

Une partie des frais facturés au compartiment de la SICAV peut également être destinée à rémunérer le(s) distributeur(s) du compartiment au titre de son (leur) activité de conseil et de placement (entre 28% et 65% selon le(s) distributeur(s) et le type de parts).

BNP PARIBAS PERSPECTIVES MOYEN TERME

FRAIS FACTURES AU COMPARTIMENT		ASSIETTE	TAUX BAREME
FRAIS DE GESTION FINANCIERE		Actif net	Catégories d'actions « Classic » et « RE » : 1,20 % maximum TTC Catégorie d'actions « I » : 0,60 % maximum TTC Catégorie d'actions « X » : 0,05 % maximum TTC
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES SERVICES *(**)*		Actif net	Catégories d'actions « Classic », « RE », « I » et « X » : 0,10% TTC maximum
FRAIS INDIRECTS MAXIMUMS	COMMISSIONS (SOUSCRIPTION ET RACHAT)	Valeur liquidative X nombre d'actions	5% TTC maximum
	FRAIS DE GESTION	Actif net	1,20% TTC maximum
COMMISSION DE SURPERFORMANCE		/	Néant

(*) Ce taux peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs et tout dépassement de ce taux est pris en charge par le gestionnaire financier par délégation.

(**) Les frais de fonctionnement et autres services peuvent comprendre les frais suivants :
- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données à l'exclusion des frais de recherches et de données financières et extra-financières à usage de la gestion financière
- Frais de dépositaire, conservateur, centralisateur, agent de transfert, délégataire de la gestion administrative et comptable, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations règlementaires
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance du client

Autres frais pouvant être facturés au compartiment : les coûts exceptionnels et non récurrents liés à un recouvrement des créances ou à une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Le tableau ci-dessus extrait du prospectus indique les frais de la catégorie d'actions « RE » non encore démarrée.

Frais de recherche

Néant.

Rétrocession de frais de gestion

Néant.

BNP PARIBAS PERSPECTIVES MOYEN TERME

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :
1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation pour la catégorie d'action « Classic » de classe C.
Distribution pour la catégorie d'action « Classic » de classe D.
Capitalisation pour la catégorie d'action « I ».
Capitalisation pour la catégorie d'action « X ».

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la catégorie d'action « Classic » de classe C.
Capitalisation pour la catégorie d'action « Classic » de classe D.
Capitalisation pour la catégorie d'action « I ».
Capitalisation pour la catégorie d'action « X ».

Changements affectant le compartiment

Néant.

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	**202,630,194.00**	**217,389,407.90**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) [1]	14,860,903.48	15,524,911.21
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-142,926,934.64	-32,339,553.53
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-1,232,483.68	-1,186,099.50
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	20,863,367.47	9,539,602.66
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1,414,828.21	-6,298,074.74
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes [2]	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes [2]	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	**95,609,874.84**	**202,630,194.00**

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.
[2] Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

	Exercice 31/03/2026
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	**Nombre de titres**
Catégorie de classe Classic (classe D) (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	22,592.4584
Nombre de titres rachetés	90,468.7056
Catégorie de classe Classic (classe C) (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	11,310.7972
Nombre de titres rachetés	138,617.4513
Catégorie de classe I (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	278,017.8336
Nombre de titres rachetés	3,122,603.9596
Catégorie de classe X (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	24,683.0900
Nombre de titres rachetés	40,955.4200
Commissions de souscription et/ou de rachat	**Montant (EUR)**
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	220.91
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Code ISIN de l'action	Libellé de l'action	Affectation des sommes distribuables	Devise de l'action	Actif net de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
FR0010021576	Classic (classe D)	Revenus nets : Distribution Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	48,746,034.39	1,204,674.1781	40.4640
FR0010146852	Classic (classe C)	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	27,760,194.89	577,758.5388	48.0480
FR0010146878	I	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	4,211,622.20	105,851.5420	39.7880
FR0013505427	X	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	14,892,023.36	125,872.8059	118.3100

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays	Pays	Pays	Pays	Pays
Actif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	17,394.86					
Options	-9,466.67					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	**7,928.19**					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
	+/-	< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	705.26	-	-	-	705.26
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-0.04	-	-	-	-0.04
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		3,810.71	3,528.02	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		**3,810.71**	**3,528.02**	**-**	**705.22**

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	705.26	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-0.04	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-1,586.25	-346.29	9,271.27
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	**705.22**	**-**	**-1,586.25**	**-346.29**	**9,271.27**

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	NOK	DKK	SEK	CHF	Autres devises
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	807.58
Comptes financiers	-	-	-	-	591.10
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-0.04
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	806.49	393.12	1,526.22	3,885.20	39,215.26
Devises à livrer	-1,059.19	-865.74	-2,831.93	-6,538.77	-68,933.11
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
TOTAL	**-252.69**	**-472.62**	**-1,305.71**	**-2,653.57**	**-28,319.21**

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs éligibles : Loans	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS	899.90	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces BNP PARIBAS	320.00	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS		1,044.76
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU2616774076	BNP EASY US CORP SRI	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	USD	1,462,327.05
FR0013368446	BNP PARIBAS ACTIONS PME ETI ISR 24C	BNP Paribas Asset Management Europe SAS	Equity	France	EUR	9,957,814.59
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	BNP Paribas Asset Management Europe SAS	Money Market	France	EUR	547,085.06
LU2993400071	BNPP EASY ALPHA ENHANCED USD CORP BD	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	USD	304,547.84
LU1953136873	BNPP EASY ECPI CIRCULAR ECO LEADERS 9PC	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	1,919,818.74
LU1862449235	BNPP EASY EUR CORP BOND SRI PAB	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	6,768,571.96
LU2008760758	BNPP EASY EUR CORP BOND SRI PAB 1-3Y	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	2,011,807.27
LU2008761210	BNPP EASY EUR CORP BOND SRI PAB 3-5Y	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	1,996,219.36
LU2244386996	BNPP EASY EUR HGH YLD SRI FOSS FREE	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	1,981,047.17
LU3025345516	BNPP EASY EUR OVERNIGHT	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Money Market	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	6,834,420.27
LU1291092200	BNPP EASY JPM SCRND EMBI GLB DIV COM 9IC	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	USD	10,857,862.87
LU1291093273	BNPP EASY JPM TILTED EMU GVT BOND IG 9IC	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	1,504,015.17
LU2533810862	BNPP EASY JPM TLTD EMU GVT BD IG1-3Y 9UC	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	2,016,762.92
LU2008763182	BNPP EASY JPM TLTD EMU GVT BD IG3-5Y 9IC	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	2,005,190.55
LU1377382368	BNPP EASY LOW CARBON 100 EUROPE PAB 9UC	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	2,433,360.58
LU1291097779	BNPP EASY MSCI EMERGING MIN TE 9IE	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	6,149,309.84
LU1291099718	BNPP EASY MSCI EUROPE MIN TE 9IL	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	7,792,642.28

BNP PARIBAS PERSPECTIVES MOYEN TERME

LU1291102447	BNPP EASY MSCI JAPAN MIN TE 9IL	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	4,363,631.31
LU2607531006	BNPP EASY MSCI USA MIN TE C17	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	USD	8,158,180.26
LU0111549050	BNPP EURO GOVERNMENT BOND ICA	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	1,501,618.33
LU0823381016	BNPP EURO HIGH YIELD BOND ICA	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	2,496,289.26
LU0190305473	BNPP EURO INFLATION LINKED BOND ICA	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	7,076,720.86
LU1620157534	BNPP GREEN BOND ICA	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	1,500,694.22
LU2355551826	BNPP SOCIAL BOND ICA	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	2,008,988.68
TOTAL						**93,648,926.44**

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/03/2026
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit EUR	392,739.90
Déposit autres devises	807,584.08
Collatéraux espèces	320,000.00
Autres débiteurs divers	-
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	**1,520,323.98**
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Frais et charges non encore payés	103,345.78
Autres créditeurs divers	16,388.11
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	**119,733.89**

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe Classic (classe D) (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	511,412.25	1.04
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe Classic (classe C) (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	318,275.46	1.04
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	492,924.09	0.51
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe X (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	3,156.84	0.02
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/03/2026
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

	Exercice 31/03/2026
Immobilisations	
Valeur des immobilisations	-
Amortissement des immobilisations	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	93,648,926.44
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe Classic (classe D) (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-475,931.88	-463,791.56
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-475,931.88**	**-463,791.56**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-475,931.88	-463,791.56
Total	**-475,931.88**	**-463,791.56**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	5,572,061.06	2,161,097.46
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**5,572,061.06**	**2,161,097.46**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	5,572,061.06	2,161,097.46
Total	**5,572,061.06**	**2,161,097.46**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

BNP PARIBAS PERSPECTIVES MOYEN TERME

Catégorie de classe Classic (classe C) (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-271,036.91	-305,129.01
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-271,036.91**	**-305,129.01**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-271,036.91	-305,129.01
Total	**-271,036.91**	**-305,129.01**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

BNP PARIBAS PERSPECTIVES MOYEN TERME

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	3,173,211.91	1,421,788.55
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**3,173,211.91**	**1,421,788.55**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	3,173,211.91	1,421,788.55
Total	**3,173,211.91**	**1,421,788.55**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

BNP PARIBAS PERSPECTIVES MOYEN TERME

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-20,275.47	-366,469.76
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-20,275.47**	**-366,469.76**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-20,275.47	-366,469.76
Total	**-20,275.47**	**-366,469.76**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	480,656.92	4,889,531.41
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**480,656.92**	**4,889,531.41**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	480,656.92	4,889,531.41
Total	**480,656.92**	**4,889,531.41**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

BNP PARIBAS PERSPECTIVES MOYEN TERME

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	4,371.71	1,129.39
Sommes distribuables au titre du revenu net	**4,371.71**	**1,129.39**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	4,371.71	1,129.39
Total	**4,371.71**	**1,129.39**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

BNP PARIBAS PERSPECTIVES MOYEN TERME

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	1,696,615.41	695,597.67
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**1,696,615.41**	**695,597.67**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1,696,615.41	695,597.67
Total	**1,696,615.41**	**695,597.67**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**93,648,926.44**	**97.95**
OPCVM				**93,648,926.44**	**97.95**
BNP EASY US CORP SRI	146,016	11.54	USD	1,462,327.05	1.53
BNP PARIBAS ACTIONS PME ETI ISR 24C	88,482.447	112.54	EUR	9,957,814.59	10.42
BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	21.73	25,176.49	EUR	547,085.06	0.57
BNPP EASY ALPHA ENHANCED USD CORP BD	3,113.065	112.72	USD	304,547.84	0.32
BNPP EASY ECPI CIRCULAR ECO LEADERS 9PC	9,546.559	201.10	EUR	1,919,818.74	2.01
BNPP EASY EUR CORP BOND SRI PAB	64,426.082	105.06	EUR	6,768,571.96	7.08
BNPP EASY EUR CORP BOND SRI PAB 1-3Y	18,962.087	106.10	EUR	2,011,807.27	2.10
BNPP EASY EUR CORP BOND SRI PAB 3-5Y	19,579.128	101.96	EUR	1,996,219.36	2.09
BNPP EASY EUR HGH YLD SRI FOSS FREE	18,030.074	109.87	EUR	1,981,047.17	2.07
BNPP EASY EUR OVERNIGHT	670,837	10.19	EUR	6,834,420.27	7.15
BNPP EASY JPM SCRND EMBI GLB DIV COM 9IC	74.98	166,850.22	USD	10,857,862.87	11.36
BNPP EASY JPM TILTED EMU GVT BOND IG 9IC	11.454	131,309.16	EUR	1,504,015.17	1.57
BNPP EASY JPM TLTD EMU GVT BD IG1-3Y 9UC	187,833	10.74	EUR	2,016,762.92	2.11
BNPP EASY JPM TLTD EMU GVT BD IG3-5Y 9IC	20,649.417	97.11	EUR	2,005,190.55	2.10
BNPP EASY LOW CARBON 100 EUROPE PAB 9UC	9,121	266.79	EUR	2,433,360.58	2.55
BNPP EASY MSCI EMERGING MIN TE 9IE	444,507	13.83	EUR	6,149,309.84	6.43
BNPP EASY MSCI EUROPE MIN TE 9IL	428,106	18.20	EUR	7,792,642.28	8.15
BNPP EASY MSCI JAPAN MIN TE 9IL	250,224	17.44	EUR	4,363,631.31	4.56
BNPP EASY MSCI USA MIN TE C17	1,832.749	5,128.83	USD	8,158,180.26	8.53
BNPP EURO GOVERNMENT BOND ICA	7,334.986	204.72	EUR	1,501,618.33	1.57
BNPP EURO HIGH YIELD BOND ICA	8,377.653	297.97	EUR	2,496,289.26	2.61
BNPP EURO INFLATION LINKED BOND ICA	41,866.656	169.03	EUR	7,076,720.86	7.40
BNPP GREEN BOND ICA	16,012.529	93.72	EUR	1,500,694.22	1.57
BNPP SOCIAL BOND ICA	19,918.587	100.86	EUR	2,008,988.68	2.10
Instruments financiers à terme				**-144,860.36**	**-0.15**
Futures				**-647,338.85**	**-0.68**
EURO-BOBL FUTURE 08/06/2026	-3.00	115.43	EUR	-240.00	-
EURO-BTP FUTURE 08/06/2026	17.00	116.28	EUR	-90,100.00	-0.09
EURO-BUND FUTURE 08/06/2026	13.00	125.39	EUR	-48,880.00	-0.05
EURO OAT FUTURE FRENCH GOVT 08/06/2026	18.00	118.69	EUR	-82,980.00	-0.09
EURO-SCHATZ FUTURE 08/06/2026	-15.00	105.75	EUR	5.00	-
LIQUIDITY SCREENED EURO HY 19/06/2026	58.00	304.14	EUR	-37,424.00	-0.04
MSCI EMERGING MARKETS INDEX 19/06/2026	26.00	1,454.60	USD	-50,772.44	-0.05
MSCI EUROPE SMALL CAP NET TR 19/06/2026	-4.00	632.40	EUR	5,150.80	0.01

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
S&P 500 E-MINI FUTURE 18/06/2026	26.00	6,570.75	USD	-130,541.57	-0.14
SP500ESGUSDP 18/06/2026	8.00	581.40	USD	-34,091.30	-0.04
STXE6ESGX EURP 19/06/2026	299.00	207.10	EUR	-172,610.00	-0.18
TOPIX INDX FUTR 11/06/2026	2.00	3,504.00	JPY	-4,855.34	-0.01
Options				**145,468.13**	**0.15**
PUT S&P 500 E-MINI FUTURE 30/04/2026 605	4.00	41.50	USD	7,203.61	0.01
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/06/2026 550	-20.00	4.83	USD	-8,375.28	-0.01
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/06/2026 600	28.00	10.29	USD	25,018.23	0.03
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 610	-12.00	21.20	USD	-22,084.71	-0.02
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 630	10.00	26.27	USD	22,799.86	0.02
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 640	15.00	29.18	USD	37,981.69	0.04
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/12/2026 625	10.00	31.68	USD	27,495.23	0.03
PUT STOXX 600(SXXP) 18/09/2026 520	35.00	13.67	EUR	23,922.50	0.03
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 485	31.00	4.42	EUR	6,851.00	0.01
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 500	-23.00	5.62	EUR	-6,463.00	-0.01
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 550	46.00	13.53	EUR	31,119.00	0.03
Appels de marge				**647,338.85**	**0.68**
Change à terme				**-290,328.49**	**-0.30**
Achat CHF 3233000 Vente EUR 3507325.46	3,233,000.00	0.92	CHF	-11,404.45	-0.01
Achat CHF 3233000 Vente EUR 3507325.46	-3,507,325.46	0.92	EUR	-	-
Achat CHF 360000 Vente EUR 399603.06	360,000.00	0.92	CHF	-10,326.36	-0.01
Achat CHF 360000 Vente EUR 399603.06	-399,603.06	0.92	EUR	-	-
Achat DKK 2937000 Vente EUR 393197.11	2,937,000.00	7.47	DKK	-81.81	-
Achat DKK 2937000 Vente EUR 393197.11	-393,197.11	7.47	EUR	-	-
Achat EUR 1004768 Vente NOK 11900000	1,004,768.00	11.24	EUR	-54,418.28	-0.06
Achat EUR 1004768 Vente NOK 11900000	-11,900,000.00	11.24	NOK	-	-
Achat EUR 10090879.88 Vente GBP 8794000	10,090,879.88	0.87	EUR	35,527.01	0.04
Achat EUR 10090879.88 Vente GBP 8794000	-8,794,000.00	0.87	GBP	-	-
Achat EUR 13475222.09 Vente JPY 2458402000	13,475,222.09	183.16	EUR	53,129.93	0.06
Achat EUR 13475222.09 Vente JPY 2458402000	-2,458,402,000.00	183.16	JPY	-	-
Achat EUR 2118156.98 Vente USD 2506000	2,118,156.98	1.15	EUR	-54,775.86	-0.06
Achat EUR 2118156.98 Vente USD 2506000	-2,506,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 2894919.27 Vente USD 3466000	2,894,919.27	1.15	EUR	-110,422.00	-0.12
Achat EUR 2898045.85 Vente SEK 31080000	2,898,045.85	10.97	EUR	66,111.63	0.07
Achat EUR 2894919.27 Vente USD 3466000	-3,466,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 2898045.85 Vente SEK 31080000	-31,080,000.00	10.97	SEK	-	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Achat EUR 38192833.15 Vente USD 44855000	38,192,833.15	1.15	EUR	-700,583.62	-0.73
Achat EUR 38192833.15 Vente USD 44855000	-44,855,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 438482.72 Vente USD 524000	438,482.72	1.15	EUR	-15,873.55	-0.02
Achat EUR 438482.72 Vente USD 524000	-524,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 6531648.3 Vente CHF 6047000	6,531,648.30	0.92	EUR	-7,118.90	-0.01
Achat EUR 6531648.3 Vente CHF 6047000	-6,047,000.00	0.92	CHF	-	-
Achat EUR 866427.73 Vente DKK 6468000	866,427.73	7.47	EUR	690.67	-
Achat EUR 866427.73 Vente DKK 6468000	-6,468,000.00	7.47	DKK	-	-
Achat EUR 928856.07 Vente JPY 170270000	928,856.07	183.16	EUR	-763.92	-
Achat EUR 928856.07 Vente JPY 170270000	-170,270,000.00	183.16	JPY	-	-
Achat GBP 394000 Vente EUR 453397.84	394,000.00	0.87	GBP	-2,885.10	-
Achat GBP 394000 Vente EUR 453397.84	-453,397.84	0.87	EUR	-	-
Achat GBP 4703000 Vente EUR 5373794.67	4,703,000.00	0.87	GBP	3,772.37	-
Achat GBP 4703000 Vente EUR 5373794.67	-5,373,794.67	0.87	EUR	-	-
Achat GBP 444000 Vente EUR 508775.81	444,000.00	0.87	GBP	-1,091.40	-
Achat GBP 444000 Vente EUR 508775.81	-508,775.81	0.87	EUR	-	-
Achat JPY 1445622000 Vente EUR 7831389.33	1,445,622,000.00	183.16	JPY	61,246.50	0.06
Achat JPY 1445622000 Vente EUR 7831389.33	-7,831,389.33	183.16	EUR	-	-
Achat JPY 101323000 Vente EUR 552292.04	101,323,000.00	183.16	JPY	899.28	-
Achat JPY 101323000 Vente EUR 552292.04	-552,292.04	183.16	EUR	-	-
Achat JPY 164596000 Vente EUR 892397.36	164,596,000.00	183.16	JPY	6,244.39	0.01
Achat JPY 164596000 Vente EUR 892397.36	-892,397.36	183.16	EUR	-	-
Achat JPY 71384000 Vente EUR 389701.07	71,384,000.00	183.16	JPY	32.84	-
Achat JPY 71384000 Vente EUR 389701.07	-389,701.07	183.16	EUR	-	-
Achat NOK 9061000 Vente EUR 770418.12	9,061,000.00	11.24	NOK	36,076.58	0.04
Achat NOK 9061000 Vente EUR 770418.12	-770,418.12	11.24	EUR	-	-
Achat SEK 16750000 Vente EUR 1564253.95	16,750,000.00	10.97	SEK	-38,034.57	-0.04
Achat SEK 16750000 Vente EUR 1564253.95	-1,564,253.95	10.97	EUR	-	-
Achat USD 1829000 Vente EUR 1556581.7	1,829,000.00	1.15	USD	29,329.78	0.03
Achat USD 1829000 Vente EUR 1556581.7	-1,556,581.70	1.15	EUR	-	-
Achat USD 23212000 Vente EUR 19709889.65	23,212,000.00	1.15	USD	417,052.50	0.44
Achat USD 23212000 Vente EUR 19709889.65	-19,709,889.65	1.15	EUR	-	-
Achat USD 484000 Vente EUR 414779.52	484,000.00	1.15	USD	4,893.06	0.01
Achat USD 484000 Vente EUR 414779.52	-414,779.52	1.15	EUR	-	-
Achat USD 564000 Vente EUR 486542.02	564,000.00	1.15	USD	2,497.93	-
Achat USD 564000 Vente EUR 486542.02	-486,542.02	1.15	EUR	-	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Achat USD 604000 Vente EUR 523776.78	604,000.00	1.15	USD	-53.14	-
Achat USD 604000 Vente EUR 523776.78	-523,776.78	1.15	EUR	-	-
Créances				**1,520,323.98**	**1.59**
Dettes				**-119,733.89**	**-0.13**
Autres comptes financiers				**705,218.67**	**0.74**
TOTAL ACTIF NET			**EUR**	**95,609,874.84**	**100.00**

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Achat CHF 3233000 Vente EUR 3507325.46	-	-11,404.45	CHF	3,495,921.01	EUR	-3,507,325.46
Achat CHF 360000 Vente EUR 399603.06	-	-10,326.36	CHF	389,276.70	EUR	-399,603.06
Achat DKK 2937000 Vente EUR 393197.11	-	-81.81	DKK	393,115.30	EUR	-393,197.11
Achat EUR 1004768 Vente NOK 11900000	-	-54,418.28	EUR	1,004,768.00	NOK	-1,059,186.28
Achat EUR 10090879.88 Vente GBP 8794000	35,527.01	-	EUR	10,090,879.88	GBP	-10,055,352.87
Achat EUR 13475222.09 Vente JPY 2458402000	53,129.93	-	EUR	13,475,222.09	JPY	-13,422,092.16
Achat EUR 2118156.98 Vente USD 2506000	-	-54,775.86	EUR	2,118,156.98	USD	-2,172,932.84
Achat EUR 2894919.27 Vente USD 3466000	-	-110,422.00	EUR	2,894,919.27	USD	-3,005,341.27
Achat EUR 2898045.85 Vente SEK 31080000	66,111.63	-	EUR	2,898,045.85	SEK	-2,831,934.22
Achat EUR 38192833.15 Vente USD 44855000	-	-700,583.62	EUR	38,192,833.15	USD	-38,893,416.77
Achat EUR 438482.72 Vente USD 524000	-	-15,873.55	EUR	438,482.72	USD	-454,356.27
Achat EUR 6531648.3 Vente CHF 6047000	-	-7,118.90	EUR	6,531,648.30	CHF	-6,538,767.20
Achat EUR 866427.73 Vente DKK 6468000	690.67	-	EUR	866,427.73	DKK	-865,737.06
Achat EUR 928856.07 Vente JPY 170270000	-	-763.92	EUR	928,856.07	JPY	-929,619.99
Achat GBP 394000 Vente EUR 453397.84	-	-2,885.10	GBP	450,512.74	EUR	-453,397.84
Achat GBP 4703000 Vente EUR 5373794.67	3,772.37	-	GBP	5,377,567.04	EUR	-5,373,794.67
Achat GBP 444000 Vente EUR 508775.81	-	-1,091.40	GBP	507,684.41	EUR	-508,775.81
Achat JPY 1445622000 Vente EUR 7831389.33	61,246.50	-	JPY	7,892,635.83	EUR	-7,831,389.33
Achat JPY 101323000 Vente EUR 552292.04	899.28	-	JPY	553,191.32	EUR	-552,292.04
Achat JPY 164596000 Vente EUR 892397.36	6,244.39	-	JPY	898,641.75	EUR	-892,397.36
Achat JPY 71384000 Vente EUR 389701.07	32.84	-	JPY	389,733.91	EUR	-389,701.07
Achat NOK 9061000 Vente EUR 770418.12	36,076.58	-	NOK	806,494.70	EUR	-770,418.12
Achat SEK 16750000 Vente EUR 1564253.95	-	-38,034.57	SEK	1,526,219.38	EUR	-1,564,253.95
Achat USD 1829000 Vente EUR 1556581.7	29,329.78	-	USD	1,585,911.48	EUR	-1,556,581.70

BNP PARIBAS PERSPECTIVES MOYEN TERME

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Achat USD 23212000 Vente EUR 19709889.65	417,052.50	-	USD	20,126,942.15	EUR	-19,709,889.65
Achat USD 484000 Vente EUR 414779.52	4,893.06	-	USD	419,672.58	EUR	-414,779.52
Achat USD 564000 Vente EUR 486542.02	2,497.93	-	USD	489,039.95	EUR	-486,542.02
Achat USD 604000 Vente EUR 523776.78	-	-53.14	USD	523,723.64	EUR	-523,776.78
Total	**717,504.47**	**-1,007,832.96**		**125,266,523.93**		**-125,556,852.42**

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
MSCI EMERGING MARKETS INDEX 19/06/2026	26.00	-	-50,772.44	1,641,190.77
MSCI EUROPE SMALL CAP NET TR 19/06/2026	-4.00	5,150.80	-	-252,960.00
S&P 500 E-MINI FUTURE 18/06/2026	26.00	-	-130,541.57	7,413,621.77
SP500ESGUSDP 18/06/2026	8.00	-	-34,091.30	2,018,399.58
STXE6ESGX EURP 19/06/2026	299.00	-	-172,610.00	6,192,290.00
TOPIX INDX FUTR 11/06/2026	2.00	-	-4,855.34	382,316.76
Sous total		**5,150.80**	**-392,870.65**	**17,394,858.88**
Options				
PUT S&P 500 E-MINI FUTURE 30/04/2026 605	4.00	7,203.61	-	-275,755.95
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/06/2026 550	-20.00	-	-8,375.28	1,257,911.96
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/06/2026 600	28.00	25,018.23	-	-3,927,337.75
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 610	-12.00	-	-22,084.71	2,152,200.43
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 630	10.00	22,799.86	-	-2,230,786.66
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 640	15.00	37,981.69	-	-3,726,996.64
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/12/2026 625	10.00	27,495.23	-	-2,069,112.15
PUT STOXX 600(SXXP) 18/09/2026 520	35.00	23,922.50	-	-230,448.18
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 485	31.00	6,851.00	-	-92,230.59
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 500	-23.00	-	-6,463.00	87,856.75
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 550	46.00	31,119.00	-	-411,969.75
Sous total		**182,391.12**	**-36,922.99**	**-9,466,668.53**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**187,541.92**	**-429,793.64**	**7,928,190.35**

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
EURO-BOBL FUTURE 08/06/2026	-3.00	-	-240.00	-346,290.00
EURO-BTP FUTURE 08/06/2026	17.00	-	-90,100.00	1,976,760.00
EURO-BUND FUTURE 08/06/2026	13.00	-	-48,880.00	1,630,070.00
EURO OAT FUTURE FRENCH GOVT 08/06/2026	18.00	-	-82,980.00	2,136,420.00
EURO-SCHATZ FUTURE 08/06/2026	-15.00	5.00	-	-1,586,250.00
LIQUIDITY SCREENED EURO HY 19/06/2026	58.00	-	-37,424.00	3,528,024.00

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		5.00	-259,624.00	7,338,734.00
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		5.00	-259,624.00	7,338,734.00

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	93,648,926.44
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-290,328.49
Total instruments financiers à terme - actions	-242,251.72
Total instruments financiers à terme - taux	-259,619.00
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	2,872,921.59
Autres passifs (-)	119,773.98
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	**95,609,874.84**

BNP PARIBAS PERSPECTIVES MOYEN TERME

Assemblée générale ordinaire des actionnaires
7 juillet 2026
Résolutions votées
***

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil, ainsi que les comptes annuels de la SICAV de l'exercice clos le 31 mars 2026 tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée générale constate que le capital qui s'élevait à 1 847 992 966,5 euros le 31 mars 2025, était de 701 561 856,61 euros le 31 mars 2026.

Ce capital est ainsi réparti :

1/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Long Terme
Capital : 63,094,854.46 euros, divisé en :
469,830.5370 actions de catégorie « Classic »
92,566.9824 actions de catégorie « I »
846,894.4983 actions de catégorie « Classic Attente »
222,271.2895 actions de catégorie « I Attente »

2/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Moyen Terme
Capital : 88,407,969.00 euros, divisé en :
577,758.5388 actions de catégorie « Classic classe C »
1,204,674.1781 actions de catégorie «Classic classe D »
105,851.5420 actions de catégorie « I »
125,872.8059 actions de catégorie « X »

3/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Court terme
Capital : 181,820,841.97 euros, divisé en :
3,800,368.5905 actions de catégorie « Classic »
2,498,926.3980 actions de catégorie « I »
2.0092 actions de catégorie « X »
88,714.9976 actions de catégorie « EPC »
2.0215 actions de catégorie « RE »
50.0000 actions de catégorie « Privilège »

4/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2028-2030
Capital : 45,114,898.50 euros divisé en :
718,119.9189 actions de catégorie « Classic »
749,199.6514 actions de catégorie « I »

5/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2031-2033
Capital : 118,919,600.98 euros, divisé en :
3,495,492.0151 actions de catégorie « Classic »
837,337.8791 actions de catégorie « I »

6/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2034-2036
Capital : 80,933,351.41 euros, divisé en :
2,717,907.1131 actions de catégorie « Classic »
708,253.9396 actions de catégorie « I »

7/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2037-2039
Capital : 78,211,543.26 euros, divisé en :
3,101,444.6343 actions de catégorie « Classic »
665,611.6040 actions de catégorie « I »

8/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2040-2042
Capital : 32,927,489.52 euros, divisé en :
1,078,371.5794 actions de catégorie « Classic »
50.0000 actions de catégorie « RE »
10.0000 actions de catégorie « X »
397,766.7862 actions de catégorie « I »

9/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2043-2045
Capital : 12,131,307.51 euros divisé en :
50.0000 actions de catégorie « RE »
348,749.0361 actions de catégorie « Classic »
259,124.1335 actions de catégorie « I »
10.0000 actions de catégorie « X »

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, approuve l'affectation et la répartition des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2026 telles qu'elles sont proposées par le Conseil d'administration :

1/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Long Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requise pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -725,344.20 euros le montant des revenus nets distribuables**,** et décide:

Pour la catégorie d'actions « I Attente »: d'inscrire au capital la somme de -79,417.41 euros.

Pour la catégorie d'actions « I »: d'inscrire au capital la somme de -24,644.65 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic Attente »: d'inscrire au capital la somme de -395,401.40 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de -225,880.74 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

2/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Moyen Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -762,872.55 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic classe C » : d'inscrire au capital la somme de -271,036.91 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic classe D » : d'inscrire au capital la somme de -475,931.88 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -20,275.47 euros.

Pour la catégorie d'actions « X » : d'inscrire au capital la somme de 4,371.71 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, qu'il n'a été procédé à aucune distribution au cours des trois précédents exercices.

3/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Court Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à 1,790,252.19 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de 865,886.39 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de 903,118.45 euros.

Pour la catégorie d'actions « X » : d'inscrire au capital la somme de 3.36 euros.

Pour la catégorie d'actions « EPC » : d'inscrire au capital la somme de 21,230.29 euros.

Pour la catégorie d'actions « RE » : d'inscrire au capital la somme de 0.49 euros.

Pour la catégorie d'actions « Privilege » : d'inscrire au capital la somme de 13.21 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

4/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2028-2030

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -272,964.57 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de -172,307.18 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -100,657.39 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

5/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2031-2033

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -1,102,719.99 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de -979,134.81 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -123,585.18 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

6/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2034-2036

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -825,959.56 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : d'inscrire au capital la somme de -723,535.69 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -102,423.87 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

7/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2037-2039

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -546,769.48 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de -517,421.60 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -29,347.88 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

8/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2040-2042

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -296,953.26 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : d'inscrire au capital la somme de -258,439.43 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -38,504.99 euros

Pour la catégorie d'actions « X » : d'inscrire au capital la somme de 3.00 euros

Pour la catégorie d'actions « RE » : d'inscrire au capital la somme de -11.84 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

9/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2043-2045

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -75,386.00 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « RE » : d'inscrire au capital la somme de -7.63 euros

Pour la catégorie d'actions « Classic » : d'inscrire au capital la somme de -53,397.55 euros

Pour la catégorie d'actions « X » : d'inscrire au capital la somme de 0.31 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -21,981.13 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, approuve l'affectation et la répartition des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées de l'exercice clos le 31 mars 2026 telles qu'elles sont proposées par le Conseil d'administration :

1/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Long Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, arrête à 17,287,456.24 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « I Attente » **:** 3,297,413.25 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : 1,023,241.70 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic Attente » : 8,252,433.58 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 4,714,367.71 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

2/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Moyen Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 10,922,545.30 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic classe C » : 3,173,211.91 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic classe D » : 5,572,061.06 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : 480,656.92 euros.

Pour la catégorie d'actions « X » : 1,696,615.41 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, qu'il n'a été procédé à aucune distribution au cours des trois précédents exercices.

3/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Court Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 8,901,066.63 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 5,093,010.49 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 3,714,231.23 euros

Pour la catégorie d'actions « X » : 10.54 euros

Pour la catégorie d'actions « EPC » : 93,758.92 euros

Pour la catégorie d'actions « RE » : 1.95 euros

Pour la catégorie d'actions « Privilège » : 53.50 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

4/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2028-2030

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 4,567,967.72 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 2,129,701.63 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : 2,438,266.09 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

5/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2031-2033

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 11,138,292.19 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 8,907,751.83 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 2,230,540.36 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

6/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2034-2036

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 8,014,828.65 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 6,253,988.98 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 1,760,839.67 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

7/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2037-2039

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 7,783,867.95 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 6,366,919.90 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 1,416,948.05 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

8/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2040-2042

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 4,642,193.30 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 3,375,946.49 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 1,265,928.05 euros

Pour la catégorie d'actions « X » : 162.04 euros

Pour la catégorie d'actions « Re » : 156.72 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

9/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2043-2045

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 553,135.13 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Re » : 45.51 euros

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 317,049.71euros

Pour la catégorie d'actions « X » : 45.72 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 235,994.19 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial établi par le Commissaire aux comptes en exécution de l'article L.225-38 du Code de commerce et en approuve les conclusions.

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, confère tous pouvoirs aux sociétés « LVPRO » et « LEXTENSO/ PETITES AFFICHES » ainsi qu'à tout porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente Assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2028-2030

Conseil d'Administration

(Exercice fin mars 2025 - fin mars 2026)

◆ ◆ ◆

Administrateur et Président Directeur général :

M. Jean-Irénée DERIES

Administrateurs :

Mme Agathe BURET

M. Philippe d'ARVISENET

M. Michael HERSKOVICH

Mme Julia KRISTOF

Mme Valérie MORAGLIA

Censeur :

M. Jean-Louis CAYROL

Commissaire aux Comptes :

PriceWaterHouseCoopers Audit

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de votre société BNP PARIBAS PERSPECTIVES (ci-après la « SICAV ») au cours de l'exercice et soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos à fin mars 2026.

Nous vous présenterons les évolutions des marchés financiers au cours de l'exercice et vous exposerons la politique de gestion suivie par votre SICAV.

Nous commenterons les résultats obtenus et les comptes de l'exercice.

Nous vous invitons ainsi à vous prononcer sur les projets de résolutions qui vous sont soumis.

Le Conseil d'administration

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

T2 2025

Appréciation de l'environnement global

Le trimestre a été placé sous le signe de l'imprévisibilité. Tout a commencé par le « Liberation Day » de Donald Trump, soit l'annonce le 2 avril des droits de douane « réciproques » nettement supérieurs aux anticipations, prohibitifs à l'encontre de la Chine et donnant lieu à une escalade quasi immédiate entre les deux pays. Après une baisse brutale des actifs risqués, les revirements de l'Administration Trump et les négociations commerciales ont fini par rassurer les investisseurs. A cet égard, les progrès en mai ont été décisifs, en particulier la trêve annoncée le 12 mai entre la Chine et les Etats-Unis qui a permis de poursuivre les discussions jusqu'à établir en juin un accord-cadre de nature à normaliser les relations commerciales. Pour autant, la nervosité autour de la guerre commerciale n'a pas totalement disparu mais a, en juin, été supplantée par le conflit armé entre Israël et l'Iran. Comme souvent lorsque le Moyen-Orient est concerné, l'évolution des cours du pétrole a été au centre des préoccupations des investisseurs. Après les frappes aériennes américaines sur trois sites nucléaires iraniens dans la nuit au 21 au 22 juin, le baril de Brent a ponctuellement retrouvé son plus haut niveau de l'année. L'annonce d'un cessez-le-feu le 24 juin a permis son repli (-9,5 % par rapport à fin mars) et soutenu les actions mondiales qui terminent le trimestre en hausse de 11 % alors qu'elles perdaient 10 % entre fin mars et le 8 avril, au plus fort des inquiétudes sur les conséquences du protectionnisme américain.

Les variations des actions en avril se sont faites sous le signe du manque de visibilité sur la politique économique et de la volatilité dans la foulée des annonces de droits de douane réciproques le 2. Face aux avancées des négociations, le soulagement a ensuite prévalu : le scénario d'une récession de l'économie américaine s'est éloigné, ce qui a rassuré les investisseurs, d'autant plus que les indicateurs économiques ont continué à montrer une relative résistance de l'activité. En outre, la saison des résultats trimestriels des entreprises s'est révélée meilleure qu'attendu. En juin, le risque géopolitique a éclipsé un temps les négociations commerciales. L'annonce d'un cessez-le-feu le 24 juin a été saluée et l'indice MSCI AC World en dollars a terminé à un nouveau point haut, en hausse de 11 % par rapport à fin mars. Le soulagement généralisé après cette « guerre des douze jours » a profité en premier lieu aux valeurs technologiques, ce qui explique les différences de performances entre les grands marchés. Les indices américains ont surperformé, le S&P 500 progressant de 10,6 % pour terminer à un nouveau point haut. Le Nasdaq composite a gagné 17,7 %. Au Japon, le Nikkei 225 est en hausse de 13,7 %. Les incertitudes commerciales ainsi que l'appréciation de l'euro ont limité la hausse des indices de la zone euro (+1,0 % pour l'Eurostoxx 50 ; +3,2 % pour le MSCI EMU. Le parcours des actions de la zone euro depuis le début de l'année reste très favorable (+8,3 % pour l'Eurostoxx ; +10,7 % pour le MSCI EMU). Les marchés émergents ont progressé de 11 % (indice MSCI Emerging), profitant de la faiblesse du dollar et de perspectives économiques encourageantes (solidité de la demande intérieure ; assouplissement des politiques monétaires) malgré le risque lié aux droits de douane.

Dans la foulée des annonces de Donald Trump sur les droits de douane réciproques le 2 avril, le mouvement risk-off a envoyé le rendement du T-note à 10 ans (4,21 % fin mars) sous 4,00 % en clôture le 4 avril. Les taux longs américains sont très brutalement repartis à la hausse sur fond de baisse du dollar, se tendant de 50pb en une semaine. La décision de Donald Trump de suspendre pendant 90 jours l'application des droits de douane a permis le retour d'un calme relatif, toujours troublé néanmoins par des considérations sur la soutenabilité de la dette des Etats-Unis.

En juin, les perspectives sur l''inflation ont guidé les mouvements des taux longs sur fond des risques géopolitiques et des variations des cours du pétrole. Le taux à 2 ans a varié entre 3,60 % et 4,05 % pour terminer à 3,72 %, soit une détente trimestrielle de 16pb. Les critiques virulentes que Donald Trump adresse à Jerome Powell sont une source supplémentaire de volatilité. Les marchés obligataires de la zone euro n'ont pas échappé en début de trimestre à la fébrilité qui a saisi toutes les classes d'actifs. Le rendement du Bund à 10 ans a atteint 2,70 % mi-mai avant de se diriger à nouveau vers 2,50 %. En fin de période, il s'est finalement tendu à l'annonce de cessez-le-feu entre Israël et l'Iran le 24 et termine le mois à 2,61 % (-13pb par rapport à fin mars). La partie courte de la courbe a surperformé en raison des deux baisses de 25pb des taux directeurs de la BCE. Le taux allemand à 2 ans a terminé à 1,86 % (-19pb). Les marchés périphériques de la zone euro ont surperformé : le resserrement de l'écart de taux entre l'Italie et l'Allemagne illustrant ce phénomène. Le spread BTP-Bund à 10 ans est passé de 113pb fin mars à 87pb fin juin, au plus bas depuis avril 2010. La détente de 39pb du rendement du BTP italien à 10 ans (à 3,48 %) reflète aussi l'amélioration de la discipline fiscale reconnue par les agences de notation.

Si la nervosité autour de la guerre commerciale a, un temps, été supplantée par le conflit armé entre Israël et l'Iran, elle n'a pas pour autant disparu. Donald Trump semble décidé à vouloir continuer à faire pression sur ses interlocuteurs. La façon dont les investisseurs considèrent ces rebondissements a évolué depuis le 2 avril. Désormais, ils paraissent s'accommoder de ces passes d'armes en retenant les éléments favorables (poursuite du dialogue ; accords-cadres envisagés). C'est du moins ce que suggère le comportement des actifs risqués au cours des dernières semaines. La hausse des actions en début de mois et les réactions observées durant la « guerre des 12 jours » paraissent refléter une position d'attente dans un contexte international peu lisible à court terme. Les fondamentaux macro et microéconomiques (absence de récession ; pas de dégradation généralisée des perspectives bénéficiaires des entreprises) restent quant à elles favorables.

Gestion

Le portefeuille a progressé au deuxième trimestre de 2025, enregistrant une performance positive sur la période. Malgré les perturbations qu'ont entraîné la guerre commerciale et les conflits géopolitiques sur toutes les classes d'actif, le portefeuille a su en tirer profit. Sur la période, la poche action a progressé et contribué en partie à la performance du fonds, tirée notamment par les actions des petites et moyennes capitalisations européennes (EMU et hors zone Euro). La hausse des actions émergentes a aussi profité au fonds au deuxième trimestre. Le portefeuille a également bénéficié d'une poche obligataire résiliente : les obligations souveraines, de haute qualité mais aussi celles à haut rendement se sont appréciées, notamment sur les segments courts en Europe sous couvert de baisse des taux, et sur les segments intermédiaires de dette souveraine aux Etats-Unis. En revanche, la dette de crédit de haute qualité nord-américaine a pénalisé le compartiment. La détention d'obligations émergentes émises en dollar et la dépréciation de cette devise ont aussi altéré la contribution à la performance de la classe d'actif. Néanmoins, la dépréciation de l'USD n'a pas eu que des effets négatifs pour le portefeuille, bien au contraire. En effet, le fonds détenait une position courte sur celle-ci, tirant ainsi pleinement profit de la chute du billet vert, ce qui fut un réel catalyseur de la performance. Le régime de marché identifié sur les actifs risqués ainsi que sur les obligations est resté neutre sur tout le trimestre. Les pondérations des différentes classes d'actif ont évolué sur la période, se renforçant au fur et à mesure que les conditions de marché s'améliorèrent. Les actions sont passées de 18% à 20% de l'actif net entre avril et juin, tandis que le poids de la poche obligataire s'est renforcé, allant de 71% fin avril, à 79% à la fin du trimestre. Au global, le portefeuille, dont l'exposition était légèrement supérieure à l'allocation standard en début de période, a atteint 113% au 30 juin 2025.

T3 2025

Appréciation de l'environnement global

Au troisième trimestre 2025, les marchés actions mondiaux ont affiché une progression notable de 7,3 %, soutenus par l'éloignement du risque d'une guerre commerciale généralisée et par la publication de résultats d'entreprises supérieurs aux attentes. Après une période d'attentisme liée à de nouveaux rebondissements sur le front commercial, l'annonce des premiers accords a rassuré les investisseurs, même si la situation reste instable. La nervosité n'a pas totalement disparu, comme en témoigne la chute brutale des marchés suite à la publication du rapport sur l'emploi américain début août, qui a ravivé les inquiétudes sur la santé du marché du travail. Toutefois, la solidité de la consommation, des enquêtes d'activité et de la croissance du PIB a permis de dissiper ces craintes, favorisant un rebond des actifs risqués, d'autant plus que le discours de Jerome Powell à Jackson Hole a ouvert la voie à une baisse des taux directeurs de la Fed en septembre. Dans ce contexte, l'indice MSCI AC World a atteint un record de clôture le 22 septembre, et la reprise du cycle d'assouplissement monétaire le 17 septembre a largement contribué à la bonne tenue des marchés, malgré quelques prises de bénéfices temporaires et des inquiétudes persistantes sur le risque de paralysie budgétaire aux États-Unis.

Les marchés émergents ont surperformé avec une hausse de 10,1 %, tirés par la progression spectaculaire des actions chinoises (+20,1 %), tandis que les actions indiennes ont reculé de 7,0 % sous l'effet de surtaxes douanières. L'indice MSCI AC Asia ex Japan a progressé de 10,2 %, porté par la dynamique asiatique hors Inde. Le secteur technologique a joué un rôle moteur, avec une nette surperformance des semi-conducteurs et des équipements informatiques, au détriment des secteurs défensifs. Les investisseurs ont privilégié les valeurs cycliques, profitant de la baisse des taux directeurs dans un environnement non récessionniste. Aux États-Unis, l'indice des « 7 Magnifiques » a bondi de 17,5 %, expliquant la surperformance du Nasdaq (+11,2 %) par rapport au S&P 500 (+7,8 %), ce dernier terminant le trimestre proche de son plus haut historique malgré les craintes de shutdown.

En zone euro, les grands indices ont progressé (+4,3 % pour l'EuroStoxx 50, +4,1 % pour le MSCI EMU), soutenus par la forte hausse des valeurs bancaires (+16,2 %). Au Japon, le Nikkei 225 a gagné 11 % et le Topix 10 %, profitant de l'engouement pour l'intelligence artificielle et des anticipations de remontée du taux directeur de la Banque du Japon.

Sur le plan monétaire, la Réserve fédérale américaine a repris son cycle d'assouplissement en abaissant son taux directeur de 25 points de base, le ramenant dans la fourchette 4,00 % – 4,25 %. Cette décision, prise dans un contexte de ralentissement du marché du travail (moyenne des créations d'emplois privés sur trois mois à fin août : 30 000 contre plus de 100 000 en mai), vise à soutenir l'emploi, même si l'inflation reste supérieure à l'objectif. La Fed apparaît toutefois divisée sur le rythme des baisses à venir, le point médian des prévisions suggérant deux baisses supplémentaires d'ici la fin de l'année. En zone euro, la Banque centrale européenne a maintenu son taux de dépôt à 2,00 %, adoptant une posture prudente alors que l'inflation sous-jacente s'établit à 2,3 % et que la croissance du PIB est attendue entre 0,2 % et 0,3 % au troisième trimestre. Le Conseil des Gouverneurs privilégie une approche « réunion par réunion », sans trajectoire prédéfinie.

Côté taux longs, le rendement du T-note américain à 10 ans a terminé le trimestre à 4,15 % (–8 points de base sur trois mois), après avoir atteint 4,50 % mi-juillet, puis reculé sous l'effet des anticipations de baisse des taux et des inquiétudes sur l'emploi. Le Bund allemand à 10 ans s'est établi à 2,71 % (+10 points de base), tandis que les taux français à 10 ans ont atteint 3,53 % (+25 points de base), dans un contexte politique national tendu mais sans tension majeure sur les marchés. Les marchés obligataires de la zone euro ont reculé de 0,2 % sur le trimestre, reflétant les interrogations sur l'évolution des finances publiques.

Sur le marché des changes, le dollar s'est apprécié de 0,9 % sur le trimestre, l'euro reculant de 0,5 % face au dollar (EUR/USD à 1,1734), tandis que le yen a perdu 2,6 % face au dollar (USD/JPY à 147,90). Ces mouvements ont été largement influencés par les anticipations de politique monétaire de la Fed et les évolutions géopolitiques.

En résumé, la période a été marquée par la résilience des marchés actions, la vigueur du secteur technologique et une politique monétaire plus accommodante aux États-Unis, dans un environnement économique mondial qui reste porteur, même si certaines incertitudes persistent sur l'emploi, l'inflation et les tensions commerciales.

Gestion

Le portefeuille a progressé au troisième trimestre de 2025 grâce à la performance positive de la plupart des classes d'actifs dans lesquelles il est investi. La poche action, principale contributrice au fonds, fut en grande partie portée par la tendance haussière des valeurs étasuniennes et émergentes ; les actifs risqués européens et japonais ont également tiré leur épingle du jeu. La couverture du risque de change sur le yen japonais a d'ailleurs renforcé les gains effectués sur les actions nippones. La poche obligataire a également bénéficié au portefeuille. L'exposition à la dette émergente libellée en Dollar US fut un facteur déterminant au sein du compartiment d'actifs à faible risque. La détention d'emprunts d'entreprises émis en Euro s'est de même révélée fructueuse, que ce soit sur les entreprises de bonne qualité de crédit dites « Investment Grade », ou de moins bonne qualité de crédit, dites « High Yield ». Toutefois, l'exposition aux obligations européennes indexées à l'inflation a eu un impact négatif sur la performance du fonds. Le régime de marché identifié sur les actifs risqués ainsi que sur les obligations est resté neutre sur tout le trimestre. Les pondérations des différentes classes d'actif ont augmenté au sein du portefeuille au cours de la période : le poids des actions est passé de 20% en juin à 22% de l'actif net fin septembre. La poche obligataire s'est aussi renforcée entre les mois de juin et septembre, passant de 79% à 85%. Globalement, le portefeuille est resté et demeure surexposé par rapport à son allocation standard, évoluant autour de 113% sur l'ensemble de la période.

T4 2025

Appréciation de l'environnement global

L'année 2025 s'est achevée dans un climat contrasté, mêlant tensions géopolitiques, volatilité financière et surprises économiques positives. Malgré un environnement marqué par les annonces américaines de nouveaux droits de douane — ravivant le risque d'une reprise de la guerre commerciale — et par les interrogations récurrentes autour d'une possible « bulle IA », la croissance mondiale s'est révélée plus robuste qu'attendu. Les investissements technologiques, notamment aux États-Unis, ont pleinement joué leur rôle de soutien, dépassant largement les anticipations de début d'année. Dans ce contexte, la plupart des banques centrales des pays développés ont interrompu leur cycle d'assouplissement, estimant être proches d'une politique monétaire neutre. Seule la Réserve fédérale américaine a poursuivi ses baisses de taux, tout en affichant une division inhabituelle en son sein. Le marché anticipe désormais un rythme de réduction plus mesuré en 2026.

Les actions mondiales ont progressé de 3 % sur le trimestre, une performance qui masque des phases marquées de volatilité. Les séances de repli ont souvent été liées aux inquiétudes autour de l'IA, à la fragilité de certaines banques régionales américaines ou encore à la forte concentration de la hausse sur un nombre limité de valeurs technologiques. Les marchés émergents ont en revanche nettement surperformé (+4,3 %), portés par des valorisations plus raisonnables et par la perspective d'un environnement monétaire américain plus accommodant. À l'inverse, la Chine a continué de peser sur la région avec une nouvelle contre-performance.

Dans les pays développés, les États-Unis ont affiché des performances plus modestes tandis que la zone euro a bénéficié du dynamisme des valeurs bancaires, soutenues par une repentification des courbes de taux. Le Japon a été l'un des marchés les plus vigoureux, tiré par un yen affaibli qui a dopé la compétitivité de ses entreprises exportatrices.

Les marchés obligataires ont évolué dans des marges relativement étroites, mais non sans mouvements brusques, notamment en raison du « shutdown » américain qui a retardé la publication de données macroéconomiques clés. Aux États-Unis, les taux à 10 ans ont terminé proches de leurs niveaux de fin septembre, tandis que la Fed procédait à deux baisses de taux supplémentaires dans un contexte de divergences internes marquées. En zone euro, le Bund a connu une remontée graduelle, alimentée par des données économiques plus solides et par une inflation révisée à la hausse. Les taux français sont demeurés relativement sages malgré un environnement politique toujours délicat, tandis que l'Italie a bénéficié d'une amélioration de sa notation souveraine.

Sur le marché des changes, le dollar s'est apprécié en début de trimestre avant de refluer en décembre, au fur et à mesure que le marché intégrait l'idée d'une poursuite des baisses de taux de la Fed. L'euro est resté globalement stable, soutenu par des indicateurs européens solides. Le yen s'est de nouveau nettement affaibli face au dollar, pénalisé par les tensions diplomatiques régionales et par l'hypothèse d'un report du resserrement monétaire par la Banque du Japon, malgré une hausse de taux intervenue en fin d'année. Malgré les nombreuses sources de volatilité — tensions géopolitiques, incertitudes entourant l'IA, divergences entre banques centrales — l'économie mondiale a montré une résilience notable en 2025.

Malgré un environnement marqué par des tensions géopolitiques, des mouvements de marché parfois brusques et des débats persistants autour de l'intelligence artificielle, l'économie mondiale a montré une résilience notable en 2025. Les indicateurs publiés en fin d'année soulignent une activité globalement solide, soutenue par un investissement technologique dynamique et une normalisation progressive des conditions monétaires. À l'orée de 2026, la plupart des grandes banques centrales semblent avoir atteint un point d'équilibre, tandis que les marchés restent attentifs aux évolutions du contexte économique et géopolitique. Les tendances observées en fin d'année — stabilisation des politiques monétaires, croissance encore robuste et revalorisation de certaines régions — laissent entrevoir un début d'année placé sous le signe d'une visibilité légèrement accrue, même si plusieurs sources d'incertitude continuent de nourrir la prudence.

Gestion

Le quatrième trimestre de 2025 s'est avéré favorable à l'évolution du portefeuille grâce à la résilience des actions qui ont progressé sur la période toutes zones géographiques confondues, et à un marché obligataire stable. Les actions pan-européennes ont majoritairement contribué à la performance du fonds, avec également les actions de petites capitalisations de la zone. Les actions émergentes globales se sont aussi démarquées, jouant un rôle déterminant dans la progression du fonds. De même, les actions étasuniennes et japonaises se sont appréciées, renforçant la dynamique positive du portefeuille. La poche obligataire a délivré une performance légèrement positive notamment grâce aux obligations des pays émergents émises en US Dollar ; l'obligataire européen, en particulier les emprunts d'entreprises à moindre qualité de crédit, a aussi été favorable. En outre, la couverture du risque de change sur le Yen japonais a contribué positivement à la performance. Ce trimestre également, le régime de marché identifié sur les actifs risqués ainsi que sur les obligations est demeuré neutre. Le portefeuille est resté surexposé par rapport à son allocation standard sur toute la période, terminant l'année avec un poids global de 124% dont 20% d'actions et 98% d'obligations.

T1 2026

Appréciation de l'environnement global

Le premier trimestre 2026 a été marqué par un changement brutal de régime des marchés, dominé par la cristallisation du risque géopolitique au Moyen-Orient et par une remise en question rapide des anticipations de politique monétaire, dans un contexte de choc pétrolier majeur.

Après un début d'année globalement favorable aux actions en janvier et février, porté par la poursuite du thème de l'Intelligence Artificielle malgré une nervosité croissante sur les valorisations, les marchés ont atteint un point haut le 25 février. La situation s'est nettement dégradée à partir de la fin février avec les frappes américaines et israéliennes sur l'Iran, suivies de représailles iraniennes et de perturbations du trafic pétrolier dans le détroit d'Ormuz. Cette escalade a provoqué une forte chute des marchés actions en mars et une performance négative sur le trimestre.

La hausse historique des prix du pétrole (Brent à 118,4 dollars fin mars, soit +94,5 % depuis fin 2025) a été le principal facteur macroéconomique du trimestre. Si le scénario central demeure celui d'un choc temporaire, l'incertitude sur la durée du conflit a fortement alimenté la volatilité des marchés, affectant les actions, les obligations et le crédit. Les marchés émergents et asiatiques ont particulièrement souffert en mars, tandis que les marchés européens ont globalement mieux résisté que les États-Unis. La dispersion sectorielle a été marquée, avec une surperformance nette du secteur de l'énergie et une forte sous-performance des valeurs de croissance, notamment les logiciels.

Sur le plan monétaire, la Fed a maintenu ses taux inchangés mais a adopté une posture prudente et divisée, dans un contexte de marché du travail peu lisible et de craintes liées à l'inflation importée par l'énergie. Les marchés ont brutalement corrigé leurs anticipations, faisant disparaître les baisses de taux attendues en début d'année. En zone euro, la BCE a également maintenu des taux stables, mais a tenu un discours jugé ferme, les tensions inflationnistes liées à l'énergie prenant désormais le pas sur les préoccupations de croissance. Les marchés anticipent désormais des hausses de taux d'ici la fin de l'année.

Cette révision des anticipations s'est traduite par une forte remontée des taux longs en mars, après une détente en début de trimestre. Les rendements étasuniens et européens terminent le trimestre en hausse, accompagnés d'un aplatissement accru des courbes et d'un net regain de volatilité. Le marché du crédit a subi un élargissement des primes de risque et affiche une performance négative sur l'ensemble des segments.

Sur le marché des changes, le dollar s'est apprécié, retrouvant son statut de valeur refuge dans un environnement de stress géopolitique. L'euro s'est déprécié face au dollar et le yen est resté sous pression malgré l'intervention verbale des autorités japonaises.
Dans l'ensemble, le premier trimestre 2026 illustre un passage rapide d'un environnement de marché dominé par les thématiques de croissance et de politique monétaire accommodante vers un régime de risque géopolitique, d'inflation énergétique et de durcissement des conditions financières, avec une visibilité encore très limitée sur la suite du cycle.

Gestion

Sur le dernier trimestre, le fonds BNPP Perspectives 2028-2030 enregistre une performance légèrement négative, principalement affectée par la contribution des poches obligataire et actions. Parmi ces dernières ce sont surtout les Etats-Unis et l'Europe qui ont pénalisé, tandis que le Japon et les marchés émergents ont apporté une contribution positive. La trésorerie a partiellement compensé ces effets négatifs.

Au cours du premier trimestre 2026, la gestion de BNPP Perspectives 2028-2030 s'est traduite par un renforcement progressif de la prudence, avec une réduction marquée de l'exposition globale du fonds. Celle-ci est passée de 124% fin 2025 à 105% fin mars 2026, après un niveau encore élevé en janvier et février. Cette évolution reflète une désensibilisation du portefeuille en raison d'une augmentation des volatilités enregistrées, portée à la fois par une baisse des expositions aux actifs risqués et obligataires, et par conséquence par une augmentation significative des liquidités.

L'exposition aux actifs obligataires, qui demeure majoritaire, a été ramenée à 73% fin mars, après des niveaux supérieurs à 90% en début d'année. L'allocation reste principalement concentrée sur les obligations en euro, avec une part significative investie sur le segment agrégé à maturité courte ainsi que sur les obligations souveraines et les emprunts d'entreprises de bonne notation de crédit. Des ajustements ont été opérés sur certaines expositions souveraines de la zone euro afin de limiter la sensibilité aux mouvements de taux. L'exposition aux obligations indexées à l'inflation est restée globalement stable, tandis que celle des dettes d'entreprises a été réduite sur la période.

L'exposition aux actions a été réduite sur le trimestre, passant de 20 % fin 2025 à 15% fin mars 2026, après un niveau encore élevé en début d'année. Cette réduction a très principalement eu lieu dans la première partie du mois de mars en lien avec la guerre au Moyen-Orient et la hausse des volatilités réalisées. Les diminutions ont concerné plusieurs zones géographiques. L'allocation actions reste néanmoins diversifiée, avec des expositions réparties entre l'Europe, l'Amérique du Nord, le Pacifique et les marchés émergents, sans modification significative de la structure géographique globale.

Enfin, l'exposition aux obligations libellées en dollar nord-américain et à la dette souveraine émergente en devise forte a été réduite, contribuant également à la baisse de l'exposition globale du fonds sur la période.

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2028-2030

Liste des modifications intervenues sur la SICAV BNP PARIBAS PERSPECTIVES
Au cours de l'exercice clos à fin mars 2026

***

Date de la modification	Description de la modification
16/09/2025	Création du compartiment BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2043-2045
27/10/2025	Absorption du compartiment BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2025-2027 par le compartiment BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME
01/01/2026	<u>Pour les compartiments « BNP Paribas Perspectives 2028-2030, BNP Paribas Perspectives 2031-2033, BNP Paribas Perspectives 2034-2036, BNP Paribas Perspectives 2037-2039, BNP Paribas Perspectives Moyen Terme et BNP Paribas Perspectives Long Terme »</u> - Suppression des commissions de mouvement conformément à la réglementation - avec réajustement des frais et - changement de présentation des frais de gestion financière et des frais de fonctionnement et de service (passage d'une présentation en un seul type de frais à une présentation en deux types de frais distincts). <u>Pour le compartiment « BNP Paribas Perspectives Court Terme »</u> - Suppression des commissions de mouvement conformément à la réglementation - avec réajustement des frais et - changement de présentation des frais de gestion financière et des frais de fonctionnement et de service (passage d'une présentation en un seul type de frais à une présentation en deux types de frais distincts) - revue à la hausse pour certaines classes d'actions du montant des frais réels affichés dans les documents d'informations clés tout en demeurant dans la limite des frais maximums affichés dans le prospectus - revue à la hausse pour la catégorie d'actions X réservée aux OPCVM gérés par BNPP AM du montant des frais réels affichés dans les documents d'informations clés avec dépassement de la limite des frais maximums affichés dans le prospectus <u>Pour le compartiment « BNP Paribas Perspectives 2040-2042</u> - Suppression des commissions de mouvement conformément à la réglementation - augmentation du taux maximum des frais de gestion financière et frais administratifs externes au gestionnaire financier par délégation pour les 4 catégories d'actions du compartiment. - changement de présentation des frais de gestion financière et des frais de fonctionnement et de service (passage d'une présentation en un seul type de frais à une présentation en deux types de frais distincts). <u>Pour l'ensemble des compartiments de la SICAV</u> - le sous-délégataire de la gestion financière devient AXA Investment Managers UK Limited à la place de BNP Paribas Asset Management UK Limited

	- changements de nature éditoriale (le terme « résultat » a notamment été remplacé par « revenu » dans les paragraphes relatifs aux sommes distribuables).
27/03/2026	Reproduction des documents d'informations clés (DIC)

* * *

Performance

Les performances annuelles s'élèvent à :

• 3.46 % pour l'action « Classic »
• 3.86 % pour l'action « I »

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment.

* * *

Réclamations d'impôts dans le cadre du Projet Aberdeen/Fokus bank.

Dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne, le droit communautaire donne aux Organismes de Placement collectif (OPC) la possibilité de déposer des réclamations contentieuses en vue de récupérer des impôts qui ont été indûment prélevées. En effet, le fait qu'un Etat membre impose de façon plus lourde un OPC étranger qu'un OPC résident constitue à la lumière du droit communautaire une discrimination.

Ce principe a été entériné par l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans l'affaire « Aberdeen » (18 juin 2009). Cet arrêt reconnait qu'un OPC non-résident peut faire l'objet d'une imposition discriminatoire, ce qui constitue une entrave à la liberté d'établissement et/ou à la libre circulation des capitaux. D'autres arrêts de la CJUE sont venus confirmer cette jurisprudence. Il s'agit des arrêts dans les affaires Santander (10 mai 2010) et Emerging Markets (10 avril 2014) concernant respectivement les législations fiscales françaises et polonaises.

C'est sur base de cette jurisprudence, et afin de sauvegarder les droits des OPC à bénéficier d'un remboursement d'impôts, que la société de gestion a décidé d'introduire des réclamations contentieuses auprès des autorités fiscales dans plusieurs Etats membres ayant une législation discriminatoire non conforme au droit communautaire. Ces démarches font préalablement l'objet d'une étude afin de déterminer la viabilité des réclamations, c'est-à-dire pour quels fonds, dans quels Etats membre et sur quelle période il convient d'effectuer une demande de remboursement.

A ce jour, il n'existe pas de législation européenne prévoyant une procédure homogène pour ce type de réclamations. C'est pour cette raison que les délais de remboursement et la complexité de la procédure varient suivant l'Etat membre concerné rendant nécessaire une revue constante de l'évolution de cette thématique.

* * *

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

* * *

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans le compartiment

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Autres informations.

* * *

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	9 112 588,92
LU2533810862	BNPP EASY JPM TLTD EMU GVT BD IG1-3Y 9UC	Achat	7 468 716,39
LU2008763182	BNPP EASY JPM TLTD EMU GVT BD IG3-5Y 9IC	Achat	7 449 621,82
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	6 080 193,59
LU1291093273	BNPP EASY JPM TILTED EMU GVT BOND IG 9IC	Achat	5 529 422,40

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
LU1291093273	BNPP EASY JPM TILTED EMU GVT BOND IG 9IC	Vente	15 050 401,94
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Vente	11 149 396,68
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Vente	7 599 678,04
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Vente	7 156 682,17
LU2008760758	BNPP EASY EUR CORP BOND SRI PAB 1-3Y	Vente	6 070 791,87

* * *

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

* * *

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Dénomination du produit : BNP Paribas Perspectives 2028-2030 **Identifiant d'entité juridique :** 969500RVWIVC7XRUUT34

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

- ☐ Oui
- ☒ Non

- ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __%
  - ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE
- ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __%
- ☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 37.2% d'investissements durables
  - ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☒ ayant un objectif social
- ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Sauf indication contraire, l'ensemble des données réalisées du présent rapport périodique sont exprimées en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents en tenant compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'aide d'une méthodologie ESG propriétaire, et en investissant en lignes directes ou via des fonds dans des émetteurs justifiant des bonnes pratiques environnementales et sociales, tout en mettant en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise dans leur secteur d'activité.

Lors d'investissement dans des fonds actifs internes, la société de gestion s'appuie sur une méthodologie ESG propriétaire et applique des critères d'exclusion à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

1

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change

La performance ESG d'un émetteur est évaluée par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui incluent, sans s'y limiter :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, le niveau d'émission de CO2 et l'intensité énergétique

- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, le taux de rotation du personnel et le résultat PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves)

- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du conseil d'administration vis-à vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption, le respect de la liberté de la presse

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs sélectionnés par l'équipe d'analyse interne, la société de gestion s'appuie sur les méthodologies ESG et les politiques d'exclusion des sociétés de gestion externes ou des fournisseurs d'indice, ainsi que sur leurs politiques actives d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables.

En sus des critères usuels de sélection (analyse quantitative, analyse qualitative et due diligence risque), l'équipe d'analyse de fonds externes offre un classement basé sur des critères extra-financiers (ou ESG) pour chaque gérant ou fonds recommandé, et ce dans chaque secteur.

Cette équipe applique une notation ESG qualitative plutôt que quantitative aux fonds et gérants sélectionnés afin d'évaluer la mise en œuvre effective des pratiques ESG et l'inclusion de critères extra-financiers dans leur processus d'investissement.

Le système de notation ESG de cette équipe est construit autour de principes fondamentaux :

- Une cohérence d'approche systématiquement appliquée à travers toutes les classes d'actif et secteurs pour garantir une homogénéité dans la notation,

- Une méthodologie propre applicable aussi bien aux fonds ISR (investissement socialement responsables) qu'aux fonds classiques, avec des règles bien définies visant à limiter toute subjectivité,

- Une note ESG à la fois de la société de gestion et du fonds (la dernière intégrant la note ESG de sa société de gestion).

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs sociaux auxquels les investissements durables du produit financier ont contribués sont indiqués à la question « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? »

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

- Le pourcentage du portefeuille investi en lignes directes ou dans des fonds actifs internes qui se conforme à la Politique RBC : **100%**
- Le pourcentage du portefeuille investi via des fonds internes et/ou externes actifs et/ou passifs dans des fonds catégorisés article 8 ou article 9 selon le Règlement SFDR : **95.2%**
- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR : **37.2%**

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur	2022*	2023**	2024***	2025***	Commentaire
Le pourcentage du portefeuille investi en lignes directes ou dans des fonds actifs internes qui se conforme à la Politique RBC	100%	100%	100%	100%	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille investi via des fonds internes et/ou externes actifs et/ou passifs dans des fonds catégorisés article 8 ou article 9 selon le Règlement SFDR	>75%	98.4%	99.8%	95.2%	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR	46.9%	40.4%	37.4%	37.2%	Conforme à l'engagement du produit financier

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable
** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle.
***Les chiffres publiés sont exprimés en moyenne trimestrielle pondérée, sur base de l'actif sous gestion

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

Les investissements durables réalisés par le produit financier visent à financer les sociétés qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux par le biais de leurs produits et services ainsi que leurs pratiques durables. La méthodologie propriétaire intègre différents critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des composants essentiels pour qualifier une entreprise de « durable ». Ces critères sont complémentaires les uns des autres. Dans la pratique, un émetteur doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous pour être considéré comme contribuant à un objectif environnemental ou social:

1. Une société dont l'activité économique est alignée sur les objectifs du Règlement européen sur la taxonomie
2. Une société dont l'activité économique contribue à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU)

3. Une société opérant dans le secteur des émissions de GES élevées qui fait évoluer son modèle d'entreprise pour atteindre l'objectif de maintien d'une hausse de la température mondiale inférieure à 1,5°C

4. Une société appliquant des pratiques environnementales ou sociales « best-in-class » par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes les sociétés par rapport à ces exigences.

Le site Internet de la société de gestion contient de plus amples informations sur la méthodologie interne : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/14787511-CB33-49FC-B9B5-7E934948BE83

L'engagement minimum d'investissement du produit financier dans des investissements durables est calculé sur la base d'une méthodologie pondérée par actif sous gestion, sans qu'aucun minimum d'engagement d'investissements durables ne soit requis pour les fonds sous-jacents. À ce titre, une approche en transparence est appliquée afin de calculer la proportion minimale d'investissement durable du produit financier en fonction des données déclarées par les fonds sous-jacents.

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs, la société de gestion s'appuie sur les méthodologies et les engagements d'investissements durables déclarés par les sociétés de gestion desdits fonds et/ou les fournisseurs d'indices qui ont été eux-mêmes sélectionnés par l'équipe d'analyse interne dédiée.

Lors d'investissement en lignes directes ou dans des fonds actifs internes, la société de gestion utilise sa méthodologie propriétaire sur les investissements durables comme décrite ci-dessus.

La part des investissements du produit financier considérés par le Règlement SFDR comme des investissements durables contribue dans les proportions décrites à la question sur l'allocation des actifs aux objectifs environnementaux définis dans le Règlement européen sur la taxonomie en vigueur à ce jour : atténuation du changement climatique et/ou adaptation au changement climatique.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les standards établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs sélectionnés par l'équipe d'analyse interne, la société de gestion s'appuie sur les données des sociétés de gestion desdits fonds pour analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en accord avec les exigences réglementaires.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que les investissements durables prennent en compte l'ensemble des principaux indicateurs d'incidence négative du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 en mettant systématiquement en oeuvre, dans son processus d'investissement, les piliers de son approche de la durabilité définis dans la Stratégie globale « Sustainability » (GSS) de BNP Paribas Asset Management et indiqué plus en détail ci-dessous : Politique RBC, Intégration ESG ; Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : les « 3Es » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive)).

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs, la société de gestion s'appuie sur les données des sociétés de gestion externes ou des fournisseurs d'indice pour la prise en compte des principaux indicateurs d'incidence négative.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillé :

Les investissements durables font l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas. En cas de manquement grave et répété à ces principes, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne. Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance », le cas échéant.

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs sélectionnés par l'équipe d'analyse interne, la société de gestion s'appuie sur les données déclarées par les sociétés de gestion desdits fonds pour la conformité aux normes et conventions internationales mentionnées ci-dessus.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Lors d'investissement dans des fonds actifs externes et des fonds passifs, sélectionnés par l'équipe d'analyse interne, la société de gestion s'appuie sur les données de sociétés de gestion externes pour la considération des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Les investissements dans des fonds internes actifs mettent systématiquement en œuvre, dans leur processus d'investissement, les piliers d'investissement responsable définis dans la GSS.

Ces piliers sont régis par des politiques à l'échelle de l'entreprise qui définissent des critères d'identification, d'examen et de priorisation ainsi que de gestion ou d'atténuation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les émetteurs.

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilités causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaires et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir tous les processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les mesures visant à gérer ou à atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dépendent de la gravité et de l'importance de ces impacts. Ces mesures s'appuient sur la Politique RBC, les Règles d'intégration ESG et la Politique d'engagement et de vote, qui comprennent les dispositions suivantes :

- Exclusion des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales et des émetteurs impliqués dans des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement
- Dialogue avec les émetteurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les incidences négatives potentielles
- Vote lors des assemblées générales annuelles des sociétés en portefeuille pour promouvoir une bonne gouvernance et faire progresser les questions environnementales et sociales
- S'assurer que tous les titres inclus dans le portefeuille sont associés à des recherches ESG

concluantes

- Gérer les portefeuilles en s'assurant que leur note ESG globale dépasse celui de l'indice de référence

Sur la base de l'approche ci-dessus et en fonction de la composition du portefeuille du produit financier (i.e le type d'émetteur), le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur les facteurs de durabilité :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

La Déclaration SFDR de BNPP AM : « intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.
SFDR: Sustainability-related disclosures - BNP Paribas

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir au 31.03.2026

Investissements les plus importants **	Secteur	% d'actifs*	Pays**
BNPP FD SUST ENH BD 12M I C	Autres	14.10%	Luxembourg
BNPP E CORP BD SRI PAB 1-3Y T I C	Autres	14.04%	Luxembourg
BNP PARIBAS EASY JPM ESG EMU GOVERNMENT	Biens de cons.	12.06%	Luxembourg
BNPP MOIS ISR I C	Liquidités	9.93%	France
BNPP E JPM ESG EMBI GDC T I C	Autres	7.00%	Luxembourg
BNPP E JPM TT EMU GB IG 3-5Y T I C	Autres	6.51%	Luxembourg
BNPP E CORP BD SRI PAB 3-5Y T I C	Autres	6.49%	Luxembourg
BNPP FD EURO INFL-LINKED BD I C	Autres	4.58%	Luxembourg
BNPP E EUR OVERNIGHT C ETF-M	Autres	4.14%	
BNPP FD SUST EURO CORP BD I C	Autres	3.27%	Luxembourg
BNPP E MSCI USA MIN TE TP USD C	Autres	2.97%	États-Unis
BNPP E EUR HIGH YIELD S FF T I C	Autres	2.80%	Luxembourg
BNPP FD SOCIAL BD I C	Autres	2.07%	Luxembourg
BNPP FD GR BD I C	Autres	2.06%	Luxembourg
BNPP E MSCI JAPAN ESG FMTE CAP ETF-E	Autres	1.41%	Luxembourg

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculée au 31/03/2026.
Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.
* Toute différence de pourcentage avec les portefeuilles des états financiers résulte d'une différence d'arrondis.
* * Toute différence avec les relevés de portefeuille ci-dessus provient de l'utilisation de différentes sources de données

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

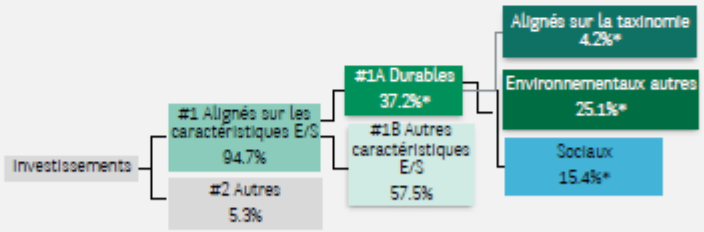
Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier est de : **94.7%**

La proportion d'investissements durables (#1A Durables) est de **37.2%**

La proportion restante des investissements est principalement utilisée de la manière décrite dans la question :" Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?".



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

*Un titre en portefeuille qualifié d'investissement durable peut, compte tenu de l'ensemble de ses activités, à la fois contribuer à un objectif social et à un objectif environnemental (aligné ou non avec la taxonomie de l'UE) et les chiffres indiqués en tiennent compte. Pour autant un même émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois au titre des investissements durables (#1A Durables).

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs (Niveau 2)	% d'actifs
Autres	75.10%
Consommation & Vêtements	13.28%
Liquidités	12.00%
Produits dérivés	-0.38%

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculée au 31/12/2026. Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'engageait pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE, mais en a toutefois réalisés.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés avec la Taxonomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La société de gestion utilise des données provenant de fournisseurs tiers pour mesurer la proportion d'investissements qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE. Les fournisseurs recueillent les données déclarées par les entreprises et peuvent utiliser des informations équivalentes lorsqu'elles ne sont pas facilement accessibles dans les informations rendues publiques. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les fournisseurs de données de BNPP AM, veuillez consulter le document suivant : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/0EE37EC2-8612-48A5-8AA1-D5C09CCB58DD

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la Taxonomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxonomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la Taxonomie de l'UE.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement sur la Taxonomie) n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE [1]?

- [x] Oui:
  - [ ] Gaz fossile
  - [x] Energie nucléaire
- [ ] Non:

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire, et de gestion des déchets.

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

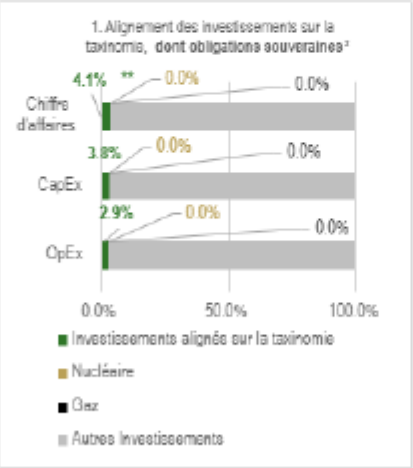
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

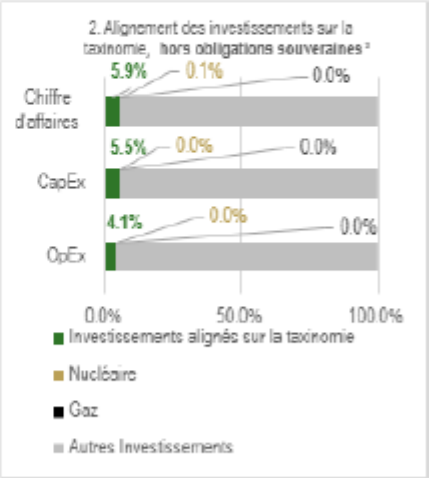
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investisseurs du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*





* *Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines*

** *Alignement taxinomie réelle*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxonomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

	Chiffre d'Affaires	Capex	Opex
2022*	2.0%	/	/
2023**	2.9%	/	/
2024***	3.5%	3.7%	2.5%
2025***	4.1%	3.8%	2.9%

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable
** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée par trimestre.
***Les chiffres publiés sont exprimés en moyenne trimestrielle pondérée, sur base de l'actif sous gestion

La proportion d'activités économiques alignées avec la Taxonomie de l'UE exprimée en CapEx ou OpEx n'est pas indiquée en 2022 et 2023 compte tenu du niveau actuel de données dont dispose la société de gestion à ces dates-là.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 202/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxonomie est de **25.1%**.

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la Taxonomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sur le plan social représentent **15.4%** du produit financier.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

La proportion restante des investissements peut inclure :

- pour les investissements dans des fonds internes, la proportion d'actifs qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ou
- pour les fonds externes, la proportion d'actifs qui ne respectent pas les standards minimums établis pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds sous-jacent conformément aux données déclarées par les sociétés de gestions des fonds externes
- Des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier. En outre, Ces investissements sont, le cas échéant, effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- La politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie
- La Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Lors d'investissements en lignes directes ou dans des fonds actifs internes, le produit financier doit se conformer à la Politique RBC de BNP Paribas Asset Management en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement

- Le produit financier doit investir au moins 75% de ses actifs via des fonds internes et/ou externes actifs et/ou passifs dans des fonds catégorisés article 8 ou article 9 selon le Règlement SFDR

- Le produit financier doit investir au moins 25% de ses actifs dans des « investissements durables » définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « investissement durable » sont indiqués à la question ci-dessus «Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?» et les seuils quantitatifs et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site internet de la société de gestion

En outre, la société de gestion a mis en place une politique de vote et d'engagement. Plusieurs exemples d'engagements sont détaillés dans la section vote et engagement du rapport intitulé Rapport Sustainability. Ces documents sont accessibles au lien suivant : Sustainability - BNPP AM France investisseur privé

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les indices de **référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable

* * *

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2025, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion) [10].

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM Europe ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V) :

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de **BNPP AM Europe**[11]	1 299	175 351	56 965

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM Europe dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc *« Collaborateurs Régulés »*[12] (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V) :

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de **BNPP AM Europe** :	*203*	*48 545*
dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens	*167*	*34 562*

[10] NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

[11] Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 5 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 990k EUR et 357k EUR.
- 252 collaborateurs de la succursale belge, dont 9 ont le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 26 250k EUR et 4 433k EUR.
- 26 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 208k EUR et 2 288k EUR.
- 51 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 670k EUR et 1 877k EUR.
- 61 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 11 ont le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 10 590k EUR et 2 888k EUR.

[12] La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

Autres informations :

- **Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM Europe :**

	Nombre de fonds (31.12.2025)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2025
OPCVM Fonds d'Investissement Alternatifs	187 304	101 63

- En 2025, 44,62k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM Europe présents au 31.12.2025.

- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2024, a été réalisé entre Avril et Mai 2025. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés.

- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management Europe est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE (BNPP AM EUROPE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Le conseil d'administration surveille de près la situation géopolitique et son impact sur les perspectives globales et les risques de marché et financier afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

* * *

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Déclaration du choix des modalités d'exercice
(Article L225-37-4, alinéa 4 du Code de commerce)

Conformément à la réglementation et aux statuts de la SICAV (Article 20) la direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, par le Président du Conseil d'Administration.

Déclaration des conventions réglementées
(Article L225-37-4, alinéa 2 du Code de commerce)

Conformément à la réglementation il est déclaré qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune convention répondant à la définition suivante n'a été conclue :

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Déclaration – Tableau des délégations
(Article L225-37-4, alinéa 3 du Code de commerce)

Conformément à la réglementation il est déclaré qu'au 31 mars 2026 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

LISTE DES AUTRES MANDATS EXERCES
(EXERCICE 2025-2026)

Monsieur Jean-Irénée DERIES
Président Directeur Général

Néant

Monsieur Michael HERSKOVICH
Administrateur

Néant

Monsieur P. D'ARVISENET
Administrateur

Néant

Madame Agathe BURET
Administrateur

Néant

Madame Julia KRISTOF
Administrateur

Néant

Madame Valérie MORAGLIA
Administrateur

Néant

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers	**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**45,976,337.19**	**146,335,684.70**
OPCVM	45,976,337.19	146,335,684.70
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**201,043.05**	**1,552,833.21**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**46,177,380.24**	**147,888,517.91**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**667,359.90**	**1,034,228.72**
Comptes financiers	**195,517.06**	**1,727,116.80**
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**862,876.96**	**2,761,345.52**
TOTAL ACTIF I+II	**47,040,257.20**	**150,649,863.43**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Capitaux propres :	**-**	**-**
Capital	45,114,898.50	143,552,280.81
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	1,649,908.64	1,729,071.36
Capitaux propres I :	46,764,807.14	145,281,352.17
Passifs de financement II	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**46,764,807.14**	**145,281,352.17**
Passifs éligibles :	**-**	**-**
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	239,059.16	270,378.02
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**239,059.16**	**270,378.02**
Autres passifs :	**-**	**-**
Dettes et comptes d'ajustement passifs	36,390.90	5,098,133.24
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	**36,390.90**	**5,098,133.24**
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	**47,040,257.20**	**150,649,863.43**

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Revenus financiers nets	**-**	**-**
Produits sur opérations financières	**-**	**-**
Produits sur actions	85.34	87.48
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	30,601.06	49,646.43
Sous-total Produits sur opérations financières	**30,686.40**	**49,733.91**
Charges sur opérations financières	**-**	**-**
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-11,289.97	-6,889.46
Sous-total charges sur opérations financières	**-11,289.97**	**-6,889.46**
Total Revenus financiers nets (A)	**19,396.43**	**42,844.45**
Autres produits :	**-**	**-**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres Charges :	**-**	**-**
Frais de gestion de la société de gestion	-580,424.42	-1,003,017.60
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-341.77	-755.05
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	**-580,766.19**	**-1,003,772.65**
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	**-561,369.76**	**-960,928.20**

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2028-2030

Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**288,405.19**	**1,216.70**
Sous-total Revenus nets I = C + D	**-272,964.57**	**-959,711.50**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	**-**	**-**
Plus et moins-values réalisées	9,450,606.50	4,759,192.64
Frais de transactions externes et frais de cession	-133,066.36	-163,337.84
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**9,317,540.14**	**4,595,854.80**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-4,749,572.42**	**-25,301.98**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**4,567,967.72**	**4,570,552.82**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	**-**	**-**
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-3,197,988.95	-1,916,547.25
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**-3,197,988.95**	**-1,916,547.25**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**552,894.44**	**34,777.29**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**-2,645,094.51**	**-1,881,769.96**
Acomptes :	**-**	**-**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**1,649,908.64**	**1,729,071.36**

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2028-2030

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du compartiment est d'appliquer une stratégie d'allocation dynamique et diversifiée sur tous types de classes d'actifs, par le biais d'OPC ou d'investissements directs. L'objectif de volatilité évolue annuellement selon un schéma prédéfini.

Le type de gestion de ce compartiment est dit « à volatilité cible décroissante ».

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C	32.2045	29.8008	31.6786	32.1034	**33.3426**
Actif net (en k EUR)	59,127.64	56,558.59	52,589.10	59,457.14	**24,980.31**
Nombre de titres					
Actions C	1,836,000.0182	1,897,885.2575	1,660,081.0606	1,852,050.3333	**749,199.6514**

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Actions C	0.53	-0.63	-0.18	1.00	**3.25**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Actions C	-0.16	-0.12	-0.12	-0.16	**-0.13**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C	29.9341	27.5341	29.0949	29.3218	**30.3354**
Actif net (en k EUR)	56,387.53	57,400.81	60,506.69	60,075.55	**21,784.50**
Nombre de titres					
Actions C	1,883,721.7805	2,084,715.7083	2,079,630.5401	2,048,831.9834	**718,119.9189**

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Actions C	0.49	-0.59	-0.16	0.92	**2.96**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Actions C	-0.33	-0.28	-0.27	-0.31	**-0.23**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025
Valeur liquidative (en EUR)				
Actions C	107.3178	99.8952	106.8146	108.8385
Actif net (en k EUR)	7,810.65	15,450.08	20,943.44	25,748.66
Nombre de titres				
Actions C	72,780.5419	154,662.8019	196,072.6619	236,576.7519

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes				
Actions C	1.76	-2.12	-0.61	3.41
Capitalisation unitaire sur revenus				
Actions C	0.12	0.16	0.19	0.02

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

Nom des compartiments	Caractéristiques / Actions	Codes ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libelle	Fractionnement des actions*	Montant minimum des souscriptions*
BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2028-2030	Catégorie d'actions « Classic »	FR0010839274	Revenu net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	Euro	Dix-Millième	L'équivalent en euro d'un dix-millième d'action
	Catégorie d'actions « I »	FR0010841593				*Voir définition de la catégorie « I »*
	Catégorie d'actions « X »	FR0013450590				L'équivalent en euro d'un dix-millième d'action
	Catégorie d'actions « RE »	FR0013450582				L'équivalent en euro d'un dix-millième d'action

**** Depuis le 7 novembre 2013, les actions sont fractionnées en dix-millièmes (fractionnement en millièmes avant cette date)***

CATEGORIES D'ACTIONS	SOUSCRIPTEURS CONCERNES
« Classic »	La catégorie d'actions « Classic » est offerte à tous les souscripteurs personnes physiques et personnes morales.
« I »	La catégorie d'actions « I » est réservée aux OPC du Groupe BNP Paribas et/ou aux filiales du Groupe BNP Paribas dans le cadre de leur activité commerciale de mise en place : - d'un contrat d'assurance collective au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) souscrivant pour un montant initial minimum de 100 000 euros (hors éventuelle commission de souscription) dans la SICAV (tous compartiments confondus) ou au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) comptant au moins un effectif global de 500 salariés lors de leur première souscription. - et/ou d'un Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCO) ou d'un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) souscrivant pour un montant initial minimum de 1 million d'euros en nombre entier ou en fraction d'action après arrondi au dix-millième* inférieur dans la SICAV (tous compartiments confondus) ou au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) comptant au moins un effectif total de 500 salariés lors de leur première souscription
« X »	La catégorie d'actions « X » est réservée aux OPC gérés par BNPP AM
« RE »	La catégorie d'actions « RE » est réservée aux filiales du Groupe BNP Paribas dans le cadre de leur activité commerciale de mis en place d'un Plan d'Epargne Retraite Individuel (PERin).

**** Depuis le 7 novembre 2013, les actions sont fractionnées en dix-millièmes (fractionnement en millièmes avant cette date)***

Les tableaux ci-dessus extraits du prospectus indiquent l'action RE non encore démarrées et l'action X rachetée en cours d'année.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)
Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : cours de clôture jour

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :
- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.
L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.
Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.
L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.
Cas particulier : Floor : ces options sont valorisées par des contreparties tierces à partir d'un modèle d'actualisation Marked-to-market basé sur une volatilité et une courbe de taux de marché vérifiées par le gérant et pris à la clôture du marché chaque jeudi.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalué à leur valeur nominale.

Swaps de taux :
- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.
L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

L'évaluation des swaps d'indice, calculée par l'équipe « OTC pricing & Services », est utilisée pour le calcul de la valeur liquidative après contrôle de cohérence avec la valorisation de la contrepartie si elle est reçue dans les délais. En cas de non disponibilité ou d'incohérence, OTC pricing et Services se rapproche de la contrepartie pour identifier et résoudre les problèmes.
L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Crédit Défault Swaps (CDS) : Le cours d'évaluation émane d'un contributeur qui nous est fourni par la société de gestion.
L'engagement hors bilan des CDS correspond à la valeur nominale.

Mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing

La SICAV a choisi de mettre en place un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing*.

Le mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing* consiste à faire supporter, en cas de souscriptions ou de rachats d'actions significatifs, aux actionnaires du compartiment concerné à l'origine de ces souscriptions ou rachats les coûts de réaménagement du portefeuille du compartiment concerné (frais liés à l'achat ou à la vente de titres générés par les mouvements de passif du compartiment concerné).

La valeur liquidative du compartiment concerné est ajustée à la hausse (en cas de souscription nette) ou à la baisse (en cas de rachat net) pour protéger les actionnaires présents dans le compartiment de l'effet de dilution de la performance généré par les coûts de réaménagement du portefeuille.

Le *swing pricing* vise à réduire pour les actionnaires détenant des actions du compartiment concerné les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux nouvelles entrées (souscriptions) ou aux nouvelles sorties (rachats) dans le compartiment concerné.

La SICAV calcule une valeur liquidative ajustée lorsque le montant net des souscriptions ou des rachats sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment concerné, centralisés un jour de calcul de la valeur liquidative, dépasse un seuil prédéterminé par la SICAV (seuil de déclenchement) en fonction des conditions de marché. La valeur liquidative supportant ces ordres de souscription ou de rachat sera alors ajustée à la hausse, dans le cas de souscriptions nettes, ou à la baisse, dans le cas de rachats nets, à l'aide d'un pourcentage d'ajustement (facteur d'ajustement) fixé par la société de gestion.

La société de gestion a adopté une politique d'application du mécanisme de *swing pricing* qui définit les mesures organisationnelles et administratives ainsi que les conditions d'application du seuil de déclenchement et du facteur d'ajustement (politique de *swing pricing)*. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont revus périodiquement par la société de gestion.

Frais de fonctionnement et de gestion

Définition générale : Ces frais recouvrent les frais de gestion financière, les frais de fonctionnement et autres services et les frais indirects maximums (commissions et frais de gestion).

A ces frais peuvent s'ajouter des commissions de surperformance qui rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le compartiment a dépassé son objectif de performance...

Une partie des frais facturés au compartiment de la SICAV peut également être destinée à rémunérer le(s) distributeur(s) du compartiment au titre de son (leur) activité de conseil et de placement (entre 28% et 65% selon le(s) distributeur(s) et le type de parts).

FRAIS FACTURES AU COMPARTIMENT		ASSIETTE	TAUX BAREME
FRAIS DE GESTION FINANCIERE		Actif net	Catégories d'actions « Classic » et « RE » : 1,20 % maximum TTC Catégorie d'actions « I » : 0,60 % maximum TTC Catégorie d'actions « X » : 0,05% TTC maximum
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES SERVICES *(**)*		Actif net	Catégories d'actions « Classic », « RE », « I » et « X » : 0,10% TTC maximum *(*)*
FRAIS INDIRECTS MAXIMUMS	COMMISSIONS (SOUSCRIPTION ET RACHAT)	Valeur liquidative X nombre d'actions	5% TTC maximum
	FRAIS INDIRECTS	Actif net	1,20% TTC maximum
COMMISSION DE SURPERFORMANCE		/	Néant

Le tableau ci-dessus extrait du prospectus indique les frais des Actions « RE » non encore démarrées et l'action X rachetée en cours d'année.

(*) Ce taux peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs et tout dépassement de ce taux est pris en charge par le gestionnaire financier par délégation.

(**) *Les frais de fonctionnement et autres services peuvent comprendre les frais suivants :*
- *Frais d'enregistrement et de référencement des fonds*
- *Frais d'information clients et distributeurs*
- *Frais des données à l'exclusion des frais de recherches et de données financières et extra-financières à usage de la gestion financière*
- *Frais de dépositaire, conservateur, centralisateur, agent de transfert, délégataire de la gestion administrative et comptable, juridiques, audit, fiscalité, etc.*
- *Frais liés au respect d'obligations règlementaires*
- *Frais opérationnels*
- *Frais liés à la connaissance du client*

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :
1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation pour l'action Classic.
Capitalisation pour l'action I.

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour l'action Classic.
Capitalisation pour l'action I.

Changements affectant le compartiment

21/08/2025 : Rachat total de l'action « X »

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	**145,281,352.17**	**134,039,222.09**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) [1]	20,379,942.31	29,543,820.18
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-124,454,668.77	-20,020,069.45
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-561,369.76	-960,928.20
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	9,317,540.14	4,595,854.80
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-3,197,988.95	-1,916,547.25
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes [2]	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes [2]	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	**46,764,807.14**	**145,281,352.17**

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.
[2] Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

	Exercice 31/03/2026
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	**Nombre de titres**
Catégorie de classe I (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	436,055.1464
Nombre de titres rachetés	1,538,905.8283
Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	130,433.0322
Nombre de titres rachetés	1,461,145.0967
Catégorie de classe X (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	19,586.7400
Nombre de titres rachetés	256,163.4919
Commissions de souscription et/ou de rachat	**Montant (EUR)**
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Code ISIN de l'action	Libellé de l'action	Affectation des sommes distribuables	Devise de l'action	Actif net de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
FR0010839274	Classic	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	21,784,501.77	718,119.9189	30.3354
FR0010841593	I	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	24,980,305.37	749,199.6514	33.3426

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays	Pays	Pays	Pays	Pays
Actif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	4,317.87					
Options	-1,715.26					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	**2,602.61**					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
	+/-	< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	195.52	-	-	-	195.52
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-1,545.34	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		**-1,545.34**	**-**	**-**	**195.52**

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	195.52	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-2,961.00	-1,962.31	3,377.97
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	**195.52**	**-**	**-2,961.00**	**-1,962.31**	**3,377.97**

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	HKD	CHF	GBP	JPY	Autres devises
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	139.40
Comptes financiers	-	-	-	-	99.02
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	206.25	340.62	264.13	1,015.63	7,261.03
Devises à livrer	-200.05	-604.46	-885.02	-1,785.79	-12,456.65
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
TOTAL	**6.20**	**-263.84**	**-620.88**	**-770.16**	**-4,957.20**

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs éligibles : Loans	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS	201.04	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS		239.06
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	BNP Paribas Asset Management Europe SAS	Money Market	France	EUR	4,645,162.56
LU0190305473	BNPP EURO INFLATION LINKED BOND ICA	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	2,143,736.67
LU0265317569	BNPP SUSTAINABLE EURO CORPORATE BD ICA	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	1,531,049.27
LU0823381016	BNPP EURO HIGH YIELD BOND ICA	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	480,853.26
LU1291092200	BNPP EASY JPM SCRND EMBI GLB DIV COM 9IC	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	USD	3,273,722.41
LU1291097779	BNPP EASY MSCI EMERGING MIN TE 9IE	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	463,743.35
LU1291102447	BNPP EASY MSCI JAPAN MIN TE 9IL	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	659,155.54
LU1620157534	BNPP GREEN BOND ICA	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	963,581.71
LU1819949246	BNPP SUSTAINABLE ENHANCED BOND 12M ICA	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	6,592,949.30
LU1862449235	BNPP EASY EUR CORP BOND SRI PAB	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	298,390.94
LU1953136873	BNPP EASY ECPI CIRCULAR ECO LEADERS 9PC	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	462,261.50
LU2008760758	BNPP EASY EUR CORP BOND SRI PAB 1-3Y	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	6,566,624.13
LU2008761210	BNPP EASY EUR CORP BOND SRI PAB 3-5Y	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	3,036,382.94
LU2008763182	BNPP EASY JPM TLTD EMU GVT BD IG3-5Y 9IC	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	3,043,682.12
LU2244386996	BNPP EASY EUR HGH YLD SRI FOSS FREE	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	1,311,419.72
LU2355551826	BNPP SOCIAL BOND ICA	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	967,464.65

LU2533810862	BNPP EASY JPM TLTD EMU GVT BD IG1-3Y 9UC	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	5,639,974.31
LU2607531006	BNPP EASY MSCI USA MIN TE C17	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	USD	1,386,608.74
LU2616774076	BNP EASY US CORP SRI	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	USD	572,538.46
LU3025345516	BNPP EASY EUR OVERNIGHT	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Money Market	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	1,937,035.61
TOTAL						**45,976,337.19**

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/03/2026
Ventilation par nature des créances	**-**
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit EUR	211,075.50
Déposit autres devises	139,400.25
Collatéraux espèces	-
Autres débiteurs divers	316,884.15
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	**667,359.90**
Ventilation par nature des dettes	**-**
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Frais et charges non encore payés	35,789.25
Autres créditeurs divers	601.65
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	**36,390.90**

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	243,222.04	0.41
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	336,908.18	0.81
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe X (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	635.97	0.01
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/03/2026
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

	Exercice 31/03/2026
Immobilisations	
Valeur des immobilisations	-
Amortissement des immobilisations	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	45,976,337.19
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-100,657.39	-312,871.36
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-100,657.39**	**-312,871.36**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-100,657.39	-312,871.36
Total	**-100,657.39**	**-312,871.36**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	2,438,266.09	1,869,733.96
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**2,438,266.09**	**1,869,733.96**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	2,438,266.09	1,869,733.96
Total	**2,438,266.09**	**1,869,733.96**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2028-2030

Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-172,307.18	-651,850.50
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-172,307.18**	**-651,850.50**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-172,307.18	-651,850.50
Total	**-172,307.18**	**-651,850.50**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	2,129,701.63	1,892,494.88
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**2,129,701.63**	**1,892,494.88**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	2,129,701.63	1,892,494.88
Total	**2,129,701.63**	**1,892,494.88**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2028-2030

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	5,010.36
Sommes distribuables au titre du revenu net	**5,010.36**
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	5,010.36
Total	**5,010.36**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	808,323.98
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**808,323.98**
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	808,323.98
Total	**808,323.98**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**45,976,337.19**	**98.31**
OPCVM				**45,976,337.19**	**98.31**
BNP EASY US CORP SRI	57,169	11.54	USD	572,538.46	1.22
BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	184.504	25,176.49	EUR	4,645,162.56	9.93
BNPP EASY ECPI CIRCULAR ECO LEADERS 9PC	2,298.658	201.10	EUR	462,261.50	0.99
BNPP EASY EUR CORP BOND SRI PAB	2,840.209	105.06	EUR	298,390.94	0.64
BNPP EASY EUR CORP BOND SRI PAB 1-3Y	61,893.055	106.10	EUR	6,566,624.13	14.04
BNPP EASY EUR CORP BOND SRI PAB 3-5Y	29,781.161	101.96	EUR	3,036,382.94	6.49
BNPP EASY EUR HGH YLD SRI FOSS FREE	11,935.604	109.87	EUR	1,311,419.72	2.80
BNPP EASY EUR OVERNIGHT	190,131	10.19	EUR	1,937,035.61	4.14
BNPP EASY JPM SCRND EMBI GLB DIV COM 9IC	22.607	166,850.22	USD	3,273,722.41	7.00
BNPP EASY JPM TLTD EMU GVT BD IG1-3Y 9UC	525,284	10.74	EUR	5,639,974.31	12.06
BNPP EASY JPM TLTD EMU GVT BD IG3-5Y 9IC	31,343.785	97.11	EUR	3,043,682.12	6.51
BNPP EASY MSCI EMERGING MIN TE 9IE	33,522	13.83	EUR	463,743.35	0.99
BNPP EASY MSCI JAPAN MIN TE 9IL	37,798	17.44	EUR	659,155.54	1.41
BNPP EASY MSCI USA MIN TE C17	311.504	5,128.83	USD	1,386,608.74	2.97
BNPP EURO HIGH YIELD BOND ICA	1,613.764	297.97	EUR	480,853.26	1.03
BNPP EURO INFLATION LINKED BOND ICA	12,682.581	169.03	EUR	2,143,736.67	4.58
BNPP GREEN BOND ICA	10,281.495	93.72	EUR	963,581.71	2.06
BNPP SOCIAL BOND ICA	9,592.154	100.86	EUR	967,464.65	2.07
BNPP SUSTAINABLE ENHANCED BOND 12M ICA	58.484	112,730.82	EUR	6,592,949.30	14.10
BNPP SUSTAINABLE EURO CORPORATE BD ICA	9,339.083	163.94	EUR	1,531,049.27	3.27
Instruments financiers à terme				**-38,016.11**	**-0.08**
Futures				**-139,350.33**	**-0.30**
EURO-BOBL FUTURE 08/06/2026	-17.00	115.43	EUR	12,880.00	0.03
EURO-SCHATZ FUTURE 08/06/2026	-28.00	105.75	EUR	2,785.00	0.01
LIQUIDITY SCREENED EURO HY 19/06/2026	8.00	304.14	EUR	-5,536.00	-0.01
MSCI EMERGING MARKETS INDEX 19/06/2026	8.00	1,454.60	USD	-15,622.29	-0.03
MSCI EUROPE SMALL CAP NET TR 19/06/2026	15.00	632.40	EUR	-13,545.00	-0.03
S&P 500 E-MINI FUTURE 18/06/2026	3.00	6,570.75	USD	-15,062.49	-0.03
STXE6ESGX EURP 19/06/2026	97.00	207.10	EUR	-57,230.00	-0.12
US 10YR NOTE FUT (CBT) 18/06/2026	30.00	111.05	USD	-48,019.55	-0.10
Options				**27,802.56**	**0.06**
PUT S&P 500 E-MINI FUTURE 30/04/2026 605	1.00	41.50	USD	1,800.90	-
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/06/2026 550	-4.00	4.83	USD	-1,675.06	-
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/06/2026 600	5.00	10.29	USD	4,467.54	0.01

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 610	-3.00	21.20	USD	-5,521.18	-0.01
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 630	2.00	26.27	USD	4,559.97	0.01
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 640	3.00	29.18	USD	7,596.34	0.02
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/12/2026 625	2.00	31.68	USD	5,499.05	0.01
PUT STOXX 600(SXXP) 18/09/2026 520	7.00	13.67	EUR	4,784.50	0.01
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 485	6.00	4.42	EUR	1,326.00	-
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 500	-4.00	5.62	EUR	-1,124.00	-
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 550	9.00	13.53	EUR	6,088.50	0.01
Appels de marge				**139,350.18**	**0.30**
Change à terme				**-65,818.52**	**-0.14**
Achat CHF 315000 Vente EUR 341727.91	315,000.00	0.92	CHF	-1,110.80	-
Achat CHF 315000 Vente EUR 341727.91	-341,727.91	0.92	EUR	-	-
Achat EUR 1792854.26 Vente JPY 327086000	1,792,854.26	183.16	EUR	7,068.84	0.02
Achat EUR 1792854.26 Vente JPY 327086000	-327,086,000.00	183.16	JPY	-	-
Achat EUR 12232264.88 Vente USD 14366000	12,232,264.88	1.15	EUR	-224,380.43	-0.48
Achat EUR 12232264.88 Vente USD 14366000	-14,366,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 197242.1 Vente HKD 1807000	197,242.10	9.03	EUR	-2,807.52	-0.01
Achat EUR 197242.1 Vente HKD 1807000	-1,807,000.00	9.03	HKD	-	-
Achat EUR 372349.17 Vente GBP 324000	372,349.17	0.87	EUR	1,876.77	-
Achat EUR 372349.17 Vente GBP 324000	-324,000.00	0.87	GBP	-	-
Achat EUR 516362.97 Vente GBP 450000	516,362.97	0.87	EUR	1,817.96	-
Achat EUR 516362.97 Vente GBP 450000	-450,000.00	0.87	GBP	-	-
Achat EUR 603802.12 Vente CHF 559000	603,802.12	0.92	EUR	-658.09	-
Achat EUR 603802.12 Vente CHF 559000	-559,000.00	0.92	CHF	-	-
Achat GBP 231000 Vente EUR 263947.81	231,000.00	0.87	GBP	185.29	-
Achat GBP 231000 Vente EUR 263947.81	-263,947.81	0.87	EUR	-	-
Achat HKD 1863000 Vente EUR 204187.54	1,863,000.00	9.03	HKD	2,061.74	-
Achat HKD 1863000 Vente EUR 204187.54	-204,187.54	9.03	EUR	-	-
Achat JPY 144782000 Vente EUR 784329.66	144,782,000.00	183.16	JPY	6,133.96	0.01
Achat JPY 144782000 Vente EUR 784329.66	-784,329.66	183.16	EUR	-	-
Achat JPY 41241000 Vente EUR 226923.2	41,241,000.00	183.16	JPY	-1,760.47	-
Achat JPY 41241000 Vente EUR 226923.2	-226,923.20	183.16	EUR	-	-
Achat USD 244000 Vente EUR 211591.94	244,000.00	1.15	USD	-21.46	-
Achat USD 244000 Vente EUR 211591.94	-211,591.94	1.15	EUR	-	-
Achat USD 245000 Vente EUR 207981.92	245,000.00	1.15	USD	4,455.65	0.01
Achat USD 245000 Vente EUR 207981.92	-207,981.92	1.15	EUR	-	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Achat USD 256000 Vente EUR 220689.08	256,000.00	1.15	USD	1,286.50	-
Achat USD 256000 Vente EUR 220689.08	-220,689.08	1.15	EUR	-	-
Achat USD 400000 Vente EUR 334096.74	400,000.00	1.15	USD	12,740.11	0.03
Achat USD 400000 Vente EUR 334096.74	-334,096.74	1.15	EUR	-	-
Achat USD 436000 Vente EUR 372846.51	436,000.00	1.15	USD	5,205.65	0.01
Achat USD 436000 Vente EUR 372846.51	-372,846.51	1.15	EUR	-	-
Achat USD 6793000 Vente EUR 5768068.95	6,793,000.00	1.15	USD	122,087.78	0.26
Achat USD 6793000 Vente EUR 5768068.95	-5,768,068.95	1.15	EUR	-	-
Créances				**667,359.90**	**1.43**
Dettes				**-36,390.90**	**-0.08**
Autres comptes financiers				**195,517.06**	**0.42**
TOTAL ACTIF NET			**EUR**	**46,764,807.14**	**100.00**

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Type d'opération	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant**	**Devise**	**Montant**
Change à terme						
Achat CHF 315000 Vente EUR 341727.91	-	-1,110.80	CHF	340,617.11	EUR	-341,727.91
Achat EUR 1792854.26 Vente JPY 327086000	7,068.84	-	EUR	1,792,854.26	JPY	-1,785,785.42
Achat EUR 12232264.88 Vente USD 14366000	-	-224,380.43	EUR	12,232,264.88	USD	-12,456,645.31
Achat EUR 197242.1 Vente HKD 1807000	-	-2,807.52	EUR	197,242.10	HKD	-200,049.62
Achat EUR 372349.17 Vente GBP 324000	1,876.77	-	EUR	372,349.17	GBP	-370,472.40
Achat EUR 516362.97 Vente GBP 450000	1,817.96	-	EUR	516,362.97	GBP	-514,545.01
Achat EUR 603802.12 Vente CHF 559000	-	-658.09	EUR	603,802.12	CHF	-604,460.21
Achat GBP 231000 Vente EUR 263947.81	185.29	-	GBP	264,133.10	EUR	-263,947.81
Achat HKD 1863000 Vente EUR 204187.54	2,061.74	-	HKD	206,249.28	EUR	-204,187.54
Achat JPY 144782000 Vente EUR 784329.66	6,133.96	-	JPY	790,463.62	EUR	-784,329.66
Achat JPY 41241000 Vente EUR 226923.2	-	-1,760.47	JPY	225,162.73	EUR	-226,923.20
Achat USD 244000 Vente EUR 211591.94	-	-21.46	USD	211,570.48	EUR	-211,591.94
Achat USD 245000 Vente EUR 207981.92	4,455.65	-	USD	212,437.57	EUR	-207,981.92
Achat USD 256000 Vente EUR 220689.08	1,286.50	-	USD	221,975.58	EUR	-220,689.08
Achat USD 400000 Vente EUR 334096.74	12,740.11	-	USD	346,836.85	EUR	-334,096.74
Achat USD 436000 Vente EUR 372846.51	5,205.65	-	USD	378,052.16	EUR	-372,846.51
Achat USD 6793000 Vente EUR 5768068.95	122,087.78	-	USD	5,890,156.73	EUR	-5,768,068.95
Total	**164,920.25**	**-230,738.77**		**24,802,530.71**		**-24,868,349.23**

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
MSCI EMERGING MARKETS INDEX 19/06/2026	8.00	-	-15,622.29	504,981.77
MSCI EUROPE SMALL CAP NET TR 19/06/2026	15.00	-	-13,545.00	948,600.00
S&P 500 E-MINI FUTURE 18/06/2026	3.00	-	-15,062.49	855,417.90
STXE6ESGX EURP 19/06/2026	97.00	-	-57,230.00	2,008,870.00
Sous total		**-**	**-101,459.78**	**4,317,869.67**
Options				
PUT S&P 500 E-MINI FUTURE 30/04/2026 605	1.00	1,800.90	-	-68,938.99
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/06/2026 550	-4.00	-	-1,675.06	251,582.39
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/06/2026 600	5.00	4,467.54	-	-701,310.31
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 610	-3.00	-	-5,521.18	538,050.11
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 630	2.00	4,559.97	-	-446,157.33
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 640	3.00	7,596.34	-	-745,399.33
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/12/2026 625	2.00	5,499.05	-	-413,822.43
PUT STOXX 600(SXXP) 18/09/2026 520	7.00	4,784.50	-	-46,089.64
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 485	6.00	1,326.00	-	-17,851.08
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 500	-4.00	-	-1,124.00	15,279.43
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 550	9.00	6,088.50	-	-80,602.78
Sous total		**36,122.80**	**-8,320.24**	**-1,715,259.95**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**36,122.80**	**-109,780.02**	**2,602,609.72**

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
EURO-BOBL FUTURE 08/06/2026	-17.00	12,880.00	-	-1,962,310.00
EURO-SCHATZ FUTURE 08/06/2026	-28.00	2,785.00	-	-2,961,000.00
LIQUIDITY SCREENED EURO HY 19/06/2026	8.00	-	-5,536.00	486,624.00
US 10YR NOTE FUT (CBT) 18/06/2026	30.00	-	-48,019.55	2,891,343.74
Sous total		**15,665.00**	**-53,555.55**	**-1,545,342.26**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		15,665.00	-53,555.55	-1,545,342.26

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	45,976,337.19
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-65,818.52
Total instruments financiers à terme - actions	-73,657.22
Total instruments financiers à terme - taux	-37,890.55
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	1,002,227.14
Autres passifs (-)	36,390.90
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	**46,764,807.14**

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2028-2030

Assemblée générale ordinaire des actionnaires
7 juillet 2026
Résolutions votées
***

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil, ainsi que les comptes annuels de la SICAV de l'exercice clos le 31 mars 2026 tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée générale constate que le capital qui s'élevait à 1 847 992 966,5 euros le 31 mars 2025, était de 701 561 856,61 euros le 31 mars 2026.

Ce capital est ainsi réparti :

1/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Long Terme
Capital : 63,094,854.46 euros, divisé en :
469,830.5370 actions de catégorie « Classic »
92,566.9824 actions de catégorie « I »
846,894.4983 actions de catégorie « Classic Attente »
222,271.2895 actions de catégorie « I Attente »

2/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Moyen Terme
Capital : 88,407,969.00 euros, divisé en :
577,758.5388 actions de catégorie « Classic classe C »
1,204,674.1781 actions de catégorie «Classic classe D »
105,851.5420 actions de catégorie « I »
125,872.8059 actions de catégorie « X »

3/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Court terme
Capital : 181,820,841.97 euros, divisé en :
3,800,368.5905 actions de catégorie « Classic »
2,498,926.3980 actions de catégorie « I »
2.0092 actions de catégorie « X »
88,714.9976 actions de catégorie « EPC »
2.0215 actions de catégorie « RE »
50.0000 actions de catégorie « Privilège »

4/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2028-2030
Capital : 45,114,898.50 euros divisé en :
718,119.9189 actions de catégorie « Classic »
749,199.6514 actions de catégorie « I »

5/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2031-2033
Capital : 118,919,600.98 euros, divisé en :
3,495,492.0151 actions de catégorie « Classic »
837,337.8791 actions de catégorie « I »

6/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2034-2036
Capital : 80,933,351.41 euros, divisé en :
2,717,907.1131 actions de catégorie « Classic »
708,253.9396 actions de catégorie « I »

7/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2037-2039
Capital : 78,211,543.26 euros, divisé en :
3,101,444.6343 actions de catégorie « Classic »
665,611.6040 actions de catégorie « I »

8/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2040-2042
Capital : 32,927,489.52 euros, divisé en :
1,078,371.5794 actions de catégorie « Classic »
50.0000 actions de catégorie « RE »
10.0000 actions de catégorie « X »
397,766.7862 actions de catégorie « I »

9/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2043-2045
Capital : 12,131,307.51 euros divisé en :
50.0000 actions de catégorie « RE »
348,749.0361 actions de catégorie « Classic »
259,124.1335 actions de catégorie « I »
10.0000 actions de catégorie « X »

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, approuve l'affectation et la répartition des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2026 telles qu'elles sont proposées par le Conseil d'administration :

1/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Long Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requise pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -725,344.20 euros le montant des revenus nets distribuables**,** et décide:

Pour la catégorie d'actions « I Attente »: d'inscrire au capital la somme de -79,417.41 euros.

Pour la catégorie d'actions « I »: d'inscrire au capital la somme de -24,644.65 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic Attente »: d'inscrire au capital la somme de -395,401.40 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de -225,880.74 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

2/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Moyen Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -762,872.55 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic classe C » : d'inscrire au capital la somme de -271,036.91 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic classe D » : d'inscrire au capital la somme de -475,931.88 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -20,275.47 euros.

Pour la catégorie d'actions « X » : d'inscrire au capital la somme de 4,371.71 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, qu'il n'a été procédé à aucune distribution au cours des trois précédents exercices.

3/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Court Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à 1,790,252.19 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de 865,886.39 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de 903,118.45 euros.

Pour la catégorie d'actions « X » : d'inscrire au capital la somme de 3.36 euros.

Pour la catégorie d'actions « EPC » : d'inscrire au capital la somme de 21,230.29 euros.

Pour la catégorie d'actions « RE » : d'inscrire au capital la somme de 0.49 euros.

Pour la catégorie d'actions « Privilege » : d'inscrire au capital la somme de 13.21 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

4/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2028-2030

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -272,964.57 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de -172,307.18 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -100,657.39 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

5/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2031-2033

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -1,102,719.99 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de -979,134.81 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -123,585.18 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

6/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2034-2036

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -825,959.56 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : d'inscrire au capital la somme de -723,535.69 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -102,423.87 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

7/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2037-2039

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -546,769.48 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de -517,421.60 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -29,347.88 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

8/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2040-2042

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -296,953.26 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : d'inscrire au capital la somme de -258,439.43 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -38,504.99 euros

Pour la catégorie d'actions « X » : d'inscrire au capital la somme de 3.00 euros

Pour la catégorie d'actions « RE » : d'inscrire au capital la somme de -11.84 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

9/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2043-2045

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -75,386.00 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « RE » : d'inscrire au capital la somme de -7.63 euros

Pour la catégorie d'actions « Classic » : d'inscrire au capital la somme de -53,397.55 euros

Pour la catégorie d'actions « X » : d'inscrire au capital la somme de 0.31 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -21,981.13 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, approuve l'affectation et la répartition des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées de l'exercice clos le 31 mars 2026 telles qu'elles sont proposées par le Conseil d'administration :

1/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Long Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, arrête à 17,287,456.24 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « I Attente » **:** 3,297,413.25 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : 1,023,241.70 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic Attente » : 8,252,433.58 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 4,714,367.71 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

2/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Moyen Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 10,922,545.30 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic classe C » : 3,173,211.91 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic classe D » : 5,572,061.06 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : 480,656.92 euros.

Pour la catégorie d'actions « X » : 1,696,615.41 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, qu'il n'a été procédé à aucune distribution au cours des trois précédents exercices.

3/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Court Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 8,901,066.63 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 5,093,010.49 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 3,714,231.23 euros

Pour la catégorie d'actions « X » : 10.54 euros

Pour la catégorie d'actions « EPC » : 93,758.92 euros

Pour la catégorie d'actions « RE » : 1.95 euros

Pour la catégorie d'actions « Privilège » : 53.50 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

4/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2028-2030

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 4,567,967.72 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 2,129,701.63 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : 2,438,266.09 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

5/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2031-2033

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 11,138,292.19 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 8,907,751.83 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 2,230,540.36 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

6/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2034-2036

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 8,014,828.65 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 6,253,988.98 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 1,760,839.67 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

7/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2037-2039

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 7,783,867.95 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 6,366,919.90 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 1,416,948.05 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

8/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2040-2042

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 4,642,193.30 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 3,375,946.49 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 1,265,928.05 euros

Pour la catégorie d'actions « X » : 162.04 euros

Pour la catégorie d'actions « Re » : 156.72 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

9/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2043-2045

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 553,135.13 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Re » : 45.51 euros

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 317,049.71euros

Pour la catégorie d'actions « X » : 45.72 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 235,994.19 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial établi par le Commissaire aux comptes en exécution de l'article L.225-38 du Code de commerce et en approuve les conclusions.

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, confère tous pouvoirs aux sociétés « LVPRO » et « LEXTENSO/ PETITES AFFICHES » ainsi qu'à tout porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente Assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2031-2033

Composition du Conseil d'administration

(Exercice fin mars 2025 - fin mars 2026)

◆ ◆ ◆

Administrateur et Président Directeur général :

M. Jean-Irénée DERIES

Administrateurs :

Mme Agathe BURET

M. Philippe d'ARVISENET

M. Michael HERSKOVICH

Mme Julia KRISTOF

Mme Valérie MORAGLIA

Censeur :

M. Jean-Louis CAYROL

Commissaire aux Comptes :

PriceWaterHouseCoopers Audit

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2031-2033

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de votre société BNP PARIBAS PERSPECTIVES (ci-après la « SICAV ») au cours de l'exercice et soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos à fin mars 2026.

Nous vous présenterons les évolutions des marchés financiers au cours de l'exercice et vous exposerons la politique de gestion suivie par votre SICAV.

Nous commenterons les résultats obtenus et les comptes de l'exercice.

Nous vous invitons ainsi à vous prononcer sur les projets de résolutions qui vous sont soumis.

Le Conseil d'administration

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

T2 2025

Appréciation de l'environnement global

Le trimestre a été placé sous le signe de l'imprévisibilité. Tout a commencé par le « Liberation Day » de Donald Trump, soit l'annonce le 2 avril des droits de douane « réciproques » nettement supérieurs aux anticipations, prohibitifs à l'encontre de la Chine et donnant lieu à une escalade quasi immédiate entre les deux pays. Après une baisse brutale des actifs risqués, les revirements de l'Administration Trump et les négociations commerciales ont fini par rassurer les investisseurs. A cet égard, les progrès en mai ont été décisifs, en particulier la trêve annoncée le 12 mai entre la Chine et les Etats-Unis qui a permis de poursuivre les discussions jusqu'à établir en juin un accord-cadre de nature à normaliser les relations commerciales. Pour autant, la nervosité autour de la guerre commerciale n'a pas totalement disparu mais a, en juin, été supplantée par le conflit armé entre Israël et l'Iran. Comme souvent lorsque le Moyen-Orient est concerné, l'évolution des cours du pétrole a été au centre des préoccupations des investisseurs. Après les frappes aériennes américaines sur trois sites nucléaires iraniens dans la nuit au 21 au 22 juin, le baril de Brent a ponctuellement retrouvé son plus haut niveau de l'année. L'annonce d'un cessez-le-feu le 24 juin a permis son repli (-9,5 % par rapport à fin mars) et soutenu les actions mondiales qui terminent le trimestre en hausse de 11 % alors qu'elles perdaient 10 % entre fin mars et le 8 avril, au plus fort des inquiétudes sur les conséquences du protectionnisme américain.

Les variations des actions en avril se sont faites sous le signe du manque de visibilité sur la politique économique et de la volatilité dans la foulée des annonces de droits de douane réciproques le 2. Face aux avancées des négociations, le soulagement a ensuite prévalu : le scénario d'une récession de l'économie américaine s'est éloigné, ce qui a rassuré les investisseurs, d'autant plus que les indicateurs économiques ont continué à montrer une relative résistance de l'activité. En outre, la saison des résultats trimestriels des entreprises s'est révélée meilleure qu'attendu. En juin, le risque géopolitique a éclipsé un temps les négociations commerciales. L'annonce d'un cessez-le-feu le 24 juin a été saluée et l'indice MSCI AC World en dollars a terminé à un nouveau point haut, en hausse de 11 % par rapport à fin mars. Le soulagement généralisé après cette « guerre des douze jours » a profité en premier lieu aux valeurs technologiques, ce qui explique les différences de performances entre les grands marchés. Les indices américains ont surperformé, le S&P 500 progressant de 10,6 % pour terminer à un nouveau point haut. Le Nasdaq composite a gagné 17,7 %. Au Japon, le Nikkei 225 est en hausse de 13,7 %. Les incertitudes commerciales ainsi que l'appréciation de l'euro ont limité la hausse des indices de la zone euro (+1,0 % pour l'Eurostoxx 50 ; +3,2 % pour le MSCI EMU. Le parcours des actions de la zone euro depuis le début de l'année reste très favorable (+8,3 % pour l'Eurostoxx ; +10,7 % pour le MSCI EMU). Les marchés émergents ont progressé de 11 % (indice MSCI Emerging), profitant de la faiblesse du dollar et de perspectives économiques encourageantes (solidité de la demande intérieure ; assouplissement des politiques monétaires) malgré le risque lié aux droits de douane.

Dans la foulée des annonces de Donald Trump sur les droits de douane réciproques le 2 avril, le mouvement risk-off a envoyé le rendement du T-note à 10 ans (4,21 % fin mars) sous 4,00 % en clôture le 4 avril. Les taux longs américains sont très brutalement repartis à la hausse sur fond de baisse du dollar, se tendant de 50pb en une semaine.

La décision de Donald Trump de suspendre pendant 90 jours l'application des droits de douane a permis le retour d'un calme relatif, toujours troublé néanmoins par des considérations sur la soutenabilité de la dette des Etats-Unis. En juin, les perspectives sur l''inflation ont guidé les mouvements des taux longs sur fond des risques géopolitiques et des variations des cours du pétrole. Le taux à 2 ans a varié entre 3,60 % et 4,05 % pour terminer à 3,72 %, soit une détente trimestrielle de 16pb. Les critiques virulentes que Donald Trump adresse à Jerome Powell sont une source supplémentaire de volatilité. Les marchés obligataires de la zone euro n'ont pas échappé en début de trimestre à la fébrilité qui a saisi toutes les classes d'actifs. Le rendement du Bund à 10 ans a atteint 2,70 % mi-mai avant de se diriger à nouveau vers 2,50 %. En fin de période, il s'est finalement tendu à l'annonce de cessez-le-feu entre Israël et l'Iran le 24 et termine le mois à 2,61 % (-13pb par rapport à fin mars). La partie courte de la courbe a surperformé en raison des deux baisses de 25pb des taux directeurs de la BCE. Le taux allemand à 2 ans a terminé à 1,86 % (-19pb). Les marchés périphériques de la zone euro ont surperformé : le resserrement de l'écart de taux entre l'Italie et l'Allemagne illustrant ce phénomène. Le spread BTP-Bund à 10 ans est passé de 113pb fin mars à 87pb fin juin, au plus bas depuis avril 2010. La détente de 39pb du rendement du BTP italien à 10 ans (à 3,48 %) reflète aussi l'amélioration de la discipline fiscale reconnue par les agences de notation.

Si la nervosité autour de la guerre commerciale a, un temps, été supplantée par le conflit armé entre Israël et l'Iran, elle n'a pas pour autant disparu. Donald Trump semble décidé à vouloir continuer à faire pression sur ses interlocuteurs. La façon dont les investisseurs considèrent ces rebondissements a évolué depuis le 2 avril. Désormais, ils paraissent s'accommoder de ces passes d'armes en retenant les éléments favorables (poursuite du dialogue ; accords-cadres envisagés). C'est du moins ce que suggère le comportement des actifs risqués au cours des dernières semaines. La hausse des actions en début de mois et les réactions observées durant la « guerre des 12 jours » paraissent refléter une position d'attente dans un contexte international peu lisible à court terme. Les fondamentaux macro et microéconomiques (absence de récession ; pas de dégradation généralisée des perspectives bénéficiaires des entreprises) restent quant à elles favorables.

Gestion

Le portefeuille a progressé au deuxième trimestre de 2025, enregistrant une performance positive sur la période. Malgré les perturbations qu'ont entraîné la guerre commerciale et les conflits géopolitiques sur toutes les classes d'actif, le portefeuille a su en tirer profit. Sur la période, la poche action a progressé et contribué en partie à la performance du fonds, tirée notamment par les actions des petites et moyennes capitalisations de la zone Euro. La hausse des actions émergentes a aussi profité au fonds au deuxième trimestre. Le portefeuille a également bénéficié d'une poche obligataire résiliente : les obligations souveraines, de haute qualité mais aussi celles à haut rendement se sont appréciées, notamment sur les segments courts en Europe sous couvert de baisse des taux. En revanche, la dette de crédit de haute qualité nord-américaine a pénalisé le compartiment. La détention d'obligations émergentes émises en dollar et la dépréciation de cette devise ont aussi altéré la contribution à la performance de la classe d'actif. Néanmoins, la dépréciation de l'USD n'a pas eu que des effets négatifs pour le portefeuille, bien au contraire. En effet, le fonds détenait une position courte sur celle-ci, tirant ainsi pleinement profit de la chute du billet vert, ce qui fut un réel catalyseur de la performance. Le régime de marché identifié sur les actifs risqués ainsi que sur les obligations est resté neutre sur tout le trimestre. Les pondérations des différentes classes d'actif ont évolué sur la période, se renforçant au fur et à mesure que les conditions de marché s'améliorèrent. Les actions sont passées de 34% à 40% de l'actif net entre avril et juin, tandis que le poids de la poche obligataire s'est renforcé, allant de 63% fin avril, à 73% à la fin du trimestre. Au global, le portefeuille, dont l'exposition était légèrement supérieure à l'allocation standard en début de période, a atteint 116% au 30 juin 2025.

T3 2025

Appréciation de l'environnement global

Au troisième trimestre 2025, les marchés actions mondiaux ont affiché une progression notable de 7,3 %, soutenus par l'éloignement du risque d'une guerre commerciale généralisée et par la publication de résultats d'entreprises supérieurs aux attentes. Après une période d'attentisme liée à de nouveaux rebondissements sur le front commercial, l'annonce des premiers accords a rassuré les investisseurs, même si la situation reste instable. La nervosité n'a pas totalement disparu, comme en témoigne la chute brutale des marchés suite à la publication du rapport sur l'emploi américain début août, qui a ravivé les inquiétudes sur la santé du marché du travail. Toutefois, la solidité de la consommation, des enquêtes d'activité et de la croissance du PIB a permis de dissiper ces craintes, favorisant un rebond des actifs risqués, d'autant plus que le discours de Jerome Powell à Jackson Hole a ouvert la voie à une baisse des taux directeurs de la Fed en septembre. Dans ce contexte, l'indice MSCI AC World a atteint un record de clôture le 22 septembre, et la reprise du cycle d'assouplissement monétaire le 17 septembre a largement contribué à la bonne tenue des marchés, malgré quelques prises de bénéfices temporaires et des inquiétudes persistantes sur le risque de paralysie budgétaire aux États-Unis.

Les marchés émergents ont surperformé avec une hausse de 10,1 %, tirés par la progression spectaculaire des actions chinoises (+20,1 %), tandis que les actions indiennes ont reculé de 7,0 % sous l'effet de surtaxes douanières. L'indice MSCI AC Asia ex Japan a progressé de 10,2 %, porté par la dynamique asiatique hors Inde.

Le secteur technologique a joué un rôle moteur, avec une nette surperformance des semi-conducteurs et des équipements informatiques, au détriment des secteurs défensifs. Les investisseurs ont privilégié les valeurs cycliques, profitant de la baisse des taux directeurs dans un environnement non récessionniste. Aux États-Unis, l'indice des « 7 Magnifiques » a bondi de 17,5 %, expliquant la surperformance du Nasdaq (+11,2 %) par rapport au S&P 500 (+7,8 %), ce dernier terminant le trimestre proche de son plus haut historique malgré les craintes de shutdown. En zone euro, les grands indices ont progressé (+4,3 % pour l'EuroStoxx 50, +4,1 % pour le MSCI EMU), soutenus par la forte hausse des valeurs bancaires (+16,2 %). Au Japon, le Nikkei 225 a gagné 11 % et le Topix 10 %, profitant de l'engouement pour l'intelligence artificielle et des anticipations de remontée du taux directeur de la Banque du Japon.

Sur le plan monétaire, la Réserve fédérale américaine a repris son cycle d'assouplissement en abaissant son taux directeur de 25 points de base, le ramenant dans la fourchette 4,00 % – 4,25 %. Cette décision, prise dans un contexte de ralentissement du marché du travail (moyenne des créations d'emplois privés sur trois mois à fin août : 30 000 contre plus de 100 000 en mai), vise à soutenir l'emploi, même si l'inflation reste supérieure à l'objectif. La Fed apparaît toutefois divisée sur le rythme des baisses à venir, le point médian des prévisions suggérant deux baisses supplémentaires d'ici la fin de l'année. En zone euro, la Banque centrale européenne a maintenu son taux de dépôt à 2,00 %, adoptant une posture prudente alors que l'inflation sous-jacente s'établit à 2,3 % et que la croissance du PIB est attendue entre 0,2 % et 0,3 % au troisième trimestre. Le Conseil des Gouverneurs privilégie une approche « réunion par réunion », sans trajectoire prédéfinie.

Côté taux longs, le rendement du T-note américain à 10 ans a terminé le trimestre à 4,15 % (–8 points de base sur trois mois), après avoir atteint 4,50 % mi-juillet, puis reculé sous l'effet des anticipations de baisse des taux et des inquiétudes sur l'emploi. Le Bund allemand à 10 ans s'est établi à 2,71 % (+10 points de base), tandis que les taux français à 10 ans ont atteint 3,53 % (+25 points de base), dans un contexte politique national tendu mais sans tension majeure sur les marchés. Les marchés obligataires de la zone euro ont reculé de 0,2 % sur le trimestre, reflétant les interrogations sur l'évolution des finances publiques.

Sur le marché des changes, le dollar s'est apprécié de 0,9 % sur le trimestre, l'euro reculant de 0,5 % face au dollar (EUR/USD à 1,1734), tandis que le yen a perdu 2,6 % face au dollar (USD/JPY à 147,90). Ces mouvements ont été largement influencés par les anticipations de politique monétaire de la Fed et les évolutions géopolitiques.

En résumé, la période a été marquée par la résilience des marchés actions, la vigueur du secteur technologique et une politique monétaire plus accommodante aux États-Unis, dans un environnement économique mondial qui reste porteur, même si certaines incertitudes persistent sur l'emploi, l'inflation et les tensions commerciales.

Gestion

Le portefeuille a progressé au troisième trimestre de 2025 grâce à la performance positive de la plupart des classes d'actifs dans lesquelles il est investi. La poche action, principale contributrice au fonds, fut en grande partie portée par la tendance haussière des valeurs étasuniennes et émergentes ; les actifs risqués japonais ont également tiré leur épingle du jeu. La couverture du risque de change sur le yen japonais a d'ailleurs renforcé les gains effectués sur les actions nippones. La poche obligataire a également bénéficié au portefeuille. L'exposition à la dette émergente libellée en Dollar US fut un facteur déterminant au sein du compartiment d'actifs à faible risque. La détention d'emprunts d'entreprises émis en Euro s'est de même révélée fructueuse, tant pour les sociétés disposant d'une bonne qualité de crédit (dites « Investment Grade »), que pour celles ayant une qualité de crédit plus fragile (dites « High Yield »). Toutefois, l'exposition aux obligations européennes indexées à l'inflation a eu un impact négatif sur la performance du fonds. Le régime de marché identifié sur les actifs risqués ainsi que sur les obligations est resté neutre sur tout le trimestre. Les pondérations des différentes classes d'actif ont augmenté au sein du portefeuille au cours de la période : le poids des actions est passé de 40% en juin à 47% de l'actif net fin septembre. La poche obligataire s'est aussi renforcée entre les mois de juin et septembre, passant de 73% à 76%. Globalement, le portefeuille est resté et demeure surexposé par rapport à son allocation standard : de 116% en juin, il atteint 126% au terme du trimestre.

T4 2025

Appréciation de l'environnement global

L'année 2025 s'est achevée dans un climat contrasté, mêlant tensions géopolitiques, volatilité financière et surprises économiques positives. Malgré un environnement marqué par les annonces américaines de nouveaux droits de douane — ravivant le risque d'une reprise de la guerre commerciale — et par les interrogations récurrentes autour d'une possible « bulle IA », la croissance mondiale s'est révélée plus robuste qu'attendu. Les investissements technologiques, notamment aux États-Unis, ont pleinement joué leur rôle de soutien, dépassant largement les anticipations de début d'année. Dans ce contexte, la plupart des banques centrales des pays développés ont interrompu leur cycle d'assouplissement, estimant être proches d'une politique monétaire neutre. Seule la Réserve fédérale américaine a poursuivi ses baisses de taux, tout en affichant une division inhabituelle en son sein. Le marché anticipe désormais un rythme de réduction plus mesuré en 2026.

Les actions mondiales ont progressé de 3 % sur le trimestre, une performance qui masque des phases marquées de volatilité. Les séances de repli ont souvent été liées aux inquiétudes autour de l'IA, à la fragilité de certaines banques régionales américaines ou encore à la forte concentration de la hausse sur un nombre limité de valeurs technologiques.

Les marchés émergents ont en revanche nettement surperformé (+4,3 %), portés par des valorisations plus raisonnables et par la perspective d'un environnement monétaire américain plus accommodant. À l'inverse, la Chine a continué de peser sur la région avec une nouvelle contre-performance. Dans les pays développés, les États-Unis ont affiché des performances plus modestes tandis que la zone euro a bénéficié du dynamisme des valeurs bancaires, soutenues par une repentification des courbes de taux. Le Japon a été l'un des marchés les plus vigoureux, tiré par un yen affaibli qui a dopé la compétitivité de ses entreprises exportatrices.

Les marchés obligataires ont évolué dans des marges relativement étroites, mais non sans mouvements brusques, notamment en raison du « shutdown » américain qui a retardé la publication de données macroéconomiques clés. Aux États-Unis, les taux à 10 ans ont terminé proches de leurs niveaux de fin septembre, tandis que la Fed procédait à deux baisses de taux supplémentaires dans un contexte de divergences internes marquées. En zone euro, le Bund a connu une remontée graduelle, alimentée par des données économiques plus solides et par une inflation révisée à la hausse. Les taux français sont demeurés relativement sages malgré un environnement politique toujours délicat, tandis que l'Italie a bénéficié d'une amélioration de sa notation souveraine.

Sur le marché des changes, le dollar s'est apprécié en début de trimestre avant de refluer en décembre, au fur et à mesure que le marché intégrait l'idée d'une poursuite des baisses de taux de la Fed. L'euro est resté globalement stable, soutenu par des indicateurs européens solides. Le yen s'est de nouveau nettement affaibli face au dollar, pénalisé par les tensions diplomatiques régionales et par l'hypothèse d'un report du resserrement monétaire par la Banque du Japon, malgré une hausse de taux intervenue en fin d'année. Malgré les nombreuses sources de volatilité — tensions géopolitiques, incertitudes entourant l'IA, divergences entre banques centrales — l'économie mondiale a montré une résilience notable en 2025.

Malgré un environnement marqué par des tensions géopolitiques, des mouvements de marché parfois brusques et des débats persistants autour de l'intelligence artificielle, l'économie mondiale a montré une résilience notable en 2025. Les indicateurs publiés en fin d'année soulignent une activité globalement solide, soutenue par un investissement technologique dynamique et une normalisation progressive des conditions monétaires. À l'orée de 2026, la plupart des grandes banques centrales semblent avoir atteint un point d'équilibre, tandis que les marchés restent attentifs aux évolutions du contexte économique et géopolitique. Les tendances observées en fin d'année — stabilisation des politiques monétaires, croissance encore robuste et revalorisation de certaines régions — laissent entrevoir un début d'année placé sous le signe d'une visibilité légèrement accrue, même si plusieurs sources d'incertitude continuent de nourrir la prudence.

Gestion

Le quatrième trimestre de 2025 s'est avéré favorable à l'évolution du portefeuille grâce à la résilience des actions qui ont progressé sur la période toutes zones géographiques confondues, et à un marché obligataire stable. Les actions pan-européennes ont majoritairement contribué à la performance du fonds, avec également les actions de petites capitalisations de la Zone Euro. Les actions émergentes globales se sont aussi démarquées, jouant un rôle déterminant dans la progression du fonds. De même, les actions étasuniennes et japonaises se sont appréciées, renforçant la dynamique positive du portefeuille. La poche obligataire a délivré une performance légèrement positive notamment grâce aux obligations des pays émergents émises en US Dollar ; l'obligataire européen, en particulier les emprunts d'entreprises à moindre qualité de crédit, a aussi été favorable. En outre, la couverture du risque de change sur le Yen japonais a contribué positivement à la performance. Ce trimestre également, le régime de marché identifié sur les actifs risqués ainsi que sur les obligations est demeuré neutre. Le portefeuille est resté surexposé par rapport à son allocation standard sur toute la période, terminant l'année avec un poids global de 144% dont 46% d'actions et 89% d'obligations.

T1 2026

Appréciation de l'environnement global

Le premier trimestre 2026 a été marqué par un changement brutal de régime des marchés, dominé par la cristallisation du risque géopolitique au Moyen-Orient et par une remise en question rapide des anticipations de politique monétaire, dans un contexte de choc pétrolier majeur.

Après un début d'année globalement favorable aux actions en janvier et février, porté par la poursuite du thème de l'Intelligence Artificielle malgré une nervosité croissante sur les valorisations, les marchés ont atteint un point haut le 25 février. La situation s'est nettement dégradée à partir de la fin février avec les frappes américaines et israéliennes sur l'Iran, suivies de représailles iraniennes et de perturbations du trafic pétrolier dans le détroit d'Ormuz. Cette escalade a provoqué une forte chute des marchés actions en mars et une performance négative sur le trimestre.

La hausse historique des prix du pétrole (Brent à 118,4 dollars fin mars, soit +94,5 % depuis fin 2025) a été le principal facteur macroéconomique du trimestre. Si le scénario central demeure celui d'un choc temporaire, l'incertitude sur la durée du conflit a fortement alimenté la volatilité des marchés, affectant les actions, les obligations et le crédit. Les marchés émergents et asiatiques ont particulièrement souffert en mars, tandis que les marchés européens ont globalement mieux résisté que les États-Unis. La dispersion sectorielle a été marquée, avec une surperformance nette du secteur de l'énergie et une forte sous-performance des valeurs de croissance, notamment les logiciels.

Sur le plan monétaire, la Fed a maintenu ses taux inchangés mais a adopté une posture prudente et divisée, dans un contexte de marché du travail peu lisible et de craintes liées à l'inflation importée par l'énergie. Les marchés ont brutalement corrigé leurs anticipations, faisant disparaître les baisses de taux attendues en début d'année.

En zone euro, la BCE a également maintenu des taux stables, mais a tenu un discours jugé ferme, les tensions inflationnistes liées à l'énergie prenant désormais le pas sur les préoccupations de croissance. Les marchés anticipent désormais des hausses de taux d'ici la fin de l'année.

Cette révision des anticipations s'est traduite par une forte remontée des taux longs en mars, après une détente en début de trimestre. Les rendements étasuniens et européens terminent le trimestre en hausse, accompagnés d'un aplatissement accru des courbes et d'un net regain de volatilité. Le marché du crédit a subi un élargissement des primes de risque et affiche une performance négative sur l'ensemble des segments.

Sur le marché des changes, le dollar s'est apprécié, retrouvant son statut de valeur refuge dans un environnement de stress géopolitique. L'euro s'est déprécié face au dollar et le yen est resté sous pression malgré l'intervention verbale des autorités japonaises.

Dans l'ensemble, le premier trimestre 2026 illustre un passage rapide d'un environnement de marché dominé par les thématiques de croissance et de politique monétaire accommodante vers un régime de risque géopolitique, d'inflation énergétique et de durcissement des conditions financières, avec une visibilité encore très limitée sur la suite du cycle.

Gestion

Sur le dernier trimestre, le fonds BNPP Perspectives 2031-2033 enregistre une performance négative, principalement affectée par la contribution des poches obligataire et actions. Parmi ces dernières ce sont surtout les Etats-Unis et l'Europe qui ont pénalisé, tandis que le Japon et les marchés émergents ont apporté une contribution positive.

Au cours du premier trimestre 2026, la gestion de BNPP Perspectives 2031-2033 s'est traduite par un renforcement progressif de la prudence, avec une réduction marquée de l'exposition globale du fonds. Celle-ci est passée de 144% fin 2025 à 119% fin mars 2026, après un niveau encore élevé en janvier et février. Cette évolution reflète une désensibilisation du portefeuille en raison d'une augmentation des volatilités enregistrées, portée à la fois par une baisse des expositions aux actifs risqués et obligataires, et par conséquence par une augmentation significative des liquidités.

L'exposition aux actifs obligataires, qui demeure majoritaire, a été ramenée à 71% fin mars, après des niveaux supérieurs à 90% en début d'année. L'allocation reste principalement concentrée sur les obligations en euro, avec une part significative investie sur le segment agrégé à maturité courte ainsi que sur les obligations souveraines et les emprunts d'entreprises de bonne notation de crédit. Des ajustements ont été opérés sur certaines expositions souveraines de la zone euro afin de limiter la sensibilité aux mouvements de taux. L'exposition aux obligations indexées à l'inflation est restée globalement stable, tandis que celle des dettes d'entreprises a été réduite sur la période.

L'exposition aux actions a été réduite sur le trimestre, passant de 46% fin 2025 à 36% fin mars 2026, après un niveau encore élevé en début d'année. Cette réduction a très principalement eu lieu dans la première partie du mois de mars en lien avec la guerre au Moyen-Orient et la hausse des volatilités réalisées. Les diminutions ont concerné plusieurs zones géographiques. L'allocation actions reste néanmoins diversifiée, avec des expositions réparties entre l'Europe, l'Amérique du Nord, le Pacifique et les marchés émergents, sans modification significative de la structure géographique globale.

Enfin, l'exposition aux obligations libellées en dollar nord-américain et à la dette souveraine émergente en devise forte a été réduite, contribuant également à la baisse de l'exposition globale du fonds sur la période.

Performances

La performance annuelle s'élève à 5.42% pour l'action Classic.
La performance annuelle s'élève à 5.94% pour l'action I.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment.

* * *

Réclamations d'impôts dans le cadre du Projet Aberdeen/Fokus bank.

Dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne, le droit communautaire donne aux Organismes de Placement collectif (OPC) la possibilité de déposer des réclamations contentieuses en vue de récupérer des impôts qui ont été indûment prélevées. En effet, le fait qu'un Etat membre impose de façon plus lourde un OPC étranger qu'un OPC résident constitue à la lumière du droit communautaire une discrimination.

Ce principe a été entériné par l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans l'affaire « Aberdeen » (18 juin 2009). Cet arrêt reconnait qu'un OPC non-résident peut faire l'objet d'une imposition discriminatoire, ce qui constitue une entrave à la liberté d'établissement et/ou à la libre circulation des capitaux. D'autres arrêts de la CJUE sont venus confirmer cette jurisprudence. Il s'agit des arrêts dans les affaires Santander (10 mai 2010) et Emerging Markets (10 avril 2014) concernant respectivement les législations fiscales françaises et polonaises.

C'est sur base de cette jurisprudence, et afin de sauvegarder les droits des OPC à bénéficier d'un remboursement d'impôts, que la société de gestion a décidé d'introduire des réclamations contentieuses auprès des autorités fiscales dans plusieurs Etats membres ayant une législation discriminatoire non conforme au droit communautaire.
Ces démarches font préalablement l'objet d'une étude afin de déterminer la viabilité des réclamations, c'est-à-dire pour quels fonds, dans quels Etats membre et sur quelle période il convient d'effectuer une demande de remboursement.

A ce jour, il n'existe pas de législation européenne prévoyant une procédure homogène pour ce type de réclamations. C'est pour cette raison que les délais de remboursement et la complexité de la procédure varient suivant l'Etat membre concerné rendant nécessaire une revue constante de l'évolution de cette thématique.

* * *

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

Le compartiment n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

* * *

Liste des modifications intervenues sur la SICAV BNP PARIBAS PERSPECTIVES

Au cours de l'exercice clos à fin mars 2026

Date de la modification	Description de la modification
16/09/2025	Création du compartiment BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2043-2045
27/10/2025	Absorption du compartiment BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2025-2027 par le compartiment BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME
01/01/2026	Pour les compartiments « BNP Paribas Perspectives 2028-2030, BNP Paribas Perspectives 2031-2033, BNP Paribas Perspectives 2034-2036, BNP Paribas Perspectives 2037-2039, BNP Paribas Perspectives Moyen Terme et BNP Paribas Perspectives Long Terme » - Suppression des commissions de mouvement conformément à la réglementation - avec réajustement des frais et - changement de présentation des frais de gestion financière et des frais de fonctionnement et de service (passage d'une présentation en un seul type de frais à une présentation en deux types de frais distincts). Pour le compartiment « BNP Paribas Perspectives Court Terme » - Suppression des commissions de mouvement conformément à la réglementation - avec réajustement des frais et - changement de présentation des frais de gestion financière et des frais de fonctionnement et de service (passage d'une présentation en un seul type de frais à une présentation en deux types de frais distincts)

	- revue à la hausse pour certaines classes d'actions du montant des frais réels affichés dans les documents d'informations clés tout en demeurant dans la limite des frais maximums affichés dans le prospectus - revue à la hausse pour la catégorie d'actions X réservée aux OPCVM gérés par BNPP AM du montant des frais réels affichés dans les documents d'informations clés avec dépassement de la limite des frais maximums affichés dans le prospectus. <u>Pour le compartiment « BNP Paribas Perspectives 2040-2042</u> - Suppression des commissions de mouvement conformément à la réglementation - augmentation du taux maximum des frais de gestion financière et frais administratifs externes au gestionnaire financier par délégation pour les 4 catégories d'actions du compartiment. - changement de présentation des frais de gestion financière et des frais de fonctionnement et de service (passage d'une présentation en un seul type de frais à une présentation en deux types de frais distincts). <u>Pour l'ensemble des compartiments de la SICAV</u> - le sous-délégataire de la gestion financière devient AXA Investment Managers UK Limited à la place de BNP Paribas Asset Management UK Limited - changements de nature éditoriale (le terme « résultat » a notamment été remplacé par « revenu » dans les paragraphes relatifs aux sommes distribuables).
27/03/2026	Reproduction des documents d'informations clés (DIC)

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans le compartiment

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Autres informations.

* * *

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
LU2008761210	BNPP EASY EUR CORP BOND SRI PAB 3-5Y	Achat	8 300 439,33
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	7 905 502,04
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	7 700 440,78
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	7 224 058,65
LU1291092200	BNPP EASY JPM SCRND EMBI GLB DIV COM 9IC	Achat	7 005 691,13

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Vente	10 349 675,37
LU1819949246	BNPP SUSTAINABLE ENHANCED BOND 12M ICA	Vente	8 415 176,00
LU2607531006	BNPP EASY MSCI USA MIN TE C17	Vente	6 611 544,84
LU1291092200	BNPP EASY JPM SCRND EMBI GLB DIV COM 9IC	Vente	6 538 772,48
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Vente	5 944 237,74

* * *

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

* * *

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2031-2033

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **Taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Dénomination du produit : BNP Paribas Perspectives 2031-2033 **Identifiant d'entité juridique :** 969500G34LTYKSO3N2X50

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

- ☐ Oui
- ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** __%

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** __%

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **36.7%** d'investissements durables

- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Sauf indication contraire, l'ensemble des données réalisées du présent rapport périodique sont exprimées en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents en tenant compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'aide d'une méthodologie ESG propriétaire, et en investissant en lignes directes ou via des fonds dans des émetteurs justifiant des bonnes pratiques environnementales et sociales, tout en mettant en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise dans leur secteur d'activité.

Lors d'investissement dans des fonds actifs internes, la société de gestion s'appuie sur une méthodologie ESG propriétaire et applique des critères d'exclusion à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

La performance ESG d'un émetteur est évaluée par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui incluent, sans s'y limiter :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, le niveau d'émission de CO2 et l'intensité énergétique

- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, le taux de rotation du personnel et le résultat PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves)

- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du conseil d'administration vis-à vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption, le respect de la liberté de la presse

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs sélectionnés par l'équipe d'analyse interne, la société de gestion s'appuie sur les méthodologies ESG et les politiques d'exclusion des sociétés de gestion externes ou des fournisseurs d'indice, ainsi que sur leurs politiques actives d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables.

En sus des critères usuels de sélection (analyse quantitative, analyse qualitative et due diligence risque), l'équipe d'analyse de fonds externes offre un classement basé sur des critères extra-financiers (ou ESG) pour chaque gérant ou fonds recommandé, et ce dans chaque secteur.

Cette équipe applique une notation ESG qualitative plutôt que quantitative aux fonds et gérants sélectionnés afin d'évaluer la mise en œuvre effective des pratiques ESG et l'inclusion de critères extra-financiers dans leur processus d'investissement.

Le système de notation ESG de cette équipe est construit autour de principes fondamentaux :

- Une cohérence d'approche systématiquement appliquée à travers toutes les classes d'actif et secteurs pour garantir une homogénéité dans la notation,

- Une méthodologie propre applicable aussi bien aux fonds ISR (investissement socialement responsables) qu'aux fonds classiques, avec des règles bien définies visant à limiter toute subjectivité,

- Une note ESG à la fois de la société de gestion et du fonds (la dernière intégrant la note ESG de sa société de gestion).

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs sociaux auxquels les investissements durables du produit financier ont contribués sont indiqués à la question « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? »

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

- Le pourcentage du portefeuille investi en lignes directes ou dans des fonds actifs internes qui se conforme à la Politique RBC : **100%**
- Le pourcentage du portefeuille investi via des fonds internes et/ou externes actifs et/ou passifs dans des fonds catégorisés article 8 ou article 9 selon le Règlement SFDR : **96.2%**
- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR :**36.7%**

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur	2022*	2023**	2024***	2025***	Commentaire
Le pourcentage du portefeuille investi en lignes directes ou dans des fonds actifs internes qui se conforme à la Politique RBC	100%	100%	100%	100%	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille investi via des fonds internes et/ou externes actifs et/ou passifs dans des fonds catégorisés article 8 ou article 9 selon le Règlement SFDR	>75%	98.4%	99.0%	96.2%	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR	48.7%	42.4%	39.3%	36.7%	Conforme à l'engagement du produit financier

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable
** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle.
*** Les chiffres publiés sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

Les investissements durables réalisés par le produit financier visent à financer les sociétés qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux par le biais de leurs produits et services ainsi que leurs pratiques durables. La méthodologie propriétaire intègre différents critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des composants essentiels pour qualifier une entreprise de « durable ». Ces critères sont complémentaires les uns des autres. Dans la pratique, un émetteur doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous pour être considéré comme contribuant à un objectif environnemental ou social:

1. Une société dont l'activité économique est alignée sur les objectifs du Règlement européen sur la taxonomie
2. Une société dont l'activité économique contribue à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU)

3. Une société opérant dans le secteur des émissions de GES élevées qui fait évoluer son modèle d'entreprise pour atteindre l'objectif de maintien d'une hausse de la température mondiale inférieure à 1,5°C

4. Une société appliquant des pratiques environnementales ou sociales « best-in-class » par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes les sociétés par rapport à ces exigences.

Le site Internet de la société de gestion contient de plus amples informations sur la méthodologie interne : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/14787511-CB33-49FC-B9B5-7E934948BE63

L'engagement minimum d'investissement du produit financier dans des investissements durables est calculé sur la base d'une méthodologie pondérée par actif sous gestion, sans qu'aucun minimum d'engagement d'investissements durables ne soit requis pour les fonds sous-jacents. À ce titre, une approche en transparence est appliquée afin de calculer la proportion minimale d'investissement durable du produit financier en fonction des données déclarées par les fonds sous-jacents.

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs, la société de gestion s'appuie sur les méthodologies et les engagements d'investissements durables déclarés par les sociétés de gestion desdits fonds et/ou les fournisseurs d'indices qui ont été eux-mêmes sélectionnés par l'équipe d'analyse interne dédiée.

Lors d'investissement en lignes directes ou dans des fonds actifs internes, la société de gestion utilise sa méthodologie propriétaire sur les investissements durables comme décrite ci-dessus.

La part des investissements du produit financier considérés par le Règlement SFDR comme des investissements durables contribue dans les proportions décrites à la question sur l'allocation des actifs aux objectifs environnementaux définis dans le Règlement européen sur la taxonomie en vigueur à ce jour : atténuation du changement climatique et/ou adaptation au changement climatique.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les standards établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs sélectionnés par l'équipe d'analyse interne, la société de gestion s'appuie sur les données des sociétés de gestion desdits fonds pour analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en accord avec les exigences réglementaires.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que les investissements durables prennent en compte l'ensemble des principaux indicateurs d'incidence négative du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 en mettant systématiquement en oeuvre, dans son processus d'investissement, les piliers de son approche de la durabilité définis dans la Stratégie globale « Sustainability » (GSS) de BNP Paribas Asset Management et indiqué plus en détail ci-dessous : Politique RBC, Intégration ESG ; Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : Les « 3Es » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive)).

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs, la société de gestion s'appuie sur les données des sociétés de gestion externes ou des fournisseurs d'indice pour la prise en compte des principaux indicateurs d'incidence négative.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillé :

Les investissements durables font l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas. En cas de manquement grave et répété à ces principes, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne. Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance », le cas échéant.

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs sélectionnés par l'équipe d'analyse interne, la société de gestion s'appuie sur les données déclarées par les sociétés de gestion desdits fonds pour la conformité aux normes et conventions internationales mentionnées ci-dessus.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Lors d'investissement dans des fonds actifs externes et des fonds passifs, sélectionnés par l'équipe d'analyse interne, la société de gestion s'appuie sur les données de sociétés de gestion externes pour la considération des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Les investissements dans des fonds internes actifs mettent systématiquement en œuvre, dans leur processus d'investissement, les piliers d'investissement responsable définis dans la GSS.

Ces piliers sont régis par des politiques à l'échelle de l'entreprise qui définissent des critères d'identification, d'examen et de priorisation ainsi que de gestion ou d'atténuation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les émetteurs.

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilités causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaires et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir tous les processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les mesures visant à gérer ou à atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dépendent de la gravité et de l'importance de ces impacts. Ces mesures s'appuient sur la Politique RBC, les Règles d'intégration ESG et la Politique d'engagement et de vote, qui comprennent les dispositions suivantes :

- Exclusion des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales et des émetteurs impliqués dans des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement
- Dialogue avec les émetteurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les incidences négatives potentielles
- Vote lors des assemblées générales annuelles des sociétés en portefeuille pour promouvoir une bonne gouvernance et faire progresser les questions environnementales et sociales
- S'assurer que tous les titres inclus dans le portefeuille sont associés à des recherches ESG

concluantes

- Gérer les portefeuilles en s'assurant que leur note ESG globale dépasse celui de l'indice de référence

Sur la base de l'approche ci-dessus et en fonction de la composition du portefeuille du produit financier (i.e le type d'émetteur), le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur les facteurs de durabilité :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

La Déclaration SFDR de BNPP AM : « intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.
SFDR: Sustainability-related disclosures - BNP Paribas

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir au 31.03.2026

Investissements les plus importants **	Secteur	% d'actifs*	Pays**
BNPP E JPM ESG EMBI GDC T I C	Autres	9.79%	Luxembourg
BNPP E CORP BD SRI PAB 3-5Y T I C	Autres	9.57%	Luxembourg
BNPP E JPM TT EMU GB IG 3-5Y T I C	Autres	9.51%	Luxembourg
BNPP MOIS ISR I C	Liquidités	9.01%	France
BNPP E MSCI EUROPE MIN TE C ETF-E	Autres	8.09%	Luxembourg
BNPP FD EURO INFL-LINKED BD I C	Autres	6.81%	Luxembourg
BNPP E CORP BD SRI PAB 1-3Y T I C	Autres	5.99%	Luxembourg
BNPP FD SUST EURO CORP BD I C	Autres	4.99%	Luxembourg
BNPP E CORP BD SRI PAB T I C	Autres	4.78%	Luxembourg
BNPP E MSCI USA MIN TE TP USD C	Autres	4.00%	États-Unis
BNPP E EUR HIGH YIELD SFF T I C	Autres	3.97%	Luxembourg
BNPP ACTIONS PME ETI ISR P C	Autres	3.68%	France
BNPP E MSCI JAPAN ESG FMTE CAP ETF-E	Autres	3.20%	Luxembourg
BNPP EASY MSCI EMERG MRKTS EX CW TRCK CLSC	Autres	2.12%	Luxembourg
BNPP E JPM ESG EMU GB IG T I C	Autres	2.09%	Luxembourg

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculée au 31/03/2026.
Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.
* Toute différence de pourcentage avec les portefeuilles des états financiers résulte d'une différence d'arrondis.
** Toute différence avec les relevés de portefeuille ci-dessus provient de l'utilisation de différentes sources de données

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs ?

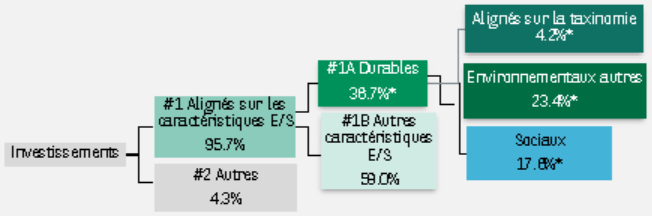
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier est de : **95.7%**

La proportion d'investissements durables (#1A Durables) est de **36.7%**

Dans le cadre d'investissement en fonds externes, la société de gestion s'appuie sur les méthodologies développées par les sociétés de gestion externes pour déterminer quels sont les investissements durables.

La proportion restante des investissements est principalement utilisée de la manière décrite dans la question :" Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?".



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :
- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

***Un titre en portefeuille qualifié d'investissement durable peut, compte tenu de l'ensemble de ses activités, à la fois contribuer à un objectif social et à un objectif environnemental (aligné ou non avec la taxonomie de l'UE) et les chiffres indiqués en tiennent compte. Pour autant un même émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois au titre des investissements durables (#1A Durables).**

● *Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?*

Secteurs (Niveau 2)	% d'actifs
Autres	85.87%
Liquidités	12.51%
Consommation à Vitamants	1.27%
Produits dérivés	-0.65%

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculée au 31/03/2026. Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'engageait pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE, mais en a toutefois réalisés.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés avec la Taxonomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La société de gestion utilise des données provenant de fournisseurs tiers pour mesurer la proportion d'investissements qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE. Les fournisseurs recueillent les données déclarées par les entreprises et peuvent utiliser des informations équivalentes lorsqu'elles ne sont pas facilement accessibles dans les informations rendues publiques. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les fournisseurs de données de BNPP AM, veuillez consulter le document suivant : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/0EE37EC2-8612-48A5-8AA1-D5C09CCB58DD

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la Taxonomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxonomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la Taxonomie de l'UE.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement sur la Taxonomie) n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire, et de gestion des déchets.

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE [1] ?*

☒ **Oui:**

☐ **Gaz fossile** ☒ **Energie nucléaire**

☐ **Non:**

[1] **Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.**

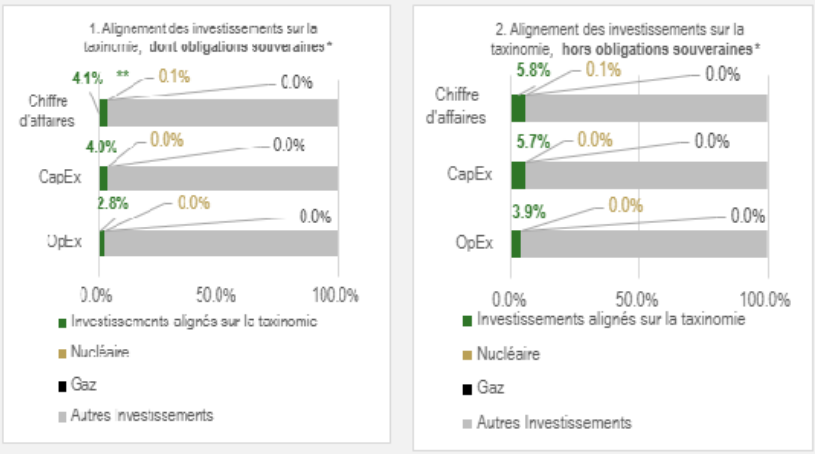
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investisseurs du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines*

*** Alignement taxinomie réelle*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxonomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

	Chiffre d'affaires	Capex	Opex
2022*	2.5%	/	/
2023**	3.3%	/	/
2024***	3.9%	3.9%	2.7%
2025***	4.1%	4.0%	2.8%

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable
** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée par trimestre.
***Les chiffres publiés sont exprimés en moyenne trimestrielle pondérée, sur base de l'actif sous gestion

La proportion d'activités économiques alignées avec la Taxonomie de l'UE exprimée en CapEx ou OpEx n'est pas indiquée en 2022 et 2023 compte tenu du niveau actuel de données dont dispose la société de gestion à ces dates-là.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 202/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxonomie est de **23.4%.**

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la Taxonomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sur le plan social représentent **17.6%** du produit financier.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

La proportion restante des investissements peut inclure :

- pour les investissements dans des fonds internes, la proportion d'actifs qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ou
- pour les fonds externes, la proportion d'actifs qui ne respectent pas les standards minimums établis pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds sous-jacent conformément aux données déclarées par les sociétés de gestions des fonds externes
- Des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier. En outre, Ces investissements sont, le cas échéant, effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- La politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie
- La Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Lors d'investissements en lignes directes ou dans des fonds actifs internes, le produit financier doit se conformer à la Politique RBC de BNP Paribas Asset Management en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement

- Le produit financier doit investir au moins 75% de ses actifs via des fonds internes et/ou externes actifs et/ou passifs dans des fonds catégorisés article 8 ou article 9 selon le Règlement SFDR

- Le produit financier doit investir au moins 30% de ses actifs dans des « investissements durables » définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « investissement durable » sont indiqués à la question ci-dessus «Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?» et les seuils quantitatifs et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site internet de la société de gestion

En outre, la société de gestion a mis en place une politique de vote et d'engagement. Plusieurs exemples d'engagements sont détaillés dans la section vote et engagement du rapport intitulé Rapport Sustainability. Ces documents sont accessibles au lien suivant : Sustainability - BNPP AM France investisseur privé

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

* * *

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2025, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion) [13].

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM Europe ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V) :

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de **BNPP AM Europe**[14]	1 299	175 351	56 965

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM Europe dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc *« Collaborateurs Régulés »*[15] (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V) :

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de **BNPP AM Europe** :	*203*	*48 545*
dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens	*167*	*34 562*

Autres informations :

[13] NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

[14] Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 5 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 990k EUR et 357k EUR.
- 252 collaborateurs de la succursale belge, dont 9 ont le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 26 250k EUR et 4 433k EUR.
- 26 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 208k EUR et 2 288k EUR.
- 51 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 670k EUR et 1 877k EUR.
- 61 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 11 ont le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 10 590k EUR et 2 888k EUR.

[15] La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

➢ **Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM Europe :**

	Nombre de fonds (31.12.2025)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2025
OPCVM Fonds d'Investissement Alternatifs	187 304	101 63

- En 2025, 44,62k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM Europe présents au 31.12.2025.

- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2024, a été réalisé entre Avril et Mai 2025. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés.
- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management Europe est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE (BNPP AM EUROPE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Le conseil d'administration surveille de près la situation géopolitique et son impact sur les perspectives globales et les risques de marché et financier afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

* * *

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Déclaration du choix des modalités d'exercice
(Article L225-37-4, alinéa 4 du Code de commerce)

Conformément à la réglementation et aux statuts de la SICAV (Article 20) la direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, par le Président du Conseil d'Administration.

Déclaration des conventions réglementées
(Article L225-37-4, alinéa 2 du Code de commerce)

Conformément à la réglementation il est déclaré qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune convention répondant à la définition suivante n'a été conclue :

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Déclaration – Tableau des délégations
(Article L225-37-4, alinéa 3 du Code de commerce)

Conformément à la réglementation il est déclaré qu'au 31 mars 2026 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

LISTE DES AUTRES MANDATS EXERCES
(EXERCICE 2025-2026)

Monsieur Jean-Irénée DERIES
Président Directeur Général

Néant

Monsieur Michael HERSKOVICH
Administrateur

Néant

Monsieur P. D'ARVISENET
Administrateur

Néant

Madame Agathe BURET
Administrateur

Néant

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2031-2033

Madame Julia KRISTOF
Administrateur

Néant

Madame Valérie MORAGLIA
Administrateur

Néant

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers	**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**121,890,580.94**	**203,102,672.13**
OPCVM	121,890,580.94	203,102,672.13
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**396,846.71**	**2,528,248.51**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**122,287,427.65**	**205,630,920.64**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**3,318,672.13**	**6,327,030.47**
Comptes financiers	**860,918.52**	**1,924,532.35**
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**4,179,590.65**	**8,251,562.82**
TOTAL ACTIF I+II	**126,467,018.30**	**213,882,483.46**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Capitaux propres :	**-**	**-**
Capital	118,919,600.98	204,452,208.89
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	6,551,648.12	1,904,762.18
Capitaux propres I :	125,471,249.10	206,356,971.07
Passifs de financement II	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**125,471,249.10**	**206,356,971.07**
Passifs éligibles :	**-**	**-**
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	538,247.98	356,725.58
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**538,247.98**	**356,725.58**
Autres passifs :	**-**	**-**
Dettes et comptes d'ajustement passifs	141,301.13	7,168,786.81
Concours bancaires	316,220.09	-
Sous-total autres passifs IV	**457,521.22**	**7,168,786.81**
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	**126,467,018.30**	**213,882,483.46**

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Revenus financiers nets	**-**	**-**
Produits sur opérations financières	**-**	**-**
Produits sur actions	1,345.45	98.86
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	66,074.32	88,916.55
Sous-total Produits sur opérations financières	**67,419.77**	**89,015.41**
Charges sur opérations financières	**-**	**-**
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-17,707.51	-8,790.52
Sous-total charges sur opérations financières	**-17,707.51**	**-8,790.52**
Total Revenus financiers nets (A)	**49,712.26**	**80,224.89**
Autres produits :	**-**	**-**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres Charges :	**-**	**-**
Frais de gestion de la société de gestion	-1,475,114.60	-1,855,010.38
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-962.67	-763.40
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	**-1,476,077.27**	**-1,855,773.78**
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	**-1,426,365.01**	**-1,775,548.89**

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2031-2033

Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**323,645.02**	**2,475.17**
Sous-total Revenus nets I = C + D	**-1,102,719.99**	**-1,773,073.72**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	**-**	**-**
Plus et moins-values réalisées	15,759,596.81	8,217,528.53
Frais de transactions externes et frais de cession	-296,572.95	-298,210.01
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**15,463,023.86**	**7,919,318.52**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-4,324,731.67**	**-16,897.41**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**11,138,292.19**	**7,902,421.11**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	**-**	**-**
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-2,214,258.78	-4,260,910.31
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**-2,214,258.78**	**-4,260,910.31**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**-1,269,665.30**	**36,325.10**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**-3,483,924.08**	**-4,224,585.21**
Acomptes :	**-**	**-**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**6,551,648.12**	**1,904,762.18**

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2031-2033

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du compartiment est d'appliquer une stratégie d'allocation dynamique et diversifiée sur tous types de classes d'actifs, par le biais d'OPC ou d'investissements directs. L'objectif de volatilité évolue annuellement selon un schéma prédéfini.

Le type de gestion de ce compartiment est dit « à volatilité cible décroissante ».

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C	28.3901	26.1556	28.0265	28.3758	**30.0601**
Actif net (en k EUR)	46,883.50	44,833.54	44,362.93	50,044.02	**25,170.54**
Nombre de titres					
Actions C	1,651,399.4951	1,714,105.2055	1,582,891.3222	1,763,614.5275	**837,337.8791**

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Actions C	0.30	-0.90	0.13	1.08	**2.66**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Actions C	-0.13	-0.09	-0.08	-0.15	**-0.14**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C	27.7205	25.3859	27.0402	27.2189	**28.6943**
Actif net (en k EUR)	99,205.37	116,438.16	132,299.80	133,187.16	**100,300.71**
Nombre de titres					
Actions C	3,578,771.6376	4,586,723.1088	4,892,697.2935	4,893,178.3752	**3,495,492.0151**

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Actions C	0.30	-0.87	0.12	1.04	**2.54**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Actions C	-0.30	-0.25	-0.23	-0.30	**-0.28**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025
Valeur liquidative (en EUR)				
Actions C	114.0379	105.6839	113.9109	115.9898
Actif net (en k EUR)	7,083.00	13,451.20	18,137.36	23,125.78
Nombre de titres				
Actions C	62,110.9642	127,277.5642	159,224.0342	199,377.6342

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes				
Actions C	1.23	-3.63	0.53	4.42
Capitalisation unitaire sur revenus				
Actions C	0.15	0.22	0.27	0.03

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2031-2033

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

NOM DES COMPARTIMENTS	CARACTERISTIQUES / ACTIONS	CODES ISIN	AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES	DEVISE DE LIBELLE	FRACTIONNEMENT DES ACTIONS*	MONTANT MINIMUM DES SOUSCRIPTIONS*
BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2031-2033	Catégorie d'actions « Classic »	FR0011351717	Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	Euro	Dix-Millième	L'équivalent en euro d'un dix-millième d'action
	Catégorie d'actions « I »	FR0011351667				*Voir définition de la catégorie « I »*
	Catégorie d'actions « X »	FR0013450624				L'équivalent en euro d'un dix-millième d'action
	Catégorie d'actions « RE »	FR0013450608				L'équivalent en euro d'un dix-millième d'action

* *Depuis le 7 novembre 2013, les actions sont fractionnées en dix-millièmes (fractionnement en millièmes avant cette date).*

Le tableau ci-dessus extrait du prospectus indique l'Action « RE » non encore démarrée et l'Action « X » rachetée.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Le compartiment BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2031-2033 de la SICAV est destiné aux souscripteurs suivants, compte tenu des catégories d'actions définies ci-dessous :

* **Catégorie d'actions** « **Classic** » : actions offertes à tous les souscripteurs personnes physiques et morales.

* **Catégorie d'actions** « **I** » : actions réservées aux OPCVM du Groupe BNP Paribas et/ou aux filiales du Groupe BNP Paribas dans le cadre de leur activité commerciale de mise en place :

- d'un contrat d'assurance collective au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) souscrivant pour un montant initial minimum de 100 000 euros (hors éventuelle commission de souscription) dans la SICAV (tous compartiments confondus) ou au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) comptant au moins un effectif total de 500 salariés lors de leur première souscription.

- et/ou d'un Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCO) ou d'un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) souscrivant pour un montant initial minimum de 1 million d'euros en nombre entier ou en fraction d'action après arrondi au dix-millième* inférieur dans la SICAV (tous compartiments confondus) ou au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) comptant au moins un effectif total de 500 salariés lors de leur première souscription.

* **Catégorie d'actions** « X » : actions réservées aux OPC gérés par BNPP AM.

* **Catégorie d'actions** « RE » : actions réservées aux filiales du Groupe BNP Paribas dans le cadre de leur activité commerciale de mise en place d'un Plan d'Epargne Retraite Individuel (PERin)

* ***Depuis le 7 novembre 2013, les actions sont fractionnées en dix-millièmes (fractionnement en millièmes avant cette date).***

Ce compartiment s'adresse de façon privilégiée aux investisseurs dont le départ à la retraite est prévu entre 2031 et 2033.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment de la SICAV par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à l'horizon de son départ en retraite, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce compartiment.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)
Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : cours de clôture jour.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :
- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.
L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.
Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.
L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.
Cas particulier : Floor : ces options sont valorisées par des contreparties tierces à partir d'un modèle d'actualisation Marked-to-market basé sur une volatilité et une courbe de taux de marché vérifiées par le gérant et pris à la clôture du marché chaque jeudi.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :
- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.
L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

L'évaluation des swaps d'indice, calculée par l'équipe « OTC pricing & Services », est utilisée pour le calcul de la valeur liquidative après contrôle de cohérence avec la valorisation de la contrepartie si elle est reçue dans les délais. En cas de non-disponibilité ou d'incohérence, OTC pricing et Services se rapproche de la contrepartie pour identifier et résoudre les problèmes.
L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Crédit Défault Swaps (CDS) : Le cours d'évaluation émane d'un contributeur qui nous est fourni par la société de gestion.
L'engagement hors bilan des CDS correspond à la valeur nominale.

Mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing

La SICAV a choisi de mettre en place un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing*.

Le mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing* consiste à faire supporter, en cas de souscriptions ou de rachats d'actions significatifs, aux actionnaires du compartiment concerné à l'origine de ces souscriptions ou rachats les coûts de réaménagement du portefeuille du compartiment concerné (frais liés à l'achat ou à la vente de titres générés par les mouvements de passif du compartiment concerné).

La valeur liquidative du compartiment concerné est ajustée à la hausse (en cas de souscription nette) ou à la baisse (en cas de rachat net) pour protéger les actionnaires présents dans le compartiment de l'effet de dilution de la performance généré par les coûts de réaménagement du portefeuille.

Le *swing pricing* vise à réduire pour les actionnaires détenant des actions du compartiment concerné les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux nouvelles entrées (souscriptions) ou aux nouvelles sorties (rachats) dans le compartiment concerné.
La SICAV calcule une valeur liquidative ajustée lorsque le montant net des souscriptions ou des rachats sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment concerné, centralisés un jour de calcul de la valeur liquidative, dépasse un seuil prédéterminé par la SICAV (seuil de déclenchement) en fonction des conditions de marché. La valeur liquidative supportant ces ordres de souscription ou de rachat sera alors ajustée à la hausse, dans le cas de souscriptions nettes, ou à la baisse, dans le cas de rachats nets, à l'aide d'un pourcentage d'ajustement (facteur d'ajustement) fixé par la société de gestion.

La société de gestion a adopté une politique d'application du mécanisme de *swing pricing* qui définit les mesures organisationnelles et administratives ainsi que les conditions d'application du seuil de déclenchement et du facteur d'ajustement (politique de *swing pricing*). Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont revus périodiquement par la société de gestion.

Frais de fonctionnement et de gestion

Définition générale : Ces frais recouvrent les frais de gestion financière, les frais de fonctionnement et autres services et les frais indirects maximums (commissions et frais de gestion).

A ces frais peuvent s'ajouter des commissions de surperformance qui rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le compartiment de la SICAV a dépassé son objectif de performance.

Une partie des frais facturés peut également être destinée à rémunérer le(s) distributeur(s) du compartiment au titre de son (leur) activité de conseil et de placement (entre 28% et 65% selon le(s) distributeur(s) et le type de parts).

FRAIS FACTURES AU COMPARTIMENT		ASSIETTE	TAUX / BAREME
FRAIS DE GESTION FINANCIERE		Actif net	Catégorie d'actions « Classic » et « RE »: 1,20 % maximum TTC Catégorie d'actions « I » : 0,60 % maximum TTC Catégorie d'actions « X » : 0,05% TTC maximum
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES SERVICES *(**)*		Actif net	Catégories d'actions « Classic », « RE », « I » et « X » : 0,10% TTC maximum *(*)*
FRAIS INDIRECTS MAXIMUMS	COMMISSIONS (SOUSCRIPTION ET RACHAT)	Valeur liquidative X nombre d'actions	5% TTC maximum
	FRAIS DE GESTION	Actif net	1,20% TTC maximum
COMMISSION DE SURPERFORMANCE		/	Néant

Le tableau ci-dessus extrait du prospectus indique les frais de l'action RE non encore démarrée et l'Action « X » rachetée.

(*) Ce taux peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs et tout dépassement de ce taux est pris en charge par le gestionnaire financier par délégation.
(**) *Les frais de fonctionnement et autres services peuvent comprendre les frais suivants :*
- *Frais d'enregistrement et de référencement des fonds*
- *Frais d'information clients et distributeurs*
- *Frais des données à l'exclusion des frais de recherches et de données financières et extra-financières à usage de la gestion financière*
- *Frais de dépositaire, conservateur, centralisateur, agent de transfert, délégataire de la gestion administrative et comptable, juridiques, audit, fiscalité, etc.*
- *Frais liés au respect d'obligations règlementaires*
- *Frais opérationnels*
- *Frais liés à la connaissance du client*

Autres frais pouvant être facturés au compartiment : les coûts exceptionnels et non récurrents liés à un recouvrement des créances ou à une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de *class action).*

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :
1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation pour l'action Classic.
Capitalisation pour l'action I.

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour l'action Classic.
Capitalisation pour l'action I.

Changements affectant le compartiment

25/08/2025 : Rachat total de l'Action X.

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	**206,356,971.07**	**194,800,085.60**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) [1]	24,346,888.64	32,852,434.02
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-117,055,010.64	-23,178,407.87
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-1,426,365.01	-1,775,548.89
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	15,463,023.86	7,919,318.52
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-2,214,258.82	-4,260,910.31
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes [2]	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes [2]	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	**125,471,249.10**	**206,356,971.07**

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.
[2] Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

	Exercice 31/03/2026
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	**Nombre de titres**
Catégorie de classe I (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	414,263.2285
Nombre de titres rachetés	1,340,539.8769
Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	368,905.4995
Nombre de titres rachetés	1,766,591.8596
Catégorie de classe X (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	15,003.5800
Nombre de titres rachetés	214,381.2142
Commissions de souscription et/ou de rachat	**Montant (EUR)**
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Code ISIN de l'action	Libellé de l'action	Affectation des sommes distribuables	Devise de l'action	Actif net de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
FR0011351667	I	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	25,170,539.01	837,337.8791	30.0601
FR0011351717	Classic	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	100,300,710.09	3,495,492.0151	28.6943

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays	Pays	Pays	Pays	Pays
Actif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	18,619.78					
Options	-9,015.23					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	**9,604.55**					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
	+/-	< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	860.92	-	-	-	860.92
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-316.22	-	-	-	-316.22
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		2,455.59	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		**2,455.59**	**-**	**-**	**544.70**

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	860.92	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-316.22	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-1,057.50	-3,001.18	6,514.27
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	**544.70**	**-**	**-1,057.50**	**-3,001.18**	**6,514.27**

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	NOK	DKK	SEK	CHF	Autres devises
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	910.58
Comptes financiers	-	-	-	-	860.92
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	1,440.32	11,003.26
Devises à livrer	-456.61	-508.76	-1,019.79	-3,525.12	-36,768.13
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
TOTAL	**-456.61**	**-508.76**	**-1,019.79**	**-2,084.79**	**-23,993.38**

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs éligibles : Loans	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS	396.85	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces BNP PARIBAS (OTC BILAT)	250.00	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS		538.25
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	BNP Paribas Asset Management Europe SAS	Money Market	France	EUR	11,300,013.01
FR0013368446	BNP PARIBAS ACTIONS PME ETI ISR 24C	BNP Paribas Asset Management Europe SAS	Equity	France	EUR	4,616,662.47
LU0111549050	BNPP EURO GOVERNMENT BOND ICA	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	2,617,824.04
LU0190305473	BNPP EURO INFLATION LINKED BOND ICA	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	8,547,510.22
LU0265317569	BNPP SUSTAINABLE EURO CORPORATE BD ICA	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	6,259,320.19
LU0823381016	BNPP EURO HIGH YIELD BOND ICA	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	1,958,341.08
LU1291092200	BNPP EASY JPM SCRND EMBI GLB DIV COM 9IC	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	USD	12,283,084.08
LU1291093273	BNPP EASY JPM TILTED EMU GVT BOND IG 9IC	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	2,622,112.71
LU1291097779	BNPP EASY MSCI EMERGING MIN TE 9IE	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	2,663,446.19
LU1291099718	BNPP EASY MSCI EUROPE MIN TE 9IL	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	10,151,899.46
LU1291102447	BNPP EASY MSCI JAPAN MIN TE 9IL	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	4,018,219.02
LU1620157534	BNPP GREEN BOND ICA	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	1,962,159.88
LU1862449235	BNPP EASY EUR CORP BOND SRI PAB	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	6,000,474.92
LU1953136873	BNPP EASY ECPI CIRCULAR ECO LEADERS 9PC	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	1,882,624.18
LU2008760758	BNPP EASY EUR CORP BOND SRI PAB 1-3Y	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	7,511,367.33
LU2008761210	BNPP EASY EUR CORP BOND SRI PAB 3-5Y	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	12,008,720.21
LU2008763182	BNPP EASY JPM TLTD EMU GVT BD IG3-5Y 9IC	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	11,927,153.40

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2031-2033

LU2244386996	BNPP EASY EUR HGH YLD SRI FOSS FREE	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	4,981,361.56
LU2355551826	BNPP SOCIAL BOND ICA	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	1,970,066.71
LU2607531006	BNPP EASY MSCI USA MIN TE C17	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	USD	5,019,686.21
LU2616774076	BNP EASY US CORP SRI	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	USD	1,588,534.07
TOTAL						**121,890,580.94**

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/03/2026
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit EUR	403,281.00
Déposit autres devises	910,575.48
Collatéraux espèces	250,000.00
Autres débiteurs divers	1,754,815.65
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	**3,318,672.13**
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Frais et charges non encore payés	128,718.24
Autres créditeurs divers	12,582.89
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	**141,301.13**

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	264,711.02	0.52
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,210,795.49	1.01
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe X (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	570.76	0.01
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/03/2026
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

	Exercice 31/03/2026
Immobilisations	
Valeur des immobilisations	-
Amortissement des immobilisations	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	121,890,580.94
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-123,585.18	-272,580.09
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-123,585.18**	**-272,580.09**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-123,585.18	-272,580.09
Total	**-123,585.18**	**-272,580.09**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	2,230,540.36	1,914,042.95
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**2,230,540.36**	**1,914,042.95**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	2,230,540.36	1,914,042.95
Total	**2,230,540.36**	**1,914,042.95**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2031-2033

Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-979,134.81	-1,507,136.08
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-979,134.81**	**-1,507,136.08**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-979,134.81	-1,507,136.08
Total	**-979,134.81**	**-1,507,136.08**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	8,907,751.83	5,105,899.06
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**8,907,751.83**	**5,105,899.06**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	8,907,751.83	5,105,899.06
Total	**8,907,751.83**	**5,105,899.06**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2031-2033

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	6,642.45
Sommes distribuables au titre du revenu net	**6,642.45**
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	6,642.45
Total	**6,642.45**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	882,479.10
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**882,479.10**
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	882,479.10
Total	**882,479.10**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**121,890,580.94**	**97.15**
OPCVM				**121,890,580.94**	**97.15**
BNP EASY US CORP SRI	158,618	11.54	USD	1,588,534.07	1.27
BNP PARIBAS ACTIONS PME ETI ISR 24C	41,022.414	112.54	EUR	4,616,662.47	3.68
BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	448.832	25,176.49	EUR	11,300,013.01	9.01
BNPP EASY ECPI CIRCULAR ECO LEADERS 9PC	9,361.604	201.10	EUR	1,882,624.18	1.50
BNPP EASY EUR CORP BOND SRI PAB	57,115.015	105.06	EUR	6,000,474.92	4.78
BNPP EASY EUR CORP BOND SRI PAB 1-3Y	70,797.637	106.10	EUR	7,511,367.33	5.99
BNPP EASY EUR CORP BOND SRI PAB 3-5Y	117,782.782	101.96	EUR	12,008,720.21	9.57
BNPP EASY EUR HGH YLD SRI FOSS FREE	45,336.789	109.87	EUR	4,981,361.56	3.97
BNPP EASY JPM SCRND EMBI GLB DIV COM 9IC	84.822	166,850.22	USD	12,283,084.08	9.79
BNPP EASY JPM TILTED EMU GVT BOND IG 9IC	19.969	131,309.16	EUR	2,622,112.71	2.09
BNPP EASY JPM TLTD EMU GVT BD IG3-5Y 9IC	122,825.616	97.11	EUR	11,927,153.40	9.51
BNPP EASY MSCI EMERGING MIN TE 9IE	192,529	13.83	EUR	2,663,446.19	2.12
BNPP EASY MSCI EUROPE MIN TE 9IL	557,717	18.20	EUR	10,151,899.46	8.09
BNPP EASY MSCI JAPAN MIN TE 9IL	230,417	17.44	EUR	4,018,219.02	3.20
BNPP EASY MSCI USA MIN TE C17	1,127.681	5,128.83	USD	5,019,686.21	4.00
BNPP EURO GOVERNMENT BOND ICA	12,787.339	204.72	EUR	2,617,824.04	2.09
BNPP EURO HIGH YIELD BOND ICA	6,572.276	297.97	EUR	1,958,341.08	1.56
BNPP EURO INFLATION LINKED BOND ICA	50,568.007	169.03	EUR	8,547,510.22	6.81
BNPP GREEN BOND ICA	20,936.405	93.72	EUR	1,962,159.88	1.56
BNPP SOCIAL BOND ICA	19,532.686	100.86	EUR	1,970,066.71	1.57
BNPP SUSTAINABLE EURO CORPORATE BD ICA	38,180.555	163.94	EUR	6,259,320.19	4.99
Instruments financiers à terme				**-141,401.27**	**-0.11**
Futures				**-675,889.03**	**-0.54**
EURO-BOBL FUTURE 08/06/2026	-26.00	115.43	EUR	25,190.00	0.02
EURO-BTP FUTURE 08/06/2026	17.00	116.28	EUR	-90,100.00	-0.07
EURO-BUND FUTURE 08/06/2026	13.00	125.39	EUR	-48,880.00	-0.04
EURO OAT FUTURE FRENCH GOVT 08/06/2026	18.00	118.69	EUR	-82,980.00	-0.07
EURO-SCHATZ FUTURE 08/06/2026	-10.00	105.75	EUR	-1,400.00	-
LIQUIDITY SCREENED EURO HY 19/06/2026	76.00	304.14	EUR	-52,592.00	-0.04
MSCI EMERGING MARKETS INDEX 19/06/2026	59.00	1,454.60	USD	-115,214.37	-0.09
MSCI EUROPE SMALL CAP NET TR 19/06/2026	31.00	632.40	EUR	-27,993.00	-0.02
S&P 500 E-MINI FUTURE 18/06/2026	32.00	6,570.75	USD	-160,666.55	-0.13
STXE6ESGX EURP 19/06/2026	184.00	207.10	EUR	-108,560.00	-0.09
US 10YR NOTE FUT (CBT) 18/06/2026	8.00	111.05	USD	-12,693.11	-0.01

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Options				**139,321.88**	**0.11**
PUT S&P 500 E-MINI FUTURE 30/04/2026 605	4.00	41.50	USD	7,203.61	0.01
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/06/2026 550	-18.00	4.83	USD	-7,537.75	-0.01
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/06/2026 600	26.00	10.29	USD	23,231.20	0.02
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 610	-11.00	21.20	USD	-20,244.32	-0.02
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 630	10.00	26.27	USD	22,799.86	0.02
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 640	14.00	29.18	USD	35,449.58	0.03
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/12/2026 625	9.00	31.68	USD	24,745.70	0.02
PUT STOXX 600(SXXP) 18/09/2026 520	34.00	13.67	EUR	23,239.00	0.02
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 485	31.00	4.42	EUR	6,851.00	0.01
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 500	-22.00	5.62	EUR	-6,182.00	-
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 550	44.00	13.53	EUR	29,766.00	0.02
Appels de marge				**675,889.01**	**0.54**
Change à terme				**-280,723.13**	**-0.22**
Achat CHF 477000 Vente EUR 523642.4	477,000.00	0.92	CHF	-7,850.78	-0.01
Achat CHF 477000 Vente EUR 523642.4	-523,642.40	0.92	EUR	-	-
Achat CHF 855000 Vente EUR 927547.17	855,000.00	0.92	CHF	-3,015.01	-
Achat CHF 855000 Vente EUR 927547.17	-927,547.17	0.92	EUR	-	-
Achat EUR 1043594.99 Vente SEK 11192000	1,043,594.99	10.97	EUR	23,807.09	0.02
Achat EUR 1043594.99 Vente SEK 11192000	-11,192,000.00	10.97	SEK	-	-
Achat EUR 1109002.92 Vente GBP 965000	1,109,002.92	0.87	EUR	5,589.74	-
Achat EUR 1109002.92 Vente GBP 965000	-965,000.00	0.87	GBP	-	-
Achat EUR 1836353.63 Vente USD 2142000	1,836,353.63	1.15	EUR	-20,957.68	-0.02
Achat EUR 1836353.63 Vente USD 2142000	-2,142,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 2967163.53 Vente CHF 2747000	2,967,163.53	0.92	EUR	-3,233.94	-
Achat EUR 2967163.53 Vente CHF 2747000	-2,747,000.00	0.92	CHF	-	-
Achat EUR 23968951.91 Vente USD 28150000	23,968,951.91	1.15	EUR	-439,691.09	-0.35
Achat EUR 23968951.91 Vente USD 28150000	-28,150,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 4011566.53 Vente GBP 3496000	4,011,566.53	0.87	EUR	14,123.54	0.01
Achat EUR 4011566.53 Vente GBP 3496000	-3,496,000.00	0.87	GBP	-	-
Achat EUR 433147.92 Vente NOK 5130000	433,147.92	11.24	EUR	-23,459.28	-0.02
Achat EUR 433147.92 Vente NOK 5130000	-5,130,000.00	11.24	NOK	-	-
Achat EUR 5422698.14 Vente JPY 989310000	5,422,698.14	183.16	EUR	21,380.54	0.02
Achat EUR 5422698.14 Vente JPY 989310000	-989,310,000.00	183.16	JPY	-	-
Achat EUR 509166.88 Vente DKK 3801000	509,166.88	7.47	EUR	405.82	-
Achat EUR 509166.88 Vente DKK 3801000	-3,801,000.00	7.47	DKK	-	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Achat EUR 562740.65 Vente CHF 513000	562,740.65	0.92	EUR	8,021.36	0.01
Achat EUR 562740.65 Vente CHF 513000	-513,000.00	0.92	CHF	-	-
Achat GBP 1068000 Vente EUR 1220330.15	1,068,000.00	0.87	GBP	856.67	-
Achat GBP 1068000 Vente EUR 1220330.15	-1,220,330.15	0.87	EUR	-	-
Achat GBP 472000 Vente EUR 544293.62	472,000.00	0.87	GBP	-4,593.08	-
Achat GBP 472000 Vente EUR 544293.62	-544,293.62	0.87	EUR	-	-
Achat JPY 155012000 Vente EUR 839748.79	155,012,000.00	183.16	JPY	6,567.37	0.01
Achat JPY 155012000 Vente EUR 839748.79	-839,748.79	183.16	EUR	-	-
Achat USD 1424000 Vente EUR 1228432.34	1,424,000.00	1.15	USD	6,306.83	0.01
Achat USD 1424000 Vente EUR 1228432.34	-1,228,432.34	1.15	EUR	-	-
Achat USD 664000 Vente EUR 577232.19	664,000.00	1.15	USD	-1,483.03	-
Achat USD 664000 Vente EUR 577232.19	-577,232.19	1.15	EUR	-	-
Achat USD 7595000 Vente EUR 6449062.81	7,595,000.00	1.15	USD	136,501.80	0.11
Achat USD 7595000 Vente EUR 6449062.81	-6,449,062.81	1.15	EUR	-	-
Créances				**3,318,672.13**	**2.64**
Dettes				**-141,301.13**	**-0.11**
Autres comptes financiers				**544,698.43**	**0.43**
TOTAL ACTIF NET			**EUR**	**125,471,249.10**	**100.00**

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Type d'opération	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant**	**Devise**	**Montant**
Change à terme						
Achat CHF 477000 Vente EUR 523642.4	-	-7,850.78	CHF	515,791.62	EUR	-523,642.40
Achat CHF 855000 Vente EUR 927547.17	-	-3,015.01	CHF	924,532.16	EUR	-927,547.17
Achat EUR 1043594.99 Vente SEK 11192000	23,807.09	-	EUR	1,043,594.99	SEK	-1,019,787.90
Achat EUR 1109002.92 Vente GBP 965000	5,589.74	-	EUR	1,109,002.92	GBP	-1,103,413.18
Achat EUR 1836353.63 Vente USD 2142000	-	-20,957.68	EUR	1,836,353.63	USD	-1,857,311.31
Achat EUR 2967163.53 Vente CHF 2747000	-	-3,233.94	EUR	2,967,163.53	CHF	-2,970,397.47
Achat EUR 23968951.91 Vente USD 28150000	-	-439,691.09	EUR	23,968,951.91	USD	-24,408,643.00
Achat EUR 4011566.53 Vente GBP 3496000	14,123.54	-	EUR	4,011,566.53	GBP	-3,997,442.99
Achat EUR 433147.92 Vente NOK 5130000	-	-23,459.28	EUR	433,147.92	NOK	-456,607.20
Achat EUR 5422698.14 Vente JPY 989310000	21,380.54	-	EUR	5,422,698.14	JPY	-5,401,317.60
Achat EUR 509166.88 Vente DKK 3801000	405.82	-	EUR	509,166.88	DKK	-508,761.06
Achat EUR 562740.65 Vente CHF 513000	8,021.36	-	EUR	562,740.65	CHF	-554,719.29
Achat GBP 1068000 Vente EUR 1220330.15	856.67	-	GBP	1,221,186.82	EUR	-1,220,330.15
Achat GBP 472000 Vente EUR 544293.62	-	-4,593.08	GBP	539,700.54	EUR	-544,293.62
Achat JPY 155012000 Vente EUR 839748.79	6,567.37	-	JPY	846,316.16	EUR	-839,748.79
Achat USD 1424000 Vente EUR 1228432.34	6,306.83	-	USD	1,234,739.17	EUR	-1,228,432.34
Achat USD 664000 Vente EUR 577232.19	-	-1,483.03	USD	575,749.16	EUR	-577,232.19
Achat USD 7595000 Vente EUR 6449062.81	136,501.80	-	USD	6,585,564.61	EUR	-6,449,062.81
Total	**223,560.76**	**-504,283.89**		**54,307,967.34**		**-54,588,690.47**

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
MSCI EMERGING MARKETS INDEX 19/06/2026	59.00	-	-115,214.37	3,724,240.58
MSCI EUROPE SMALL CAP NET TR 19/06/2026	31.00	-	-27,993.00	1,960,440.00
S&P 500 E-MINI FUTURE 18/06/2026	32.00	-	-160,666.55	9,124,457.56
STXE6ESGX EURP 19/06/2026	184.00	-	-108,560.00	3,810,640.00
Sous total		**-**	**-412,433.92**	**18,619,778.14**
Options				
PUT S&P 500 E-MINI FUTURE 30/04/2026 605	4.00	7,203.61	-	-275,755.95
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/06/2026 550	-18.00	-	-7,537.75	1,132,120.76
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/06/2026 600	26.00	23,231.20	-	-3,646,813.63
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 610	-11.00	-	-20,244.32	1,972,850.39
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 630	10.00	22,799.86	-	-2,230,786.66
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 640	14.00	35,449.58	-	-3,478,530.20
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/12/2026 625	9.00	24,745.70	-	-1,862,200.93
PUT STOXX 600(SXXP) 18/09/2026 520	34.00	23,239.00	-	-223,863.95
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 485	31.00	6,851.00	-	-92,230.59
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 500	-22.00	-	-6,182.00	84,036.89
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 550	44.00	29,766.00	-	-394,058.02
Sous total		**173,285.95**	**-33,964.07**	**-9,015,231.88**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**173,285.95**	**-446,397.99**	**9,604,546.26**

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
EURO-BOBL FUTURE 08/06/2026	-26.00	25,190.00	-	-3,001,180.00
EURO-BTP FUTURE 08/06/2026	17.00	-	-90,100.00	1,976,760.00
EURO-BUND FUTURE 08/06/2026	13.00	-	-48,880.00	1,630,070.00
EURO OAT FUTURE FRENCH GOVT 08/06/2026	18.00	-	-82,980.00	2,136,420.00
EURO-SCHATZ FUTURE 08/06/2026	-10.00	-	-1,400.00	-1,057,500.00
LIQUIDITY SCREENED EURO HY 19/06/2026	76.00	-	-52,592.00	4,622,928.00
US 10YR NOTE FUT (CBT) 18/06/2026	8.00	-	-12,693.11	771,025.00

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		**25,190.00**	**-288,645.11**	**7,078,523.00**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**25,190.00**	**-288,645.11**	**7,078,523.00**

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**-**	**-**	**-**

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	121,890,580.94
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-280,723.13
Total instruments financiers à terme - actions	-273,112.04
Total instruments financiers à terme - taux	-263,455.11
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	4,855,479.66
Autres passifs (-)	457,521.22
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	**125,471,249.10**

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2031-2033

Assemblée générale ordinaire des actionnaires
7 juillet 2026
Résolutions votées
***

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil, ainsi que les comptes annuels de la SICAV de l'exercice clos le 31 mars 2026 tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée générale constate que le capital qui s'élevait à 1 847 992 966,5 euros le 31 mars 2025, était de 701 561 856,61 euros le 31 mars 2026.

Ce capital est ainsi réparti :

1/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Long Terme
Capital : 63,094,854.46 euros, divisé en :
469,830.5370 actions de catégorie « Classic »
92,566.9824 actions de catégorie « I »
846,894.4983 actions de catégorie « Classic Attente »
222,271.2895 actions de catégorie « I Attente »

2/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Moyen Terme
Capital : 88,407,969.00 euros, divisé en :
577,758.5388 actions de catégorie « Classic classe C »
1,204,674.1781 actions de catégorie «Classic classe D »
105,851.5420 actions de catégorie « I »
125,872.8059 actions de catégorie « X »

3/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Court terme
Capital : 181,820,841.97 euros, divisé en :
3,800,368.5905 actions de catégorie « Classic »
2,498,926.3980 actions de catégorie « I »
2.0092 actions de catégorie « X »
88,714.9976 actions de catégorie « EPC »
2.0215 actions de catégorie « RE »
50.0000 actions de catégorie « Privilège »

4/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2028-2030
Capital : 45,114,898.50 euros divisé en :
718,119.9189 actions de catégorie « Classic »
749,199.6514 actions de catégorie « I »

5/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2031-2033
Capital : 118,919,600.98 euros, divisé en :
3,495,492.0151 actions de catégorie « Classic »
837,337.8791 actions de catégorie « I »

6/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2034-2036
Capital : 80,933,351.41 euros, divisé en :
2,717,907.1131 actions de catégorie « Classic »
708,253.9396 actions de catégorie « I »

7/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2037-2039
Capital : 78,211,543.26 euros, divisé en :
3,101,444.6343 actions de catégorie « Classic »
665,611.6040 actions de catégorie « I »

8/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2040-2042
Capital : 32,927,489.52 euros, divisé en :
1,078,371.5794 actions de catégorie « Classic »
50.0000 actions de catégorie « RE »
10.0000 actions de catégorie « X »
397,766.7862 actions de catégorie « I »

9/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2043-2045
Capital : 12,131,307.51 euros divisé en :
50.0000 actions de catégorie « RE »
348,749.0361 actions de catégorie « Classic »
259,124.1335 actions de catégorie « I »
10.0000 actions de catégorie « X »

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, approuve l'affectation et la répartition des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2026 telles qu'elles sont proposées par le Conseil d'administration :

1/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Long Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requise pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -725,344.20 euros le montant des revenus nets distribuables**,** et décide:

Pour la catégorie d'actions « I Attente »: d'inscrire au capital la somme de -79,417.41 euros.

Pour la catégorie d'actions « I »: d'inscrire au capital la somme de -24,644.65 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic Attente »: d'inscrire au capital la somme de -395,401.40 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de -225,880.74 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

2/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Moyen Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -762,872.55 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic classe C » : d'inscrire au capital la somme de -271,036.91 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic classe D » : d'inscrire au capital la somme de -475,931.88 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -20,275.47 euros.

Pour la catégorie d'actions « X » : d'inscrire au capital la somme de 4,371.71 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, qu'il n'a été procédé à aucune distribution au cours des trois précédents exercices.

3/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Court Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à 1,790,252.19 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de 865,886.39 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de 903,118.45 euros.

Pour la catégorie d'actions « X » : d'inscrire au capital la somme de 3.36 euros.

Pour la catégorie d'actions « EPC » : d'inscrire au capital la somme de 21,230.29 euros.

Pour la catégorie d'actions « RE » : d'inscrire au capital la somme de 0.49 euros.

Pour la catégorie d'actions « Privilege » : d'inscrire au capital la somme de 13.21 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

4/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2028-2030

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -272,964.57 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de -172,307.18 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -100,657.39 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

5/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2031-2033

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -1,102,719.99 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de -979,134.81 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -123,585.18 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

6/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2034-2036

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -825,959.56 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : d'inscrire au capital la somme de -723,535.69 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -102,423.87 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

7/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2037-2039

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -546,769.48 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de -517,421.60 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -29,347.88 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

8/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2040-2042

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -296,953.26 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : d'inscrire au capital la somme de -258,439.43 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -38,504.99 euros

Pour la catégorie d'actions « X » : d'inscrire au capital la somme de 3.00 euros

Pour la catégorie d'actions « RE » : d'inscrire au capital la somme de -11.84 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

9/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2043-2045

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -75,386.00 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « RE » : d'inscrire au capital la somme de -7.63 euros

Pour la catégorie d'actions « Classic » : d'inscrire au capital la somme de -53,397.55 euros

Pour la catégorie d'actions « X » : d'inscrire au capital la somme de 0.31 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -21,981.13 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, approuve l'affectation et la répartition des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées de l'exercice clos le 31 mars 2026 telles qu'elles sont proposées par le Conseil d'administration :

1/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Long Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, arrête à 17,287,456.24 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « I Attente » **:** 3,297,413.25 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : 1,023,241.70 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic Attente » : 8,252,433.58 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 4,714,367.71 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

2/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Moyen Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 10,922,545.30 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic classe C » : 3,173,211.91 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic classe D » : 5,572,061.06 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : 480,656.92 euros.

Pour la catégorie d'actions « X » : 1,696,615.41 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, qu'il n'a été procédé à aucune distribution au cours des trois précédents exercices.

3/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Court Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 8,901,066.63 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 5,093,010.49 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 3,714,231.23 euros

Pour la catégorie d'actions « X » : 10.54 euros

Pour la catégorie d'actions « EPC » : 93,758.92 euros

Pour la catégorie d'actions « RE » : 1.95 euros

Pour la catégorie d'actions « Privilège » : 53.50 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

4/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2028-2030

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 4,567,967.72 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 2,129,701.63 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : 2,438,266.09 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

5/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2031-2033

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 11,138,292.19 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 8,907,751.83 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 2,230,540.36 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

6/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2034-2036

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 8,014,828.65 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 6,253,988.98 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 1,760,839.67 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

7/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2037-2039

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 7,783,867.95 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 6,366,919.90 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 1,416,948.05 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

8/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2040-2042

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 4,642,193.30 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 3,375,946.49 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 1,265,928.05 euros

Pour la catégorie d'actions « X » : 162.04 euros

Pour la catégorie d'actions « Re » : 156.72 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

9/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2043-2045

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 553,135.13 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Re » : 45.51 euros

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 317,049.71euros

Pour la catégorie d'actions « X » : 45.72 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 235,994.19 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial établi par le Commissaire aux comptes en exécution de l'article L.225-38 du Code de commerce et en approuve les conclusions.

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, confère tous pouvoirs aux sociétés « LVPRO » et « LEXTENSO/ PETITES AFFICHES » ainsi qu'à tout porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente Assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2034-2036

Composition du Conseil d'administration

(Exercice fin mars 2025 - fin mars 2026)

◆ ◆ ◆

Administrateur et Président Directeur général :

M. Jean-Irénée DERIES

Administrateurs :

Mme Agathe BURET

M. Philippe d'ARVISENET

M. Michael HERSKOVICH

Mme Julia KRISTOF

Mme Valérie MORAGLIA

Censeur :

M. Jean-Louis CAYROL

Commissaire aux Comptes :

PriceWaterHouseCoopers Audit

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2034-2036

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de votre société BNP PARIBAS PERSPECTIVES (ci-après la « SICAV ») au cours de l'exercice et soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos à fin mars 2026.

Nous vous présenterons les évolutions des marchés financiers au cours de l'exercice et vous exposerons la politique de gestion suivie par votre SICAV.

Nous commenterons les résultats obtenus et les comptes de l'exercice.

Nous vous invitons ainsi à vous prononcer sur les projets de résolutions qui vous sont soumis.

Le Conseil d'administration

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

T2 2025

Appréciation de l'environnement global

Le trimestre a été placé sous le signe de l'imprévisibilité. Tout a commencé par le « Liberation Day » de Donald Trump, soit l'annonce le 2 avril des droits de douane « réciproques » nettement supérieurs aux anticipations, prohibitifs à l'encontre de la Chine et donnant lieu à une escalade quasi immédiate entre les deux pays. Après une baisse brutale des actifs risqués, les revirements de l'Administration Trump et les négociations commerciales ont fini par rassurer les investisseurs. A cet égard, les progrès en mai ont été décisifs, en particulier la trêve annoncée le 12 mai entre la Chine et les Etats-Unis qui a permis de poursuivre les discussions jusqu'à établir en juin un accord-cadre de nature à normaliser les relations commerciales. Pour autant, la nervosité autour de la guerre commerciale n'a pas totalement disparu mais a, en juin, été supplantée par le conflit armé entre Israël et l'Iran. Comme souvent lorsque le Moyen-Orient est concerné, l'évolution des cours du pétrole a été au centre des préoccupations des investisseurs. Après les frappes aériennes américaines sur trois sites nucléaires iraniens dans la nuit au 21 au 22 juin, le baril de Brent a ponctuellement retrouvé son plus haut niveau de l'année. L'annonce d'un cessez-le-feu le 24 juin a permis son repli (-9,5 % par rapport à fin mars) et soutenu les actions mondiales qui terminent le trimestre en hausse de 11 % alors qu'elles perdaient 10 % entre fin mars et le 8 avril, au plus fort des inquiétudes sur les conséquences du protectionnisme américain.

Les variations des actions en avril se sont faites sous le signe du manque de visibilité sur la politique économique et de la volatilité dans la foulée des annonces de droits de douane réciproques le 2. Face aux avancées des négociations, le soulagement a ensuite prévalu : le scénario d'une récession de l'économie américaine s'est éloigné, ce qui a rassuré les investisseurs, d'autant plus que les indicateurs économiques ont continué à montrer une relative résistance de l'activité. En outre, la saison des résultats trimestriels des entreprises s'est révélée meilleure qu'attendu. En juin, le risque géopolitique a éclipsé un temps les négociations commerciales. L'annonce d'un cessez-le-feu le 24 juin a été saluée et l'indice MSCI AC World en dollars a terminé à un nouveau point haut, en hausse de 11 % par rapport à fin mars. Le soulagement généralisé après cette « guerre des douze jours » a profité en premier lieu aux valeurs technologiques, ce qui explique les différences de performances entre les grands marchés. Les indices américains ont surperformé, le S&P 500 progressant de 10,6 % pour terminer à un nouveau point haut. Le Nasdaq composite a gagné 17,7 %. Au Japon, le Nikkei 225 est en hausse de 13,7 %. Les incertitudes commerciales ainsi que l'appréciation de l'euro ont limité la hausse des indices de la zone euro (+1,0 % pour l'Eurostoxx 50 ; +3,2 % pour le MSCI EMU. Le parcours des actions de la zone euro depuis le début de l'année reste très favorable (+8,3 % pour l'Eurostoxx ; +10,7 % pour le MSCI EMU). Les marchés émergents ont progressé de 11 % (indice MSCI Emerging), profitant de la faiblesse du dollar et de perspectives économiques encourageantes (solidité de la demande intérieure ; assouplissement des politiques monétaires) malgré le risque lié aux droits de douane.

Dans la foulée des annonces de Donald Trump sur les droits de douane réciproques le 2 avril, le mouvement risk-off a envoyé le rendement du T-note à 10 ans (4,21 % fin mars) sous 4,00 % en clôture le 4 avril. Les taux longs américains sont très brutalement repartis à la hausse sur fond de baisse du dollar, se tendant de 50pb en une semaine. La décision de Donald Trump de suspendre pendant 90 jours l'application des droits de douane a permis le retour d'un calme relatif, toujours troublé néanmoins par des considérations sur la soutenabilité de la dette des Etats-Unis. En juin, les perspectives sur l''inflation ont guidé les mouvements des taux longs sur fond des risques géopolitiques et des variations des cours du pétrole. Le taux à 2 ans a varié entre 3,60 % et 4,05 % pour terminer à 3,72 %, soit une détente trimestrielle de 16pb. Les critiques virulentes que Donald Trump adresse à Jerome Powell sont une source supplémentaire de volatilité. Les marchés obligataires de la zone euro n'ont pas échappé en début de trimestre à la fébrilité qui a saisi toutes les classes d'actifs. Le rendement du Bund à 10 ans a atteint 2,70 % mi-mai avant de se diriger à nouveau vers 2,50 %. En fin de période, il s'est finalement tendu à l'annonce de cessez-le-feu entre Israël et l'Iran le 24 et termine le mois à 2,61 % (-13pb par rapport à fin mars). La partie courte de la courbe a surperformé en raison des deux baisses de 25pb des taux directeurs de la BCE. Le taux allemand à 2 ans a terminé à 1,86 % (-19pb). Les marchés périphériques de la zone euro ont surperformé : le resserrement de l'écart de taux entre l'Italie et l'Allemagne illustrant ce phénomène. Le spread BTP-Bund à 10 ans est passé de 113pb fin mars à 87pb fin juin, au plus bas depuis avril 2010. La détente de 39pb du rendement du BTP italien à 10 ans (à 3,48 %) reflète aussi l'amélioration de la discipline fiscale reconnue par les agences de notation.

Si la nervosité autour de la guerre commerciale a, un temps, été supplantée par le conflit armé entre Israël et l'Iran, elle n'a pas pour autant disparu. Donald Trump semble décidé à vouloir continuer à faire pression sur ses interlocuteurs. La façon dont les investisseurs considèrent ces rebondissements a évolué depuis le 2 avril. Désormais, ils paraissent s'accommoder de ces passes d'armes en retenant les éléments favorables (poursuite du dialogue ; accords-cadres envisagés). C'est du moins ce que suggère le comportement des actifs risqués au cours des dernières semaines. La hausse des actions en début de mois et les réactions observées durant la « guerre des 12 jours » paraissent refléter une position d'attente dans un contexte international peu lisible à court terme. Les fondamentaux macro et microéconomiques (absence de récession ; pas de dégradation généralisée des perspectives bénéficiaires des entreprises) restent quant à elles favorables.

Gestion

Le portefeuille a progressé au deuxième trimestre de 2025, enregistrant une performance positive sur la période. Malgré les perturbations qu'ont entraîné la guerre commerciale et les conflits géopolitiques sur toutes les classes d'actif, le portefeuille a su en tirer profit. Sur la période, la poche action a progressé et contribué en partie à la performance du fonds, tirée notamment par les actions des petites et moyennes capitalisations de la zone Euro. La hausse des actions émergentes a aussi profité au fonds au deuxième trimestre. La poche obligataire ne s'est pas démarquée sur la période, se traduisant par un impact neutre sur le fonds. Les obligations souveraines, de haute qualité mais aussi celles à haut rendement se sont appréciées, notamment sur les segments courts en Europe sous couvert de baisse des taux. En revanche, la dette de crédit de haute qualité nord-américaine a pénalisé le compartiment. La détention d'obligations émergentes émises en dollar et la dépréciation de cette devise ont aussi fini d'émousser la contribution à la performance de la classe d'actif. Néanmoins, la dépréciation de l'USD n'a pas eu que des effets négatifs sur le portefeuille, bien au contraire. En effet, le fonds détenait une position courte sur celle-ci, tirant ainsi pleinement profit de la chute du billet vert, ce qui fut un réel catalyseur de la performance. Le régime de marché identifié sur les actifs risqués ainsi que sur les obligations est resté neutre sur tout le trimestre. Les pondérations des différentes classes d'actif ont évolué sur la période, se renforçant au fur et à mesure que les conditions de marché s'améliorèrent. Les actions sont passées de 47% à 52% de l'actif net entre avril et juin, tandis que le poids de la poche obligataire s'est renforcé, allant de 52% fin avril, à 54% à la fin du trimestre. Au global, le portefeuille, dont l'exposition était légèrement supérieure à l'allocation standard en début de période, a atteint 113% au 30 juin 2025.

T3 2025

Appréciation de l'environnement global

Au troisième trimestre 2025, les marchés actions mondiaux ont affiché une progression notable de 7,3 %, soutenus par l'éloignement du risque d'une guerre commerciale généralisée et par la publication de résultats d'entreprises supérieurs aux attentes. Après une période d'attentisme liée à de nouveaux rebondissements sur le front commercial, l'annonce des premiers accords a rassuré les investisseurs, même si la situation reste instable. La nervosité n'a pas totalement disparu, comme en témoigne la chute brutale des marchés suite à la publication du rapport sur l'emploi américain début août, qui a ravivé les inquiétudes sur la santé du marché du travail. Toutefois, la solidité de la consommation, des enquêtes d'activité et de la croissance du PIB a permis de dissiper ces craintes, favorisant un rebond des actifs risqués, d'autant plus que le discours de Jerome Powell à Jackson Hole a ouvert la voie à une baisse des taux directeurs de la Fed en septembre. Dans ce contexte, l'indice MSCI AC World a atteint un record de clôture le 22 septembre, et la reprise du cycle d'assouplissement monétaire le 17 septembre a largement contribué à la bonne tenue des marchés, malgré quelques prises de bénéfices temporaires et des inquiétudes persistantes sur le risque de paralysie budgétaire aux États-Unis.

Les marchés émergents ont surperformé avec une hausse de 10,1 %, tirés par la progression spectaculaire des actions chinoises (+20,1 %), tandis que les actions indiennes ont reculé de 7,0 % sous l'effet de surtaxes douanières. L'indice MSCI AC Asia ex Japan a progressé de 10,2 %, porté par la dynamique asiatique hors Inde. Le secteur technologique a joué un rôle moteur, avec une nette surperformance des semi-conducteurs et des équipements informatiques, au détriment des secteurs défensifs. Les investisseurs ont privilégié les valeurs cycliques, profitant de la baisse des taux directeurs dans un environnement non récessionniste.

Aux États-Unis, l'indice des « 7 Magnifiques » a bondi de 17,5 %, expliquant la surperformance du Nasdaq (+11,2 %) par rapport au S&P 500 (+7,8 %), ce dernier terminant le trimestre proche de son plus haut historique malgré les craintes de shutdown. En zone euro, les grands indices ont progressé (+4,3 % pour l'EuroStoxx 50, +4,1 % pour le MSCI EMU), soutenus par la forte hausse des valeurs bancaires (+16,2 %). Au Japon, le Nikkei 225 a gagné 11 % et le Topix 10 %, profitant de l'engouement pour l'intelligence artificielle et des anticipations de remontée du taux directeur de la Banque du Japon.

Sur le plan monétaire, la Réserve fédérale américaine a repris son cycle d'assouplissement en abaissant son taux directeur de 25 points de base, le ramenant dans la fourchette 4,00 % – 4,25 %. Cette décision, prise dans un contexte de ralentissement du marché du travail (moyenne des créations d'emplois privés sur trois mois à fin août : 30 000 contre plus de 100 000 en mai), vise à soutenir l'emploi, même si l'inflation reste supérieure à l'objectif. La Fed apparaît toutefois divisée sur le rythme des baisses à venir, le point médian des prévisions suggérant deux baisses supplémentaires d'ici la fin de l'année. En zone euro, la Banque centrale européenne a maintenu son taux de dépôt à 2,00 %, adoptant une posture prudente alors que l'inflation sous-jacente s'établit à 2,3 % et que la croissance du PIB est attendue entre 0,2 % et 0,3 % au troisième trimestre. Le Conseil des Gouverneurs privilégie une approche « réunion par réunion », sans trajectoire prédéfinie.

Côté taux longs, le rendement du T-note américain à 10 ans a terminé le trimestre à 4,15 % (–8 points de base sur trois mois), après avoir atteint 4,50 % mi-juillet, puis reculé sous l'effet des anticipations de baisse des taux et des inquiétudes sur l'emploi. Le Bund allemand à 10 ans s'est établi à 2,71 % (+10 points de base), tandis que les taux français à 10 ans ont atteint 3,53 % (+25 points de base), dans un contexte politique national tendu mais sans tension majeure sur les marchés. Les marchés obligataires de la zone euro ont reculé de 0,2 % sur le trimestre, reflétant les interrogations sur l'évolution des finances publiques.

Sur le marché des changes, le dollar s'est apprécié de 0,9 % sur le trimestre, l'euro reculant de 0,5 % face au dollar (EUR/USD à 1,1734), tandis que le yen a perdu 2,6 % face au dollar (USD/JPY à 147,90). Ces mouvements ont été largement influencés par les anticipations de politique monétaire de la Fed et les évolutions géopolitiques.
En résumé, la période a été marquée par la résilience des marchés actions, la vigueur du secteur technologique et une politique monétaire plus accommodante aux États-Unis, dans un environnement économique mondial qui reste porteur, même si certaines incertitudes persistent sur l'emploi, l'inflation et les tensions commerciales.

Gestion

Le portefeuille a progressé au troisième trimestre de 2025 grâce à la performance positive de la plupart des classes d'actifs dans lesquelles il est investi. La poche action, principale contributrice au fonds, fut en grande partie portée par la tendance haussière des valeurs étasuniennes et émergentes. Les actifs risqués européens et japonais ont également tiré leur épingle du jeu. La couverture du risque de change sur le yen japonais a d'ailleurs renforcé les gains effectués sur les actions nippones. A nouveau, la thématique du nucléaire s'est avérée payante, amplifiant la performance du fonds. La poche obligataire a également bénéficié au portefeuille. L'exposition à la dette émergente libellée en Dollar US fut un facteur déterminant au sein du compartiment d'actifs à faible risque. La détention d'emprunts d'entreprises émis en Euro s'est de même révélée fructueuse, notamment en ce qui concerne les sociétés ayant une moins bonne qualité de crédit (dites « High Yield »). Toutefois, l'exposition aux obligations européennes indexées à l'inflation a eu un impact négatif sur la performance du fonds. Le régime de marché identifié sur les actifs risqués ainsi que sur les obligations est resté neutre sur tout le trimestre. Les pondérations des différentes classes d'actif ont augmenté au sein du portefeuille au cours de la période : le poids des actions est passé de 51% en juin à 57% de l'actif net fin septembre. La poche obligataire s'est aussi renforcée entre les mois de juin et septembre, passant de 54% à 56%. Globalement, le portefeuille est resté et demeure surexposé par rapport à son allocation standard : de 113% en juin, il atteint 120% au terme du trimestre.

T4 2025

Appréciation de l'environnement global

L'année 2025 s'est achevée dans un climat contrasté, mêlant tensions géopolitiques, volatilité financière et surprises économiques positives. Malgré un environnement marqué par les annonces américaines de nouveaux droits de douane — ravivant le risque d'une reprise de la guerre commerciale — et par les interrogations récurrentes autour d'une possible « bulle IA », la croissance mondiale s'est révélée plus robuste qu'attendu. Les investissements technologiques, notamment aux États-Unis, ont pleinement joué leur rôle de soutien, dépassant largement les anticipations de début d'année. Dans ce contexte, la plupart des banques centrales des pays développés ont interrompu leur cycle d'assouplissement, estimant être proches d'une politique monétaire neutre. Seule la Réserve fédérale américaine a poursuivi ses baisses de taux, tout en affichant une division inhabituelle en son sein. Le marché anticipe désormais un rythme de réduction plus mesuré en 2026.

Les actions mondiales ont progressé de 3 % sur le trimestre, une performance qui masque des phases marquées de volatilité. Les séances de repli ont souvent été liées aux inquiétudes autour de l'IA, à la fragilité de certaines banques régionales américaines ou encore à la forte concentration de la hausse sur un nombre limité de valeurs technologiques. Les marchés émergents ont en revanche nettement surperformé (+4,3 %), portés par des valorisations plus raisonnables et par la perspective d'un environnement monétaire américain plus accommodant. À l'inverse, la Chine a continué de peser sur la région avec une nouvelle contre-performance.
Dans les pays développés, les États-Unis ont affiché des performances plus modestes tandis que la zone euro a bénéficié du dynamisme des valeurs bancaires, soutenues par une repentification des courbes de taux. Le Japon a été l'un des marchés les plus vigoureux, tiré par un yen affaibli qui a dopé la compétitivité de ses entreprises exportatrices.

Les marchés obligataires ont évolué dans des marges relativement étroites, mais non sans mouvements brusques, notamment en raison du « shutdown » américain qui a retardé la publication de données macroéconomiques clés. Aux États-Unis, les taux à 10 ans ont terminé proches de leurs niveaux de fin septembre, tandis que la Fed procédait à deux baisses de taux supplémentaires dans un contexte de divergences internes marquées. En zone euro, le Bund a connu une remontée graduelle, alimentée par des données économiques plus solides et par une inflation révisée à la hausse. Les taux français sont demeurés relativement sages malgré un environnement politique toujours délicat, tandis que l'Italie a bénéficié d'une amélioration de sa notation souveraine.

Sur le marché des changes, le dollar s'est apprécié en début de trimestre avant de refluer en décembre, au fur et à mesure que le marché intégrait l'idée d'une poursuite des baisses de taux de la Fed. L'euro est resté globalement stable, soutenu par des indicateurs européens solides. Le yen s'est de nouveau nettement affaibli face au dollar, pénalisé par les tensions diplomatiques régionales et par l'hypothèse d'un report du resserrement monétaire par la Banque du Japon, malgré une hausse de taux intervenue en fin d'année. Malgré les nombreuses sources de volatilité — tensions géopolitiques, incertitudes entourant l'IA, divergences entre banques centrales — l'économie mondiale a montré une résilience notable en 2025.

Malgré un environnement marqué par des tensions géopolitiques, des mouvements de marché parfois brusques et des débats persistants autour de l'intelligence artificielle, l'économie mondiale a montré une résilience notable en 2025. Les indicateurs publiés en fin d'année soulignent une activité globalement solide, soutenue par un investissement technologique dynamique et une normalisation progressive des conditions monétaires. À l'orée de 2026, la plupart des grandes banques centrales semblent avoir atteint un point d'équilibre, tandis que les marchés restent attentifs aux évolutions du contexte économique et géopolitique. Les tendances observées en fin d'année — stabilisation des politiques monétaires, croissance encore robuste et revalorisation de certaines régions — laissent entrevoir un début d'année placé sous le signe d'une visibilité légèrement accrue, même si plusieurs sources d'incertitude continuent de nourrir la prudence.

Gestion

Le quatrième trimestre de 2025 s'est avéré favorable à l'évolution du portefeuille grâce à la résilience des actions qui ont progressé sur la période toutes zones géographiques confondues, et à un marché obligataire stable. Les actions pan-européennes ont majoritairement contribué à la performance du fonds, avec également les actions de petites capitalisations de la Zone Euro. Les actions émergentes globales se sont aussi démarquées, jouant un rôle déterminant dans la progression du fonds. De même, les actions étasuniennes et japonaises se sont appréciées, renforçant la dynamique positive du portefeuille. La poche obligataire a délivré une performance légèrement positive notamment grâce aux obligations des pays émergents émises en US Dollar mais également en devise locale ; l'obligataire européen, en particulier les emprunts d'entreprises à moindre qualité de crédit, a aussi été favorable. En outre, la couverture du risque de change sur le Yen japonais a contribué positivement à la performance. Ce trimestre également, le régime de marché identifié sur les actifs risqués ainsi que sur les obligations est demeuré neutre. Le portefeuille est resté surexposé par rapport à son allocation standard sur toute la période, terminant l'année avec un poids global de 125% dont 60% d'actions et 56% d'obligations.

T1 2026

Appréciation de l'environnement global

Le premier trimestre 2026 a été marqué par un changement brutal de régime des marchés, dominé par la cristallisation du risque géopolitique au Moyen-Orient et par une remise en question rapide des anticipations de politique monétaire, dans un contexte de choc pétrolier majeur.
Après un début d'année globalement favorable aux actions en janvier et février, porté par la poursuite du thème de l'Intelligence Artificielle malgré une nervosité croissante sur les valorisations, les marchés ont atteint un point haut le 25 février. La situation s'est nettement dégradée à partir de la fin février avec les frappes américaines et israéliennes sur l'Iran, suivies de représailles iraniennes et de perturbations du trafic pétrolier dans le détroit d'Ormuz. Cette escalade a provoqué une forte chute des marchés actions en mars et une performance négative sur le trimestre. La hausse historique des prix du pétrole (Brent à 118,4 dollars fin mars, soit +94,5 % depuis fin 2025) a été le principal facteur macroéconomique du trimestre. Si le scénario central demeure celui d'un choc temporaire, l'incertitude sur la durée du conflit a fortement alimenté la volatilité des marchés, affectant les actions, les obligations et le crédit. Les marchés émergents et asiatiques ont particulièrement souffert en mars, tandis que les marchés européens ont globalement mieux résisté que les États-Unis. La dispersion sectorielle a été marquée, avec une surperformance nette du secteur de l'énergie et une forte sous-performance des valeurs de croissance, notamment les logiciels.

Sur le plan monétaire, la Fed a maintenu ses taux inchangés mais a adopté une posture prudente et divisée, dans un contexte de marché du travail peu lisible et de craintes liées à l'inflation importée par l'énergie. Les marchés ont brutalement corrigé leurs anticipations, faisant disparaître les baisses de taux attendues en début d'année. En zone euro, la BCE a également maintenu des taux stables, mais a tenu un discours jugé ferme, les tensions inflationnistes liées à l'énergie prenant désormais le pas sur les préoccupations de croissance. Les marchés anticipent désormais des hausses de taux d'ici la fin de l'année.
Cette révision des anticipations s'est traduite par une forte remontée des taux longs en mars, après une détente en début de trimestre. Les rendements étasuniens et européens terminent le trimestre en hausse, accompagnés d'un aplatissement accru des courbes et d'un net regain de volatilité. Le marché du crédit a subi un élargissement des primes de risque et affiche une performance négative sur l'ensemble des segments. Sur le marché des changes, le dollar s'est apprécié, retrouvant son statut de valeur refuge dans un environnement de stress géopolitique. L'euro s'est déprécié face au dollar et le yen est resté sous pression malgré l'intervention verbale des autorités japonaises.

Dans l'ensemble, le premier trimestre 2026 illustre un passage rapide d'un environnement de marché dominé par les thématiques de croissance et de politique monétaire accommodante vers un régime de risque géopolitique, d'inflation énergétique et de durcissement des conditions financières, avec une visibilité encore très limitée sur la suite du cycle.

Gestion

Sur le dernier trimestre, le fonds BNPP Perspectives 2034-2036 enregistre une performance négative, principalement affectée par la contribution des poches obligataire et actions. Parmi ces dernières ce sont surtout les Etats-Unis et l'Europe qui ont pénalisé, tandis que le Japon et les marchés émergents ont apporté une contribution positive.

Au cours du premier trimestre 2026, la gestion de BNPP Perspectives 2034-2036 s'est traduite par un renforcement progressif de la prudence, avec une réduction marquée de l'exposition globale du fonds. Celle-ci est passée de 126% fin 2025 à 115% fin mars 2026, après un niveau encore élevé en janvier et février. Cette évolution reflète une désensibilisation du portefeuille en raison d'une augmentation des volatilités enregistrées, portée à la fois par une baisse des expositions aux actifs risqués et obligataires, et par conséquence par une augmentation significative des liquidités.

L'exposition aux actifs obligataires, qui demeure majoritaire, a été ramenée à 55% fin mars, après des niveaux supérieurs à 67% en début d'année. L'allocation reste principalement concentrée sur les obligations en euro, avec une part significative investie sur les obligations souveraines et les emprunts d'entreprises de bonne notation de crédit. Des ajustements ont été opérés sur certaines expositions souveraines de la zone euro afin de limiter la sensibilité aux mouvements de taux. L'exposition aux obligations indexées à l'inflation est restée globalement stable, tandis que celle des dettes d'entreprises a été réduite sur la période.

L'exposition aux actions a été réduite sur le trimestre, passant de 60% fin 2025 à 50% fin mars 2026, après un niveau encore élevé en début d'année. Cette réduction a très principalement eu lieu dans la première partie du mois de mars en lien avec la guerre au Moyen-Orient et la hausse des volatilités réalisées. Les diminutions ont concerné plusieurs zones géographiques. L'allocation actions reste néanmoins diversifiée, avec des expositions réparties entre l'Europe, l'Amérique du Nord, le Pacifique et les marchés émergents, sans modification significative de la structure géographique globale.

Performance

La performance annuelle s'élève à 7.53 % pour l'action Classic et 8.11 % pour l'action I.
Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment.

* * *

PEA

Le fonds respecte le ratio de 75% de l'actif en titres ou droits éligibles au PEA. A la demande, ce ratio peut être communiqué par la société de gestion.

* * *

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

* * *

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2034-2036

Liste des modifications intervenues sur la SICAV BNP PARIBAS PERSPECTIVES

Au cours de l'exercice clos à fin mars 2026

Date de la modification	Description de la modification
16/09/2025	Création du compartiment BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2043-2045
27/10/2025	Absorption du compartiment BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2025-2027 par le compartiment BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME
01/01/2026	Pour les compartiments « BNP Paribas Perspectives 2028-2030, BNP Paribas Perspectives 2031-2033, BNP Paribas Perspectives 2034-2036, BNP Paribas Perspectives 2037-2039, BNP Paribas Perspectives Moyen Terme et BNP Paribas Perspectives Long Terme » - Suppression des commissions de mouvement conformément à la réglementation - avec réajustement des frais et - changement de présentation des frais de gestion financière et des frais de fonctionnement et de service (passage d'une présentation en un seul type de frais à une présentation en deux types de frais distincts). Pour le compartiment « BNP Paribas Perspectives Court Terme » - Suppression des commissions de mouvement conformément à la réglementation - avec réajustement des frais et - changement de présentation des frais de gestion financière et des frais de fonctionnement et de service (passage d'une présentation en un seul type de frais à une présentation en deux types de frais distincts) - revue à la hausse pour certaines classes d'actions du montant des frais réels affichés dans les documents d'informations clés tout en demeurant dans la limite des frais maximums affichés dans le prospectus - revue à la hausse pour la catégorie d'actions X réservée aux OPCVM gérés par BNPP AM du montant des frais réels affichés dans les documents d'informations clés avec dépassement de la limite des frais maximums affichés dans le prospectus. Pour le compartiment « BNP Paribas Perspectives 2040-2042 - Suppression des commissions de mouvement conformément à la réglementation - augmentation du taux maximum des frais de gestion financière et frais administratifs externes au gestionnaire financier par délégation pour les 4 catégories d'actions du compartiment. - changement de présentation des frais de gestion financière et des frais de fonctionnement et de service

	(passage d'une présentation en un seul type de frais à une présentation en deux types de frais distincts). <u>Pour l'ensemble des compartiments de la SICAV</u> - le sous-délégataire de la gestion financière devient AXA Investment Managers UK Limited à la place de BNP Paribas Asset Management UK Limited - changements de nature éditoriale (le terme « résultat » a notamment été remplacé par « revenu » dans les paragraphes relatifs aux sommes distribuables).
27/03/2026	Reproduction des documents d'informations clés (DIC)

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans le compartiment

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Autres informations.

* * *

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	9 808 888,86
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	7 691 548,85
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	7 244 673,62
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	4 604 583,30
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	4 601 900,03

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Vente	9 769 551,25
LU1291093273	BNPP EASY JPM TILTED EMU GVT BOND IG 9IC	Vente	7 325 049,05
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Vente	7 210 827,47
LU0111549050	BNPP EURO GOVERNMENT BOND ICA	Vente	7 179 745,55
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Vente	6 449 908,40

* * *

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

* * *

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Dénomination du produit : BNP Paribas Perspectives 2034-2036 **Identifiant d'entité juridique :** 969500VSK0C793PC0G83

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

- ☐ Oui
- ☒ Non

- ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __%
  - ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE
- ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __%

- ☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 37.6% d'investissements durables
  - ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☒ ayant un objectif social
- ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Sauf indication contraire, l'ensemble des données réalisées du présent rapport périodique sont exprimées en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents en tenant compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'aide d'une méthodologie ESG propriétaire, et en investissant en lignes directes ou via des fonds dans des émetteurs justifiant des bonnes pratiques environnementales et sociales, tout en mettant en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise dans leur secteur d'activité.

Lors d'investissement dans des fonds actifs internes, la société de gestion s'appuie sur une méthodologie ESG propriétaire et applique des critères d'exclusion à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

1

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change

La performance ESG d'un émetteur est évaluée par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui incluent, sans s'y limiter :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, le niveau d'émission de CO2 et l'intensité énergétique

- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, le taux de rotation du personnel et le résultat PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves)

- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du conseil d'administration vis-à vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption, le respect de la liberté de la presse

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs sélectionnés par l'équipe d'analyse interne, la société de gestion s'appuie sur les méthodologies ESG et les politiques d'exclusion des sociétés de gestion externes ou des fournisseurs d'indice, ainsi que sur leurs politiques actives d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables.

En sus des critères usuels de sélection (analyse quantitative, analyse qualitative et due diligence risque), l'équipe d'analyse de fonds externes offre un classement basé sur des critères extra-financiers (ou ESG) pour chaque gérant ou fonds recommandé, et ce dans chaque secteur.

Cette équipe applique une notation ESG qualitative plutôt que quantitative aux fonds et gérants sélectionnés afin d'évaluer la mise en œuvre effective des pratiques ESG et l'inclusion de critères extra-financiers dans leur processus d'investissement.

Le système de notation ESG de cette équipe est construit autour de principes fondamentaux :

- Une cohérence d'approche systématiquement appliquée à travers toutes les classes d'actif et secteurs pour garantir une homogénéité dans la notation,

- Une méthodologie propre applicable aussi bien aux fonds ISR (investissement socialement responsables) qu'aux fonds classiques, avec des règles bien définies visant à limiter toute subjectivité,

- Une note ESG à la fois de la société de gestion et du fonds (la dernière intégrant la note ESG de sa société de gestion).

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs sociaux auxquels les investissements durables du produit financier ont contribués sont indiqués à la question « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? »

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

- Le pourcentage du portefeuille investi en lignes directes ou dans des fonds actifs internes qui se conforme à la Politique RBC : **100%**
- Le pourcentage du portefeuille investi via des fonds internes et/ou externes actifs et/ou passifs dans des fonds catégorisés article 8 ou article 9 selon le Règlement SFDR : **95.8%**
- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR : **37.6%**

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur	2022*	2023**	2024***	2025***	Commentaire
Le pourcentage du portefeuille investi en lignes directes ou dans des fonds actifs internes qui se conforme à la Politique RBC	100%	100%	100%	100%	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille investi via des fonds internes et/ou externes actifs et/ou passifs dans des fonds catégorisés article 8 ou article 9 selon le Règlement SFDR	>75%	94.4%	98.2%	95.8%	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR	46.7%	41.3%	37.3%	37.6%	Conforme à l'engagement du produit financier

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable
** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle.
*** Les chiffres publiés sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

Les investissements durables réalisés par le produit financier visent à financer les sociétés qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux par le biais de leurs produits et services ainsi que leurs pratiques durables. La méthodologie propriétaire intègre différents critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des composants essentiels pour qualifier une entreprise de « durable ». Ces critères sont complémentaires les uns des autres. Dans la pratique, un émetteur doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous pour être considéré comme contribuant à un objectif environnemental ou social:

1. Une société dont l'activité économique est alignée sur les objectifs du Règlement européen sur la taxonomie
2. Une société dont l'activité économique contribue à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU)

3. Une société opérant dans le secteur des émissions de GES élevées qui fait évoluer son modèle d'entreprise pour atteindre l'objectif de maintien d'une hausse de la température mondiale inférieure à 1,5°C

4. Une société appliquant des pratiques environnementales ou sociales « best-in-class » par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes les sociétés par rapport à ces exigences.

Le site Internet de la société de gestion contient de plus amples informations sur la méthodologie interne : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/14787511-CB33-49FC-B9B5-7E934948BE63

L'engagement minimum d'investissement du produit financier dans des investissements durables est calculé sur la base d'une méthodologie pondérée par actif sous gestion, sans qu'aucun minimum d'engagement d'investissements durables ne soit requis pour les fonds sous-jacents. À ce titre, une approche en transparence est appliquée afin de calculer la proportion minimale d'investissement durable du produit financier en fonction des données déclarées par les fonds sous-jacents.

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs, la société de gestion s'appuie sur les méthodologies et les engagements d'investissements durables déclarés par les sociétés de gestion desdits fonds et/ou les fournisseurs d'indices qui ont été eux-mêmes sélectionnés par l'équipe d'analyse interne dédiée.

Lors d'investissement en lignes directes ou dans des fonds actifs internes, la société de gestion utilise sa méthodologie propriétaire sur les investissements durables comme décrite ci-dessus.

La part des investissements du produit financier considérés par le Règlement SFDR comme des investissements durables contribue dans les proportions décrites à la question sur l'allocation des actifs aux objectifs environnementaux définis dans le Règlement européen sur la taxonomie en vigueur à ce jour : atténuation du changement climatique et/ou adaptation au changement climatique.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les standards établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs sélectionnés par l'équipe d'analyse interne, la société de gestion s'appuie sur les données des sociétés de gestion desdits fonds pour analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en accord avec les exigences réglementaires.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que les investissements durables prennent en compte l'ensemble des principaux indicateurs d'incidence négative du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 en mettant systématiquement en oeuvre, dans son processus d'investissement, les piliers de son approche de la durabilité définis dans la Stratégie globale « Sustainability » (GSS) de BNP Paribas Asset Management et indiqué plus en détail ci-dessous : Politique RBC, Intégration ESG ; Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : les « 3Es » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive)).

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs, la société de gestion s'appuie sur les données des sociétés de gestion externes ou des fournisseurs d'indice pour la prise en compte des principaux indicateurs d'incidence négative.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillé :

Les investissements durables font l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas. En cas de manquement grave et répété à ces principes, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne. Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance », le cas échéant.

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs sélectionnés par l'équipe d'analyse interne, la société de gestion s'appuie sur les données déclarées par les sociétés de gestion desdits fonds pour la conformité aux normes et conventions internationales mentionnées ci-dessus.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Lors d'investissement dans des fonds actifs externes et des fonds passifs, sélectionnés par l'équipe d'analyse interne, la société de gestion s'appuie sur les données de sociétés de gestion externes pour la considération des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Les investissements dans des fonds internes actifs mettent systématiquement en œuvre, dans leur processus d'investissement, les piliers d'investissement responsable définis dans la GSS.

Ces piliers sont régis par des politiques à l'échelle de l'entreprise qui définissent des critères d'identification, d'examen et de priorisation ainsi que de gestion ou d'atténuation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les émetteurs.

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilités causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaires et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir tous les processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les mesures visant à gérer ou à atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dépendent de la gravité et de l'importance de ces impacts. Ces mesures s'appuient sur la Politique RBC, les Règles d'intégration ESG et la Politique d'engagement et de vote, qui comprennent les dispositions suivantes :

- Exclusion des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales et des émetteurs impliqués dans des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement
- Dialogue avec les émetteurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les incidences négatives potentielles
- Vote lors des assemblées générales annuelles des sociétés en portefeuille pour promouvoir une bonne gouvernance et faire progresser les questions environnementales et sociales

- S'assurer que tous les titres inclus dans le portefeuille sont associés à des recherches ESG concluantes

- Gérer les portefeuilles en s'assurant que leur note ESG globale dépasse celui de l'indice de référence

Sur la base de l'approche ci-dessus et en fonction de la composition du portefeuille du produit financier (i.e le type d'émetteur), le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur les facteurs de durabilité :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

La Déclaration SFDR de BNPP AM : « intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.
SFDR: Sustainability-related disclosures - BNP Paribas

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir au 31.03.2026

Investissements les plus importants **	Secteur	% d'actifs*	Pays**
BNPP E JPM ESG EMBI GDC T I C	Autres	10.90%	Luxembourg
BNPP E MSCI EUROPE MIN TE C ETF-E	Autres	10.76%	Luxembourg
BNPP E MSCI USA MIN TE TP USD C	Autres	8.70%	États-Unis
BNPP ACTIONS PME ETI ISR P C	Autres	7.16%	France
BNPP MOIS ISR I C	Liquidités	6.15%	France
BNPP FD EURO INFL-LINKED BD I C	Autres	6.13%	Luxembourg
BNPP E CORP BD SRI PAB T I C	Autres	5.54%	Luxembourg
BNPP E JPM ESG EMU GB IG T I C	Autres	5.52%	Luxembourg
BNPP FD EURO GOV BD I C	Autres	5.04%	Luxembourg
BNPP E MSCI JAPAN ESG FMTE CAP ETF-E	Autres	4.81%	Luxembourg
BNPP EASY MSCI EMERG MRKTS EX CW TRCK	Autres	4.38%	Luxembourg
BNPP E EUR HIGH YIELD S FF T I C	Autres	3.99%	Luxembourg
BNPP FD SUST EURO CORP BD I C	Autres	3.01%	Luxembourg
BNPP E CORP BD SRI PAB 1-3Y T I C	Autres	2.53%	Luxembourg
BNPP E JPM TT EMU GB IG 3-5Y T I C	Autres	2.52%	Luxembourg

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculée au 31/03/2026.
Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.
* Toute différence de pourcentage avec les portefeuilles des états financiers résulte d'une différence d'arrondis.
* * Toute différence avec les relevés de portefeuille ci-dessus provient de l'utilisation de différentes sources de données

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs ?

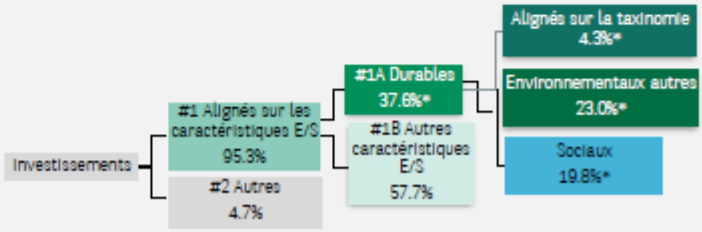
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier est de : **95.3%**

La proportion d'investissements durables (#1A Durables) est de **37.6%**

Dans le cadre d'investissement en fonds externes, la société de gestion s'appuie sur les méthodologies développées par les sociétés de gestion externes pour déterminer quels sont les investissements durables.

La proportion restante des investissements est principalement utilisée de la manière décrite dans la question :" Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?".



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

*Un titre en portefeuille qualifié d'investissement durable peut, compte tenu de l'ensemble de ses activités, à la fois contribuer à un objectif social et à un objectif environnemental (aligné ou non avec la taxonomie de l'UE) et les chiffres indiqués en tiennent compte. Pour autant un même émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois au titre des investissements durables (#1A Durables).

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs (Niveau 2)	% d'actifs
Autres	89.14%
Liquidités	9.75%
Consommation & Vêtements	1.69%
Produits dérivés	-0.58%

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculée au 31/03/2026. Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'engageait pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE, mais en a toutefois réalisés.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés avec la Taxonomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La société de gestion utilise des données provenant de fournisseurs tiers pour mesurer la proportion d'investissements qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE. Les fournisseurs recueillent les données déclarées par les entreprises et peuvent utiliser des informations équivalentes lorsqu'elles ne sont pas facilement accessibles dans les informations rendues publiques. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les fournisseurs de données de BNPP AM, veuillez consulter le document suivant : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/0EE37EC2-8812-48A5-8AA1-D5C09CCB58DD

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la Taxonomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxonomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la Taxonomie de l'UE.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement sur la Taxonomie) n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire, et de gestion des déchets.

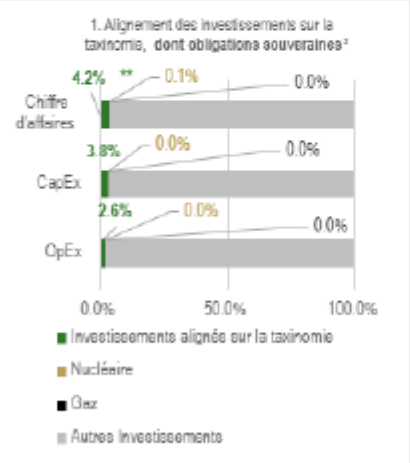
Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE [1]?

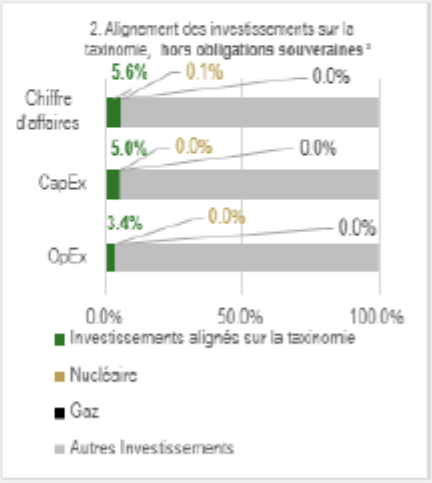
- [x] Oui:
  - [ ] Gaz fossile
  - [x] Energie nucléaire
- [ ] Non:

[1] **Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.**

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investisseurs du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*





* *Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines*

** *Alignement taxinomie réelle*

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxonomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

	Chiffre d'Affaires	Capex	Opex
2022*	2.8%	/	/
2023**	3.5%	/	/
2024***	3.7%	3.8%	2.5%
2025***	4.2%	3.8%	2.6%

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable
** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée par trimestre.
***Les chiffres publiés sont exprimés en moyenne trimestrielle pondérée, sur base de l'actif sous gestion

La proportion d'activités économiques alignées avec la Taxonomie de l'UE exprimée en CapEx ou OpEx n'est pas indiquée en 2022 et 2023 compte tenu du niveau actuel de données dont dispose la société de gestion à ces dates-là.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 202/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxonomie est de **23.0%**.

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la Taxonomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sur le plan social représentent **19.8%** du produit financier.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

La proportion restante des investissements peut inclure :

- pour les investissements dans des fonds internes, la proportion d'actifs qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ou
- pour les fonds externes, la proportion d'actifs qui ne respectent pas les standards minimums établis pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds sous-jacent conformément aux données déclarées par les sociétés de gestions des fonds externes
- Des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier. En outre, Ces investissements sont, le cas échéant, effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- La politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie
- La Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Lors d'investissements en lignes directes ou dans des fonds actifs internes, le produit financier doit se conformer à la Politique RBC de BNP Paribas Asset Management en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement

- Le produit financier doit investir au moins 75% de ses actifs via des fonds internes et/ou externes actifs et/ou passifs dans des fonds catégorisés article 8 ou article 9 selon le Règlement SFDR

- Le produit financier doit investir au moins 30% de ses actifs dans des « investissements durables » définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « investissement durable » sont indiqués à la question ci-dessus «Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?» et les seuils quantitatifs et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site internet de la société de gestion

En outre, la société de gestion a mis en place une politique de vote et d'engagement. Plusieurs exemples d'engagements sont détaillés dans la section vote et engagement du rapport intitulé Rapport Sustainability. Ces documents sont accessibles au lien suivant : Sustainability - BNPP AM France investisseur privé

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2025, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion) [16].

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM Europe ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V):

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de **BNPP AM Europe**[17]	1 299	175 351	56 965

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM Europe dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc *« Collaborateurs Régulés »*[18] (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V):

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de **BNPP AM Europe** :	*203*	*48 545*
dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens	*167*	*34 562*

[16] NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

[17] Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 5 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 990k EUR et 357k EUR.
- 252 collaborateurs de la succursale belge, dont 9 ont le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 26 250k EUR et 4 433k EUR.
- 26 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 208k EUR et 2 288k EUR.
- 51 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 670k EUR et 1 877k EUR.
- 61 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 11 ont le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 10 590k EUR et 2 888k EUR.

[18] La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

Autres informations :

- **Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM Europe :**

	Nombre de fonds (31.12.2025)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2025
OPCVM Fonds d'Investissement Alternatifs	187 304	101 63

- En 2025, 44,62k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM Europe présents au 31.12.2025.

- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2024, a été réalisé entre Avril et Mai 2025. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés.

- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management Europe est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE (BNPP AM EUROPE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Le conseil d'administration surveille de près la situation géopolitique et son impact sur les perspectives globales et les risques de marché et financier afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

* * *

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Déclaration du choix des modalités d'exercice
(Article L225-37-4, alinéa 4 du Code de commerce)

Conformément à la réglementation et aux statuts de la SICAV (Article 20) la direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, par le Président du Conseil d'Administration.

Déclaration des conventions réglementées
(Article L225-37-4, alinéa 2 du Code de commerce)

Conformément à la réglementation il est déclaré qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune convention répondant à la définition suivante n'a été conclue :

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Déclaration – Tableau des délégations
(Article L225-37-4, alinéa 3 du Code de commerce)

Conformément à la réglementation il est déclaré qu'au 31 mars 2026 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

LISTE DES AUTRES MANDATS EXERCES
(EXERCICE 2025-2026)

Monsieur Jean-Irénée DERIES
Président Directeur Général

Néant

Monsieur Michael HERSKOVICH
Administrateur

Néant

Monsieur P. D'ARVISENET
Administrateur

Néant

Madame Agathe BURET
Administrateur

Néant

Madame Julia KRISTOF
Administrateur

Néant

Madame Valérie MORAGLIA
Administrateur

Néant

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers	**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**84,471,074.17**	**146,631,595.69**
OPCVM	84,471,074.17	146,631,595.69
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**519,415.65**	**1,921,788.95**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**84,990,489.82**	**148,553,384.64**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**2,539,906.91**	**2,288,406.13**
Comptes financiers	**514,733.42**	**1,416,720.38**
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**3,054,640.33**	**3,705,126.51**
TOTAL ACTIF I+II	**88,045,130.15**	**152,258,511.15**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Capitaux propres :	**-**	**-**
Capital	80,933,351.41	147,068,754.98
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	6,167,112.64	1,190,310.12
Capitaux propres I :	87,100,464.05	148,259,065.10
Passifs de financement II	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**87,100,464.05**	**148,259,065.10**
Passifs éligibles :	**-**	**-**
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	706,477.84	299,299.48
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**706,477.84**	**299,299.48**
Autres passifs :	**-**	**-**
Dettes et comptes d'ajustement passifs	238,188.26	3,700,146.57
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	**238,188.26**	**3,700,146.57**
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	**88,045,130.15**	**152,258,511.15**

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Revenus financiers nets	**-**	**-**
Produits sur opérations financières	**-**	**-**
Produits sur actions	2,189.63	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	12,106.71	97,604.67
Produits sur Instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	42,965.73	89,421.72
Sous-total Produits sur opérations financières	**57,262.07**	**187,026.39**
Charges sur opérations financières	**-**	**-**
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-15,779.56	-9,401.82
Sous-total charges sur opérations financières	**-15,779.56**	**-9,401.82**
Total Revenus financiers nets (A)	**41,482.51**	**177,624.57**
Autres produits :	**-**	**-**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres Charges :	**-**	**-**
Frais de gestion de la société de gestion	-1,120,748.96	-1,202,628.93
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	**-1,120,748.96**	**-1,202,628.93**
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	**-1,079,266.45**	**-1,025,004.36**

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2034-2036

Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**253,306.89**	**-67,873.45**
Sous-total Revenus nets I = C + D	**-825,959.56**	**-1,092,877.81**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	**-**	**-**
Plus et moins-values réalisées	11,514,222.08	6,559,967.98
Frais de transactions externes et frais de cession	-176,350.43	-225,032.09
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**11,337,871.65**	**6,334,935.89**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-3,323,043.00**	**300,915.73**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**8,014,828.65**	**6,635,851.62**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	**-**	**-**
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	1,358,927.38	-4,369,295.14
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**1,358,927.38**	**-4,369,295.14**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**-2,380,683.83**	**16,631.45**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**-1,021,756.45**	**-4,352,663.69**
Acomptes :	**-**	**-**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**6,167,112.64**	**1,190,310.12**

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2034-2036

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du compartiment est d'appliquer une stratégie d'allocation dynamique et diversifiée sur tous types de classes d'actifs, par le biais d'OPC ou d'investissements directs. L'objectif de volatilité évolue annuellement selon un schéma prédéfini.

Le type de gestion de ce compartiment est dit « à volatilité cible décroissante ».

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C	23.3314	21.5281	23.1321	23.2431	**24.9942**
Actif net (en k EUR)	55,026.84	59,430.48	72,742.01	85,542.26	**67,931.93**
Nombre de titres					
Actions C	2,358,479.9399	2,760,598.7132	3,144,628.5198	3,680,315.4642	**2,717,907.1131**

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Actions C	1.23	-0.55	0.34	1.04	**2.30**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Actions C	-0.25	-0.19	-0.15	-0.24	**-0.26**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C	24.6832	22.9123	24.7667	25.0334	**27.0644**
Actif net (en k EUR)	38,435.01	37,040.90	37,416.60	42,960.07	**19,168.53**
Nombre de titres					
Actions C	1,557,130.9008	1,616,638.1379	1,510,762.1788	1,716,104.7130	**708,253.9396**

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Actions C	1.29	-0.58	0.36	1.11	**2.48**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Actions C	-0.11	-0.06	-0.02	-0.11	**-0.14**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025
Valeur liquidative (en EUR)				
Actions C	117.0273	109.2750	118.8137	120.7949
Actif net (en k EUR)	5,767.57	11,165.02	15,640.67	19,756.74
Nombre de titres				
Actions C	49,283.9238	102,173.5738	131,640.2638	163,555.9738

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes				
Actions C	6.10	-2.77	1.75	5.38
Capitalisation unitaire sur revenus				
Actions C	0.17	0.32	0.54	0.14

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2034-2036

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

NOM DES COMPARTIMENTS	CARACTERISTIQUES / ACTIONS	CODES ISIN	AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES	DEVISE DE LIBELLE	FRACTIONNEMENT DES ACTIONS*	MONTANT MINIMUM DES SOUSCRIPTIONS*
BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2034-2036	Catégorie d'actions « Classic »	FR0013049426	Revenu net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	Euro	Dix-Millième	L'équivalent en euro d'un dix-millième d'action
	Catégorie d'actions « I »	FR0013049442				*Voir définition de la catégorie « I »*
	Catégorie d'actions « X »	FR0013450657				L'équivalent en euro d'un dix-millième d'action
	Catégorie d'actions « RE »	FR0013450640				L'équivalent en euro d'un dix-millième d'action

**** Depuis le 7 novembre 2013, les actions sont fractionnées en dix-millièmes (fractionnement en millièmes avant cette date)***

CATEGORIES D'ACTIONS	SOUSCRIPTEURS CONCERNES
« Classic »	La catégorie d'actions « Classic » est offerte à tous les souscripteurs personnes physiques et personnes morales.
« I »	La catégorie d'actions « I » est réservée aux OPC du Groupe BNP Paribas et/ou aux filiales du Groupe BNP Paribas dans le cadre de leur activité commerciale de mise en place : - d'un contrat d'assurance collective au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) souscrivant pour un montant initial minimum de 100 000 euros (hors éventuelle commission de souscription) dans la SICAV (tous compartiments confondus) ou au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) comptant au moins un effectif global de 500 salariés lors de leur première souscription. - et/ou d'un Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCO) ou d'un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) souscrivant pour un montant initial minimum de 1 million d'euros en nombre entier ou en fraction d'action après arrondi au dix-millième* inférieur dans la SICAV (tous compartiments confondus) ou au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) comptant au moins un effectif total de 500 salariés lors de leur première souscription
« X »	La catégorie d'actions « X » est réservée aux OPC gérés par BNPP AM
« RE »	La catégorie d'actions « RE » est réservée aux filiales du Groupe BNP Paribas dans le cadre de leur activité commerciale de mis en place d'un Plan d'Epargne Retraite Individuel (PERin).

** Depuis le 7 novembre 2013, les actions sont fractionnées en dix-millièmes (fractionnement en millièmes avant cette date).*

Les tableaux ci-dessus extraits du prospectus indiquent l'action RE non encore démarrées et l'action X rachetée en cours d'année.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)
Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : cours de clôture jour.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :
- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.

- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.
L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.
Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.
L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.
Cas particulier : Floor : ces options sont valorisées par des contreparties tierces à partir d'un modèle d'actualisation Marked-to-market basé sur une volatilité et une courbe de taux de marché vérifiées par le gérant et pris à la clôture du marché chaque jeudi.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalué à leur valeur nominale.

Swaps de taux :
- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.
L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale

L'évaluation des swaps d'indice, calculée par l'équipe « OTC pricing & Services », est utilisée pour le calcul de la valeur liquidative après contrôle de cohérence avec la valorisation de la contrepartie si elle est reçue dans les délais. En cas de non disponibilité ou d'incohérence, OTC pricing et Services se rapproche de la contrepartie pour identifier et résoudre les problèmes.
L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Crédit Défault Swaps (CDS) : Le cours d'évaluation émane d'un contributeur qui nous est fourni par la société de gestion.
L'engagement hors bilan des CDS correspond à la valeur nominale.

Mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing

La SICAV a choisi de mettre en place un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing*.

Le mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing* consiste à faire supporter, en cas de souscriptions ou de rachats d'actions significatifs, aux actionnaires du compartiment concerné à l'origine de ces souscriptions ou rachats les coûts de réaménagement du portefeuille du compartiment concerné (frais liés à l'achat ou à la vente de titres générés par les mouvements de passif du compartiment concerné).

La valeur liquidative du compartiment concerné est ajustée à la hausse (en cas de souscription nette) ou à la baisse (en cas de rachat net) pour protéger les actionnaires présents dans le compartiment de l'effet de dilution de la performance généré par les coûts de réaménagement du portefeuille.

Le *swing pricing* vise à réduire pour les actionnaires détenant des actions du compartiment concerné les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux nouvelles entrées (souscriptions) ou aux nouvelles sorties (rachats) dans le compartiment concerné.

La SICAV calcule une valeur liquidative ajustée lorsque le montant net des souscriptions ou des rachats sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment concerné, centralisés un jour de calcul de la valeur liquidative, dépasse un seuil prédéterminé par la SICAV (seuil de déclenchement) en fonction des conditions de marché. La valeur liquidative supportant ces ordres de souscription ou de rachat sera alors ajustée à la hausse, dans le cas de souscriptions nettes, ou à la baisse, dans le cas de rachats nets, à l'aide d'un pourcentage d'ajustement (facteur d'ajustement) fixé par la société de gestion.

La société de gestion a adopté une politique d'application du mécanisme de *swing pricing* qui définit les mesures organisationnelles et administratives ainsi que les conditions d'application du seuil de déclenchement et du facteur d'ajustement (politique de *swing pricing)*. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont revus périodiquement par la société de gestion.

Frais de fonctionnement et de gestion

Définition générale : Ces frais recouvrent les frais de gestion financière, les frais de fonctionnement et autres services et les frais indirects maximums (commissions et frais de gestion).

A ces frais peuvent s'ajouter des commissions de surperformance qui rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le compartiment a dépassé son objectif de performance.

Une partie des frais facturés au compartiment de la SICAV peut également être destinée à rémunérer le(s) distributeur(s) du compartiment au titre de son (leur) activité de conseil et de placement (entre 28% et 65% selon le(s) distributeur(s) et le type de parts).

FRAIS FACTURES AU COMPARTIMENT		ASSIETTE	TAUX / BAREME
FRAIS DE GESTION FINANCIERE		Actif net	Catégories d'actions « Classic » et « RE » : 1,20 % maximum TTC Catégorie d'actions « I » : 0,60 % maximum TTC Catégorie d'actions « X » : 0,05% TTC maximum
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES SERVICES *(**)*		Actif net	Catégories d'actions « Classic », « RE », « I » et « X » : 0,10% TTC maximum *(*)*
FRAIS INDIRECTS MAXIMUMS	COMMISSIONS (SOUSCRIPTION ET RACHAT)	Valeur liquidative X nombre d'actions	5% TTC maximum
	FRAIS DE GESTION	Actif net	1,20% TTC maximum
COMMISSION DE SURPERFORMANCE		/	Néant

Le tableau ci-dessus extrait du prospectus indique les frais de la l'action RE non encore démarrée et de l'action X rachetée en cours d'année.

(*) Ce taux peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs et tout dépassement de ce taux est pris en charge par le gestionnaire financier par délégation.

(**) Les frais de fonctionnement et autres services peuvent comprendre les frais suivants :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données à l'exclusion des frais de recherches et de données financières et extra-financières à usage de la gestion financière
- Frais de dépositaire, conservateur, centralisateur, agent de transfert, délégataire de la gestion administrative et comptable, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations règlementaires
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance du client

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :
1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation pour l’action Classic
Capitalisation pour l’action I

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour l’action Classic
Capitalisation pour l’action I

Changements affectant le compartiment

21/08/2025 : Rachat total de l’action X.

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	**148,259,065.10**	**125,799,276.02**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) [1]	34,817,751.70	36,080,767.99
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-107,593,885.32	-14,561,615.32
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-1,079,266.45	-1,025,004.36
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	11,337,871.65	6,334,935.89
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1,358,927.37	-4,369,295.12
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes [2]	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes [2]	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	**87,100,464.05**	**148,259,065.10**

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.
[2] Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

	Exercice 31/03/2026
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	**Nombre de titres**
Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	940,286.1887
Nombre de titres rachetés	1,902,694.5398
Catégorie de classe I (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	389,737.4639
Nombre de titres rachetés	1,397,588.2373
Catégorie de classe X (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	12,659.4200
Nombre de titres rachetés	176,215.3938
Commissions de souscription et/ou de rachat	**Montant (EUR)**
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Code ISIN de l'action	Libellé de l'action	Affectation des sommes distribuables	Devise de l'action	Actif net de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
FR0013049426	Classic	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	67,931,930.34	2,717,907.1131	24.9942
FR0013049442	I	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	19,168,533.71	708,253.9396	27.0644

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays	Pays	Pays	Pays	Pays
Actif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	10,429.00					
Options	-9,061.76					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	**1,367.24**					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
	+/-	< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	514.73	-	-	-	514.73
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		4,017.09	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		**4,017.09**	**-**	**-**	**514.73**

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	514.73	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-1,374.75	-808.01	6,199.85
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	**514.73**	**-**	**-1,374.75**	**-808.01**	**6,199.85**

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	USD	JPY	HKD	GBP	Autres devises
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Créances	498.76	23.23	-	-	
Comptes financiers	337.52	26.70	-	-	
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	13,085.29	2,835.98	290.17	2,697.36	1,972.07
Devises à livrer	-32,995.46	-7345.04	-353.04	-5,613.11	-6007.36
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
TOTAL	**-19,073.88**	**-4,459.13**	**-62.87**	**-2915.75**	**-4035.29**

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs éligibles : Loans	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS	519.42	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces (*)	280.00	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS		706.48
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

(*) BNP PARIBAS

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	BNP Paribas Asset Management Europe SAS	Money Market	France	EUR	5,356,020.67
FR0013368446	BNP PARIBAS ACTIONS PME ETI ISR 24C	BNP Paribas Asset Management Europe SAS	Equity	France	EUR	6,235,022.00
LU0111549050	BNPP EURO GOVERNMENT BOND ICA	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	4,389,965.52
LU0190305473	BNPP EURO INFLATION LINKED BOND ICA	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	5,339,475.99
LU0265317569	BNPP SUSTAINABLE EURO CORPORATE BD ICA	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	2,620,897.96
LU0823381016	BNPP EURO HIGH YIELD BOND ICA	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	1,313,617.73
LU1291092200	BNPP EASY JPM SCRND EMBI GLB DIV COM 9IC	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	USD	9,496,937.35
LU1291093273	BNPP EASY JPM TILTED EMU GVT BOND IG 9IC	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	4,808,147.68
LU1291097779	BNPP EASY MSCI EMERGING MIN TE 9IE	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	3,813,674.12
LU1291099718	BNPP EASY MSCI EUROPE MIN TE 9IL	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	9,375,631.38
LU1291102447	BNPP EASY MSCI JAPAN MIN TE 9IL	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	4,192,433.63
LU1377382368	BNPP EASY LOW CARBON 100 EUROPE PAB 9UC	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	427,925.71
LU1862449235	BNPP EASY EUR CORP BOND SRI PAB	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	4,824,028.62
LU1953136873	BNPP EASY ECPI CIRCULAR ECO LEADERS 9PC	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	1,262,828.31
LU2008760758	BNPP EASY EUR CORP BOND SRI PAB 1-3Y	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	2,203,510.45
LU2008761210	BNPP EASY EUR CORP BOND SRI PAB 3-5Y	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	2,188,472.52
LU2008763182	BNPP EASY JPM TLTD EMU GVT BD IG3-5Y 9IC	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	2,198,307.60

LU2244386996	BNPP EASY EUR HGH YLD SRI FOSS FREE	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	3,474,942.33
LU2607531006	BNPP EASY MSCI USA MIN TE C17	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	USD	7,575,994.58
LU2616774076	BNP EASY US CORP SRI	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	USD	1,475,897.16
LU2967933370	THEAM QUANT-NUCLEAR OPPORTUNITIES - SCA	BNP Paribas Asset Management Europe SAS	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	USD	1,897,342.86
TOTAL						**84,471,074.17**

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/03/2026
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit EUR	249,867.90
Déposit autres devises	521,996.04
Collatéraux espèces	280,000.00
Autres débiteurs divers	1,488,042.97
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	**2,539,906.91**
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Frais et charges non encore payés	94,980.57
Autres créditeurs divers	143,207.69
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	**238,188.26**

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	870,263.74	1.11
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	249,999.76	0.57
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe X (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	485.46	0.01
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/03/2026
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

	Exercice 31/03/2026
Immobilisations	
Valeur des immobilisations	-
Amortissement des immobilisations	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	84,471,074.17
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-723,535.69	-914,946.40
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-723,535.69**	**-914,946.40**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-723,535.69	-914,946.40
Total	**-723,535.69**	**-914,946.40**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	6,253,988.98	3,834,335.23
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**6,253,988.98**	**3,834,335.23**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	6,253,988.98	3,834,335.23
Total	**6,253,988.98**	**3,834,335.23**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-102,423.87	-201,348.63
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-102,423.87**	**-201,348.63**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-102,423.87	-201,348.63
Total	**-102,423.87**	**-201,348.63**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	1,760,839.67	1,920,562.19
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**1,760,839.67**	**1,920,562.19**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1,760,839.67	1,920,562.19
Total	**1,760,839.67**	**1,920,562.19**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2034-2036

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	23,417.22
Sommes distribuables au titre du revenu net	**23,417.22**
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	23,417.22
Total	**23,417.22**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	880,954.20
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**880,954.20**
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	880,954.20
Total	**880,954.20**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**84,471,074.17**	**96.98**
OPCVM				**84,471,074.17**	**96.98**
BNP EASY US CORP SRI	147,371	11.54	USD	1,475,897.16	1.69
BNP PARIBAS ACTIONS PME ETI ISR 24C	55,402.719	112.54	EUR	6,235,022.00	7.16
BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	212.739	25,176.49	EUR	5,356,020.67	6.15
BNPP EASY ECPI CIRCULAR ECO LEADERS 9PC	6,279.585	201.10	EUR	1,262,828.31	1.45
BNPP EASY EUR CORP BOND SRI PAB	45,917.11	105.06	EUR	4,824,028.62	5.54
BNPP EASY EUR CORP BOND SRI PAB 1-3Y	20,768.966	106.10	EUR	2,203,510.45	2.53
BNPP EASY EUR CORP BOND SRI PAB 3-5Y	21,464.767	101.96	EUR	2,188,472.52	2.51
BNPP EASY EUR HGH YLD SRI FOSS FREE	31,626.439	109.87	EUR	3,474,942.33	3.99
BNPP EASY JPM SCRND EMBI GLB DIV COM 9IC	65.582	166,850.22	USD	9,496,937.35	10.90
BNPP EASY JPM TILTED EMU GVT BOND IG 9IC	36.617	131,309.16	EUR	4,808,147.68	5.52
BNPP EASY JPM TLTD EMU GVT BD IG3-5Y 9IC	22,638.133	97.11	EUR	2,198,307.60	2.52
BNPP EASY LOW CARBON 100 EUROPE PAB 9UC	1,604	266.79	EUR	427,925.71	0.49
BNPP EASY MSCI EMERGING MIN TE 9IE	275,674	13.83	EUR	3,813,674.12	4.38
BNPP EASY MSCI EUROPE MIN TE 9IL	515,071	18.20	EUR	9,375,631.38	10.76
BNPP EASY MSCI JAPAN MIN TE 9IL	240,407	17.44	EUR	4,192,433.63	4.81
BNPP EASY MSCI USA MIN TE C17	1,701.96	5,128.83	USD	7,575,994.58	8.70
BNPP EURO GOVERNMENT BOND ICA	21,443.755	204.72	EUR	4,389,965.52	5.04
BNPP EURO HIGH YIELD BOND ICA	4,408.557	297.97	EUR	1,313,617.73	1.51
BNPP EURO INFLATION LINKED BOND ICA	31,588.925	169.03	EUR	5,339,475.99	6.13
BNPP SUSTAINABLE EURO CORPORATE BD ICA	15,986.934	163.94	EUR	2,620,897.96	3.01
THEAM QUANT- NUCLEAR OPPORTUNITIES - SCA	11,036.543	198.08	USD	1,897,342.86	2.18
Instruments financiers à terme				**-187,062.19**	**-0.21**
Futures				**-317,608.02**	**-0.36**
EURO-BOBL FUTURE 08/06/2026	-7.00	115.43	EUR	1,430.00	-
EURO-BTP FUTURE 08/06/2026	1.00	116.28	EUR	-5,300.00	-0.01
EURO-BUND FUTURE 08/06/2026	1.00	125.39	EUR	-3,760.00	-
EURO OAT FUTURE FRENCH GOVT 08/06/2026	1.00	118.69	EUR	-4,610.00	-0.01
EURO-SCHATZ FUTURE 08/06/2026	-13.00	105.75	EUR	3,630.00	-
LIQUIDITY SCREENED EURO HY 19/06/2026	96.00	304.14	EUR	-64,624.00	-0.07
MSCI EMERGING MARKETS INDEX 19/06/2026	30.00	1,454.60	USD	-58,583.58	-0.07
S&P 500 E-MINI FUTURE 18/06/2026	19.00	6,570.75	USD	-95,395.76	-0.11
STXE6ESGX EURP 19/06/2026	169.00	207.10	EUR	-95,130.00	-0.11
TOPIX INDX FUTR 11/06/2026	-2.00	3,504.00	JPY	4,735.32	0.01

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Options				**136,908.62**	**0.16**
PUT S&P 500 E-MINI FUTURE 30/04/2026 605	4.00	41.50	USD	7,203.61	0.01
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/06/2026 550	-19.00	4.83	USD	-7,956.52	-0.01
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/06/2026 600	27.00	10.29	USD	24,124.71	0.03
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 610	-11.00	21.20	USD	-20,244.32	-0.02
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 630	10.00	26.27	USD	22,799.86	0.03
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 640	14.00	29.18	USD	35,449.58	0.04
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/12/2026 625	9.00	31.68	USD	24,745.70	0.03
PUT STOXX 600(SXXP) 18/09/2026 520	31.00	13.67	EUR	21,188.50	0.02
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 485	29.00	4.42	EUR	6,409.00	0.01
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 500	-21.00	5.62	EUR	-5,901.00	-0.01
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 550	43.00	13.53	EUR	29,089.50	0.03
Appels de marge				**317,608.04**	**0.36**
Change à terme				**-323,970.83**	**-0.37**
Achat CHF 1085000 Vente EUR 1177062.79	1,085,000.00	0.92	CHF	-3,826.08	-
Achat CHF 1085000 Vente EUR 1177062.79	-1,177,062.79	0.92	EUR	-	-
Achat CHF 346000 Vente EUR 384230.13	346,000.00	0.92	CHF	-10,091.97	-0.01
Achat CHF 346000 Vente EUR 384230.13	-384,230.13	0.92	EUR	-	-
Achat EUR 1330881.99 Vente SEK 14273000	1,330,881.99	10.97	EUR	30,360.85	0.03
Achat EUR 1330881.99 Vente SEK 14273000	-14,273,000.00	10.97	SEK	-	-
Achat EUR 1391276.58 Vente USD 1621000	1,391,276.58	1.15	EUR	-14,279.74	-0.02
Achat EUR 1391276.58 Vente USD 1621000	-1,621,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 1911074.6 Vente USD 2261000	1,911,074.60	1.15	EUR	-49,420.67	-0.06
Achat EUR 1911074.6 Vente USD 2261000	-2,261,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 2399621.81 Vente USD 2873000	2,399,621.81	1.15	EUR	-91,533.83	-0.11
Achat EUR 2399621.81 Vente USD 2873000	-2,873,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 24505400.47 Vente USD 28780000	24,505,400.47	1.15	EUR	-449,510.57	-0.52
Achat EUR 24505400.47 Vente USD 28780000	-28,780,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 3231799.52 Vente CHF 2992000	3,231,799.52	0.92	EUR	-3,522.37	-
Achat EUR 3231799.52 Vente CHF 2992000	-2,992,000.00	0.92	CHF	-	-
Achat EUR 354654.73 Vente HKD 3189000	354,654.73	9.03	EUR	1,606.45	-
Achat EUR 354654.73 Vente HKD 3189000	-3,189,000.00	9.03	HKD	-	-
Achat EUR 365447.67 Vente GBP 319000	365,447.67	0.87	EUR	692.43	-
Achat EUR 365447.67 Vente GBP 319000	-319,000.00	0.87	GBP	-	-
Achat EUR 391480.85 Vente CHF 357000	391,480.85	0.92	EUR	5,448.13	0.01
Achat EUR 391480.85 Vente CHF 357000	-357,000.00	0.92	CHF	-	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Achat EUR 4829714.97 Vente GBP 4209000	4,829,714.97	0.87	EUR	17,004.00	0.02
Achat EUR 4829714.97 Vente GBP 4209000	-4,209,000.00	0.87	GBP	-	-
Achat EUR 429770.55 Vente NOK 5090000	429,770.55	11.24	EUR	-23,276.36	-0.03
Achat EUR 429770.55 Vente NOK 5090000	-5,090,000.00	11.24	NOK	-	-
Achat EUR 437257.06 Vente GBP 381000	437,257.06	0.87	EUR	1,608.95	-
Achat EUR 437257.06 Vente GBP 381000	-381,000.00	0.87	GBP	-	-
Achat EUR 593461.15 Vente USD 694000	593,461.15	1.15	EUR	-8,300.78	-0.01
Achat EUR 593461.15 Vente USD 694000	-694,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 6703117.27 Vente JPY 1222908000	6,703,117.27	183.16	EUR	26,428.96	0.03
Achat EUR 6703117.27 Vente JPY 1222908000	-1,222,908,000.00	183.16	JPY	-	-
Achat EUR 632942.25 Vente DKK 4725000	632,942.25	7.47	EUR	504.47	-
Achat EUR 632942.25 Vente DKK 4725000	-4,725,000.00	7.47	DKK	-	-
Achat EUR 670994.67 Vente JPY 122416000	670,994.67	183.16	EUR	2,642.29	-
Achat EUR 670994.67 Vente JPY 122416000	-122,416,000.00	183.16	JPY	-	-
Achat EUR 755304.04 Vente USD 871000	755,304.04	1.15	EUR	66.81	-
Achat EUR 755304.04 Vente USD 871000	-871,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 824903.25 Vente USD 953000	824,903.25	1.15	EUR	-1,435.53	-
Achat EUR 824903.25 Vente USD 953000	-953,000.00	1.15	USD	-	-
Achat GBP 1519000 Vente EUR 1735656.84	1,519,000.00	0.87	GBP	1,218.42	-
Achat GBP 1519000 Vente EUR 1735656.84	-1,735,656.84	0.87	EUR	-	-
Achat GBP 338000 Vente EUR 389558.45	338,000.00	0.87	GBP	-3,077.98	-
Achat GBP 338000 Vente EUR 389558.45	-389,558.45	0.87	EUR	-	-
Achat GBP 502000 Vente EUR 575237.51	502,000.00	0.87	GBP	-1,233.97	-
Achat GBP 502000 Vente EUR 575237.51	-575,237.51	0.87	EUR	-	-
Achat HKD 2621000 Vente EUR 287265.46	2,621,000.00	9.03	HKD	2,900.59	-
Achat HKD 2621000 Vente EUR 287265.46	-287,265.46	9.03	EUR	-	-
Achat JPY 439285000 Vente EUR 2379745.09	439,285,000.00	183.16	JPY	18,611.14	0.02
Achat JPY 439285000 Vente EUR 2379745.09	-2,379,745.09	183.16	EUR	-	-
Achat JPY 80156000 Vente EUR 439842.89	80,156,000.00	183.16	JPY	-2,216.65	-
Achat JPY 80156000 Vente EUR 439842.89	-439,842.89	183.16	EUR	-	-
Achat SEK 4661000 Vente EUR 435282.8	4,661,000.00	10.97	SEK	-10,583.78	-0.01
Achat SEK 4661000 Vente EUR 435282.8	-435,282.80	10.97	EUR	-	-
Achat USD 1396000 Vente EUR 1164398.76	1,396,000.00	1.15	USD	46,061.83	0.05
Achat USD 1396000 Vente EUR 1164398.76	-1,164,398.76	1.15	EUR	-	-
Achat USD 1577000 Vente EUR 1360419.81	1,577,000.00	1.15	USD	6,984.45	0.01
Achat USD 1577000 Vente EUR 1360419.81	-1,360,419.81	1.15	EUR	-	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Achat USD 2996000 Vente EUR 2563126.4	2,996,000.00	1.15	USD	34,681.57	0.04
Achat USD 2996000 Vente EUR 2563126.4	-2,563,126.40	1.15	EUR	-	-
Achat USD 555000 Vente EUR 470197.92	555,000.00	1.15	USD	11,038.20	0.01
Achat USD 555000 Vente EUR 470197.92	-470,197.92	1.15	EUR	-	-
Achat USD 7820000 Vente EUR 6640114.7	7,820,000.00	1.15	USD	140,545.63	0.16
Achat USD 7820000 Vente EUR 6640114.7	-6,640,114.70	1.15	EUR	-	-
Achat USD 747000 Vente EUR 647783.53	747,000.00	1.15	USD	-65.72	-
Achat USD 747000 Vente EUR 647783.53	-647,783.53	1.15	EUR	-	-
Créances				**2,539,906.91**	**2.92**
Dettes				**-238,188.26**	**-0.27**
Autres comptes financiers				**514,733.42**	**0.59**
TOTAL ACTIF NET			**EUR**	**87,100,464.05**	**100.00**

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Achat CHF 1085000 Vente EUR 1177062.79	-	-3,826.08	CHF	1,173,236.71	EUR	-1,177,062.79
Achat CHF 346000 Vente EUR 384230.13	-	-10,091.97	CHF	374,138.16	EUR	-384,230.13
Achat EUR 1330881.99 Vente SEK 14273000	30,360.85	-	EUR	1,330,881.99	SEK	-1,300,521.14
Achat EUR 1391276.58 Vente USD 1621000	-	-14,279.74	EUR	1,391,276.58	USD	-1,405,556.32
Achat EUR 1911074.6 Vente USD 2261000	-	-49,420.67	EUR	1,911,074.60	USD	-1,960,495.27
Achat EUR 2399621.81 Vente USD 2873000	-	-91,533.83	EUR	2,399,621.81	USD	-2,491,155.64
Achat EUR 24505400.47 Vente USD 28780000	-	-449,510.57	EUR	24,505,400.47	USD	-24,954,911.04
Achat EUR 3231799.52 Vente CHF 2992000	-	-3,522.37	EUR	3,231,799.52	CHF	-3,235,321.89
Achat EUR 354654.73 Vente HKD 3189000	1,606.45	-	EUR	354,654.73	HKD	-353,048.28
Achat EUR 365447.67 Vente GBP 319000	692.43	-	EUR	365,447.67	GBP	-364,755.24
Achat EUR 391480.85 Vente CHF 357000	5,448.13	-	EUR	391,480.85	CHF	-386,032.72
Achat EUR 4829714.97 Vente GBP 4209000	17,004.00	-	EUR	4,829,714.97	GBP	-4,812,710.97
Achat EUR 429770.55 Vente NOK 5090000	-	-23,276.36	EUR	429,770.55	NOK	-453,046.91
Achat EUR 437257.06 Vente GBP 381000	1,608.95	-	EUR	437,257.06	GBP	-435,648.11
Achat EUR 593461.15 Vente USD 694000	-	-8,300.78	EUR	593,461.15	USD	-601,761.93
Achat EUR 6703117.27 Vente JPY 1222908000	26,428.96	-	EUR	6,703,117.27	JPY	-6,676,688.31
Achat EUR 632942.25 Vente DKK 4725000	504.47	-	EUR	632,942.25	DKK	-632,437.78
Achat EUR 670994.67 Vente JPY 122416000	2,642.29	-	EUR	670,994.67	JPY	-668,352.38
Achat EUR 755304.04 Vente USD 871000	66.81	-	EUR	755,304.04	USD	-755,237.23
Achat EUR 824903.25 Vente USD 953000	-	-1,435.53	EUR	824,903.25	USD	-826,338.78
Achat GBP 1519000 Vente EUR 1735656.84	1,218.42	-	GBP	1,736,875.26	EUR	-1,735,656.84
Achat GBP 338000 Vente EUR 389558.45	-	-3,077.98	GBP	386,480.47	EUR	-389,558.45
Achat GBP 502000 Vente EUR 575237.51	-	-1,233.97	GBP	574,003.54	EUR	-575,237.51

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Achat HKD 2621000 Vente EUR 287265.46	2,900.59	-	HKD	290,166.05	EUR	-287,265.46
Achat JPY 439285000 Vente EUR 2379745.09	18,611.14	-	JPY	2,398,356.23	EUR	-2,379,745.09
Achat JPY 80156000 Vente EUR 439842.89	-	-2,216.65	JPY	437,626.24	EUR	-439,842.89
Achat SEK 4661000 Vente EUR 435282.8	-	-10,583.78	SEK	424,699.02	EUR	-435,282.80
Achat USD 1396000 Vente EUR 1164398.76	46,061.83	-	USD	1,210,460.59	EUR	-1,164,398.76
Achat USD 1577000 Vente EUR 1360419.81	6,984.45	-	USD	1,367,404.26	EUR	-1,360,419.81
Achat USD 2996000 Vente EUR 2563126.4	34,681.57	-	USD	2,597,807.97	EUR	-2,563,126.40
Achat USD 555000 Vente EUR 470197.92	11,038.20	-	USD	481,236.12	EUR	-470,197.92
Achat USD 7820000 Vente EUR 6640114.7	140,545.63	-	USD	6,780,660.33	EUR	-6,640,114.70
Achat USD 747000 Vente EUR 647783.53	-	-65.72	USD	647,717.81	EUR	-647,783.53
Total	**348,405.17**	**-672,376.00**		**72,639,972.19**		**-72,963,943.02**

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
MSCI EMERGING MARKETS INDEX 19/06/2026	30.00	-	-58,583.58	1,893,681.65
S&P 500 E-MINI FUTURE 18/06/2026	19.00	-	-95,395.76	5,417,646.68
STXE6ESGX EURP 19/06/2026	169.00	-	-95,130.00	3,499,990.00
TOPIX INDX FUTR 11/06/2026	-2.00	4,735.32	-	-382,316.76
Sous total		**4,735.32**	**-249,109.34**	**10,429,001.57**
Options				
PUT S&P 500 E-MINI FUTURE 30/04/2026 605	4.00	7,203.61	-	-275,755.95
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/06/2026 550	-19.00	-	-7,956.52	1,195,016.36
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/06/2026 600	27.00	24,124.71	-	-3,787,075.69
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 610	-11.00	-	-20,244.32	1,972,850.39
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 630	10.00	22,799.86	-	-2,230,786.66
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 640	14.00	35,449.58	-	-3,478,530.20
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/12/2026 625	9.00	24,745.70	-	-1,862,200.93
PUT STOXX 600(SXXP) 18/09/2026 520	31.00	21,188.50	-	-204,111.25
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 485	29.00	6,409.00	-	-86,280.23
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 500	-21.00	-	-5,901.00	80,217.03
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 550	43.00	29,089.50	-	-385,102.16
Sous total		**171,010.46**	**-34,101.84**	**-9,061,759.28**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**175,745.78**	**-283,211.18**	**1,367,242.29**

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
EURO-BOBL FUTURE 08/06/2026	-7.00	1,430.00	-	-808,010.00
EURO-BTP FUTURE 08/06/2026	1.00	-	-5,300.00	116,280.00
EURO-BUND FUTURE 08/06/2026	1.00	-	-3,760.00	125,390.00
EURO OAT FUTURE FRENCH GOVT 08/06/2026	1.00	-	-4,610.00	118,690.00
EURO-SCHATZ FUTURE 08/06/2026	-13.00	3,630.00	-	-1,374,750.00
LIQUIDITY SCREENED EURO HY 19/06/2026	96.00	-	-64,624.00	5,839,488.00
Sous total		**5,060.00**	**-78,294.00**	**4,017,088.00**

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		5,060.00	-78,294.00	4,017,088.00

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	84,471,074.17
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-323,970.83
Total instruments financiers à terme - actions	-107,465.40
Total instruments financiers à terme - taux	-73,234.00
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	3,372,248.37
Autres passifs (-)	238,188.26
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	**87,100,464.05**

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2034-2036

Assemblée générale ordinaire des actionnaires
7 juillet 2026
Résolutions votées
***

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil, ainsi que les comptes annuels de la SICAV de l'exercice clos le 31 mars 2026 tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée générale constate que le capital qui s'élevait à 1 847 992 966,5 euros le 31 mars 2025, était de 701 561 856,61 euros le 31 mars 2026.

Ce capital est ainsi réparti :

1/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Long Terme
Capital : 63,094,854.46 euros, divisé en :
469,830.5370 actions de catégorie « Classic »
92,566.9824 actions de catégorie « I »
846,894.4983 actions de catégorie « Classic Attente »
222,271.2895 actions de catégorie « I Attente »

2/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Moyen Terme
Capital : 88,407,969.00 euros, divisé en :
577,758.5388 actions de catégorie « Classic classe C »
1,204,674.1781 actions de catégorie «Classic classe D »
105,851.5420 actions de catégorie « I »
125,872.8059 actions de catégorie « X »

3/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Court terme
Capital : 181,820,841.97 euros, divisé en :
3,800,368.5905 actions de catégorie « Classic »
2,498,926.3980 actions de catégorie « I »
2.0092 actions de catégorie « X »
88,714.9976 actions de catégorie « EPC »
2.0215 actions de catégorie « RE »
50.0000 actions de catégorie « Privilège »

4/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2028-2030
Capital : 45,114,898.50 euros divisé en :
718,119.9189 actions de catégorie « Classic »
749,199.6514 actions de catégorie « I »

5/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2031-2033
Capital : 118,919,600.98 euros, divisé en :
3,495,492.0151 actions de catégorie « Classic »
837,337.8791 actions de catégorie « I »

6/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2034-2036
Capital : 80,933,351.41 euros, divisé en :
2,717,907.1131 actions de catégorie « Classic »
708,253.9396 actions de catégorie « I »

7/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2037-2039
Capital : 78,211,543.26 euros, divisé en :
3,101,444.6343 actions de catégorie « Classic »
665,611.6040 actions de catégorie « I »

8/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2040-2042
Capital : 32,927,489.52 euros, divisé en :
1,078,371.5794 actions de catégorie « Classic »
50.0000 actions de catégorie « RE »
10.0000 actions de catégorie « X »
397,766.7862 actions de catégorie « I »

9/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2043-2045
Capital : 12,131,307.51 euros divisé en :
50.0000 actions de catégorie « RE »
348,749.0361 actions de catégorie « Classic »
259,124.1335 actions de catégorie « I »
10.0000 actions de catégorie « X »

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, approuve l'affectation et la répartition des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2026 telles qu'elles sont proposées par le Conseil d'administration :

1/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Long Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requise pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -725,344.20 euros le montant des revenus nets distribuables**,** et décide:

Pour la catégorie d'actions « I Attente »: d'inscrire au capital la somme de -79,417.41 euros.

Pour la catégorie d'actions « I »: d'inscrire au capital la somme de -24,644.65 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic Attente »: d'inscrire au capital la somme de -395,401.40 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de -225,880.74 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

2/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Moyen Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -762,872.55 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic classe C » : d'inscrire au capital la somme de -271,036.91 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic classe D » : d'inscrire au capital la somme de -475,931.88 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -20,275.47 euros.

Pour la catégorie d'actions « X » : d'inscrire au capital la somme de 4,371.71 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, qu'il n'a été procédé à aucune distribution au cours des trois précédents exercices.

3/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Court Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à 1,790,252.19 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de 865,886.39 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de 903,118.45 euros.

Pour la catégorie d'actions « X » : d'inscrire au capital la somme de 3.36 euros.

Pour la catégorie d'actions « EPC » : d'inscrire au capital la somme de 21,230.29 euros.

Pour la catégorie d'actions « RE » : d'inscrire au capital la somme de 0.49 euros.

Pour la catégorie d'actions « Privilege » : d'inscrire au capital la somme de 13.21 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

4/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2028-2030

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -272,964.57 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de -172,307.18 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -100,657.39 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

5/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2031-2033

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -1,102,719.99 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de -979,134.81 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -123,585.18 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

6/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2034-2036

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -825,959.56 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : d'inscrire au capital la somme de -723,535.69 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -102,423.87 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

7/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2037-2039

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -546,769.48 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de -517,421.60 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -29,347.88 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

8/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2040-2042

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -296,953.26 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : d'inscrire au capital la somme de -258,439.43 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -38,504.99 euros

Pour la catégorie d'actions « X » : d'inscrire au capital la somme de 3.00 euros

Pour la catégorie d'actions « RE » : d'inscrire au capital la somme de -11.84 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

9/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2043-2045

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -75,386.00 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « RE » : d'inscrire au capital la somme de -7.63 euros

Pour la catégorie d'actions « Classic » : d'inscrire au capital la somme de -53,397.55 euros

Pour la catégorie d'actions « X » : d'inscrire au capital la somme de 0.31 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -21,981.13 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, approuve l'affectation et la répartition des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées de l'exercice clos le 31 mars 2026 telles qu'elles sont proposées par le Conseil d'administration :

1/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Long Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, arrête à 17,287,456.24 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « I Attente » **:** 3,297,413.25 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : 1,023,241.70 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic Attente » : 8,252,433.58 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 4,714,367.71 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

2/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Moyen Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 10,922,545.30 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic classe C » : 3,173,211.91 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic classe D » : 5,572,061.06 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : 480,656.92 euros.

Pour la catégorie d'actions « X » : 1,696,615.41 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, qu'il n'a été procédé à aucune distribution au cours des trois précédents exercices.

3/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Court Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 8,901,066.63 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 5,093,010.49 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 3,714,231.23 euros

Pour la catégorie d'actions « X » : 10.54 euros

Pour la catégorie d'actions « EPC » : 93,758.92 euros

Pour la catégorie d'actions « RE » : 1.95 euros

Pour la catégorie d'actions « Privilège » : 53.50 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

4/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2028-2030

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 4,567,967.72 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 2,129,701.63 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : 2,438,266.09 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

5/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2031-2033

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 11,138,292.19 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 8,907,751.83 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 2,230,540.36 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

6/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2034-2036

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 8,014,828.65 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 6,253,988.98 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 1,760,839.67 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

7/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2037-2039

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 7,783,867.95 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 6,366,919.90 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 1,416,948.05 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

8/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2040-2042

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 4,642,193.30 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 3,375,946.49 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 1,265,928.05 euros

Pour la catégorie d'actions « X » : 162.04 euros

Pour la catégorie d'actions « Re » : 156.72 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

9/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2043-2045

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 553,135.13 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Re » : 45.51 euros

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 317,049.71euros

Pour la catégorie d'actions « X » : 45.72 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 235,994.19 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial établi par le Commissaire aux comptes en exécution de l'article L.225-38 du Code de commerce et en approuve les conclusions.

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, confère tous pouvoirs aux sociétés « LVPRO » et « LEXTENSO/ PETITES AFFICHES » ainsi qu'à tout porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente Assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2037-2039

Composition du Conseil d'administration

(Exercice fin mars 2025 - fin mars 2026)

◆ ◆ ◆

Administrateur et Président Directeur général :

M. Jean-Irénée DERIES

Administrateurs :

Mme Agathe BURET

M. Philippe d'ARVISENET

M. Michael HERSKOVICH

Mme Julia KRISTOF

Mme Valérie MORAGLIA

Censeur :

M. Jean-Louis CAYROL

Commissaire aux Comptes :

PriceWaterHouseCoopers Audit

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2037-2039

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de votre société BNP PARIBAS PERSPECTIVES (ci-après la « SICAV ») au cours de l'exercice et soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos à fin mars 2026.

Nous vous présenterons les évolutions des marchés financiers au cours de l'exercice et vous exposerons la politique de gestion suivie par votre SICAV.

Nous commenterons les résultats obtenus et les comptes de l'exercice.

Nous vous invitons ainsi à vous prononcer sur les projets de résolutions qui vous sont soumis.

Le Conseil d'administration

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

T2 2025

Appréciation de l'environnement global

Le trimestre a été placé sous le signe de l'imprévisibilité. Tout a commencé par le « Liberation Day » de Donald Trump, soit l'annonce le 2 avril des droits de douane « réciproques » nettement supérieurs aux anticipations, prohibitifs à l'encontre de la Chine et donnant lieu à une escalade quasi immédiate entre les deux pays. Après une baisse brutale des actifs risqués, les revirements de l'Administration Trump et les négociations commerciales ont fini par rassurer les investisseurs. A cet égard, les progrès en mai ont été décisifs, en particulier la trêve annoncée le 12 mai entre la Chine et les Etats-Unis qui a permis de poursuivre les discussions jusqu'à établir en juin un accord-cadre de nature à normaliser les relations commerciales. Pour autant, la nervosité autour de la guerre commerciale n'a pas totalement disparu mais a, en juin, été supplantée par le conflit armé entre Israël et l'Iran. Comme souvent lorsque le Moyen-Orient est concerné, l'évolution des cours du pétrole a été au centre des préoccupations des investisseurs. Après les frappes aériennes américaines sur trois sites nucléaires iraniens dans la nuit au 21 au 22 juin, le baril de Brent a ponctuellement retrouvé son plus haut niveau de l'année. L'annonce d'un cessez-le-feu le 24 juin a permis son repli (-9,5 % par rapport à fin mars) et soutenu les actions mondiales qui terminent le trimestre en hausse de 11 % alors qu'elles perdaient 10 % entre fin mars et le 8 avril, au plus fort des inquiétudes sur les conséquences du protectionnisme américain.

Les variations des actions en avril se sont faites sous le signe du manque de visibilité sur la politique économique et de la volatilité dans la foulée des annonces de droits de douane réciproques le 2. Face aux avancées des négociations, le soulagement a ensuite prévalu : le scénario d'une récession de l'économie américaine s'est éloigné, ce qui a rassuré les investisseurs, d'autant plus que les indicateurs économiques ont continué à montrer une relative résistance de l'activité. En outre, la saison des résultats trimestriels des entreprises s'est révélée meilleure qu'attendu. En juin, le risque géopolitique a éclipsé un temps les négociations commerciales. L'annonce d'un cessez-le-feu le 24 juin a été saluée et l'indice MSCI AC World en dollars a terminé à un nouveau point haut, en hausse de 11 % par rapport à fin mars. Le soulagement généralisé après cette « guerre des douze jours » a profité en premier lieu aux valeurs technologiques, ce qui explique les différences de performances entre les grands marchés. Les indices américains ont surperformé, le S&P 500 progressant de 10,6 % pour terminer à un nouveau point haut. Le Nasdaq composite a gagné 17,7 %. Au Japon, le Nikkei 225 est en hausse de 13,7 %. Les incertitudes commerciales ainsi que l'appréciation de l'euro ont limité la hausse des indices de la zone euro (+1,0 % pour l'Eurostoxx 50 ; +3,2 % pour le MSCI EMU. Le parcours des actions de la zone euro depuis le début de l'année reste très favorable (+8,3 % pour l'Eurostoxx ; +10,7 % pour le MSCI EMU). Les marchés émergents ont progressé de 11 % (indice MSCI Emerging), profitant de la faiblesse du dollar et de perspectives économiques encourageantes (solidité de la demande intérieure ; assouplissement des politiques monétaires) malgré le risque lié aux droits de douane.

Dans la foulée des annonces de Donald Trump sur les droits de douane réciproques le 2 avril, le mouvement risk-off a envoyé le rendement du T-note à 10 ans (4,21 % fin mars) sous 4,00 % en clôture le 4 avril. Les taux longs américains sont très brutalement repartis à la hausse sur fond de baisse du dollar, se tendant de 50pb en une semaine.

La décision de Donald Trump de suspendre pendant 90 jours l'application des droits de douane a permis le retour d'un calme relatif, toujours troublé néanmoins par des considérations sur la soutenabilité de la dette des Etats-Unis. En juin, les perspectives sur l''inflation ont guidé les mouvements des taux longs sur fond des risques géopolitiques et des variations des cours du pétrole. Le taux à 2 ans a varié entre 3,60 % et 4,05 % pour terminer à 3,72 %, soit une détente trimestrielle de 16pb. Les critiques virulentes que Donald Trump adresse à Jerome Powell sont une source supplémentaire de volatilité. Les marchés obligataires de la zone euro n'ont pas échappé en début de trimestre à la fébrilité qui a saisi toutes les classes d'actifs. Le rendement du Bund à 10 ans a atteint 2,70 % mi-mai avant de se diriger à nouveau vers 2,50 %. En fin de période, il s'est finalement tendu à l'annonce de cessez-le-feu entre Israël et l'Iran le 24 et termine le mois à 2,61 % (-13pb par rapport à fin mars). La partie courte de la courbe a surperformé en raison des deux baisses de 25pb des taux directeurs de la BCE. Le taux allemand à 2 ans a terminé à 1,86 % (-19pb). Les marchés périphériques de la zone euro ont surperformé : le resserrement de l'écart de taux entre l'Italie et l'Allemagne illustrant ce phénomène. Le spread BTP-Bund à 10 ans est passé de 113pb fin mars à 87pb fin juin, au plus bas depuis avril 2010. La détente de 39pb du rendement du BTP italien à 10 ans (à 3,48 %) reflète aussi l'amélioration de la discipline fiscale reconnue par les agences de notation.

Si la nervosité autour de la guerre commerciale a, un temps, été supplantée par le conflit armé entre Israël et l'Iran, elle n'a pas pour autant disparu. Donald Trump semble décidé à vouloir continuer à faire pression sur ses interlocuteurs. La façon dont les investisseurs considèrent ces rebondissements a évolué depuis le 2 avril. Désormais, ils paraissent s'accommoder de ces passes d'armes en retenant les éléments favorables (poursuite du dialogue ; accords-cadres envisagés). C'est du moins ce que suggère le comportement des actifs risqués au cours des dernières semaines. La hausse des actions en début de mois et les réactions observées durant la « guerre des 12 jours » paraissent refléter une position d'attente dans un contexte international peu lisible à court terme. Les fondamentaux macro et microéconomiques (absence de récession ; pas de dégradation généralisée des perspectives bénéficiaires des entreprises) restent quant à elles favorables.

Gestion

Le portefeuille a progressé au deuxième trimestre de 2025, enregistrant une performance positive sur la période. Malgré les perturbations qu'ont entraîné la guerre commerciale et les conflits géopolitiques sur toutes les classes d'actif, le portefeuille a su en tirer profit. Sur la période, la poche action a progressé et contribué en partie à la performance du fonds, tirée notamment par les actions des petites et moyennes capitalisations de la zone Euro. Le portefeuille a également bénéficié de la hausse des actions étatsuniennes et émergentes au deuxième trimestre. La thématique du nucléaire a été introduite durant le trimestre, et cette stratégie s'est révélée payante, délivrant une performance significative au sein du fonds. La poche obligataire ne s'est pas démarquée sur la période, se traduisant par un impact neutre sur le fonds. Malgré une progression des obligations courtes (souveraines, de haute qualité mais aussi celles à haut rendement) en Europe sous couvert de baisse des taux, la dette de crédit de haute qualité nord-américaine a pénalisé le compartiment. La détention d'obligations émergentes émises en dollar et la dépréciation de cette devise ont aussi fini d'émousser la contribution à la performance de la classe d'actif. Néanmoins, la dépréciation de l'USD n'a pas eu que des effets négatifs sur le portefeuille, bien au contraire. En effet, le fonds détenait une position courte sur celle-ci, tirant ainsi pleinement profit de la chute du billet vert, ce qui fut un réel catalyseur de la performance. Le régime de marché identifié sur les actifs risqués ainsi que sur les obligations est resté neutre sur tout le trimestre. Les pondérations des différentes classes d'actif ont évolué sur la période, se renforçant au fur et à mesure que les conditions de marché s'améliorèrent. Les actions sont passées de 59% à 74% de l'actif net entre avril et juin, tandis que le poids de la poche obligataire s'est renforcé, allant de 30% fin avril, à 35% à la fin du trimestre. Initialement sous-investi à 93% par rapport à l'allocation standard en début de période, le fonds termina le mois de juin 2025 surexposé à 113%.

T3 2025

Appréciation de l'environnement global

Au troisième trimestre 2025, les marchés actions mondiaux ont affiché une progression notable de 7,3 %, soutenus par l'éloignement du risque d'une guerre commerciale généralisée et par la publication de résultats d'entreprises supérieurs aux attentes. Après une période d'attentisme liée à de nouveaux rebondissements sur le front commercial, l'annonce des premiers accords a rassuré les investisseurs, même si la situation reste instable. La nervosité n'a pas totalement disparu, comme en témoigne la chute brutale des marchés suite à la publication du rapport sur l'emploi américain début août, qui a ravivé les inquiétudes sur la santé du marché du travail. Toutefois, la solidité de la consommation, des enquêtes d'activité et de la croissance du PIB a permis de dissiper ces craintes, favorisant un rebond des actifs risqués, d'autant plus que le discours de Jerome Powell à Jackson Hole a ouvert la voie à une baisse des taux directeurs de la Fed en septembre. Dans ce contexte, l'indice MSCI AC World a atteint un record de clôture le 22 septembre, et la reprise du cycle d'assouplissement monétaire le 17 septembre a largement contribué à la bonne tenue des marchés, malgré quelques prises de bénéfices temporaires et des inquiétudes persistantes sur le risque de paralysie budgétaire aux États-Unis.

Les marchés émergents ont surperformé avec une hausse de 10,1 %, tirés par la progression spectaculaire des actions chinoises (+20,1 %), tandis que les actions indiennes ont reculé de 7,0 % sous l'effet de surtaxes douanières. L'indice MSCI AC Asia ex Japan a progressé de 10,2 %, porté par la dynamique asiatique hors Inde. Le secteur technologique a joué un rôle moteur, avec une nette surperformance des semi-conducteurs et des équipements informatiques, au détriment des secteurs défensifs. Les investisseurs ont privilégié les valeurs cycliques, profitant de la baisse des taux directeurs dans un environnement non récessionniste.

Aux États-Unis, l'indice des « 7 Magnifiques » a bondi de 17,5 %, expliquant la surperformance du Nasdaq (+11,2 %) par rapport au S&P 500 (+7,8 %), ce dernier terminant le trimestre proche de son plus haut historique malgré les craintes de shutdown. En zone euro, les grands indices ont progressé (+4,3 % pour l'EuroStoxx 50, +4,1 % pour le MSCI EMU), soutenus par la forte hausse des valeurs bancaires (+16,2 %). Au Japon, le Nikkei 225 a gagné 11 % et le Topix 10 %, profitant de l'engouement pour l'intelligence artificielle et des anticipations de remontée du taux directeur de la Banque du Japon.

Sur le plan monétaire, la Réserve fédérale américaine a repris son cycle d'assouplissement en abaissant son taux directeur de 25 points de base, le ramenant dans la fourchette 4,00 % – 4,25 %. Cette décision, prise dans un contexte de ralentissement du marché du travail (moyenne des créations d'emplois privés sur trois mois à fin août : 30 000 contre plus de 100 000 en mai), vise à soutenir l'emploi, même si l'inflation reste supérieure à l'objectif. La Fed apparaît toutefois divisée sur le rythme des baisses à venir, le point médian des prévisions suggérant deux baisses supplémentaires d'ici la fin de l'année. En zone euro, la Banque centrale européenne a maintenu son taux de dépôt à 2,00 %, adoptant une posture prudente alors que l'inflation sous-jacente s'établit à 2,3 % et que la croissance du PIB est attendue entre 0,2 % et 0,3 % au troisième trimestre. Le Conseil des Gouverneurs privilégie une approche « réunion par réunion », sans trajectoire prédéfinie.

Côté taux longs, le rendement du T-note américain à 10 ans a terminé le trimestre à 4,15 % (–8 points de base sur trois mois), après avoir atteint 4,50 % mi-juillet, puis reculé sous l'effet des anticipations de baisse des taux et des inquiétudes sur l'emploi. Le Bund allemand à 10 ans s'est établi à 2,71 % (+10 points de base), tandis que les taux français à 10 ans ont atteint 3,53 % (+25 points de base), dans un contexte politique national tendu mais sans tension majeure sur les marchés. Les marchés obligataires de la zone euro ont reculé de 0,2 % sur le trimestre, reflétant les interrogations sur l'évolution des finances publiques.

Sur le marché des changes, le dollar s'est apprécié de 0,9 % sur le trimestre, l'euro reculant de 0,5 % face au dollar (EUR/USD à 1,1734), tandis que le yen a perdu 2,6 % face au dollar (USD/JPY à 147,90). Ces mouvements ont été largement influencés par les anticipations de politique monétaire de la Fed et les évolutions géopolitiques.

En résumé, la période a été marquée par la résilience des marchés actions, la vigueur du secteur technologique et une politique monétaire plus accommodante aux États-Unis, dans un environnement économique mondial qui reste porteur, même si certaines incertitudes persistent sur l'emploi, l'inflation et les tensions commerciales.

Gestion

Le portefeuille a progressé au troisième trimestre de 2025 grâce à la performance positive de la plupart des classes d'actifs dans lesquelles il est investi. La poche action, principale contributrice au fonds, fut en grande partie portée par la tendance haussière des valeurs étasuniennes et émergentes. Les actifs risqués européens et japonais ont également tiré leur épingle du jeu. La couverture du risque de change sur le yen japonais a d'ailleurs renforcé les gains effectués sur les actions nippones. A nouveau, la thématique du nucléaire s'est avérée payante, amplifiant la performance du fonds. La poche obligataire a également bénéficié au portefeuille. L'exposition à la dette émergentes libellée en Dollar US fut un facteur déterminant au sein du compartiment d'actifs à faible risque. La détention d'emprunts d'entreprises émis en Euro s'est de même révélée fructueuse, notamment en ce qui concerne les sociétés ayant une moins bonne qualité de crédit (dites « High Yield »). Toutefois, l'exposition aux obligations européennes indexées à l'inflation a eu un impact négatif sur la performance du fonds. Le régime de marché identifié sur les actifs risqués ainsi que sur les obligations est resté neutre sur tout le trimestre. Les pondérations des différentes classes d'actif ont augmenté au sein du portefeuille au cours de la période : le poids des actions est passé de 73% en juin à 85% de l'actif net fin septembre. La poche obligataire s'est aussi renforcée entre les mois de juin et septembre, passant de 35% à 37%. Globalement, le portefeuille est resté et demeure surexposé par rapport à son allocation standard : de 111% en juin, il atteint 125% au terme du trimestre.

T4 2025

Appréciation de l'environnement global

L'année 2025 s'est achevée dans un climat contrasté, mêlant tensions géopolitiques, volatilité financière et surprises économiques positives. Malgré un environnement marqué par les annonces américaines de nouveaux droits de douane — ravivant le risque d'une reprise de la guerre commerciale — et par les interrogations récurrentes autour d'une possible « bulle IA », la croissance mondiale s'est révélée plus robuste qu'attendu. Les investissements technologiques, notamment aux États-Unis, ont pleinement joué leur rôle de soutien, dépassant largement les anticipations de début d'année. Dans ce contexte, la plupart des banques centrales des pays développés ont interrompu leur cycle d'assouplissement, estimant être proches d'une politique monétaire neutre. Seule la Réserve fédérale américaine a poursuivi ses baisses de taux, tout en affichant une division inhabituelle en son sein. Le marché anticipe désormais un rythme de réduction plus mesuré en 2026.

Les actions mondiales ont progressé de 3 % sur le trimestre, une performance qui masque des phases marquées de volatilité. Les séances de repli ont souvent été liées aux inquiétudes autour de l'IA, à la fragilité de certaines banques régionales américaines ou encore à la forte concentration de la hausse sur un nombre limité de valeurs technologiques. Les marchés émergents ont en revanche nettement surperformé (+4,3 %), portés par des valorisations plus raisonnables et par la perspective d'un environnement monétaire américain plus accommodant. À l'inverse, la Chine a continué de peser sur la région avec une nouvelle contre-performance.

Dans les pays développés, les États-Unis ont affiché des performances plus modestes tandis que la zone euro a bénéficié du dynamisme des valeurs bancaires, soutenues par une repentification des courbes de taux. Le Japon a été l'un des marchés les plus vigoureux, tiré par un yen affaibli qui a dopé la compétitivité de ses entreprises exportatrices.

Les marchés obligataires ont évolué dans des marges relativement étroites, mais non sans mouvements brusques, notamment en raison du « shutdown » américain qui a retardé la publication de données macroéconomiques clés. Aux États-Unis, les taux à 10 ans ont terminé proches de leurs niveaux de fin septembre, tandis que la Fed procédait à deux baisses de taux supplémentaires dans un contexte de divergences internes marquées. En zone euro, le Bund a connu une remontée graduelle, alimentée par des données économiques plus solides et par une inflation révisée à la hausse. Les taux français sont demeurés relativement sages malgré un environnement politique toujours délicat, tandis que l'Italie a bénéficié d'une amélioration de sa notation souveraine.

Sur le marché des changes, le dollar s'est apprécié en début de trimestre avant de refluer en décembre, au fur et à mesure que le marché intégrait l'idée d'une poursuite des baisses de taux de la Fed. L'euro est resté globalement stable, soutenu par des indicateurs européens solides. Le yen s'est de nouveau nettement affaibli face au dollar, pénalisé par les tensions diplomatiques régionales et par l'hypothèse d'un report du resserrement monétaire par la Banque du Japon, malgré une hausse de taux intervenue en fin d'année. Malgré les nombreuses sources de volatilité — tensions géopolitiques, incertitudes entourant l'IA, divergences entre banques centrales — l'économie mondiale a montré une résilience notable en 2025.

Malgré un environnement marqué par des tensions géopolitiques, des mouvements de marché parfois brusques et des débats persistants autour de l'intelligence artificielle, l'économie mondiale a montré une résilience notable en 2025. Les indicateurs publiés en fin d'année soulignent une activité globalement solide, soutenue par un investissement technologique dynamique et une normalisation progressive des conditions monétaires. À l'orée de 2026, la plupart des grandes banques centrales semblent avoir atteint un point d'équilibre, tandis que les marchés restent attentifs aux évolutions du contexte économique et géopolitique. Les tendances observées en fin d'année — stabilisation des politiques monétaires, croissance encore robuste et revalorisation de certaines régions — laissent entrevoir un début d'année placé sous le signe d'une visibilité légèrement accrue, même si plusieurs sources d'incertitude continuent de nourrir la prudence.

Gestion

Le quatrième trimestre de 2025 s'est avéré favorable à l'évolution du portefeuille grâce à la résilience des actions qui ont progressé sur la période toutes zones géographiques confondues, et à un marché obligataire stable. Les actions pan-européennes ont majoritairement contribué à la performance du fonds, avec également les actions de petites capitalisations de la Zone Euro. Les actions émergentes globales se sont aussi démarquées, jouant un rôle déterminant dans la progression du fonds. De même, les actions étasuniennes et japonaises se sont appréciées, renforçant la dynamique positive du portefeuille. La poche obligataire a délivré une performance légèrement positive notamment grâce aux obligations des pays émergents émises en US Dollar mais également en devise locale ; l'obligataire européen, en particulier les emprunts d'entreprises à moindre qualité de crédit, a aussi été favorable. En outre, la couverture du risque de change sur le Yen japonais a contribué positivement à la performance. Ce trimestre également, le régime de marché identifié sur les actifs risqués ainsi que sur les obligations est demeuré neutre. Le portefeuille est resté surexposé par rapport à son allocation standard sur toute la période, terminant l'année avec un poids global de 131% dont 79% d'actions et 45% d'obligations.

T1 2026

Appréciation de l'environnement global

Le premier trimestre 2026 a été marqué par un changement brutal de régime des marchés, dominé par la cristallisation du risque géopolitique au Moyen-Orient et par une remise en question rapide des anticipations de politique monétaire, dans un contexte de choc pétrolier majeur.

Après un début d'année globalement favorable aux actions en janvier et février, porté par la poursuite du thème de l'Intelligence Artificielle malgré une nervosité croissante sur les valorisations, les marchés ont atteint un point haut le 25 février. La situation s'est nettement dégradée à partir de la fin février avec les frappes américaines et israéliennes sur l'Iran, suivies de représailles iraniennes et de perturbations du trafic pétrolier dans le détroit d'Ormuz. Cette escalade a provoqué une forte chute des marchés actions en mars et une performance négative sur le trimestre. La hausse historique des prix du pétrole (Brent à 118,4 dollars fin mars, soit +94,5 % depuis fin 2025) a été le principal facteur macroéconomique du trimestre. Si le scénario central demeure celui d'un choc temporaire, l'incertitude sur la durée du conflit a fortement alimenté la volatilité des marchés, affectant les actions, les obligations et le crédit. Les marchés émergents et asiatiques ont particulièrement souffert en mars, tandis que les marchés européens ont globalement mieux résisté que les États-Unis. La dispersion sectorielle a été marquée, avec une surperformance nette du secteur de l'énergie et une forte sous-performance des valeurs de croissance, notamment les logiciels.

Sur le plan monétaire, la Fed a maintenu ses taux inchangés mais a adopté une posture prudente et divisée, dans un contexte de marché du travail peu lisible et de craintes liées à l'inflation importée par l'énergie. Les marchés ont brutalement corrigé leurs anticipations, faisant disparaître les baisses de taux attendues en début d'année.

En zone euro, la BCE a également maintenu des taux stables, mais a tenu un discours jugé ferme, les tensions inflationnistes liées à l'énergie prenant désormais le pas sur les préoccupations de croissance. Les marchés anticipent désormais des hausses de taux d'ici la fin de l'année. Cette révision des anticipations s'est traduite par une forte remontée des taux longs en mars, après une détente en début de trimestre. Les rendements étasuniens et européens terminent le trimestre en hausse, accompagnés d'un aplatissement accru des courbes et d'un net regain de volatilité. Le marché du crédit a subi un élargissement des primes de risque et affiche une performance négative sur l'ensemble des segments. Sur le marché des changes, le dollar s'est apprécié, retrouvant son statut de valeur refuge dans un environnement de stress géopolitique. L'euro s'est déprécié face au dollar et le yen est resté sous pression malgré l'intervention verbale des autorités japonaises.

Dans l'ensemble, le premier trimestre 2026 illustre un passage rapide d'un environnement de marché dominé par les thématiques de croissance et de politique monétaire accommodante vers un régime de risque géopolitique, d'inflation énergétique et de durcissement des conditions financières, avec une visibilité encore très limitée sur la suite du cycle.

Gestion

Sur le dernier trimestre, le fonds BNPP Perspectives 2037-2039 enregistre une performance négative, principalement affectée par la contribution des poches obligataire et actions. Parmi ces dernières ce sont surtout les Etats-Unis et l'Europe qui ont pénalisé, tandis que le Japon et les marchés émergents ont apporté une contribution positive.

Au cours du premier trimestre 2026, la gestion de BNPP Perspectives 2037-2039 s'est traduite par un renforcement progressif de la prudence, avec une réduction marquée de l'exposition globale du fonds. Celle-ci est passée de 131% fin 2025 à 116% fin mars 2026, après un niveau encore élevé en janvier et février. Cette évolution reflète une désensibilisation du portefeuille en raison d'une augmentation des volatilités enregistrées, portée à la fois par une baisse des expositions aux actifs risqués et obligataires, et par conséquence par une augmentation significative des liquidités.

L'exposition aux actifs obligataires, a été ramenée à 45% fin mars, après des niveaux supérieurs à 50% en début d'année. L'allocation reste principalement concentrée sur les obligations en euro, avec une part significative investie sur les obligations souveraines et les emprunts d'entreprises de bonne notation de crédit. Des ajustements ont été opérés sur certaines expositions souveraines de la zone euro afin de limiter la sensibilité aux mouvements de taux. L'exposition aux obligations indexées à l'inflation est restée globalement stable, tandis que celle des dettes d'entreprises a été réduite sur la période.

L'exposition aux actions, qui est majoritaire, a été réduite sur le trimestre, passant de 80% fin 2025 à 62% fin mars 2026, après un niveau encore élevé en début d'année. Cette réduction a très principalement eu lieu dans la première partie du mois de mars en lien avec la guerre au Moyen-Orient et la hausse des volatilités réalisées. Les diminutions ont concerné plusieurs zones géographiques. L'allocation actions reste néanmoins diversifiée, avec des expositions réparties entre l'Europe, l'Amérique du Nord, le Pacifique et les marchés émergents, sans modification significative de la structure géographique globale.

Performances

La performance annuelle s'élève à 9.15 % pour l'action Classic.
La performance annuelle s'élève à 9.77 % pour l'action I.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment.

* * *

PEA

Le fonds respecte le ratio de 75% de l'actif en titres ou droits éligibles au PEA. A la demande, ce ratio peut être communiqué par la société de gestion.

* * *

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

* * *

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2037-2039

Liste des modifications intervenues sur la SICAV BNP PARIBAS PERSPECTIVES

Au cours de l'exercice clos à fin mars 2026

Date de la modification	Description de la modification
16/09/2025	Création du compartiment BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2043-2045
27/10/2025	Absorption du compartiment BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2025-2027 par le compartiment BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME
01/01/2026	<u>Pour les compartiments « BNP Paribas Perspectives 2028-2030, BNP Paribas Perspectives 2031-2033, BNP Paribas Perspectives 2034-2036, BNP Paribas Perspectives 2037-2039, BNP Paribas Perspectives Moyen Terme et BNP Paribas Perspectives Long Terme »</u> - Suppression des commissions de mouvement conformément à la réglementation - avec réajustement des frais et - changement de présentation des frais de gestion financière et des frais de fonctionnement et de service (passage d'une présentation en un seul type de frais à une présentation en deux types de frais distincts). <u>Pour le compartiment « BNP Paribas Perspectives Court Terme »</u> - Suppression des commissions de mouvement conformément à la réglementation - avec réajustement des frais et - changement de présentation des frais de gestion financière et des frais de fonctionnement et de service (passage d'une présentation en un seul type de frais à une présentation en deux types de frais distincts) - revue à la hausse pour certaines classes d'actions du montant des frais réels affichés dans les documents d'informations clés tout en demeurant dans la limite des frais maximums affichés dans le prospectus - revue à la hausse pour la catégorie d'actions X réservée aux OPCVM gérés par BNPP AM du montant des frais réels affichés dans les documents d'informations clés avec dépassement de la limite des frais maximums affichés dans le prospectus

	Pour le compartiment « BNP Paribas Perspectives 2040-2042 - Suppression des commissions de mouvement conformément à la réglementation - augmentation du taux maximum des frais de gestion financière et frais administratifs externes au gestionnaire financier par délégation pour les 4 catégories d'actions du compartiment. - changement de présentation des frais de gestion financière et des frais de fonctionnement et de service (passage d'une présentation en un seul type de frais à une présentation en deux types de frais distincts). Pour l'ensemble des compartiments de la SICAV - le sous-délégataire de la gestion financière devient AXA Investment Managers UK Limited à la place de BNP Paribas Asset Management UK Limited - changements de nature éditoriale (le terme « résultat » a notamment été remplacé par « revenu » dans les paragraphes relatifs aux sommes distribuables).
27/03/2026	Reproduction des documents d'informations clés (DIC)

* * *

Réclamations d'impôts dans le cadre du Projet Aberdeen/Fokus bank.

Dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne, le droit communautaire donne aux Organismes de Placement collectif (OPC) la possibilité de déposer des réclamations contentieuses en vue de récupérer des impôts qui ont été indûment prélevées. En effet, le fait qu'un Etat membre impose de façon plus lourde un OPC étranger qu'un OPC résident constitue à la lumière du droit communautaire une discrimination.

Ce principe a été entériné par l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans l'affaire « Aberdeen » (18 juin 2009). Cet arrêt reconnait qu'un OPC non-résident peut faire l'objet d'une imposition discriminatoire, ce qui constitue une entrave à la liberté d'établissement et/ou à la libre circulation des capitaux. D'autres arrêts de la CJUE sont venus confirmer cette jurisprudence. Il s'agit des arrêts dans les affaires Santander (10 mai 2010) et Emerging Markets (10 avril 2014) concernant respectivement les législations fiscales françaises et polonaises.

C'est sur base de cette jurisprudence, et afin de sauvegarder les droits des OPC à bénéficier d'un remboursement d'impôts, que la société de gestion a décidé d'introduire des réclamations contentieuses auprès des autorités fiscales dans plusieurs Etats membres ayant une législation discriminatoire non conforme au droit communautaire.
Ces démarches font préalablement l'objet d'une étude afin de déterminer la viabilité des réclamations, c'est-à-dire pour quels fonds, dans quels Etats membre et sur quelle période il convient d'effectuer une demande de remboursement.

A ce jour, il n'existe pas de législation européenne prévoyant une procédure homogène pour ce type de réclamations. C'est pour cette raison que les délais de remboursement et la complexité de la procédure varient suivant l'Etat membre concerné rendant nécessaire une revue constante de l'évolution de cette thématique.

* * *

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans le compartiment

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Autres informations.

* * *

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
LU2244386996	BNPP EASY EUR HGH YLD SRI FOSS FREE	Achat	4 822 404,62
LU1291092200	BNPP EASY JPM SCRND EMBI GLB DIV COM 9IC	Achat	3 671 056,19
IE00B4613386	SPDR BBG BARC EM LOCAL BND	Achat	3 543 021,50
LU1291092200	BNPP EASY JPM SCRND EMBI GLB DIV COM 9IC	Achat	3 186 407,88
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	2 658 003,85

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
LU2607531006	BNPP EASY MSCI USA MIN TE C17	Vente	4 541 954,88
LU1291099718	BNPP EASY MSCI EUROPE MIN TE 9IL	Vente	4 023 286,71
LU2607531006	BNPP EASY MSCI USA MIN TE C17	Vente	3 902 172,31
LU2607531006	BNPP EASY MSCI USA MIN TE C17	Vente	3 848 772,33
LU1291099718	BNPP EASY MSCI EUROPE MIN TE 9IL	Vente	3 437 977,35

* *

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

* * *

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Dénomination du produit : BNP Paribas Perspectives 2037-2039 **Identifiant d'entité juridique :** 969500XL26X9KD10C556

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☐ Oui ☒ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __%

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 39.7% d'investissements durables

- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Sauf indication contraire, l'ensemble des données réalisées du présent rapport périodique sont exprimées en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents en tenant compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'aide d'une méthodologie ESG propriétaire, et en investissant en lignes directes ou via des fonds dans des émetteurs justifiant des bonnes pratiques environnementales et sociales, tout en mettant en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise dans leur secteur d'activité.

Lors d'investissement dans des fonds actifs internes, la société de gestion s'appuie sur une méthodologie ESG propriétaire et applique des critères d'exclusion à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

La performance ESG d'un émetteur est évaluée par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui incluent, sans s'y limiter :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, le niveau d'émission de CO2 et l'intensité énergétique

- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, le taux de rotation du personnel et le résultat PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves)

- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du conseil d'administration vis-à vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption, le respect de la liberté de la presse

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs sélectionnés par l'équipe d'analyse interne, la société de gestion s'appuie sur les méthodologies ESG et les politiques d'exclusion des sociétés de gestion externes ou des fournisseurs d'indice, ainsi que sur leurs politiques actives d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables.

En sus des critères usuels de sélection (analyse quantitative, analyse qualitative et due diligence risque), l'équipe d'analyse de fonds externes offre un classement basé sur des critères extra-financiers (ou ESG) pour chaque gérant ou fonds recommandé, et ce dans chaque secteur.

Cette équipe applique une notation ESG qualitative plutôt que quantitative aux fonds et gérants sélectionnés afin d'évaluer la mise en œuvre effective des pratiques ESG et l'inclusion de critères extra-financiers dans leur processus d'investissement.

Le système de notation ESG de cette équipe est construit autour de principes fondamentaux :

- Une cohérence d'approche systématiquement appliquée à travers toutes les classes d'actif et secteurs pour garantir une homogénéité dans la notation,

- Une méthodologie propre applicable aussi bien aux fonds ISR (investissement socialement responsables) qu'aux fonds classiques, avec des règles bien définies visant à limiter toute subjectivité,

- Une note ESG à la fois de la société de gestion et du fonds (la dernière intégrant la note ESG de sa société de gestion).

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs sociaux auxquels les investissements durables du produit financier ont contribués sont indiqués à la question « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? »

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

- Le pourcentage du portefeuille investi en lignes directes ou dans des fonds actifs internes qui se conforme à la Politique RBC : **100%**
- Le pourcentage du portefeuille investi via des fonds internes et/ou externes actifs et/ou passifs dans des fonds catégorisés article 8 ou article 9 selon le Règlement SFDR : **90.6%**
- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR : **39.7%**

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur	2022*	2023**	2024***	2025***	Commentaire
Le pourcentage du portefeuille investi en lignes directes ou dans des fonds actifs internes qui se conforme à la Politique RBC	100%	100%	100%	100%	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille investi via des fonds internes et/ou externes actifs et/ou passifs dans des fonds catégorisés article 8 ou article 9 selon le Règlement SFDR	>75%	94%	92.6%	90.6%	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR	52.2%	47.2%	41.6%	39.7%	Conforme à l'engagement du produit financier

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable
** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle.
*** Les chiffres publiés sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

Les investissements durables réalisés par le produit financier visent à financer les sociétés qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux par le biais de leurs produits et services ainsi que leurs pratiques durables. La méthodologie propriétaire intègre différents critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des composants essentiels pour qualifier une entreprise de « durable ». Ces critères sont complémentaires les uns des autres. Dans la pratique, un émetteur doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous pour être considéré comme contribuant à un objectif environnemental ou social:

1. Une société dont l'activité économique est alignée sur les objectifs du Règlement européen sur la taxonomie
2. Une société dont l'activité économique contribue à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU)
3. Une société opérant dans le secteur des émissions de GES élevées qui fait évoluer son modèle d'entreprise pour atteindre l'objectif de maintien d'une hausse de la température mondiale inférieure à 1,5°C
4. Une société appliquant des pratiques environnementales ou sociales « best-in-class » par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes les sociétés par rapport à ces exigences.

Le site Internet de la société de gestion contient de plus amples informations sur la méthodologie interne : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/14787511-CB33-49FC-B9B5-7E934948BE63

L'engagement minimum d'investissement du produit financier dans des investissements durables est calculé sur la base d'une méthodologie pondérée par actif sous gestion, sans qu'aucun minimum d'engagement d'investissements durables ne soit requis pour les fonds sous-jacents. À ce titre, une approche en transparence est appliquée afin de calculer la proportion minimale d'investissement durable du produit financier en fonction des données déclarées par les fonds sous-jacents.

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs, la société de gestion s'appuie sur les méthodologies et les engagements d'investissements durables déclarés par les sociétés de gestion desdits fonds et/ou les fournisseurs d'indices qui ont été eux-mêmes sélectionnés par l'équipe d'analyse interne dédiée.

Lors d'investissement en lignes directes ou dans des fonds actifs internes, la société de gestion utilise sa méthodologie propriétaire sur les investissements durables comme décrite ci-dessus.

La part des investissements du produit financier considérés par le Règlement SFDR comme des investissements durables contribue dans les proportions décrites à la question sur l'allocation des actifs aux objectifs environnementaux définis dans le Règlement européen sur la taxonomie en vigueur à ce jour : atténuation du changement climatique et/ou adaptation au changement climatique.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les standards établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs sélectionnés par l'équipe d'analyse interne, la société de gestion s'appuie sur les données des sociétés de gestion desdits fonds pour analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en accord avec les exigences réglementaires.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que les investissements durables prennent en compte l'ensemble des principaux indicateurs d'incidence négative du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 en mettant systématiquement en oeuvre, dans son processus d'investissement, les piliers de

son approche de la durabilité définis dans la Stratégie globale « Sustainability » (GSS) de BNP Paribas Asset Management et indiqué plus en détail ci-dessous : Politique RBC, Intégration ESG ; Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : les « 3Es » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive)).

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs, la société de gestion s'appuie sur les données des sociétés de gestion externes ou des fournisseurs d'indice pour la prise en compte des principaux indicateurs d'incidence négative.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillé :

Les investissements durables font l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas. En cas de manquement grave et répété à ces principes, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne. Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance », le cas échéant.

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs sélectionnés par l'équipe d'analyse interne, la société de gestion s'appuie sur les données déclarées par les sociétés de gestion desdits fonds pour la conformité aux normes et conventions internationales mentionnées ci-dessus.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Lors d'investissement dans des fonds actifs externes et des fonds passifs, sélectionnés par l'équipe d'analyse interne, la société de gestion s'appuie sur les données de sociétés de gestion externes pour la considération des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Les investissements dans des fonds internes actifs mettent systématiquement en œuvre, dans leur processus d'investissement, les piliers d'investissement responsable définis dans la GSS.

Ces piliers sont régis par des politiques à l'échelle de l'entreprise qui définissent des critères d'identification, d'examen et de priorisation ainsi que de gestion ou d'atténuation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les émetteurs.

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilités causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaires et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir tous les processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les mesures visant à gérer ou à atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dépendent de la gravité et de l'importance de ces impacts. Ces mesures s'appuient sur la Politique RBC, les Règles d'intégration ESG et la Politique d'engagement et de vote, qui comprennent les dispositions suivantes :

- Exclusion des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales et des émetteurs impliqués dans des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement
- Dialogue avec les émetteurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les incidences négatives potentielles
- Vote lors des assemblées générales annuelles des sociétés en portefeuille pour promouvoir une bonne gouvernance et faire progresser les questions environnementales et sociales
- S'assurer que tous les titres inclus dans le portefeuille sont associés à des recherches ESG concluantes
- Gérer les portefeuilles en s'assurant que leur note ESG globale dépasse celui de l'indice de référence

Sur la base de l'approche ci-dessus et en fonction de la composition du portefeuille du produit financier (i.e le type d'émetteur), le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur les facteurs de durabilité :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

La Déclaration SFDR de BNPP AM : « intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.
SFDR: Sustainability-related disclosures - BNP Paribas



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir au 31.03.2026

Investissements les plus importants **	Secteur	% d'actifs*	Pays**
BNPP E MSCI EUROPE MIN TE C ETF-E	Autres	11.98%	Luxembourg
BNPP E MSCI USA MIN TE TP USD C	Autres	11.86%	États-Unis
BNPP E JPM ESG EMBI GDC T I C	Autres	9.72%	Luxembourg
BNPP ACTIONS PME ETI ISR P C	Autres	9.54%	France
BNPP E EUR HIGH YIELD S FF T I C	Autres	8.08%	Luxembourg
BNPP EASY MSCI EMERG MRKTS EX CW TRCK	Autres	7.18%	Luxembourg
BNPP MOIS ISR I C	Liquidités	6.56%	France
BNPP E MSCI JAPAN ESG FMTE CAP ETF-E	Autres	5.89%	Luxembourg
SPDR BBG BARC EM LOCAL BND ETF-F	Autres	5.56%	République d'Irlande
BNPP FD EURO GOV BD I C	Autres	4.62%	Luxembourg
BNPP FD ERP MF EQ I C	Autres	4.06%	Luxembourg
BNPP FD EURO INFL-LINKED BD I C	Autres	2.89%	Luxembourg
BNPP E CORP BD SRI PAB T I C	Autres	2.62%	Luxembourg
THEAM QUANT NUCLEAR OPP S C	Autres	2.17%	Luxembourg
BNPP E AENH USD CORP BD I C	Autres	2.09%	Luxembourg

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculée au 31/03/2026.
Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.
* Toute différence de pourcentage avec les portefeuilles des états financiers résulte d'une différence d'arrondis.
* * Toute différence avec les relevés de portefeuille ci-dessus provient de l'utilisation de différentes sources de données



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs ?

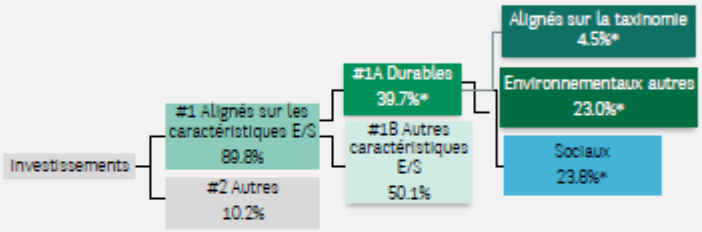
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier est de : **89.8%**

La proportion d'investissements durables (#1A Durables) est de **39.7%**

Dans le cadre d'investissement en fonds externes, la société de gestion s'appuie sur les méthodologies développées par les sociétés de gestion externes pour déterminer quels sont les investissements durables.

La proportion restante des investissements est principalement utilisée de la manière décrite dans la question :" Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?".



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

*Un titre en portefeuille qualifié d'investissement durable peut, compte tenu de l'ensemble de ses activités, à la fois contribuer à un objectif social et à un objectif environnemental (aligné ou non avec la taxonomie de l'UE) et les chiffres indiqués en tiennent compte. Pour autant un même émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois au titre des investissements durables (#1A Durables).

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs (Niveau 2)	% d'actifs
Autres	90.74%
Liquidités	9.05%
Consommation & Vêtements	0.71%
Produits dérivés	-0,51%

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculée au 31/12//2026
Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'engageait pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE, mais en a toutefois réalisés.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant

un objectif environnemental sont alignés avec la Taxonomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La société de gestion utilise des données provenant de fournisseurs tiers pour mesurer la proportion d'investissements qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE. Les fournisseurs recueillent les données déclarées par les entreprises et peuvent utiliser des informations équivalentes lorsqu'elles ne sont pas facilement accessibles dans les informations rendues publiques. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les fournisseurs de données de BNPP AM, veuillez consulter le document suivant : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/0EE37EC2-8612-48A5-8AA1-D5C09CCB58DD

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la Taxonomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxonomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la Taxonomie de l'UE.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement sur la Taxonomie) n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire, et de gestion des déchets.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE [1]?

☒ Oui:

☐ Gaz fossile ☒ Energie nucléaire

☐ Non:

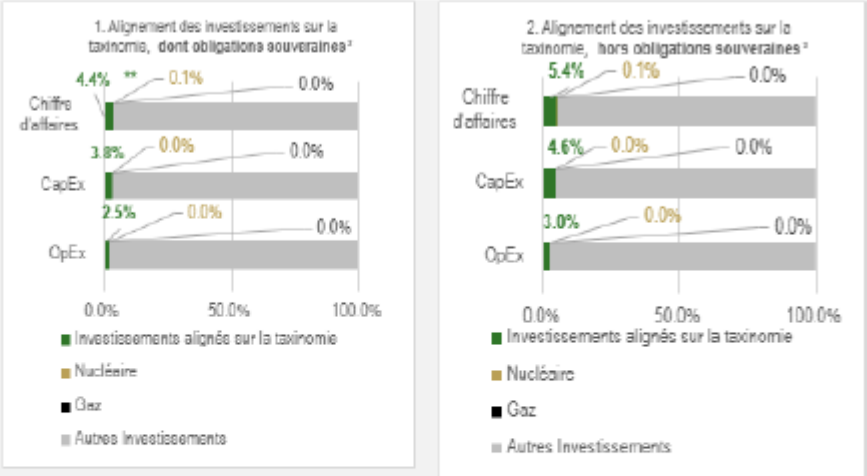
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investisseurs du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



* *Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines*

** *Alignement taxinomie réelle*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxonomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

	Chiffre d'affaires	Capex	Opex
2022*	3.2%	/	/
2023**	4.1%	/	/
2024***	4.1%	3.7%	2.5%
2025***	4.4%	3.8%	2.5%

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable
** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée par trimestre.
** Les chiffres publiés sont exprimés en moyenne pondérée par trimestre sur base de l'actif sous gestion.

La proportion d'activités économiques alignées avec la Taxonomie de l'UE exprimée en CapEx ou OpEx n'est pas indiquée en 2022 et 2023 compte tenu du niveau actuel de données dont dispose la société de gestion à ces dates-là.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 202/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxonomie est de **23.0%**.

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la Taxonomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sur le plan social représentent **23.8%** du produit financier.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

La proportion restante des investissements peut inclure :

- pour les investissements dans des fonds internes, la proportion d'actifs qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ou
- pour les fonds externes, la proportion d'actifs qui ne respectent pas les standards minimums établis pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds sous-jacent conformément aux données déclarées par les sociétés de gestions des fonds externes
- Des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier. En outre, Ces investissements sont, le cas échéant, effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- La politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie
- La Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Lors d'investissements en lignes directes ou dans des fonds actifs internes, le produit financier doit se conformer à la Politique RBC de BNP Paribas Asset Management en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement

- Le produit financier doit investir au moins 75% de ses actifs via des fonds internes et/ou externes actifs et/ou passifs dans des fonds catégorisés article 8 ou article 9 selon le Règlement SFDR

- Le produit financier doit investir au moins 35% de ses actifs dans des « investissements durables » définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « investissement durable » sont indiqués à la question ci-dessus «Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?» et les seuils quantitatifs et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site internet de la société de gestion

En outre, la société de gestion a mis en place une politique de vote et d'engagement. Plusieurs exemples d'engagements sont détaillés dans la section vote et engagement du rapport intitulé Rapport Sustainability. Ces documents sont accessibles au lien suivant : https://www.bnpparibas-am.com/fr-fr/investisseur-prive/nous-connaitre/sustainability/



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable

* * *

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2025, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion) [19].

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM Europe ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V) :

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de **BNPP AM Europe**[20]	1 299	175 351	56 965

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM Europe dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc *« Collaborateurs Régulés »*[21] (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V) :

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de **BNPP AM Europe** :	*203*	*48 545*
dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens	*167*	*34 562*

[19] NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

[20] Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 5 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 990k EUR et 357k EUR.
- 252 collaborateurs de la succursale belge, dont 9 ont le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 26 250k EUR et 4 433k EUR.
- 26 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 208k EUR et 2 288k EUR.
- 51 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 670k EUR et 1 877k EUR.
- 61 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 11 ont le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 10 590k EUR et 2 888k EUR.

[21] La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

Autres informations :

- **Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM Europe :**

	Nombre de fonds (31.12.2025)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2025
OPCVM Fonds d'Investissement Alternatifs	187 304	101 63

- En 2025, 44,62k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM Europe présents au 31.12.2025.

- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2024, a été réalisé entre Avril et Mai 2025. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés.

- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management Europe est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE (BNPP AM EUROPE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Le conseil d'administration surveille de près la situation géopolitique et son impact sur les perspectives globales et les risques de marché et financier afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

* * *

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Déclaration du choix des modalités d'exercice
(Article L225-37-4, alinéa 4 du Code de commerce)

Conformément à la réglementation et aux statuts de la SICAV (Article 20) la direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, par le Président du Conseil d'Administration.

Déclaration des conventions réglementées
(Article L225-37-4, alinéa 2 du Code de commerce)

Conformément à la réglementation il est déclaré qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune convention répondant à la définition suivante n'a été conclue :

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Déclaration – Tableau des délégations
(Article L225-37-4, alinéa 3 du Code de commerce)

Conformément à la réglementation il est déclaré qu'au 31 mars 2026 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

LISTE DES AUTRES MANDATS EXERCES
(EXERCICE 2025-2026)

Monsieur Jean-Irénée DERIES
Président Directeur Général

Néant

Monsieur Michael HERSKOVICH
Administrateur

Néant

Monsieur P. D'ARVISENET
Administrateur

Néant

Madame Agathe BURET
Administrateur

Néant

Madame Julia KRISTOF
Administrateur

Néant

Madame Valérie MORAGLIA
Administrateur

Néant

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers	**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**83,746,140.88**	**127,926,385.28**
OPCVM	83,746,140.88	127,926,385.28
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**541,767.21**	**2,063,308.74**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**84,287,908.09**	**129,989,694.02**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**1,340,132.59**	**891,507.75**
Comptes financiers	**666,815.09**	**1,347,793.93**
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**2,006,947.68**	**2,239,301.68**
TOTAL ACTIF I+II	**86,294,855.77**	**132,228,995.70**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Capitaux propres :	**-**	**-**
Capital	78,211,543.26	127,883,266.40
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	7,223,708.79	1,642,310.37
Capitaux propres I :	85,435,252.05	129,525,576.77
Passifs de financement II	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**85,435,252.05**	**129,525,576.77**
Passifs éligibles :	**-**	**-**
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	734,516.90	314,333.14
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**734,516.90**	**314,333.14**
Autres passifs :	**-**	**-**
Dettes et comptes d'ajustement passifs	125,086.82	2,389,085.79
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	**125,086.82**	**2,389,085.79**
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	**86,294,855.77**	**132,228,995.70**

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Revenus financiers nets	**-**	**-**
Produits sur opérations financières	**-**	**-**
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	379,671.01	455,589.54
Produits sur Instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	54,860.70	94,274.59
Sous-total Produits sur opérations financières	**434,531.71**	**549,864.13**
Charges sur opérations financières	**-**	**-**
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-16,629.35	-10,950.38
Sous-total charges sur opérations financières	**-16,629.35**	**-10,950.38**
Total Revenus financiers nets (A)	**417,902.36**	**538,913.75**
Autres produits :	**-**	**-**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres Charges :	**-**	**-**
Frais de gestion de la société de gestion	-1,086,778.07	-1,049,122.14
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-962.67	-763.35
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	**-1,087,740.74**	**-1,049,885.49**
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	**-669,838.38**	**-510,971.74**

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2037-2039

Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**123,068.90**	**-42,138.12**
Sous-total Revenus nets I = C + D	**-546,769.48**	**-553,109.86**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	**-**	**-**
Plus et moins-values réalisées	10,844,794.48	7,186,704.96
Frais de transactions externes et frais de cession	-213,609.63	-183,874.76
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**10,631,184.85**	**7,002,830.20**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-2,847,316.90**	**298,830.77**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**7,783,867.95**	**7,301,660.97**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	**-**	**-**
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	2,354,060.32	-5,203,277.91
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**2,354,060.32**	**-5,203,277.91**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**-2,367,450.00**	**97,037.17**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**-13,389.68**	**-5,106,240.74**
Acomptes :	**-**	**-**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**7,223,708.79**	**1,642,310.37**

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2037-2039

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du compartiment est d'appliquer une stratégie d'allocation dynamique et diversifiée sur tous types de classes d'actifs, par le biais d'OPC ou d'investissements directs. L'objectif de volatilité évolue annuellement selon un schéma prédéfini.

Le type de gestion de ce compartiment est dit « à volatilité cible décroissante ».

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C	20.2576	18.7326	20.4388	20.6346	**22.5229**
Actif net (en k EUR)	35,096.05	46,661.63	62,719.48	75,061.77	**69,853.74**
Nombre de titres					
Actions C	1,732,480.6032	2,490,929.7196	3,068,635.9695	3,637,662.8853	**3,101,444.6343**

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Actions C	1.07	-0.31	0.27	1.16	**2.05**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Actions C	-0.21	-0.16	-0.12	-0.15	**-0.16**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C	20.5670	19.1331	21.0006	21.3263	**23.4093**
Actif net (en k EUR)	26,209.10	25,843.42	31,349.15	37,177.72	**15,581.51**
Nombre de titres					
Actions C	1,274,324.1609	1,350,713.1714	1,492,769.2202	1,743,278.9137	**665,611.6040**

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Actions C	1.08	-0.31	0.28	1.20	**2.12**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Actions C	-0.08	-0.05	-0.01	-0.03	**-0.04**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025
Valeur liquidative (en EUR)				
Actions C	120.7815	113.0258	124.7849	127.4598
Actif net (en k EUR)	4,806.08	9,303.08	13,321.54	17,286.09
Nombre de titres				
Actions C	39,791.5237	82,309.3237	106,755.9437	135,619.8837

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes				
Actions C	6.36	-1.85	1.66	7.16
Capitalisation unitaire sur revenus				
Actions C	0.23	0.32	0.59	0.54

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques Actions	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libelle	Fractionnement des actions	Montant minimum des souscriptions	Valeur liquidative d'origine
Categorie d'actions « Classic »	FR0013391448	Revenu net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	Euro	Dix-Millième	L'équivalent en euro d'un dix-millième d'action	20 euros
Categorie d'actions « I »	FR0013391455	Revenu net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	Euro	Dix-Millième	Voir définition de la catégorie « I »	20 euros
CATEGORIE D'ACTIONS « X »	FR0013450707	Revenu net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	Euro	Dix-Millième	L'équivalent en euro d'un dix-millième d'action	100 euros
CATEGORIE D'ACTIONS « RE »	FR0013450699	Revenu net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	Euro	Dix-Millième	L'équivalent en euro d'un dix-millième d'action	20 euros

Les tableaux ci-dessus extraits du prospectus indiquent l'action RE non encore démarrées et l'action X rachetée en cours d'année.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Le compartiment BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2037-2039 de la SICAV est destiné aux souscripteurs suivants, compte tenu des catégories d'actions définies ci-dessous :

- **Catégorie d'actions** « **Classic** » : actions offertes à tous les souscripteurs personnes physiques et morales.

- **Catégorie d'actions** « **I** » : actions réservées aux OPCVM du Groupe BNP Paribas et/ou aux filiales du Groupe BNP Paribas dans le cadre de leur activité commerciale de mise en place :

    - d'un contrat d'assurance collective au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) souscrivant pour un montant initial minimum de 100 000 euros (hors éventuelle commission de souscription) dans la SICAV (tous compartiments confondus) ou au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) comptant au moins un effectif total de 500 salariés lors de leur première souscription.
    - et/ou d'un Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCO) ou d'un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) souscrivant pour un montant initial minimum de 1 million d'euros en nombre entier ou en fraction d'action après arrondi au dix-millième* inférieur dans la SICAV (tous compartiments confondus) ou au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) comptant au moins un effectif total de 500 salariés lors de leur première souscription.

- **Catégorie d'actions** « X » : actions réservées aux OPC gérés par BNPP AM.

- **Catégorie d'actions** « RE » : actions réservées aux filiales du Groupe BNP Paribas dans le cadre de leur activité commerciale de mise en place d'un Plan d'Epargne Retraite Individuel (PERin).

Ce compartiment s'adresse de façon privilégiée aux investisseurs dont le départ à la retraite est prévu entre 2037 et 2039.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment de la SICAV par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle.
Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à l'horizon de son départ en retraite, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce compartiment.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)
Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : cours de clôture jour.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :
- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.
L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.
Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.
L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.
Cas particulier : Floor : ces options sont valorisées par des contreparties tierces à partir d'un modèle d'actualisation Marked-to-market basé sur une volatilité et une courbe de taux de marché vérifiées par le gérant et pris à la clôture du marché chaque jeudi.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :
- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.
L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

L'évaluation des swaps d'indice, calculée par l'équipe « OTC pricing & Services », est utilisée pour le calcul de la valeur liquidative après contrôle de cohérence avec la valorisation de la contrepartie si elle est reçue dans les délais. En cas de non disponibilité ou d'incohérence, OTC pricing et Services se rapproche de la contrepartie pour identifier et résoudre les problèmes.
L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Crédit Défault Swaps (CDS) : Le cours d'évaluation émane d'un contributeur qui nous est fourni par la société de gestion.
L'engagement hors bilan des CDS correspond à la valeur nominale.

Mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing

La SICAV a choisi de mettre en place un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing*.

Le mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing* consiste à faire supporter, en cas de souscriptions ou de rachats d'actions significatifs, aux actionnaires du compartiment concerné à l'origine de ces souscriptions ou rachats les coûts de réaménagement du portefeuille du compartiment concerné (frais liés à l'achat ou à la vente de titres générés par les mouvements de passif du compartiment concerné).

La valeur liquidative du compartiment concerné est ajustée à la hausse (en cas de souscription nette) ou à la baisse (en cas de rachat net) pour protéger les actionnaires présents dans le compartiment de l'effet de dilution de la performance généré par les coûts de réaménagement du portefeuille.

Le *swing pricing* vise à réduire pour les actionnaires détenant des actions du compartiment concerné les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux nouvelles entrées (souscriptions) ou aux nouvelles sorties (rachats) dans le compartiment concerné.

La SICAV calcule une valeur liquidative ajustée lorsque le montant net des souscriptions ou des rachats sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment concerné, centralisés un jour de calcul de la valeur liquidative, dépasse un seuil prédéterminé par la SICAV (seuil de déclenchement) en fonction des conditions de marché. La valeur liquidative supportant ces ordres de souscription ou de rachat sera alors ajustée à la hausse, dans le cas de souscriptions nettes, ou à la baisse, dans le cas de rachats nets, à l'aide d'un pourcentage d'ajustement (facteur d'ajustement) fixé par la société de gestion.

La société de gestion a adopté une politique d'application du mécanisme de *swing pricing* qui définit les mesures organisationnelles et administratives ainsi que les conditions d'application du seuil de déclenchement et du facteur d'ajustement (politique de *swing pricing*). Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont revus périodiquement par la société de gestion.

Frais de fonctionnement et de gestion

Définition générale : Ces frais recouvrent les frais de gestion financière, les frais administratifs externes au gestionnaire financier par délégation et les frais indirects maximums (commissions et frais de gestion).

A ces frais peuvent s'ajouter des commissions de surperformance qui rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le compartiment a dépassé son objectif de performance.

Une partie des frais facturés au compartiment de la SICAV peut également être destinée à rémunérer le(s) distributeur(s) du compartiment au titre de son (leur) activité de conseil et de placement (entre 28% et 65% selon le(s) distributeur(s) et le type de parts).

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2037-2039

FRAIS FACTURES AU COMPARTIMENT		ASSIETTE	TAUX / BAREME
FRAIS DE GESTION FINANCIERE		Actif net	Catégories d'actions « Classic » et « RE » : 1,25 % TTC maximum Catégorie d'actions « I » : 0,65 % TTC maximum Catégorie d'actions « X » : 0,05% TTC maximum
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES SERVICES *(**)*		Actif net	Catégories d'actions « Classic », « RE », « I » et « X » : 0,10% TTC maximum *(*)*
FRAIS INDIRECTS MAXIMUMS	COMMISSIONS (SOUSCRIPTION ET RACHAT)	Valeur liquidative X nombre d'actions	5% TTC maximum
	FRAIS DE GESTION	Actif net	1,20% TTC maximum
COMMISSION DE SURPERFORMANCE		/	Néant

(*) Ce taux peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs et tout dépassement de ce taux est pris en charge par le gestionnaire financier par délégation.

(**) Les frais de fonctionnement et autres services peuvent comprendre les frais suivants :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données à l'exclusion des frais de recherches et de données financières et extra-financières à usage de la gestion financière
- Frais de dépositaire, conservateur, centralisateur, agent de transfert, délégataire de la gestion administrative et comptable, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations règlementaires
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance du client

Le tableau ci-dessus extrait du prospectus indique les frais de la l'action RE non encore démarrée et de l'action X rachetée en cours d'année.

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :
1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation pour l'action Classic
Capitalisation pour l'action I

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour l'action Classic
Capitalisation pour l'action I

Changements affectant le compartiment

21/08/2025 : Rachat total de l'action X.

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	**129,525,576.77**	**107,390,173.32**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) [1]	28,849,075.07	33,207,503.79
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-85,254,806.56	-12,360,680.89
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-669,838.38	-510,971.74
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	10,631,184.85	7,002,830.20
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	2,354,060.30	-5,203,277.91
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes [2]	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes [2]	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	**85,435,252.05**	**129,525,576.77**

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.
[2] Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

	Exercice 31/03/2026
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	**Nombre de titres**
Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	779,942.7914
Nombre de titres rachetés	1,316,161.0424
Catégorie de classe I (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	466,005.4241
Nombre de titres rachetés	1,543,672.7338
Catégorie de classe X (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	10,956.8500
Nombre de titres rachetés	146,576.7337
Commissions de souscription et/ou de rachat	**Montant (EUR)**
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Code ISIN de l'action	Libellé de l'action	Affectation des sommes distribuables	Devise de l'action	Actif net de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
FR0013391448	Classic	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	69,853,737.51	3,101,444.6343	22.5229
FR0013391455	I	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	15,581,514.54	665,611.6040	23.4093

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays	Pays	Pays	Pays	Pays
Actif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	7,634.30					
Options	-10,536.29					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	**-2,901.99**					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
	+/-	< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	666.82	-	-	-	666.82
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		**-**	**-**	**-**	**666.82**

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	666.82	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	**666.82**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	USD	JPY	NOK	HKD	Autres devises
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Créances	515.69	23.23	-	-	-
Comptes financiers	476.29	20.23	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	12,611.85	3,693.33	451.00	816.47	6.20
Devises à livrer	-35,776.22	-9,086.64	-531.01	-792.67	-13.95
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
TOTAL	**22,172.38**	**-5,349.85**	**-80.02**	**23.80**	**-7,75**

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs éligibles : Loans	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS PARIS	341.66	
BNP PARIBAS SA	200.10	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en		
garantie Créances représentatives de Titres Prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
BNP PARIBAS PARIS	350.00	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée		
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS PARIS		683.54
SOCIETE GENERALE		10.54
BNP PARIBAS SA		40.44
Dettes		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces reçue		

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	BNP Paribas Asset Management Europe SAS	Money Market	France	EUR	5,608,213.54
FR0013368446	BNP PARIBAS ACTIONS PME ETI ISR 24C	BNP Paribas Asset Management Europe SAS	Equity	France	EUR	8,146,503.43
IE00B4613386	SPDR BBG BARC EM LOCAL BND	State Street Global Advisors Europe Ltd	Fixed Income	Irlande	USD	4,754,181.59
LU0111549050	BNPP EURO GOVERNMENT BOND ICA	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	3,947,630.30
LU0190305473	BNPP EURO INFLATION LINKED BOND ICA	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	2,465,334.67
LU1291092200	BNPP EASY JPM SCRND EMBI GLB DIV COM 9IC	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	USD	8,306,018.92
LU1291097779	BNPP EASY MSCI EMERGING MIN TE 9IE	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	6,136,402.72
LU1291099718	BNPP EASY MSCI EUROPE MIN TE 9IL	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	10,237,852.14
LU1291102447	BNPP EASY MSCI JAPAN MIN TE 9IL	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	5,032,500.32
LU1377382368	BNPP EASY LOW CARBON 100 EUROPE PAB 9UC	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	855,851.41
LU1862449235	BNPP EASY EUR CORP BOND SRI PAB	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	2,236,826.54
LU1953136873	BNPP EASY ECPI CIRCULAR ECO LEADERS 9PC	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	1,266,213.04
LU1956135914	BNPP SUST EUROPE MULTIFACTOR EQUITY ICA	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	3,470,780.40
LU2244386996	BNPP EASY EUR HGH YLD SRI FOSS FREE	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	6,899,333.78
LU2607531006	BNPP EASY MSCI USA MIN TE C17	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	USD	10,128,403.58
LU2616774076	BNP EASY US CORP SRI	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	USD	610,454.64
LU2967933370	THEAM QUANT-NUCLEAR OPPORTUNITIES - SCA	BNP Paribas Asset Management Europe SAS	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	USD	1,858,182.14

LU2993400071	BNPP EASY ALPHA ENHANCED USD CORP BD	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	USD	1,785,457.72
TOTAL						**83,746,140.88**

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/03/2026
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit EUR	139,685.30
Déposit autres devises	538,927.43
Collatéraux espèces	350,000.00
Autres débiteurs divers	311,519.86
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	**1,340,132.59**
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Frais et charges non encore payés	109,003.23
Autres créditeurs divers	16,083.59
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	**125,086.82**

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	861,723.28	1.16
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	225,597.73	0.58
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe X (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-419.73	0.01
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/03/2026
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

	Exercice 31/03/2026
Immobilisations	
Valeur des immobilisations	-
Amortissement des immobilisations	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	78,991,959.29
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-517,421.60	-568,822.38
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-517,421.60**	**-568,822.38**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-517,421.60	-568,822.38
Total	**-517,421.60**	**-568,822.38**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	6,366,919.90	4,236,998.37
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**6,366,919.90**	**4,236,998.37**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	6,366,919.90	4,236,998.37
Total	**6,366,919.90**	**4,236,998.37**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2037-2039

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-29,347.88	-58,508.37
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-29,347.88**	**-58,508.37**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-29,347.88	-58,508.37
Total	**-29,347.88**	**-58,508.37**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	1,416,948.05	2,093,547.04
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**1,416,948.05**	**2,093,547.04**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1,416,948.05	2,093,547.04
Total	**1,416,948.05**	**2,093,547.04**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2037-2039

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	74,220.89
Sommes distribuables au titre du revenu net	**74,220.89**
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	74,220.89
Total	**74,220.89**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	971,115.56
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**971,115.56**
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	971,115.56
Total	**971,115.56**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**83,746,140.88**	**98.02**
OPCVM				**83,746,140.88**	**98.02**
BNP EASY US CORP SRI	60,955	11.54	USD	610,454.64	0.71
BNP PARIBAS ACTIONS PME ETI ISR 24C	72,387.626	112.54	EUR	8,146,503.43	9.54
BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	222.756	25,176.49	EUR	5,608,213.54	6.56
BNPP EASY ALPHA ENHANCED USD CORP BD	18,250.814	112.72	USD	1,785,457.72	2.09
BNPP EASY ECPI CIRCULAR ECO LEADERS 9PC	6,296.416	201.10	EUR	1,266,213.04	1.48
BNPP EASY EUR CORP BOND SRI PAB	21,291.045	105.06	EUR	2,236,826.54	2.62
BNPP EASY EUR HGH YLD SRI FOSS FREE	62,792.8	109.87	EUR	6,899,333.78	8.08
BNPP EASY JPM SCRND EMBI GLB DIV COM 9IC	57.358	166,850.22	USD	8,306,018.92	9.72
BNPP EASY LOW CARBON 100 EUROPE PAB 9UC	3,208	266.79	EUR	855,851.41	1.00
BNPP EASY MSCI EMERGING MIN TE 9IE	443,574	13.83	EUR	6,136,402.72	7.18
BNPP EASY MSCI EUROPE MIN TE 9IL	562,439	18.20	EUR	10,237,852.14	11.98
BNPP EASY MSCI JAPAN MIN TE 9IL	288,579	17.44	EUR	5,032,500.32	5.89
BNPP EASY MSCI USA MIN TE C17	2,275.363	5,128.83	USD	10,128,403.58	11.86
BNPP EURO GOVERNMENT BOND ICA	19,283.071	204.72	EUR	3,947,630.30	4.62
BNPP EURO INFLATION LINKED BOND ICA	14,585.19	169.03	EUR	2,465,334.67	2.89
BNPP SUST EUROPE MULTIFACTOR EQUITY ICA	15,105.455004	229.77	EUR	3,470,780.40	4.06
SPDR BBG BARC EM LOCAL BND	97,158	56.38	USD	4,754,181.59	5.56
THEAM QUANT- NUCLEAR OPPORTUNITIES - SCA	10,808.7513	198.08	USD	1,858,182.14	2.17
Instruments financiers à terme				**-192,749.69**	**-0.23**
Futures				**-244,235.85**	**-0.29**
LIQUIDITY SCREENED EURO HY 19/06/2026	134.00	304.14	EUR	-87,304.00	-0.10
MSCI EMERGING MARKETS INDEX 19/06/2026	14.00	1,454.60	USD	-27,339.00	-0.03
MSCI EUROPE SMALL CAP NET TR 19/06/2026	-9.00	632.40	EUR	103.50	-
S&P 500 E-MINI FUTURE 18/06/2026	22.00	6,570.75	USD	-110,458.25	-0.13
STXE6ESGX EURP 19/06/2026	69.00	207.10	EUR	-30,940.00	-0.04
TOPIX INDX FUTR 11/06/2026	-2.00	3,504.00	JPY	11,701.90	0.01
Options				**159,660.83**	**0.19**
PUT S&P 500 E-MINI FUTURE 30/04/2026 605	4.00	41.50	USD	7,203.61	0.01
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/06/2026 550	-22.00	4.83	USD	-9,212.81	-0.01
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/06/2026 600	31.00	10.29	USD	27,698.75	0.03
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 610	-13.00	21.20	USD	-23,925.10	-0.03
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 630	12.00	26.27	USD	27,359.83	0.03
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 640	16.00	29.18	USD	40,513.80	0.05

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/12/2026 625	11.00	31.68	USD	30,244.75	0.04
PUT STOXX 600(SXXP) 18/09/2026 520	37.00	13.67	EUR	25,289.50	0.03
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 485	33.00	4.42	EUR	7,293.00	0.01
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 500	-26.00	5.62	EUR	-7,306.00	-0.01
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 550	51.00	13.53	EUR	34,501.50	0.04
Appels de marge				**244,235.85**	**0.29**
Change à terme				**-352,410.52**	**-0.41**
Achat CHF 1432000 Vente EUR 1553507.6	1,432,000.00	0.92	CHF	-5,051.40	-0.01
Achat CHF 1432000 Vente EUR 1553507.6	-1,553,507.60	0.92	EUR	-	-
Achat CHF 362000 Vente EUR 399808.71	362,000.00	0.92	CHF	-8,369.36	-0.01
Achat CHF 362000 Vente EUR 399808.71	-399,808.71	0.92	EUR	-	-
Achat CHF 416000 Vente EUR 456500.25	416,000.00	0.92	CHF	-6,669.40	-0.01
Achat CHF 416000 Vente EUR 456500.25	-456,500.25	0.92	EUR	-	-
Achat EUR 1008392.46 Vente USD 1181000	1,008,392.46	1.15	EUR	-15,643.33	-0.02
Achat EUR 1008392.46 Vente USD 1181000	-1,181,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 1437647.2 Vente SEK 15418000	1,437,647.20	10.97	EUR	32,796.43	0.04
Achat EUR 1437647.2 Vente SEK 15418000	-15,418,000.00	10.97	SEK	-	-
Achat EUR 1885220.18 Vente USD 2199000	1,885,220.18	1.15	EUR	-21,515.38	-0.03
Achat EUR 1885220.18 Vente USD 2199000	-2,199,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 2151435.89 Vente USD 2493000	2,151,435.89	1.15	EUR	-10,224.75	-0.01
Achat EUR 2151435.89 Vente USD 2493000	-2,493,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 22847582.03 Vente USD 26833000	22,847,582.03	1.15	EUR	-419,100.66	-0.49
Achat EUR 22847582.03 Vente USD 26833000	-26,833,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 3013547.02 Vente USD 3567000	3,013,547.02	1.15	EUR	-79,370.55	-0.09
Achat EUR 3013547.02 Vente USD 3567000	-3,567,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 3237289.76 Vente USD 3794000	3,237,289.76	1.15	EUR	-52,457.72	-0.06
Achat EUR 3237289.76 Vente USD 3794000	-3,794,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 3961978.83 Vente CHF 3668000	3,961,978.83	0.92	EUR	-4,318.19	-0.01
Achat EUR 3961978.83 Vente CHF 3668000	-3,668,000.00	0.92	CHF	-	-
Achat EUR 371386.78 Vente CHF 339000	371,386.78	0.92	EUR	4,817.89	0.01
Achat EUR 371386.78 Vente CHF 339000	-339,000.00	0.92	CHF	-	-
Achat EUR 385725.07 Vente USD 457000	385,725.07	1.15	EUR	-10,536.03	-0.01
Achat EUR 385725.07 Vente USD 457000	-457,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 392987.36 Vente CHF 360000	392,987.36	0.92	EUR	3,710.66	-
Achat EUR 392987.36 Vente CHF 360000	-360,000.00	0.92	CHF	-	-
Achat EUR 418975.23 Vente JPY 76149000	418,975.23	183.16	EUR	3,225.94	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Achat EUR 418975.23 Vente JPY 76149000	-76,149,000.00	183.16	JPY	-	-
Achat EUR 5776380.41 Vente GBP 5034000	5,776,380.41	0.87	EUR	20,336.93	0.02
Achat EUR 5776380.41 Vente GBP 5034000	-5,034,000.00	0.87	GBP	-	-
Achat EUR 503734.99 Vente NOK 5966000	503,734.99	11.24	EUR	-27,282.27	-0.03
Achat EUR 503734.99 Vente NOK 5966000	-5,966,000.00	11.24	NOK	-	-
Achat EUR 593338.31 Vente GBP 517000	593,338.31	0.87	EUR	2,183.27	-
Achat EUR 593338.31 Vente GBP 517000	-517,000.00	0.87	GBP	-	-
Achat EUR 637071.13 Vente USD 736000	637,071.13	1.15	EUR	-1,108.67	-
Achat EUR 637071.13 Vente USD 736000	-736,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 684235.65 Vente JPY 125701000	684,235.65	183.16	EUR	-2,051.79	-
Achat EUR 684235.65 Vente JPY 125701000	-125,701,000.00	183.16	JPY	-	-
Achat EUR 725773.78 Vente DKK 5418000	725,773.78	7.47	EUR	578.45	-
Achat EUR 725773.78 Vente DKK 5418000	-5,418,000.00	7.47	DKK	-	-
Achat EUR 753892.14 Vente GBP 656000	753,892.14	0.87	EUR	3,799.86	-
Achat EUR 753892.14 Vente GBP 656000	-656,000.00	0.87	GBP	-	-
Achat EUR 786150.92 Vente HKD 7160000	786,150.92	9.03	EUR	-6,519.41	-0.01
Achat EUR 786150.92 Vente HKD 7160000	-7,160,000.00	9.03	HKD	-	-
Achat EUR 8016210.38 Vente JPY 1462467000	8,016,210.38	183.16	EUR	31,606.21	0.04
Achat EUR 8016210.38 Vente JPY 1462467000	-1,462,467,000.00	183.16	JPY	-	-
Achat GBP 2037000 Vente EUR 2327539.81	2,037,000.00	0.87	GBP	1,633.92	-
Achat GBP 2037000 Vente EUR 2327539.81	-2,327,539.81	0.87	EUR	-	-
Achat GBP 360000 Vente EUR 412520.93	360,000.00	0.87	GBP	-884.92	-
Achat GBP 360000 Vente EUR 412520.93	-412,520.93	0.87	EUR	-	-
Achat GBP 542000 Vente EUR 625396.64	542,000.00	0.87	GBP	-5,655.77	-0.01
Achat GBP 542000 Vente EUR 625396.64	-625,396.64	0.87	EUR	-	-
Achat HKD 7375000 Vente EUR 808311.04	7,375,000.00	9.03	HKD	8,161.54	0.01
Achat HKD 7375000 Vente EUR 808311.04	-808,311.04	9.03	EUR	-	-
Achat JPY 155430000 Vente EUR 838868.94	155,430,000.00	183.16	JPY	9,729.37	0.01
Achat JPY 155430000 Vente EUR 838868.94	-838,868.94	183.16	EUR	-	-
Achat JPY 442988000 Vente EUR 2399805.41	442,988,000.00	183.16	JPY	18,768.02	0.02
Achat JPY 442988000 Vente EUR 2399805.41	-2,399,805.41	183.16	EUR	-	-
Achat JPY 78056000 Vente EUR 428319.48	78,056,000.00	183.16	JPY	-2,158.57	-
Achat JPY 78056000 Vente EUR 428319.48	-428,319.48	183.16	EUR	-	-
Achat NOK 5067000 Vente EUR 430825.33	5,067,000.00	11.24	NOK	20,174.41	0.02
Achat NOK 5067000 Vente EUR 430825.33	-430,825.33	11.24	EUR	-	-
Achat SEK 4973000 Vente EUR 464419.95	4,973,000.00	10.97	SEK	-11,292.25	-0.01

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Achat SEK 4973000 Vente EUR 464419.95	-464,419.95	10.97	EUR	-	-
Achat USD 2999000 Vente EUR 2598298.24	2,999,000.00	1.15	USD	2,111.01	-
Achat USD 2999000 Vente EUR 2598298.24	-2,598,298.24	1.15	EUR	-	-
Achat USD 427000 Vente EUR 370285.9	427,000.00	1.15	USD	-37.57	-
Achat USD 427000 Vente EUR 370285.9	-370,285.90	1.15	EUR	-	-
Achat USD 453000 Vente EUR 379431.62	453,000.00	1.15	USD	13,361.11	0.02
Achat USD 453000 Vente EUR 379431.62	-379,431.62	1.15	EUR	-	-
Achat USD 460000 Vente EUR 399889.77	460,000.00	1.15	USD	-1,027.40	-
Achat USD 460000 Vente EUR 399889.77	-399,889.77	1.15	EUR	-	-
Achat USD 468000 Vente EUR 395573.63	468,000.00	1.15	USD	10,225.48	0.01
Achat USD 468000 Vente EUR 395573.63	-395,573.63	1.15	EUR	-	-
Achat USD 483000 Vente EUR 411060.12	483,000.00	1.15	USD	7,745.37	0.01
Achat USD 483000 Vente EUR 411060.12	-411,060.12	1.15	EUR	-	-
Achat USD 616000 Vente EUR 531033.11	616,000.00	1.15	USD	3,095.63	-
Achat USD 616000 Vente EUR 531033.11	-531,033.11	1.15	EUR	-	-
Achat USD 649000 Vente EUR 565540.38	649,000.00	1.15	USD	-2,797.60	-
Achat USD 649000 Vente EUR 565540.38	-565,540.38	1.15	EUR	-	-
Achat USD 7990000 Vente EUR 6784465.02	7,990,000.00	1.15	USD	143,600.97	0.17
Achat USD 7990000 Vente EUR 6784465.02	-6,784,465.02	1.15	EUR	-	-
Créances				**1,340,132.59**	**1.57**
Dettes				**-125,086.82**	**-0.15**
Autres comptes financiers				**666,815.09**	**0.78**
TOTAL ACTIF NET			**EUR**	**85,435,252.05**	**100.00**

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Achat CHF 1432000 Vente EUR 1553507.6	-	-5,051.40	CHF	1,548,456.20	EUR	-1,553,507.60
Achat CHF 362000 Vente EUR 399808.71	-	-8,369.36	CHF	391,439.35	EUR	-399,808.71
Achat CHF 416000 Vente EUR 456500.25	-	-6,669.40	CHF	449,830.85	EUR	-456,500.25
Achat EUR 1008392.46 Vente USD 1181000	-	-15,643.33	EUR	1,008,392.46	USD	-1,024,035.79
Achat EUR 1437647.2 Vente SEK 15418000	32,796.43	-	EUR	1,437,647.20	SEK	-1,404,850.77
Achat EUR 1885220.18 Vente USD 2199000	-	-21,515.38	EUR	1,885,220.18	USD	-1,906,735.56
Achat EUR 2151435.89 Vente USD 2493000	-	-10,224.75	EUR	2,151,435.89	USD	-2,161,660.64
Achat EUR 22847582.03 Vente USD 26833000	-	-419,100.66	EUR	22,847,582.03	USD	-23,266,682.69
Achat EUR 3013547.02 Vente USD 3567000	-	-79,370.55	EUR	3,013,547.02	USD	-3,092,917.57
Achat EUR 3237289.76 Vente USD 3794000	-	-52,457.72	EUR	3,237,289.76	USD	-3,289,747.48
Achat EUR 3961978.83 Vente CHF 3668000	-	-4,318.19	EUR	3,961,978.83	CHF	-3,966,297.02
Achat EUR 371386.78 Vente CHF 339000	4,817.89	-	EUR	371,386.78	CHF	-366,568.89
Achat EUR 385725.07 Vente USD 457000	-	-10,536.03	EUR	385,725.07	USD	-396,261.10
Achat EUR 392987.36 Vente CHF 360000	3,710.66	-	EUR	392,987.36	CHF	-389,276.70
Achat EUR 418975.23 Vente JPY 76149000	3,225.94	-	EUR	418,975.23	JPY	-415,749.29
Achat EUR 5776380.41 Vente GBP 5034000	20,336.93	-	EUR	5,776,380.41	GBP	-5,756,043.48
Achat EUR 503734.99 Vente NOK 5966000	-	-27,282.27	EUR	503,734.99	NOK	-531,017.26
Achat EUR 593338.31 Vente GBP 517000	2,183.27	-	EUR	593,338.31	GBP	-591,155.04
Achat EUR 637071.13 Vente USD 736000	-	-1,108.67	EUR	637,071.13	USD	-638,179.80
Achat EUR 684235.65 Vente JPY 125701000	-	-2,051.79	EUR	684,235.65	JPY	-686,287.44
Achat EUR 725773.78 Vente DKK 5418000	578.45	-	EUR	725,773.78	DKK	-725,195.33
Achat EUR 753892.14 Vente GBP 656000	3,799.86	-	EUR	753,892.14	GBP	-750,092.28
Achat EUR 786150.92 Vente HKD 7160000	-	-6,519.41	EUR	786,150.92	HKD	-792,670.33

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Achat EUR 8016210.38 Vente JPY 1462467000	31,606.21	-	EUR	8,016,210.38	JPY	-7,984,604.17
Achat GBP 2037000 Vente EUR 2327539.81	1,633.92	-	GBP	2,329,173.73	EUR	-2,327,539.81
Achat GBP 360000 Vente EUR 412520.93	-	-884.92	GBP	411,636.01	EUR	-412,520.93
Achat GBP 542000 Vente EUR 625396.64	-	-5,655.77	GBP	619,740.87	EUR	-625,396.64
Achat HKD 7375000 Vente EUR 808311.04	8,161.54	-	HKD	816,472.58	EUR	-808,311.04
Achat JPY 155430000 Vente EUR 838868.94	9,729.37	-	JPY	848,598.31	EUR	-838,868.94
Achat JPY 442988000 Vente EUR 2399805.41	18,768.02	-	JPY	2,418,573.43	EUR	-2,399,805.41
Achat JPY 78056000 Vente EUR 428319.48	-	-2,158.57	JPY	426,160.91	EUR	-428,319.48
Achat NOK 5067000 Vente EUR 430825.33	20,174.41	-	NOK	450,999.74	EUR	-430,825.33
Achat SEK 4973000 Vente EUR 464419.95	-	-11,292.25	SEK	453,127.70	EUR	-464,419.95
Achat USD 2999000 Vente EUR 2598298.24	2,111.01	-	USD	2,600,409.25	EUR	-2,598,298.24
Achat USD 427000 Vente EUR 370285.9	-	-37.57	USD	370,248.33	EUR	-370,285.90
Achat USD 453000 Vente EUR 379431.62	13,361.11	-	USD	392,792.73	EUR	-379,431.62
Achat USD 460000 Vente EUR 399889.77	-	-1,027.40	USD	398,862.37	EUR	-399,889.77
Achat USD 468000 Vente EUR 395573.63	10,225.48	-	USD	405,799.11	EUR	-395,573.63
Achat USD 483000 Vente EUR 411060.12	7,745.37	-	USD	418,805.49	EUR	-411,060.12
Achat USD 616000 Vente EUR 531033.11	3,095.63	-	USD	534,128.74	EUR	-531,033.11
Achat USD 649000 Vente EUR 565540.38	-	-2,797.60	USD	562,742.78	EUR	-565,540.38
Achat USD 7990000 Vente EUR 6784465.02	143,600.97	-	USD	6,928,065.99	EUR	-6,784,465.02
Total	**341,662.47**	**-694,072.99**		**83,365,019.99**		**-83,717,430.51**

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
MSCI EMERGING MARKETS INDEX 19/06/2026	14.00	-	-27,339.00	883,718.10
MSCI EUROPE SMALL CAP NET TR 19/06/2026	-9.00	103.50	-	-569,160.00
S&P 500 E-MINI FUTURE 18/06/2026	22.00	-	-110,458.25	6,273,064.57
STXE6ESGX EURP 19/06/2026	69.00	-	-30,940.00	1,428,990.00
TOPIX INDX FUTR 11/06/2026	-2.00	11,701.90	-	-382,316.76
Sous total		**11,805.40**	**-168,737.25**	**7,634,295.91**
Options				
PUT S&P 500 E-MINI FUTURE 30/04/2026 605	4.00	7,203.61	-	-275,755.95
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/06/2026 550	-22.00	-	-9,212.81	1,383,703.16
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/06/2026 600	31.00	27,698.75	-	-4,348,123.94
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 610	-13.00	-	-23,925.10	2,331,550.46
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 630	12.00	27,359.83	-	-2,676,943.99
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 640	16.00	40,513.80	-	-3,975,463.09
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/12/2026 625	11.00	30,244.75	-	-2,276,023.36
PUT STOXX 600(SXXP) 18/09/2026 520	37.00	25,289.50	-	-243,616.65
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 485	33.00	7,293.00	-	-98,180.95
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 500	-26.00	-	-7,306.00	99,316.32
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 550	51.00	34,501.50	-	-456,749.07
Sous total		**200,104.74**	**-40,443.91**	**-10,536,287.05**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**211,910.14**	**-209,181.16**	**-2,901,991.14**

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
LIQUIDITY SCREENED EURO HY 19/06/2026	134.00	-	-87,304.00	8,150,952.00
Sous total		**-**	**-87,304.00**	**8,150,952.00**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**-**	**-87,304.00**	**8,150,952.00**

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	83,746,140.88
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-352,410.52
Total instruments financiers à terme - actions	2,728.98
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-87,304.00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	2,251,183.53
Autres passifs (-)	125,086.82
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	**85,435,252.05**

RESOLUTIONS

Assemblée générale ordinaire des actionnaires
7 juillet 2026
Projets de Résolutions
***

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil, ainsi que les comptes annuels de la SICAV de l'exercice clos le 31 mars 2026 tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée générale constate que le capital qui s'élevait à 1 847 992 966,5 euros le 31 mars 2025, était de 701 561 856,61 euros le 31 mars 2026.

Ce capital est ainsi réparti :

1/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Long Terme
Capital : 63,094,854.46 euros, divisé en :
469,830.5370 actions de catégorie « Classic »
92,566.9824 actions de catégorie « I »
846,894.4983 actions de catégorie « Classic Attente »
222,271.2895 actions de catégorie « I Attente »

2/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Moyen Terme
Capital : 88,407,969.00 euros, divisé en :
577,758.5388 actions de catégorie « Classic classe C »
1,204,674.1781 actions de catégorie «Classic classe D »
105,851.5420 actions de catégorie « I »
125,872.8059 actions de catégorie « X »

3/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Court terme
Capital : 181,820,841.97 euros, divisé en :
3,800,368.5905 actions de catégorie « Classic »
2,498,926.3980 actions de catégorie « I »
2.0092 actions de catégorie « X »
88,714.9976 actions de catégorie « EPC »
2.0215 actions de catégorie « RE »
50.0000 actions de catégorie « Privilège »

4/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2028-2030
Capital : 45,114,898.50 euros divisé en :
718,119.9189 actions de catégorie « Classic »
749,199.6514 actions de catégorie « I »

5/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2031-2033
Capital : 118,919,600.98 euros, divisé en :
3,495,492.0151 actions de catégorie « Classic »
837,337.8791 actions de catégorie « I »

6/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2034-2036
Capital : 80,933,351.41 euros, divisé en :
2,717,907.1131 actions de catégorie « Classic »
708,253.9396 actions de catégorie « I »

7/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2037-2039
Capital : 78,211,543.26 euros, divisé en :
3,101,444.6343 actions de catégorie « Classic »
665,611.6040 actions de catégorie « I »

8/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2040-2042
Capital : 32,927,489.52 euros, divisé en :
1,078,371.5794 actions de catégorie « Classic »
50.0000 actions de catégorie « RE »
10.0000 actions de catégorie « X »
397,766.7862 actions de catégorie « I »

9/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2043-2045
Capital : 12,131,307.51 euros divisé en :
50.0000 actions de catégorie « RE »
348,749.0361 actions de catégorie « Classic »
259,124.1335 actions de catégorie « I »
10.0000 actions de catégorie « X »

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, approuve l'affectation et la répartition des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2026 telles qu'elles sont proposées par le Conseil d'administration :

1/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Long Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requise pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -725,344.20 euros le montant des revenus nets distribuables**,** et décide:

Pour la catégorie d'actions « I Attente »: d'inscrire au capital la somme de -79,417.41 euros.

Pour la catégorie d'actions « I »: d'inscrire au capital la somme de -24,644.65 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic Attente »: d'inscrire au capital la somme de -395,401.40 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de -225,880.74 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

2/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Moyen Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -762,872.55 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic classe C » : d'inscrire au capital la somme de -271,036.91 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic classe D » : d'inscrire au capital la somme de -475,931.88 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -20,275.47 euros.

Pour la catégorie d'actions « X » : d'inscrire au capital la somme de 4,371.71 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, qu'il n'a été procédé à aucune distribution au cours des trois précédents exercices.

3/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Court Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à 1,790,252.19 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de 865,886.39 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de 903,118.45 euros.

Pour la catégorie d'actions « X » : d'inscrire au capital la somme de 3.36 euros.

Pour la catégorie d'actions « EPC » : d'inscrire au capital la somme de 21,230.29 euros.

Pour la catégorie d'actions « RE » : d'inscrire au capital la somme de 0.49 euros.

Pour la catégorie d'actions « Privilege » : d'inscrire au capital la somme de 13.21 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

4/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2028-2030

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -272,964.57 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de -172,307.18 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -100,657.39 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

5/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2031-2033

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -1,102,719.99 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de -979,134.81 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -123,585.18 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

6/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2034-2036

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -825,959.56 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : d'inscrire au capital la somme de -723,535.69 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -102,423.87 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

7/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2037-2039

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -546,769.48 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de -517,421.60 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -29,347.88 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

8/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2040-2042

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -296,953.26 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : d'inscrire au capital la somme de -258,439.43 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -38,504.99 euros

Pour la catégorie d'actions « X » : d'inscrire au capital la somme de 3.00 euros

Pour la catégorie d'actions « RE » : d'inscrire au capital la somme de -11.84 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

9/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2043-2045

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -75,386.00 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « RE » : d'inscrire au capital la somme de -7.63 euros

Pour la catégorie d'actions « Classic » : d'inscrire au capital la somme de -53,397.55 euros

Pour la catégorie d'actions « X » : d'inscrire au capital la somme de 0.31 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -21,981.13 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, approuve l'affectation et la répartition des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées de l'exercice clos le 31 mars 2026 telles qu'elles sont proposées par le Conseil d'administration :

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2037-2039

1/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Long Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, arrête à 17,287,456.24 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « I Attente » **:** 3,297,413.25 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : 1,023,241.70 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic Attente » : 8,252,433.58 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 4,714,367.71 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

2/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Moyen Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 10,922,545.30 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic classe C » : 3,173,211.91 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic classe D » : 5,572,061.06 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : 480,656.92 euros.

Pour la catégorie d'actions « X » : 1,696,615.41 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, qu'il n'a été procédé à aucune distribution au cours des trois précédents exercices.

3/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Court Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 8,901,066.63 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 5,093,010.49 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 3,714,231.23 euros

Pour la catégorie d'actions « X » : 10.54 euros

Pour la catégorie d'actions « EPC » : 93,758.92 euros

Pour la catégorie d'actions « RE » : 1.95 euros

Pour la catégorie d'actions « Privilège » : 53.50 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

4/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2028-2030

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 4,567,967.72 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 2,129,701.63 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : 2,438,266.09 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

5/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2031-2033

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 11,138,292.19 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 8,907,751.83 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 2,230,540.36 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

6/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2034-2036

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 8,014,828.65 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 6,253,988.98 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 1,760,839.67 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

7/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2037-2039

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 7,783,867.95 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 6,366,919.90 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 1,416,948.05 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

8/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2040-2042

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 4,642,193.30 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 3,375,946.49 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 1,265,928.05 euros

Pour la catégorie d'actions « X » : 162.04 euros

Pour la catégorie d'actions « Re » : 156.72 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

9/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2043-2045

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 553,135.13 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Re » : 45.51 euros

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 317,049.71euros

Pour la catégorie d'actions « X » : 45.72 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 235,994.19 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial établi par le Commissaire aux comptes en exécution de l'article L.225-38 du Code de commerce et en approuve les conclusions.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, confère tous pouvoirs aux sociétés « LVPRO » et « LEXTENSO/ PETITES AFFICHES » ainsi qu'à tout porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente Assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2040-2042

Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'administration

(Exercice fin mars 2025 - fin mars 2026)

◆ ◆ ◆

Administrateur et Président Directeur général :

M. Jean-Irénée DERIES

Administrateurs :

Mme Agathe BURET

M. Philippe d'ARVISENET

M. Michael HERSKOVICH

Mme Julia KRISTOF

Mme Valérie MORAGLIA

Censeur :

M. Jean-Louis CAYROL

Commissaire aux Comptes :

PriceWaterHouseCoopers Audit

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2040-2042

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de votre société BNP PARIBAS PERSPECTIVES (ci-après la « SICAV ») au cours de l'exercice et soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos à fin mars 2026.

Nous vous présenterons les évolutions des marchés financiers au cours de l'exercice et vous exposerons la politique de gestion suivie par votre SICAV.

Nous commenterons les résultats obtenus et les comptes de l'exercice.

Nous vous invitons ainsi à vous prononcer sur les projets de résolutions qui vous sont soumis.

Le Conseil d'administration

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

T4 2025

Appréciation de l'environnement global

L'année 2025 s'est achevée dans un climat contrasté, mêlant tensions géopolitiques, volatilité financière et surprises économiques positives. Malgré un environnement marqué par les annonces américaines de nouveaux droits de douane — ravivant le risque d'une reprise de la guerre commerciale — et par les interrogations récurrentes autour d'une possible « bulle IA », la croissance mondiale s'est révélée plus robuste qu'attendu. Les investissements technologiques, notamment aux États-Unis, ont pleinement joué leur rôle de soutien, dépassant largement les anticipations de début d'année. Dans ce contexte, la plupart des banques centrales des pays développés ont interrompu leur cycle d'assouplissement, estimant être proches d'une politique monétaire neutre. Seule la Réserve fédérale américaine a poursuivi ses baisses de taux, tout en affichant une division inhabituelle en son sein. Le marché anticipe désormais un rythme de réduction plus mesuré en 2026.

Les actions mondiales ont progressé de 3 % sur le trimestre, une performance qui masque des phases marquées de volatilité. Les séances de repli ont souvent été liées aux inquiétudes autour de l'IA, à la fragilité de certaines banques régionales américaines ou encore à la forte concentration de la hausse sur un nombre limité de valeurs technologiques. Les marchés émergents ont en revanche nettement surperformé (+4,3 %), portés par des valorisations plus raisonnables et par la perspective d'un environnement monétaire américain plus accommodant. À l'inverse, la Chine a continué de peser sur la région avec une nouvelle contre-performance. Dans les pays développés, les États-Unis ont affiché des performances plus modestes tandis que la zone euro a bénéficié du dynamisme des valeurs bancaires, soutenues par une repentification des courbes de taux. Le Japon a été l'un des marchés les plus vigoureux, tiré par un yen affaibli qui a dopé la compétitivité de ses entreprises exportatrices.

Les marchés obligataires ont évolué dans des marges relativement étroites, mais non sans mouvements brusques, notamment en raison du « shutdown » américain qui a retardé la publication de données macroéconomiques clés. Aux États-Unis, les taux à 10 ans ont terminé proches de leurs niveaux de fin septembre, tandis que la Fed procédait à deux baisses de taux supplémentaires dans un contexte de divergences internes marquées. En zone euro, le Bund a connu une remontée graduelle, alimentée par des données économiques plus solides et par une inflation révisée à la hausse. Les taux français sont demeurés relativement sages malgré un environnement politique toujours délicat, tandis que l'Italie a bénéficié d'une amélioration de sa notation souveraine.

Sur le marché des changes, le dollar s'est apprécié en début de trimestre avant de refluer en décembre, au fur et à mesure que le marché intégrait l'idée d'une poursuite des baisses de taux de la Fed. L'euro est resté globalement stable, soutenu par des indicateurs européens solides. Le yen s'est de nouveau nettement affaibli face au dollar, pénalisé par les tensions diplomatiques régionales et par l'hypothèse d'un report du resserrement monétaire par la Banque du Japon, malgré une hausse de taux intervenue en fin d'année. Malgré les nombreuses sources de volatilité — tensions géopolitiques, incertitudes entourant l'IA, divergences entre banques centrales — l'économie mondiale a montré une résilience notable en 2025.

Malgré un environnement marqué par des tensions géopolitiques, des mouvements de marché parfois brusques et des débats persistants autour de l'intelligence artificielle, l'économie mondiale a montré une résilience notable en 2025. Les indicateurs publiés en fin d'année soulignent une activité globalement solide, soutenue par un investissement technologique dynamique et une normalisation progressive des conditions monétaires. À l'orée de 2026, la plupart des grandes banques centrales semblent avoir atteint un point d'équilibre, tandis que les marchés restent attentifs aux évolutions du contexte économique et géopolitique. Les tendances observées en fin d'année — stabilisation des politiques monétaires, croissance encore robuste et revalorisation de certaines régions — laissent entrevoir un début d'année placé sous le signe d'une visibilité légèrement accrue, même si plusieurs sources d'incertitude continuent de nourrir la prudence.

Gestion

Le fond a débuté en septembre 2025. A son démarrage et jusqu'à l'issue de l'année, son allocation a été similaire à celle de BNP Paribas Perspective Modéré Long Terme, dont le maitre est BNP Paribas Perspective Moyen Terme. Le quatrième trimestre de 2025 s'est avéré favorable à l'évolution du portefeuille grâce à la résilience des actions qui ont progressé sur la période toutes zones géographiques confondues, et à un marché obligataire stable. Les actions pan-européennes ont majoritairement contribué à la performance du fonds, avec également les actions de petites capitalisations de la Zone Euro. Les actions émergentes globales se sont aussi démarquées, jouant un rôle déterminant dans la progression du fonds. On peut aussi noter la hausse des titres liés à la thématique de la préservation des océans. De même, les actions étasuniennes et japonaises se sont appréciées, renforçant la dynamique positive du portefeuille. La poche obligataire a délivré une performance légèrement positive notamment grâce aux obligations des pays émergents émises en US Dollar ; l'obligataire européen, en particulier les emprunts d'entreprises à moindre qualité de crédit, a aussi été favorable. En outre, la couverture du risque de change sur le Yen japonais a contribué positivement à la performance. Ce trimestre également, le régime de marché identifié sur les actifs risqués ainsi que sur les obligations est demeuré neutre. Le portefeuille est resté surexposé par rapport à son allocation standard sur toute la période, terminant l'année avec un poids global de 133% dont 68% d'actions et 59% d'obligations.

T1 2026

Appréciation de l'environnement global

Le premier trimestre 2026 a été marqué par un changement brutal de régime des marchés, dominé par la cristallisation du risque géopolitique au Moyen-Orient et par une remise en question rapide des anticipations de politique monétaire, dans un contexte de choc pétrolier majeur.

Après un début d'année globalement favorable aux actions en janvier et février, porté par la poursuite du thème de l'Intelligence Artificielle malgré une nervosité croissante sur les valorisations, les marchés ont atteint un point haut le 25 février. La situation s'est nettement dégradée à partir de la fin février avec les frappes américaines et israéliennes sur l'Iran, suivies de représailles iraniennes et de perturbations du trafic pétrolier dans le détroit d'Ormuz. Cette escalade a provoqué une forte chute des marchés actions en mars et une performance négative sur le trimestre. La hausse historique des prix du pétrole (Brent à 118,4 dollars fin mars, soit +94,5 % depuis fin 2025) a été le principal facteur macroéconomique du trimestre. Si le scénario central demeure celui d'un choc temporaire, l'incertitude sur la durée du conflit a fortement alimenté la volatilité des marchés, affectant les actions, les obligations et le crédit. Les marchés émergents et asiatiques ont particulièrement souffert en mars, tandis que les marchés européens ont globalement mieux résisté que les États-Unis. La dispersion sectorielle a été marquée, avec une surperformance nette du secteur de l'énergie et une forte sous-performance des valeurs de croissance, notamment les logiciels.

Sur le plan monétaire, la Fed a maintenu ses taux inchangés mais a adopté une posture prudente et divisée, dans un contexte de marché du travail peu lisible et de craintes liées à l'inflation importée par l'énergie. Les marchés ont brutalement corrigé leurs anticipations, faisant disparaître les baisses de taux attendues en début d'année. En zone euro, la BCE a également maintenu des taux stables, mais a tenu un discours jugé ferme, les tensions inflationnistes liées à l'énergie prenant désormais le pas sur les préoccupations de croissance. Les marchés anticipent désormais des hausses de taux d'ici la fin de l'année.

Cette révision des anticipations s'est traduite par une forte remontée des taux longs en mars, après une détente en début de trimestre. Les rendements étasuniens et européens terminent le trimestre en hausse, accompagnés d'un aplatissement accru des courbes et d'un net regain de volatilité. Le marché du crédit a subi un élargissement des primes de risque et affiche une performance négative sur l'ensemble des segments. Sur le marché des changes, le dollar s'est apprécié, retrouvant son statut de valeur refuge dans un environnement de stress géopolitique. L'euro s'est déprécié face au dollar et le yen est resté sous pression malgré l'intervention verbale des autorités japonaises.

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2040-2042

Dans l'ensemble, le premier trimestre 2026 illustre un passage rapide d'un environnement de marché dominé par les thématiques de croissance et de politique monétaire accommodante vers un régime de risque géopolitique, d'inflation énergétique et de durcissement des conditions financières, avec une visibilité encore très limitée sur la suite du cycle.

Gestion

Sur le dernier trimestre, le fonds BNPP Perspectives Modéré 2040-2042 enregistre une performance négative, principalement affectée par la contribution des poches obligataire et actions. Parmi ces dernières ce sont surtout les Etats-Unis et l'Europe qui ont pénalisé, tandis que le Japon et les marchés émergents ont apporté une contribution positive. La trésorerie a partiellement compensé ces effets négatifs.

Au cours du premier trimestre 2026, la gestion de BNPP Perspectives Modéré 2040-2042 s'est traduite par un renforcement progressif de la prudence, avec une réduction marquée de l'exposition globale du fonds hors liquidités. Celle-ci est passée de 128% fin 2025 à 113% fin mars 2026, après un niveau encore élevé en janvier et février. Cette évolution reflète une désensibilisation du portefeuille en raison d'une augmentation des volatilités enregistrées, portée à la fois par une baisse des expositions aux actifs risqués et obligataires, et par conséquence par une augmentation significative des liquidités.

L'exposition aux actifs obligataires a été ramenée à 59% fin mars, après des niveaux supérieurs à 65% en début d'année. L'allocation reste principalement concentrée sur les obligations en euro, avec une part significative investie sur les dettes souveraines et les emprunts d'entreprises de bonne notation de crédit. Des ajustements ont été opérés sur certaines expositions souveraines de la zone euro afin de limiter la sensibilité aux mouvements de taux. L'exposition aux obligations indexées à l'inflation est restée globalement stable, tandis que celle des dettes d'entreprises a été réduite sur la période.

L'exposition aux actions a été réduite sur le trimestre, passant de 69% fin 2025 à 54% fin mars 2026, après un niveau encore élevé en début d'année. Cette réduction a très principalement eu lieu dans la première partie du mois de mars en lien avec la guerre au Moyen-Orient et la hausse des volatilités réalisées. Les diminutions ont concerné plusieurs zones géographiques. L'allocation actions reste néanmoins diversifiée, avec des expositions réparties entre l'Europe, l'Amérique du Nord, le Pacifique et les marchés émergents, sans modification significative de la structure géographique globale.

Liste des modifications intervenues sur la SICAV BNP PARIBAS PERSPECTIVES
Au cours de l'exercice clos à fin mars 2026
***

Date de la modification	Description de la modification
16/09/2025	Création du compartiment BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2043-2045
27/10/2025	Absorption du compartiment BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2025-2027 par le compartiment BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME
01/01/2026	Pour les compartiments « BNP Paribas Perspectives 2028-2030, BNP Paribas Perspectives 2031-2033, BNP Paribas Perspectives 2034-2036, BNP Paribas Perspectives 2037-2039, BNP Paribas Perspectives Moyen Terme et BNP Paribas Perspectives Long Terme » - Suppression des commissions de mouvement conformément à la réglementation - avec réajustement des frais et - changement de présentation des frais de gestion financière et des frais de fonctionnement et de service (passage d'une présentation en un seul type de frais à une présentation en deux types de frais distincts).

	Pour le compartiment « BNP Paribas Perspectives Court Terme » - Suppression des commissions de mouvement conformément à la réglementation - avec réajustement des frais et - changement de présentation des frais de gestion financière et des frais de fonctionnement et de service (passage d'une présentation en un seul type de frais à une présentation en deux types de frais distincts) - revue à la hausse pour certaines classes d'actions du montant des frais réels affichés dans les documents d'informations clés tout en demeurant dans la limite des frais maximums affichés dans le prospectus - revue à la hausse pour la catégorie d'actions X réservée aux OPCVM gérés par BNPP AM du montant des frais réels affichés dans les documents d'informations clés avec dépassement de la limite des frais maximums affichés dans le prospectus Pour le compartiment « BNP Paribas Perspectives 2040-2042 - Suppression des commissions de mouvement conformément à la réglementation - augmentation du taux maximum des frais de gestion financière et frais administratifs externes au gestionnaire financier par délégation pour les 4 catégories d'actions du compartiment. - changement de présentation des frais de gestion financière et des frais de fonctionnement et de service (passage d'une présentation en un seul type de frais à une présentation en deux types de frais distincts). Pour l'ensemble des compartiments de la SICAV - le sous-délégataire de la gestion financière devient AXA Investment Managers UK Limited à la place de BNP Paribas Asset Management UK Limited - changements de nature éditoriale (le terme « résultat » a notamment été remplacé par « revenu » dans les paragraphes relatifs aux sommes distribuables).
27/03/2026	Reproduction des documents d'informations clés (DIC)

* * *

Performance

La performance annuelle s'élève à 11,54 % pour l'action « Classic ».
La performance annuelle s'élève à 12,22 % pour l'action « I ».
La performance annuelle s'élève à 13,07 % pour l'action « X ».
La performance annuelle s'élève à 11,58 % pour l'action « RE ».

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment.

* * *

Réclamations d'impôts dans le cadre du Projet Aberdeen/Fokus bank.

Dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne, le droit communautaire donne aux Organismes de Placement collectif (OPC) la possibilité de déposer des réclamations contentieuses en vue de récupérer des impôts qui ont été indûment prélevées. En effet, le fait qu'un Etat membre impose de façon plus lourde un OPC étranger qu'un OPC résident constitue à la lumière du droit communautaire une discrimination.

Ce principe a été entériné par l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans l'affaire « Aberdeen » (18 juin 2009). Cet arrêt reconnait qu'un OPC non-résident peut faire l'objet d'une imposition discriminatoire, ce qui constitue une entrave à la liberté d'établissement et/ou à la libre circulation des capitaux. D'autres arrêts de la CJUE sont venus confirmer cette jurisprudence. Il s'agit des arrêts dans les affaires Santander (10 mai 2010) et Emerging Markets (10 avril 2014) concernant respectivement les législations fiscales françaises et polonaises.

C'est sur base de cette jurisprudence, et afin de sauvegarder les droits des OPC à bénéficier d'un remboursement d'impôts, que la société de gestion a décidé d'introduire des réclamations contentieuses auprès des autorités fiscales dans plusieurs Etats membres ayant une législation discriminatoire non conforme au droit communautaire. Ces démarches font préalablement l'objet d'une étude afin de déterminer la viabilité des réclamations, c'est-à-dire pour quels fonds, dans quels Etats membre et sur quelle période il convient d'effectuer une demande de remboursement.

A ce jour, il n'existe pas de législation européenne prévoyant une procédure homogène pour ce type de réclamations. C'est pour cette raison que les délais de remboursement et la complexité de la procédure varient suivant l'Etat membre concerné rendant nécessaire une revue constante de l'évolution de cette thématique.

* * *

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

Le compartiment n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

* * *

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans le compartiment

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Autres informations.

* * *

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	2 532 856,06
LU2244386996	BNPP EASY EUR HGH YLD SRI FOSS FREE	Achat	2 353 766,18
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	1 631 117,19
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	1 620 866,21
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	1 435 951,69

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
LU2607531006	BNPP EASY MSCI USA MIN TE C17	Vente	4 297 923,14
LU1291099718	BNPP EASY MSCI EUROPE MIN TE 9IL	Vente	4 231 173,65
LU1291099718	BNPP EASY MSCI EUROPE MIN TE 9IL	Vente	3 272 523,82
LU1291097779	BNPP EASY MSCI EMERGING MIN TE 9IE	Vente	3 197 337,00
LU2607531006	BNPP EASY MSCI USA MIN TE C17	Vente	3 192 168,47

* * *

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

* * *

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2040-2042

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **Taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Dénomination du produit : BNP Paribas Perspectives 2040-2042 **Identifiant d'entité juridique :** 969500LVXYMSSBAIWH08

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

●● ☐ Oui ●○ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** __%

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** __%

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **44.9%** d'investissements durables

- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Sauf indication contraire, l'ensemble des données réalisées du présent rapport périodique sont exprimées en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents en tenant compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'aide d'une méthodologie ESG propriétaire, et en investissant en lignes directes ou via des fonds dans des émetteurs justifiant des bonnes pratiques environnementales et sociales, tout en mettant en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise dans leur secteur d'activité.

Lors d'investissement dans des fonds actifs internes, la société de gestion s'appuie sur une méthodologie ESG propriétaire et applique des critères d'exclusion à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

La performance ESG d'un émetteur est évaluée par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui incluent, sans s'y limiter :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, le niveau d'émission de CO2 et l'intensité énergétique

- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, le taux de rotation du personnel et le résultat PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves)

- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du conseil d'administration vis-à vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption, le respect de la liberté de la presse

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs sélectionnés par l'équipe d'analyse interne, la société de gestion s'appuie sur les méthodologies ESG et les politiques d'exclusion des sociétés de gestion externes ou des fournisseurs d'indice, ainsi que sur leurs politiques actives d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables.

En sus des critères usuels de sélection (analyse quantitative, analyse qualitative et due diligence risque), l'équipe d'analyse de fonds externes offre un classement basé sur des critères extra-financiers (ou ESG) pour chaque gérant ou fonds recommandé, et ce dans chaque secteur.

Cette équipe applique une notation ESG qualitative plutôt que quantitative aux fonds et gérants sélectionnés afin d'évaluer la mise en œuvre effective des pratiques ESG et l'inclusion de critères extra-financiers dans leur processus d'investissement.

Le système de notation ESG de cette équipe est construit autour de principes fondamentaux :

- Une cohérence d'approche systématiquement appliquée à travers toutes les classes d'actif et secteurs pour garantir une homogénéité dans la notation,

- Une méthodologie propre applicable aussi bien aux fonds ISR (investissement socialement responsables) qu'aux fonds classiques, avec des règles bien définies visant à limiter toute subjectivité,

- Une note ESG à la fois de la société de gestion et du fonds (la dernière intégrant la note ESG de sa société de gestion).

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs sociaux auxquels les investissements durables du produit financier ont contribués sont indiqués à la question « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? »

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

- Le pourcentage du portefeuille investi en lignes directes ou dans des fonds actifs internes qui se conforme à la Politique RBC : **100%**
- Le pourcentage du portefeuille investi via des fonds internes et/ou externes actifs et/ou passifs dans des fonds catégorisés article 8 ou article 9 selon le Règlement SFDR : **93.7%**
- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR : **44.9%**

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur	2022*	2023**	2024***	2025***	Commentaire
Le pourcentage du portefeuille investi en lignes directes ou dans des fonds actifs internes qui se conforme à la Politique RBC	100%	100%	100%	100%	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille investi via des fonds internes et/ou externes actifs et/ou passifs dans des fonds catégorisés article 8 ou article 9 selon le Règlement SFDR	≥ 75%	97.5%	96.2%	93.7%	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR	54.3%	51.2%	45.8%	44.9%	Conforme à l'engagement du produit financier

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable
** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle.
*** Les chiffres publiés sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle, sur base de l'actif sous gestion.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

Les investissements durables réalisés par le produit financier visent à financer les sociétés qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux par le biais de leurs produits et services ainsi que leurs pratiques durables. La méthodologie propriétaire intègre différents critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des composants essentiels pour qualifier une entreprise de « durable ». Ces critères sont complémentaires les uns des autres. Dans la pratique, un émetteur doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous pour être considéré comme contribuant à un objectif environnemental ou social:

1. Une société dont l'activité économique est alignée sur les objectifs du Règlement européen sur la taxonomie
2. Une société dont l'activité économique contribue à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU)
3. Une société opérant dans le secteur des émissions de GES élevées qui fait évoluer son modèle d'entreprise pour atteindre l'objectif de maintien d'une hausse de la température mondiale inférieure à 1,5°C
4. Une société appliquant des pratiques environnementales ou sociales « best-in-class » par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes les sociétés par rapport à ces exigences.

Le site Internet de la société de gestion contient de plus amples informations sur la méthodologie interne : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/14787511-CB33-49FC-B9B5-7E934948BE63

L'engagement minimum d'investissement du produit financier dans des investissements durables est calculé sur la base d'une méthodologie pondérée par actif sous gestion, sans qu'aucun minimum d'engagement d'investissements durables ne soit requis pour les fonds sous-jacents. À ce titre, une approche en transparence est appliquée afin de calculer la proportion minimale d'investissement durable du produit financier en fonction des données déclarées par les fonds sous-jacents.

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs, la société de gestion s'appuie sur les méthodologies et les engagements d'investissements durables déclarés par les sociétés de gestion desdits fonds et/ou les fournisseurs d'indices qui ont été eux-mêmes sélectionnés par l'équipe d'analyse interne dédiée.

Lors d'investissement en lignes directes ou dans des fonds actifs internes, la société de gestion utilise sa méthodologie propriétaire sur les investissements durables comme décrite ci-dessus.

La part des investissements du produit financier considérés par le Règlement SFDR comme des investissements durables contribue dans les proportions décrites à la question sur l'allocation des actifs aux objectifs environnementaux définis dans le Règlement européen sur la taxonomie en vigueur à ce jour : atténuation du changement climatique et/ou adaptation au changement climatique.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les standards établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs sélectionnés par l'équipe d'analyse interne, la société de gestion s'appuie sur les données des sociétés de gestion desdits fonds pour analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en accord avec les exigences réglementaires.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que les investissements durables prennent en compte l'ensemble des principaux indicateurs d'incidence négative du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 en mettant systématiquement en oeuvre, dans son processus d'investissement, les piliers de son approche de la durabilité définis dans la Stratégie globale « Sustainability » (GSS) de BNP Paribas Asset Management et indiqué plus en détail ci-dessous : Politique RBC, Intégration ESG ; Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : les « 3Es » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive)).

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs, la société de gestion s'appuie sur les données des sociétés de gestion externes ou des fournisseurs d'indice pour la prise en compte des principaux indicateurs d'incidence négative.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillé :

Les investissements durables font l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas. En cas de manquement grave et répété à ces principes, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne. Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance », le cas échéant.

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs sélectionnés par l'équipe d'analyse interne, la société de gestion s'appuie sur les données déclarées par les sociétés de gestion desdits fonds pour la conformité aux normes et conventions internationales mentionnées ci-dessus.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers d'investissement responsable définis dans la GSS. Ces piliers sont régis par des politiques à l'échelle de l'entreprise qui définissent des critères d'identification, d'examen et de priorisation ainsi que de gestion ou d'atténuation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les émetteurs.

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilités causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaires et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir tous les processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les mesures visant à gérer ou à atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dépendent de la gravité et de l'importance de ces impacts. Ces mesures s'appuient sur la Politique RBC, les Règles d'intégration ESG et la Politique d'engagement et de vote, qui comprennent les dispositions suivantes :

- Exclusion des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales et des émetteurs impliqués dans des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement
- Dialogue avec les émetteurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les incidences négatives potentielles
- Vote lors des assemblées générales annuelles des sociétés en portefeuille pour promouvoir une bonne gouvernance et faire progresser les questions environnementales et sociales
- S'assurer que tous les titres inclus dans le portefeuille sont associés à des recherches ESG concluantes
- Gérer les portefeuilles en s'assurant que leur note ESG globale dépasse celui de l'indice de référence

Sur la base de l'approche ci-dessus et en fonction de la composition du portefeuille du produit financier (i.e le type d'émetteur), le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur les facteurs de durabilité :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

La Déclaration SFDR de BNPP AM : « intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.
SFDR: Sustainability-related disclosures - BNP Paribas



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir au 31.03.2026

Investissements les plus importants **	Secteur	% d'actifs*	Pays**
BNPP E MSCI USA MIN TE TP USD C	Autres	16.46%	États-Unis
BNPP E MSCI EUROPE MIN TE C ETF-E	Autres	15.69%	Luxembourg
BNPP ACTIONS PME ETI ISR P C	Autres	10.24%	France
BNPP EASY MSCI EMERG MRKTS EX CW TRCK	Autres	9.53%	Luxembourg
BNPP E MSCI JAPAN ESG FMTE CAP ETF-E	Autres	8.16%	Luxembourg
BNPP E S&P 500 S&S USD C ETF-E	Autres	6.16%	République d'Irlande
BNPP FD ERP MF EQ I C	Autres	5.97%	Luxembourg
BNPP E EUR HIGH YIELD SFFT I C	Autres	5.29%	Luxembourg
BNPP E JPM ESG EMBI GDC T I C	Autres	4.77%	Luxembourg
SPDR BBG BARC EM LOCAL BND ETF-F	Autres	3.23%	République d'Irlande
THEAM QUANT NUCLEAR OPP SC	Autres	2.44%	Luxembourg
BNPP MOIS ISR I C	Liquidités	2.38%	France
BNPP E LOW CA 100 ERP PAB C ETF-E	Autres	1.97%	Luxembourg
BNPP E ECPI CI ECO LDS TP C	Autres	1.94%	Luxembourg
BNPP E MSCI EUROPE SC SRI PAB C ETF-E	Autres	1.91%	Luxembourg

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculée au 31/03/2026.
Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.
* Toute différence de pourcentage avec les portefeuilles des états financiers résulte d'une différence d'arrondis.
** Toute différence avec les relevés de portefeuille ci-dessus provient de l'utilisation de différentes sources de données



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs ?

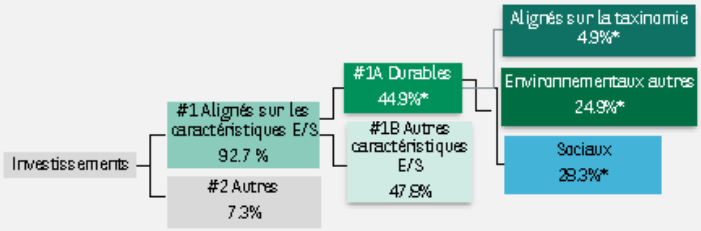
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier est de : **92.7%**

La proportion d'investissements durables (#1A Durables) est de **44.9%**

Dans le cadre d'investissement en fonds externes, la société de gestion s'appuie sur les méthodologies développées par les sociétés de gestion externes pour déterminer quels sont les investissements durables.

La proportion restante des investissements est principalement utilisée de la manière décrite dans la question :" Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?".



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :
- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

***Un titre en portefeuille qualifié d'investissement durable peut, compte tenu de l'ensemble de ses activités, à la fois contribuer à un objectif social et à un objectif environnemental (aligné ou non avec la taxonomie de l'UE) et les chiffres indiqués en tiennent compte. Pour autant un même émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois au titre des investissements durables (#1A Durables).**

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs (Niveau 2)	% d'actifs
Autres	94.30%
Liquidités	5.01%
Consommation & Vêtements	1.05%
Produits dérivés	-0.36%

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculée au 31/03/2026. Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'engageait pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE, mais en a toutefois réalisés.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés avec la Taxonomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La société de gestion utilise des données provenant de fournisseurs tiers pour mesurer la proportion d'investissements qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE. Les fournisseurs recueillent les données déclarées par les entreprises et peuvent utiliser des informations équivalentes lorsqu'elles ne sont pas facilement accessibles dans les informations rendues publiques. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les fournisseurs de données de BNPP AM, veuillez consulter le document suivant : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/0EE37EC2-8612-48A5-8A61-D5C09CCB58DD

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la Taxonomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxonomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la Taxonomie de l'UE.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement sur la Taxonomie) n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire, et de gestion des déchets.

○ ***Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE [1] ?***

☒ **Oui:**

☐ **Gaz fossile** ☒ **Energie nucléaire**

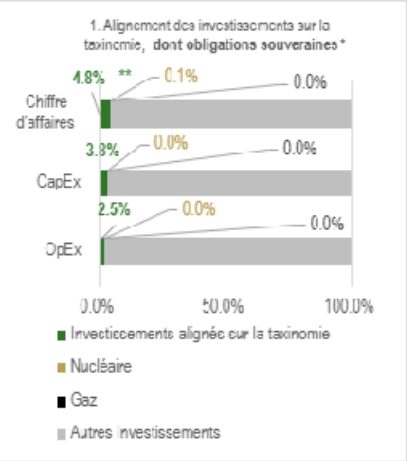
☐ **Non:**

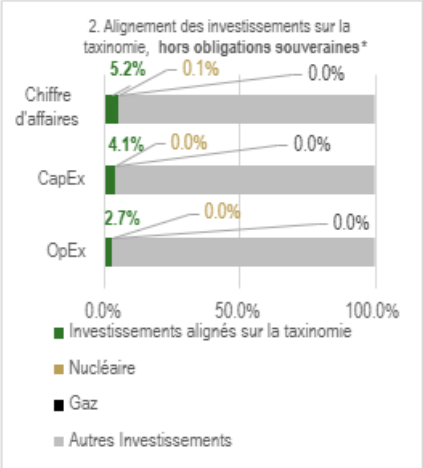
[1] **Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.**

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investisseurs du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





* *Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines*

** *Alignement taxinomie réelle*

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxonomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

	Chiffre d'affaires	Capex	Opex
2022*	3.4%	/	/
2023**	4.5%	/	/
2024***	4.4%	4.0%	2.7%
2025***	4.8%	3.8%	2.5%

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable
** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle
*** Les chiffres publiés sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle, sur base de l'actif sous gestion.

La proportion d'activités économiques alignées avec la Taxonomie de l'UE exprimée en CapEx ou OpEx n'est pas indiquée en 2022 et 2023 compte tenu du niveau actuel de données dont dispose la société de gestion à ces dates-là.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 202/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxonomie est de **24.9%.**

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la Taxonomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sur le plan social représentent **28.3%** du produit financier.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

La proportion restante des investissements peut inclure :

- pour les investissements dans des fonds internes, la proportion d'actifs qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ou
- pour les fonds externes, la proportion d'actifs qui ne respectent pas les standards minimums établis pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds sous-jacent conformément aux données déclarées par les sociétés de gestions des fonds externes
- Des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier. En outre, Ces investissements sont, le cas échéant, effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- La politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie
- La Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Lors d'investissements en lignes directes ou dans des fonds actifs internes, le produit financier doit se conformer à la Politique RBC de BNP Paribas Asset Management en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement

- Le produit financier doit investir au moins 50% de ses actifs via des fonds internes et/ou externes actifs et/ou passifs dans des fonds catégorisés article 8 ou article 9 selon le Règlement SFDR

- Le produit financier doit investir au moins 35% de ses actifs dans des « investissements durables » définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « investissement durable » sont indiqués à la question ci-dessus «Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?» et les seuils quantitatifs et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site internet de la société de gestion

En outre, la société de gestion a mis en place une politique de vote et d'engagement. Plusieurs exemples d'engagements sont détaillés dans la section vote et engagement du rapport intitulé Rapport Sustainability. Ces documents sont accessibles au lien suivant : Sustainability - BNPP AM France investisseur privé



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

* * *

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2025, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion) [22].

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM Europe ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V) :

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de **BNPP AM Europe**[23]	1 299	175 351	56 965

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM Europe dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc *« Collaborateurs Régulés »*[24] (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V) :

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de **BNPP AM Europe** :	*203*	*48 545*
dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens	*167*	*34 562*

[22] NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

[23] Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 5 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 990k EUR et 357k EUR.
- 252 collaborateurs de la succursale belge, dont 9 ont le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 26 250k EUR et 4 433k EUR.
- 26 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 208k EUR et 2 288k EUR.
- 51 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 670k EUR et 1 877k EUR.
- 61 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 11 ont le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 10 590k EUR et 2 888k EUR.

[24] La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

Autres informations :

- **Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM Europe :**

	Nombre de fonds (31.12.2025)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2025
OPCVM Fonds d'Investissement Alternatifs	187 304	101 63

- En 2025, 44,62k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM Europe présents au 31.12.2025.

- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2024, a été réalisé entre Avril et Mai 2025. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés.

- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société.

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management Europe est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE (BNPP AM EUROPE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Le conseil d'administration surveille de près la situation géopolitique et son impact sur les perspectives globales et les risques de marché et financier afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

* * *

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2040-2042

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Déclaration du choix des modalités d'exercice
(Article L225-37-4, alinéa 4 du Code de commerce)

Conformément à la réglementation et aux statuts de la SICAV (Article 20) la direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, par le Président du Conseil d'Administration.

Déclaration des conventions réglementées
(Article L225-37-4, alinéa 2 du Code de commerce)

Conformément à la réglementation il est déclaré qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune convention répondant à la définition suivante n'a été conclue :

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Déclaration – Tableau des délégations
(Article L225-37-4, alinéa 3 du Code de commerce)

Conformément à la réglementation il est déclaré qu'au 31 mars 2026 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

LISTE DES AUTRES MANDATS EXERCES
(EXERCICE 2025-2026)

Monsieur Jean-Irénée DERIES
Président Directeur Général

Néant

Monsieur Michael HERSKOVICH
Administrateur

Néant

Monsieur P. D'ARVISENET
Administrateur

Néant

Madame Agathe BURET
Administrateur

Néant

Madame Julia KRISTOF
Administrateur

Néant

Madame Valérie MORAGLIA
Administrateur

Néant

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers	**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**35,942,076.85**	**74,163,010.86**
OPCVM	35,942,076.85	74,163,010.86
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**320,176.06**	**1,262,623.26**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**36,262,252.91**	**75,425,634.12**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**794,831.36**	**273,090.47**
Comptes financiers	**162,641.37**	**636,384.27**
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**957,472.73**	**909,474.74**
TOTAL ACTIF I+II	**37,219,725.64**	**76,335,108.86**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Capitaux propres :	**-**	**-**
Capital	32,927,489.52	74,864,371.63
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	3,843,232.23	416,877.77
Capitaux propres I :	36,770,721.75	75,281,249.40
Passifs de financement II	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**36,770,721.75**	**75,281,249.40**
Passifs éligibles :	**-**	**-**
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	398,996.48	284,417.65
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**398,996.48**	**284,417.65**
Autres passifs :	**-**	**-**
Dettes et comptes d'ajustement passifs	50,007.41	769,441.81
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	**50,007.41**	**769,441.81**
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	**37,219,725.64**	**76,335,108.86**

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Revenus financiers nets	**-**	**-**
Produits sur opérations financières	**-**	**-**
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	104,572.13	127,409.09
Produits sur Instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	28,110.22	56,677.46
Sous-total Produits sur opérations financières	**132,682.35**	**184,086.55**
Charges sur opérations financières	**-**	**-**
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-7,138.79	-7,534.53
Sous-total charges sur opérations financières	**-7,138.79**	**-7,534.53**
Total Revenus financiers nets (A)	**125,543.56**	**176,552.02**
Autres produits :	**-**	**-**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres Charges :	**-**	**-**
Frais de gestion de la société de gestion	-563,829.70	-552,566.44
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	**-563,829.70**	**-552,566.44**
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	**-438,286.14**	**-376,014.42**

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2040-2042

Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**141,332.88**	**-76,767.11**
Sous-total Revenus nets I = C + D	**-296,953.26**	**-452,781.53**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	**-**	**-**
Plus et moins-values réalisées	7,825,395.30	3,673,192.20
Frais de transactions externes et frais de cession	-36,903.94	-26,076.20
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**7,788,491.36**	**3,647,116.00**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-3,146,298.06**	**247,297.76**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**4,642,193.30**	**3,894,413.76**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	**-**	**-**
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	1,328,823.11	-3,043,861.15
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**1,328,823.11**	**-3,043,861.15**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**-1,830,830.92**	**19,106.69**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**-502,007.81**	**-3,024,754.46**
Acomptes :	**-**	**-**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**3,843,232.23**	**416,877.77**

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2040-2042

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du compartiment est d'appliquer une stratégie d'allocation dynamique et diversifiée sur tous types de classes d'actifs, par le biais d'OPC ou d'investissements directs. L'objectif de volatilité évolue annuellement selon un schéma prédéfini.

Le type de gestion de ce compartiment est dit « à volatilité cible décroissante ».

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)

	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Valeur liquidative (en EUR)				
Actions C	20.2588	22.1755	22.2179	**24.7829**
Actif net (en k EUR)	4,566.76	28,739.81	35,254.29	**26,725.27**
Nombre de titres				
Actions C	225,420.7436	1,296,014.3203	1,586,750.6029	**1,078,371.5794**

Date de mise en paiement	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes				
Actions C	-0.03	0.22	1.15	**3.13**
Capitalisation unitaire sur revenus				
Actions C	-0.01	-0.17	-0.24	**-0.23**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe RE (Devise: EUR)

	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Valeur liquidative (en EUR)				
Actions C	20.2600	22.1880	22.2258	**24.7990**
Actif net (en k EUR)	1.01	1.11	1.11	**1.24**
Nombre de titres				
Actions C	50.0000	50.0000	50.0000	**50.0000**

Date de mise en paiement	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes				
Actions C	-0.03	0.25	1.15	**3.13**
Capitalisation unitaire sur revenus				
Actions C	-0.01	-0.15	-0.22	**-0.23**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Valeur liquidative (en EUR)				
Actions C	101.4150	112.3327	113.9059	**128.7980**
Actif net (en k EUR)	1.01	10,236.72	13,539.69	**1.29**
Nombre de titres				
Actions C	10.0000	91,128.5400	118,867.2900	**10.0000**

Date de mise en paiement	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes				
Actions C	-0.17	1.08	5.86	**16.20**
Capitalisation unitaire sur revenus				
Actions C	0.03	0.42	0.37	**0.30**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Valeur liquidative (en EUR)				
Actions C	20.2705	22.3212	22.4995	**25.2482**
Actif net (en k EUR)	16,522.96	23,193.03	26,486.16	**10,042.93**
Nombre de titres				
Actions C	815,123.0889	1,039,058.4582	1,177,185.4096	**397,766.7862**

Date de mise en paiement	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes				
Actions C	-0.03	0.05	1.16	**3.18**
Capitalisation unitaire sur revenus				
Actions C	-	-0.04	-0.08	**-0.09**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2040-2042

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

NOM DES COMPARTIMENTS	CARACTERISTIQUES / ACTIONS	CODES ISIN	AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES	DEVISE DE LIBELLE	FRACTIONNEMENT DES ACTIONS*	MONTANT MINIMUM DES SOUSCRIPTIONS*
BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2040-2042	Catégorie d'actions « Classic »	FR001400C2V3	Revenu net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	Euro	Dix-Millième	L'équivalent en euro d'un dix-millième d'action
	Catégorie d'actions « I »	FR001400C2U5				*Voir définition de la catégorie « I »*
	Catégorie d'actions « X »	FR001400C2T7				L'équivalent en euro d'un dix-millième d'action
	Catégorie d'actions « RE »	FR001400C2S9				L'équivalent en euro d'un dix-millième d'action

***Depuis le 7 novembre 2013, les actions sont fractionnées en dix-millièmes (fractionnement en millièmes avant cette date).**

* A l'exception des OPC et mandats institutionnels gérés par les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas, de BNP PAM Participations et de BNPP AM Holding, pour lesquels il n'existe pas de montant minimum de souscription.

** Réservée aux OPC nourriciers gérés par des sociétés de gestion du groupe BNP Paribas.

CATEGORIES D'ACTIONS	SOUSCRIPTEURS CONCERNES
« Classic »	La catégorie d'actions « Classic » est offerte à tous les souscripteurs personnes physiques et personnes morales.
« I »	La catégorie d'actions « I » est réservée aux OPC du Groupe BNP Paribas et/ou aux filiales du Groupe BNP Paribas dans le cadre de leur activité commerciale de mise en place : - d'un contrat d'assurance collective au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) souscrivant pour un montant initial minimum de 100 000 euros (hors éventuelle commission de souscription) dans la SICAV (tous compartiments confondus) ou au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) comptant au moins un effectif global de 500 salariés lors de leur première souscription. - et/ou d'un Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCO) ou d'un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) souscrivant pour un montant initial minimum de 1 million d'euros en nombre entier ou en fraction d'action après arrondi au dix-millième* inférieur dans la SICAV (tous compartiments confondus) ou au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) comptant au moins un effectif total de 500 salariés lors de leur première souscription
« X »	La catégorie d'actions « X » est réservée aux OPC gérés par BNPP AM
« RE »	La catégorie d'actions « RE » est réservée aux filiales du Groupe BNP Paribas dans le cadre de leur activité commerciale de mis en place d'un Plan d'Epargne Retraite Individuel (PERin).

***Depuis le 7 novembre 2013, les actions sont fractionnées en dix-millièmes (fractionnement en millièmes avant cette date).**

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)
Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : cours de clôture jour.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :
- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.

- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.
L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.
Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.
L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.
Cas particulier : Floor : ces options sont valorisées par des contreparties tierces à partir d'un modèle d'actualisation Marked-to-market basé sur une volatilité et une courbe de taux de marché vérifiées par le gérant et pris à la clôture du marché chaque jeudi.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalué à leur valeur nominale.

Swaps de taux :
- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.
L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

L'évaluation des swaps d'indice, calculée par l'équipe « OTC pricing & Services », est utilisée pour le calcul de la valeur liquidative après contrôle de cohérence avec la valorisation de la contrepartie si elle est reçue dans les délais. En cas de non disponibilité ou d'incohérence, OTC pricing et Services se rapproche de la contrepartie pour identifier et résoudre les problèmes.
L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Crédit Défault Swaps (CDS) : Le cours d'évaluation émane d'un contributeur qui nous est fourni par la société de gestion.
L'engagement hors bilan des CDS correspond à la valeur nominale.

Mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing

La SICAV a choisi de mettre en place un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing.

Le mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing consiste à faire supporter, en cas de souscriptions ou de rachats d'actions significatifs, aux actionnaires du compartiment concerné à l'origine de ces souscriptions ou rachats les coûts de réaménagement du portefeuille du compartiment concerné (frais liés à l'achat ou à la vente de titres générés par les mouvements de passif du compartiment concerné).

La valeur liquidative du compartiment concerné est ajustée à la hausse (en cas de souscription nette) ou à la baisse (en cas de rachat net) pour protéger les actionnaires présents dans le compartiment de l'effet de dilution de la performance généré par les coûts de réaménagement du portefeuille.

Le swing pricing vise à réduire pour les actionnaires détenant des actions du compartiment concerné les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux nouvelles entrées (souscriptions) ou aux nouvelles sorties (rachats) dans le compartiment concerné.

La SICAV calcule une valeur liquidative ajustée lorsque le montant net des souscriptions ou des rachats sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment concerné, centralisés un jour de calcul de la valeur liquidative, dépasse un seuil prédéterminé par la SICAV (seuil de déclenchement) en fonction des conditions de marché. La valeur liquidative supportant ces ordres de souscription ou de rachat sera alors ajustée à la hausse, dans le cas de souscriptions nettes, ou à la baisse, dans le cas de rachats nets, à l'aide d'un pourcentage d'ajustement (facteur d'ajustement) fixé par la société de gestion.

La société de gestion a adopté une politique d'application du mécanisme de swing pricing qui définit les mesures organisationnelles et administratives ainsi que les conditions d'application du seuil de déclenchement et du facteur d'ajustement (politique de swing pricing). Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont revus périodiquement par la société de gestion.

Frais de fonctionnement et de gestion

Définition générale : Ces frais recouvrent les frais de gestion financière, les frais de fonctionnement et autres services et les frais indirects maximums (commissions et frais de gestion).

A ces frais peuvent s'ajouter des commissions de surperformance qui rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le compartiment a dépassé son objectif de performance.

Une partie des frais facturés au compartiment de la SICAV peut également être destinée à rémunérer le(s) distributeur(s) du compartiment au titre de son (leur) activité de conseil et de placement (entre 28% et 65% selon le(s) distributeur(s) et le type de parts).

FRAIS FACTURES AU COMPARTIMENT		ASSIETTE	TAUX / BAREME
FRAIS DE GESTION FINANCIERE		Actif net	Catégories d'actions « Classic » et « RE » : 1,25 % TTC maximum Catégorie d'actions « I » : 0,65 % TTC maximum Catégorie d'actions « X » : 0,05% TTC maximum
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES SERVICES *(**)*		Actif net	Catégories d'actions « Classic », « RE », « I » et « X » : 0,10% TTC maximum *(*)*
FRAIS INDIRECTS MAXIMUMS	COMMISSIONS (SOUSCRIPTION ET RACHAT)	Valeur liquidative X nombre d'actions	5% TTC maximum
	FRAIS DE GESTION	Actif net	1,20% TTC maximum
COMMISSION DE SURPERFORMANCE		/	Néant

(*) Ce taux peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs et tout dépassement de ce taux est pris en charge par le gestionnaire financier par délégation.

(**) Les frais de fonctionnement et autres services peuvent comprendre les frais suivants :
- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données à l'exclusion des frais de recherches et de données financières et extra-financières à usage de la gestion financière
- Frais de dépositaire, conservateur, centralisateur, agent de transfert, délégataire de la gestion administrative et comptable, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations règlementaires
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance du client

Autres frais pouvant être facturés au compartiment : les coûts exceptionnels et non récurrents liés à un recouvrement des créances ou à une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de *class action*).

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :
1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation pour la catégorie d'action « Classic ».
Capitalisation pour la catégorie d'action « I ».
Capitalisation pour la catégorie d'action « X ».
Capitalisation pour la catégorie d'action « RE ».

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la catégorie d'action « Classic ».
Capitalisation pour la catégorie d'action « I ».
Capitalisation pour la catégorie d'action « X ».
Capitalisation pour la catégorie d'action « RE ».

Changements affectant le compartiment

Néant

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	**75,281,249.40**	**62,170,666.54**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) [1]	22,323,440.73	20,508,812.39
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-69,512,996.72	-7,625,469.97
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-438,286.14	-376,014.42
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	7,788,491.36	3,647,116.00
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1,328,823.12	-3,043,861.14
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes [2]	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes [2]	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	**36,770,721.75**	**75,281,249.40**

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.
[2] Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

	Exercice 31/03/2026
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	**Nombre de titres**
Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	581,297.8518
Nombre de titres rachetés	1,089,676.8753
Catégorie de classe RE (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	-
Catégorie de classe X (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	9,966.9300
Nombre de titres rachetés	128,824.2200
Catégorie de classe I (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	309,569.3887
Nombre de titres rachetés	1,088,988.0121
Commissions de souscription et/ou de rachat	**Montant (EUR)**
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Code ISIN de l'action	Libellé de l'action	Affectation des sommes distribuables	Devise de l'action	Actif net de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
FR001400C2S9	RE	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	1,239.95	50.0000	24.7990
FR001400C2T7	X	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	1,287.98	10.0000	128.7980
FR001400C2U5	I	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	10,042,925.93	397,766.7862	25.2482
FR001400C2V3	Classic	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	26,725,267.89	1,078,371.5794	24.7829

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays	Pays	Pays	Pays	Pays
Actif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	2,342.92					
Options	-5,156.74					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	**-2,813.82**					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
	+/-	< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	162.64	-	-	-	162.64
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		**-**	**-**	**-**	**162.64**

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	162.64	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	**162.64**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	NOK	DKK	SEK	CHF	Autres devises
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	163.39
Comptes financiers	-	-	-	-	143.26
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	603.56	1,764.72	12,944.69
Devises à livrer	-128.97	-381.34	-1,122.11	-3,108.81	-30,091.07
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
TOTAL	**-128.97**	**-381.34**	**-518.55**	**-1,344.09**	**-16,839.74**

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs éligibles : Loans	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS PARIS	320.17	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	320.00	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS PARIS		398.99
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU2616774076	BNP EASY US CORP SRI	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	USD	385,761.66
FR0013368446	BNP PARIBAS ACTIONS PME ETI ISR 24C	BNP Paribas Asset Management Europe SAS	Equity	France	EUR	3,766,478.82
IE0000VX9GN7	BNP PARIBAS EASY S&P 500 ESG	BNP Paribas Asset Management Europe SAS	Equity	Irlande	USD	2,265,587.90
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	BNP Paribas Asset Management Europe SAS	Money Market	France	EUR	876,821.51
FR0010216804	BNP PARIBAS SRI INVEST 3M I CAP	BNP Paribas Asset Management Europe SAS	Money Market	France	EUR	5,129.93
LU2993400071	BNPP EASY ALPHA ENHANCED USD CORP BD	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	USD	193,949.38
LU1953136873	BNPP EASY ECPI CIRCULAR ECO LEADERS 9PC	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	711,987.02
LU2244386996	BNPP EASY EUR HGH YLD SRI FOSS FREE	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	1,946,937.26
LU1291092200	BNPP EASY JPM SCRND EMBI GLB DIV COM 9IC	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	USD	1,754,664.23
LU1377382368	BNPP EASY LOW CARBON 100 EUROPE PAB 9UC	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	724,058.83
LU1291097779	BNPP EASY MSCI EMERGING MIN TE 9IE	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	3,502,934.81
LU1291099718	BNPP EASY MSCI EUROPE MIN TE 9IL	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	5,769,150.25
LU1291101555	BNPP EASY MSCI EUR SMALL CAP SRI PAB 9IL	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	702,826.82
LU1291102447	BNPP EASY MSCI JAPAN MIN TE 9IL	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	3,001,845.05
LU2607531006	BNPP EASY MSCI USA MIN TE C17	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	USD	6,051,114.01
LU1956135914	BNPP SUST EUROPE MULTIFACTOR EQUITY ICA	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	2,195,558.27
IE00B4613386	SPDR BBG BARC EM LOCAL BND	State Street Global Advisors Europe Ltd	Fixed Income	Irlande	USD	1,188,863.46

LU2967933370	THEAM QUANT-NUCLEAR OPPORTUNITIES - SCA	BNP Paribas Asset Management Europe SAS	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	USD	898,407.64
TOTAL						**35,942,076.85**

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/03/2026
Ventilation par nature des créances	**-**
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit EUR	12,100.00
Déposit autres devises	163,386.90
Collatéraux espèces	320,000.00
Autres débiteurs divers	299,344.46
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	**794,831.36**
Ventilation par nature des dettes	**-**
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Frais et charges non encore payés	44,435.88
Autres créditeurs divers	5,571.53
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	**50,007.41**

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	391,174.81	1.23
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe RE (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	14.75	1.23
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe X (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	330.78	0.01
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	172,309.36	0.62
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/03/2026
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

	Exercice 31/03/2026
Immobilisations	
Valeur des immobilisations	-
Amortissement des immobilisations	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	34,753,213.39
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-258,439.43	-396,535.19
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-258,439.43**	**-396,535.19**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-258,439.43	-396,535.19
Total	**-258,439.43**	**-396,535.19**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	3,375,946.49	1,827,700.97
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**3,375,946.49**	**1,827,700.97**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	3,375,946.49	1,827,700.97
Total	**3,375,946.49**	**1,827,700.97**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2040-2042

Catégorie de classe RE (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-11.84	-11.27
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-11.84**	**-11.27**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-11.84	-11.27
Total	**-11.84**	**-11.27**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	156.72	57.82
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**156.72**	**57.82**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	156.72	57.82
Total	**156.72**	**57.82**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2040-2042

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	3.00	45,156.84
Sommes distribuables au titre du revenu net	**3.00**	**45,156.84**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	3.00	45,156.84
Total	**3.00**	**45,156.84**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	162.04	697,707.81
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**162.04**	**697,707.81**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	162.04	697,707.81
Total	**162.04**	**697,707.81**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2040-2042

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-38,504.99	-101,391.91
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-38,504.99**	**-101,391.91**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-38,504.99	-101,391.91
Total	**-38,504.99**	**-101,391.91**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	1,265,928.05	1,368,947.16
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**1,265,928.05**	**1,368,947.16**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1,265,928.05	1,368,947.16
Total	**1,265,928.05**	**1,368,947.16**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**35,942,076.85**	**97.75**
OPCVM				**35,942,076.85**	**97.75**
BNP EASY US CORP SRI	38,519	11.54	USD	385,761.66	1.05
BNP PARIBAS ACTIONS PME ETI ISR 24C	33,467.912	112.54	EUR	3,766,478.82	10.24
BNP PARIBAS EASY S&P 500 ESG	157,003	16.63	USD	2,265,587.90	6.16
BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	34.827	25,176.49	EUR	876,821.51	2.38
BNP PARIBAS SRI INVEST 3M I CAP	0.008	641,240.91	EUR	5,129.93	0.01
BNPP EASY ALPHA ENHANCED USD CORP BD	1,982.536	112.72	USD	193,949.38	0.53
BNPP EASY ECPI CIRCULAR ECO LEADERS 9PC	3,540.452	201.10	EUR	711,987.02	1.94
BNPP EASY EUR HGH YLD SRI FOSS FREE	17,719.63	109.87	EUR	1,946,937.26	5.29
BNPP EASY JPM SCRND EMBI GLB DIV COM 9IC	12.117	166,850.22	USD	1,754,664.23	4.77
BNPP EASY LOW CARBON 100 EUROPE PAB 9UC	2,714	266.79	EUR	724,058.83	1.97
BNPP EASY MSCI EMERGING MIN TE 9IE	253,212	13.83	EUR	3,502,934.81	9.53
BNPP EASY MSCI EUROPE MIN TE 9IL	316,941	18.20	EUR	5,769,150.25	15.69
BNPP EASY MSCI EUR SMALL CAP SRI PAB 9IL	2,390	294.07	EUR	702,826.82	1.91
BNPP EASY MSCI JAPAN MIN TE 9IL	172,135	17.44	EUR	3,001,845.05	8.16
BNPP EASY MSCI USA MIN TE C17	1,359.393	5,128.83	USD	6,051,114.01	16.46
BNPP SUST EUROPE MULTIFACTOR EQUITY ICA	9,555.461	229.77	EUR	2,195,558.27	5.97
SPDR BBG BARC EM LOCAL BND	24,296	56.38	USD	1,188,863.46	3.23
THEAM QUANT- NUCLEAR OPPORTUNITIES - SCA	5,225.895	198.08	USD	898,407.64	2.44
Instruments financiers à terme				**-78,820.42**	**-0.21**
Futures				**-52,407.66**	**-0.14**
LIQUIDITY SCREENED EURO HY 19/06/2026	22.00	304.14	EUR	-13,416.00	-0.04
MSCI EMERGING MARKETS INDEX 19/06/2026	3.00	1,454.60	USD	-2,174.10	-0.01
MSCI EUROPE SMALL CAP NET TR 19/06/2026	-3.00	632.40	EUR	34.50	-
S&P 500 E-MINI FUTURE 18/06/2026	7.00	6,570.75	USD	-35,145.81	-0.10
STXE6ESGX EURP 19/06/2026	26.00	207.10	EUR	-7,980.00	-0.02
TOPIX INDX FUTR 11/06/2026	-1.00	3,504.00	JPY	6,273.75	0.02
Options				**78,752.21**	**0.21**
PUT S&P 500 E-MINI FUTURE 30/04/2026 605	2.00	41.50	USD	3,601.81	0.01
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/06/2026 550	-11.00	4.83	USD	-4,606.41	-0.01
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/06/2026 600	16.00	10.29	USD	14,296.13	0.04
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 610	-7.00	21.20	USD	-12,882.75	-0.04
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 630	6.00	26.27	USD	13,679.92	0.04
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 640	8.00	29.18	USD	20,256.90	0.06

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/12/2026 625	5.00	31.68	USD	13,747.61	0.04
PUT STOXX 600(SXXP) 18/09/2026 520	18.00	13.67	EUR	12,303.00	0.03
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 485	20.00	4.42	EUR	4,420.00	0.01
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 500	-13.00	5.62	EUR	-3,653.00	-0.01
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 550	26.00	13.53	EUR	17,589.00	0.05
Appels de marge				**52,407.67**	**0.14**
Change à terme				**-157,572.64**	**-0.43**
Achat CHF 1195000 Vente EUR 1296396.34	1,195,000.00	0.92	CHF	-4,213.97	-0.01
Achat CHF 1195000 Vente EUR 1296396.34	-1,296,396.34	0.92	EUR	-	-
Achat CHF 191000 Vente EUR 210948.79	191,000.00	0.92	CHF	-4,415.88	-0.01
Achat CHF 191000 Vente EUR 210948.79	-210,948.79	0.92	EUR	-	-
Achat CHF 246000 Vente EUR 269949.66	246,000.00	0.92	CHF	-3,943.92	-0.01
Achat CHF 246000 Vente EUR 269949.66	-269,949.66	0.92	EUR	-	-
Achat EUR 122345.29 Vente NOK 1449000	122,345.29	11.24	EUR	-6,626.22	-0.02
Achat EUR 122345.29 Vente NOK 1449000	-1,449,000.00	11.24	NOK	-	-
Achat EUR 14757722 Vente USD 17332000	14,757,722.00	1.15	EUR	-270,718.52	-0.74
Achat EUR 14757722 Vente USD 17332000	-17,332,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 155768.37 Vente CHF 142000	155,768.37	0.92	EUR	2,220.34	0.01
Achat EUR 155768.37 Vente CHF 142000	-142,000.00	0.92	CHF	-	-
Achat EUR 160596.82 Vente SEK 1711000	160,596.82	10.97	EUR	4,694.65	0.01
Achat EUR 160596.82 Vente SEK 1711000	-1,711,000.00	10.97	SEK	-	-
Achat EUR 162187.14 Vente JPY 29828000	162,187.14	183.16	EUR	-664.24	-
Achat EUR 162187.14 Vente JPY 29828000	-29,828,000.00	183.16	JPY	-	-
Achat EUR 163027.88 Vente USD 188000	163,027.88	1.15	EUR	14.56	-
Achat EUR 163027.88 Vente USD 188000	-188,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 169121.79 Vente GBP 148000	169,121.79	0.87	EUR	-106.35	-
Achat EUR 169121.79 Vente GBP 148000	-148,000.00	0.87	GBP	-	-
Achat EUR 173569.42 Vente CHF 159000	173,569.42	0.92	EUR	1,638.88	-
Achat EUR 173569.42 Vente CHF 159000	-159,000.00	0.92	CHF	-	-
Achat EUR 176065.96 Vente USD 203000	176,065.96	1.15	EUR	46.26	-
Achat EUR 176065.96 Vente USD 203000	-203,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 185020.28 Vente USD 219000	185,020.28	1.15	EUR	-4,872.89	-0.01
Achat EUR 185020.28 Vente USD 219000	-219,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 2780298.12 Vente CHF 2574000	2,780,298.12	0.92	EUR	-3,030.27	-0.01
Achat EUR 2780298.12 Vente CHF 2574000	-2,574,000.00	0.92	CHF	-	-
Achat EUR 202011.13 Vente USD 234000	202,011.13	1.15	EUR	-888.43	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Achat EUR 202011.13 Vente USD 234000	-234,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 216326.02 Vente USD 259000	216,326.02	1.15	EUR	-8,250.84	-0.02
Achat EUR 216326.02 Vente USD 259000	-259,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 240632.85 Vente USD 278000	240,632.85	1.15	EUR	-418.76	-
Achat EUR 240632.85 Vente USD 278000	-278,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 260521.87 Vente GBP 227000	260,521.87	0.87	EUR	962.50	-
Achat EUR 260521.87 Vente GBP 227000	-227,000.00	0.87	GBP	-	-
Achat EUR 290350.65 Vente USD 341000	290,350.65	1.15	EUR	-5,327.76	-0.01
Achat EUR 290350.65 Vente USD 341000	-341,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 306843.3 Vente GBP 267000	306,843.30	0.87	EUR	1,546.60	-
Achat EUR 306843.3 Vente GBP 267000	-267,000.00	0.87	GBP	-	-
Achat EUR 333957.1 Vente JPY 60927000	333,957.10	183.16	EUR	1,315.08	-
Achat EUR 333957.1 Vente JPY 60927000	-60,927,000.00	183.16	JPY	-	-
Achat EUR 381640.74 Vente DKK 2849000	381,640.74	7.47	EUR	304.18	-
Achat EUR 381640.74 Vente DKK 2849000	-2,849,000.00	7.47	DKK	-	-
Achat EUR 4027631.16 Vente GBP 3510000	4,027,631.16	0.87	EUR	14,180.11	0.04
Achat EUR 4027631.16 Vente GBP 3510000	-3,510,000.00	0.87	GBP	-	-
Achat EUR 5807046.42 Vente JPY 1059430000	5,807,046.42	183.16	EUR	22,895.94	0.06
Achat EUR 5807046.42 Vente JPY 1059430000	-1,059,430,000.00	183.16	JPY	-	-
Achat EUR 782355.2 Vente USD 902000	782,355.20	1.15	EUR	238.11	-
Achat EUR 782355.2 Vente USD 902000	-902,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 805712.34 Vente USD 951000	805,712.34	1.15	EUR	-18,892.26	-0.05
Achat EUR 805712.34 Vente USD 951000	-951,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 912007.74 Vente USD 1079000	912,007.74	1.15	EUR	-23,584.65	-0.06
Achat EUR 912007.74 Vente USD 1079000	-1,079,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 988767.09 Vente SEK 10604000	988,767.09	10.97	EUR	22,556.33	0.06
Achat EUR 988767.09 Vente SEK 10604000	-10,604,000.00	10.97	SEK	-	-
Achat GBP 1610000 Vente EUR 1839636.28	1,610,000.00	0.87	GBP	1,291.41	-
Achat GBP 1610000 Vente EUR 1839636.28	-1,839,636.28	0.87	EUR	-	-
Achat GBP 148000 Vente EUR 170311.88	148,000.00	0.87	GBP	-1,083.74	-
Achat GBP 148000 Vente EUR 170311.88	-170,311.88	0.87	EUR	-	-
Achat GBP 176000 Vente EUR 203080.83	176,000.00	0.87	GBP	-1,836.56	-
Achat GBP 176000 Vente EUR 203080.83	-203,080.83	0.87	EUR	-	-
Achat GBP 345000 Vente EUR 395332.55	345,000.00	0.87	GBP	-848.05	-
Achat GBP 345000 Vente EUR 395332.55	-395,332.55	0.87	EUR	-	-
Achat JPY 33000000 Vente EUR 181322.17	33,000,000.00	183.16	JPY	-1,152.68	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Achat JPY 33000000 Vente EUR 181322.17	-181,322.17	183.16	EUR	-	-
Achat JPY 33640000 Vente EUR 185099.69	33,640,000.00	183.16	JPY	-1,436.00	-
Achat JPY 33640000 Vente EUR 185099.69	-185,099.69	183.16	EUR	-	-
Achat JPY 447144000 Vente EUR 2422319.77	447,144,000.00	183.16	JPY	18,944.10	0.05
Achat JPY 447144000 Vente EUR 2422319.77	-2,422,319.77	183.16	EUR	-	-
Achat JPY 47561000 Vente EUR 260983.18	47,561,000.00	183.16	JPY	-1,315.26	-
Achat JPY 47561000 Vente EUR 260983.18	-260,983.18	183.16	EUR	-	-
Achat SEK 2090000 Vente EUR 193111.32	2,090,000.00	10.97	SEK	-2,675.59	-0.01
Achat SEK 2090000 Vente EUR 193111.32	-193,111.32	10.97	EUR	-	-
Achat SEK 4534000 Vente EUR 423422.49	4,534,000.00	10.97	SEK	-10,295.41	-0.03
Achat SEK 4534000 Vente EUR 423422.49	-423,422.49	10.97	EUR	-	-
Achat USD 237000 Vente EUR 199931.16	237,000.00	1.15	USD	5,569.67	0.02
Achat USD 237000 Vente EUR 199931.16	-199,931.16	1.15	EUR	-	-
Achat USD 264000 Vente EUR 228935.55	264,000.00	1.15	USD	-23.23	-
Achat USD 264000 Vente EUR 228935.55	-228,935.55	1.15	EUR	-	-
Achat USD 269000 Vente EUR 230528.29	269,000.00	1.15	USD	2,719.49	0.01
Achat USD 269000 Vente EUR 230528.29	-230,528.29	1.15	EUR	-	-
Achat USD 286000 Vente EUR 249221.18	286,000.00	1.15	USD	-1,232.84	-
Achat USD 286000 Vente EUR 249221.18	-249,221.18	1.15	EUR	-	-
Achat USD 296000 Vente EUR 251912.62	296,000.00	1.15	USD	4,746.65	0.01
Achat USD 296000 Vente EUR 251912.62	-251,912.62	1.15	EUR	-	-
Achat USD 303000 Vente EUR 261206.22	303,000.00	1.15	USD	1,522.69	-
Achat USD 303000 Vente EUR 261206.22	-261,206.22	1.15	EUR	-	-
Achat USD 6132000 Vente EUR 5206800.94	6,132,000.00	1.15	USD	110,207.90	0.30
Achat USD 6132000 Vente EUR 5206800.94	-5,206,800.94	1.15	EUR	-	-
Achat USD 602000 Vente EUR 519323.22	602,000.00	1.15	USD	2,666.23	0.01
Achat USD 602000 Vente EUR 519323.22	-519,323.22	1.15	EUR	-	-
Créances				**794,831.36**	**2.16**
Dettes				**-50,007.41**	**-0.14**
Autres comptes financiers				**162,641.37**	**0.44**
TOTAL ACTIF NET			**EUR**	**36,770,721.75**	**100.00**

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Achat CHF 1195000 Vente EUR 1296396.34	-	-4,213.97	CHF	1,292,182.37	EUR	-1,296,396.34
Achat CHF 191000 Vente EUR 210948.79	-	-4,415.88	CHF	206,532.91	EUR	-210,948.79
Achat CHF 246000 Vente EUR 269949.66	-	-3,943.92	CHF	266,005.74	EUR	-269,949.66
Achat EUR 122345.29 Vente NOK 1449000	-	-6,626.22	EUR	122,345.29	NOK	-128,971.51
Achat EUR 14757722 Vente USD 17332000	-	-270,718.52	EUR	14,757,722.00	USD	-15,028,440.52
Achat EUR 155768.37 Vente CHF 142000	2,220.34	-	EUR	155,768.37	CHF	-153,548.03
Achat EUR 160596.82 Vente SEK 1711000	4,694.65	-	EUR	160,596.82	SEK	-155,902.17
Achat EUR 162187.14 Vente JPY 29828000	-	-664.24	EUR	162,187.14	JPY	-162,851.38
Achat EUR 163027.88 Vente USD 188000	14.56	-	EUR	163,027.88	USD	-163,013.32
Achat EUR 169121.79 Vente GBP 148000	-	-106.35	EUR	169,121.79	GBP	-169,228.14
Achat EUR 173569.42 Vente CHF 159000	1,638.88	-	EUR	173,569.42	CHF	-171,930.54
Achat EUR 176065.96 Vente USD 203000	46.26	-	EUR	176,065.96	USD	-176,019.70
Achat EUR 185020.28 Vente USD 219000	-	-4,872.89	EUR	185,020.28	USD	-189,893.17
Achat EUR 2780298.12 Vente CHF 2574000	-	-3,030.27	EUR	2,780,298.12	CHF	-2,783,328.39
Achat EUR 202011.13 Vente USD 234000	-	-888.43	EUR	202,011.13	USD	-202,899.56
Achat EUR 216326.02 Vente USD 259000	-	-8,250.84	EUR	216,326.02	USD	-224,576.86
Achat EUR 240632.85 Vente USD 278000	-	-418.76	EUR	240,632.85	USD	-241,051.61
Achat EUR 260521.87 Vente GBP 227000	962.50	-	EUR	260,521.87	GBP	-259,559.37
Achat EUR 290350.65 Vente USD 341000	-	-5,327.76	EUR	290,350.65	USD	-295,678.41
Achat EUR 306843.3 Vente GBP 267000	1,546.60	-	EUR	306,843.30	GBP	-305,296.70
Achat EUR 333957.1 Vente JPY 60927000	1,315.08	-	EUR	333,957.10	JPY	-332,642.02
Achat EUR 381640.74 Vente DKK 2849000	304.18	-	EUR	381,640.74	DKK	-381,336.56
Achat EUR 4027631.16 Vente GBP 3510000	14,180.11	-	EUR	4,027,631.16	GBP	-4,013,451.05
Achat EUR 5807046.42 Vente JPY 1059430000	22,895.94	-	EUR	5,807,046.42	JPY	-5,784,150.48

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2040-2042

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Achat EUR 782355.2 Vente USD 902000	238.11	-	EUR	782,355.20	USD	-782,117.09
Achat EUR 805712.34 Vente USD 951000	-	-18,892.26	EUR	805,712.34	USD	-824,604.60
Achat EUR 912007.74 Vente USD 1079000	-	-23,584.65	EUR	912,007.74	USD	-935,592.39
Achat EUR 988767.09 Vente SEK 10604000	22,556.33	-	EUR	988,767.09	SEK	-966,210.76
Achat GBP 1610000 Vente EUR 1839636.28	1,291.41	-	GBP	1,840,927.69	EUR	-1,839,636.28
Achat GBP 148000 Vente EUR 170311.88	-	-1,083.74	GBP	169,228.14	EUR	-170,311.88
Achat GBP 176000 Vente EUR 203080.83	-	-1,836.56	GBP	201,244.27	EUR	-203,080.83
Achat GBP 345000 Vente EUR 395332.55	-	-848.05	GBP	394,484.50	EUR	-395,332.55
Achat JPY 33000000 Vente EUR 181322.17	-	-1,152.68	JPY	180,169.49	EUR	-181,322.17
Achat JPY 33640000 Vente EUR 185099.69	-	-1,436.00	JPY	183,663.69	EUR	-185,099.69
Achat JPY 447144000 Vente EUR 2422319.77	18,944.10	-	JPY	2,441,263.87	EUR	-2,422,319.77
Achat JPY 47561000 Vente EUR 260983.18	-	-1,315.26	JPY	259,667.92	EUR	-260,983.18
Achat SEK 2090000 Vente EUR 193111.32	-	-2,675.59	SEK	190,435.73	EUR	-193,111.32
Achat SEK 4534000 Vente EUR 423422.49	-	-10,295.41	SEK	413,127.08	EUR	-423,422.49
Achat USD 237000 Vente EUR 199931.16	5,569.67	-	USD	205,500.83	EUR	-199,931.16
Achat USD 264000 Vente EUR 228935.55	-	-23.23	USD	228,912.32	EUR	-228,935.55
Achat USD 269000 Vente EUR 230528.29	2,719.49	-	USD	233,247.78	EUR	-230,528.29
Achat USD 286000 Vente EUR 249221.18	-	-1,232.84	USD	247,988.34	EUR	-249,221.18
Achat USD 296000 Vente EUR 251912.62	4,746.65	-	USD	256,659.27	EUR	-251,912.62
Achat USD 303000 Vente EUR 261206.22	1,522.69	-	USD	262,728.91	EUR	-261,206.22
Achat USD 6132000 Vente EUR 5206800.94	110,207.90	-	USD	5,317,008.84	EUR	-5,206,800.94
Achat USD 602000 Vente EUR 519323.22	2,666.23	-	USD	521,989.45	EUR	-519,323.22
Total	**220,281.68**	**-377,854.32**		**49,874,495.82**		**-50,032,068.46**

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
MSCI EMERGING MARKETS INDEX 19/06/2026	3.00	-	-2,174.10	189,368.16
MSCI EUROPE SMALL CAP NET TR 19/06/2026	-3.00	34.50	-	-189,720.00
S&P 500 E-MINI FUTURE 18/06/2026	7.00	-	-35,145.81	1,995,975.09
STXE6ESGX EURP 19/06/2026	26.00	-	-7,980.00	538,460.00
TOPIX INDX FUTR 11/06/2026	-1.00	6,273.75	-	-191,158.38
Sous total		**6,308.25**	**-45,299.91**	**2,342,924.87**
Options				
PUT S&P 500 E-MINI FUTURE 30/04/2026 605	2.00	3,601.81	-	-137,877.97
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/06/2026 550	-11.00	-	-4,606.41	691,851.58
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/06/2026 600	16.00	14,296.13	-	-2,244,193.00
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 610	-7.00	-	-12,882.75	1,255,450.25
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 630	6.00	13,679.92	-	-1,338,471.99
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 640	8.00	20,256.90	-	-1,987,731.54
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/12/2026 625	5.00	13,747.61	-	-1,034,556.07
PUT STOXX 600(SXXP) 18/09/2026 520	18.00	12,303.00	-	-118,516.21
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 485	20.00	4,420.00	-	-59,503.61
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 500	-13.00	-	-3,653.00	49,658.16
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 550	26.00	17,589.00	-	-232,852.47
Sous total		**99,894.37**	**-21,142.16**	**-5,156,742.88**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**106,202.62**	**-66,442.07**	**-2,813,818.01**

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
LIQUIDITY SCREENED EURO HY 19/06/2026	22.00	-	-13,416.00	1,338,216.00
Sous total		**-**	**-13,416.00**	**1,338,216.00**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**-**	**-13,416.00**	**1,338,216.00**

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	35,942,076.85
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-157,572.64
Total instruments financiers à terme - actions	39,760.55
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-13,416.00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	1,009,880.40
Autres passifs (-)	50,007.41
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	**36,770,721.75**

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2040-2042

Assemblée générale ordinaire des actionnaires
7 juillet 2026
Résolutions votées
***

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil, ainsi que les comptes annuels de la SICAV de l'exercice clos le 31 mars 2026 tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée générale constate que le capital qui s'élevait à 1 847 992 966,5 euros le 31 mars 2025, était de 701 561 856,61 euros le 31 mars 2026.

Ce capital est ainsi réparti :

1/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Long Terme
Capital : 63,094,854.46 euros, divisé en :
469,830.5370 actions de catégorie « Classic »
92,566.9824 actions de catégorie « I »
846,894.4983 actions de catégorie « Classic Attente »
222,271.2895 actions de catégorie « I Attente »

2/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Moyen Terme
Capital : 88,407,969.00 euros, divisé en :
577,758.5388 actions de catégorie « Classic classe C »
1,204,674.1781 actions de catégorie «Classic classe D »
105,851.5420 actions de catégorie « I »
125,872.8059 actions de catégorie « X »

3/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Court terme
Capital : 181,820,841.97 euros, divisé en :
3,800,368.5905 actions de catégorie « Classic »
2,498,926.3980 actions de catégorie « I »
2.0092 actions de catégorie « X »
88,714.9976 actions de catégorie « EPC »
2.0215 actions de catégorie « RE »
50.0000 actions de catégorie « Privilège »

4/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2028-2030
Capital : 45,114,898.50 euros divisé en :
718,119.9189 actions de catégorie « Classic »
749,199.6514 actions de catégorie « I »

5/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2031-2033
Capital : 118,919,600.98 euros, divisé en :
3,495,492.0151 actions de catégorie « Classic »
837,337.8791 actions de catégorie « I »

6/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2034-2036
Capital : 80,933,351.41 euros, divisé en :
2,717,907.1131 actions de catégorie « Classic »
708,253.9396 actions de catégorie « I »

7/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2037-2039
Capital : 78,211,543.26 euros, divisé en :
3,101,444.6343 actions de catégorie « Classic »
665,611.6040 actions de catégorie « I »

8/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2040-2042
Capital : 32,927,489.52 euros, divisé en :
1,078,371.5794 actions de catégorie « Classic »
50.0000 actions de catégorie « RE »
10.0000 actions de catégorie « X »
397,766.7862 actions de catégorie « I »

9/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2043-2045
Capital : 12,131,307.51 euros divisé en :
50.0000 actions de catégorie « RE »
348,749.0361 actions de catégorie « Classic »
259,124.1335 actions de catégorie « I »
10.0000 actions de catégorie « X »

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, approuve l'affectation et la répartition des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2026 telles qu'elles sont proposées par le Conseil d'administration :

1/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Long Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requise pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -725,344.20 euros le montant des revenus nets distribuables**,** et décide:

Pour la catégorie d'actions « I Attente »: d'inscrire au capital la somme de -79,417.41 euros.

Pour la catégorie d'actions « I »: d'inscrire au capital la somme de -24,644.65 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic Attente »: d'inscrire au capital la somme de -395,401.40 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de -225,880.74 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

2/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Moyen Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -762,872.55 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic classe C » : d'inscrire au capital la somme de -271,036.91 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic classe D » : d'inscrire au capital la somme de -475,931.88 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -20,275.47 euros.

Pour la catégorie d'actions « X » : d'inscrire au capital la somme de 4,371.71 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, qu'il n'a été procédé à aucune distribution au cours des trois précédents exercices.

3/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Court Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à 1,790,252.19 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de 865,886.39 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de 903,118.45 euros.

Pour la catégorie d'actions « X » : d'inscrire au capital la somme de 3.36 euros.

Pour la catégorie d'actions « EPC » : d'inscrire au capital la somme de 21,230.29 euros.

Pour la catégorie d'actions « RE » : d'inscrire au capital la somme de 0.49 euros.

Pour la catégorie d'actions « Privilege » : d'inscrire au capital la somme de 13.21 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

4/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2028-2030

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -272,964.57 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de -172,307.18 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -100,657.39 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

5/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2031-2033

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -1,102,719.99 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de -979,134.81 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -123,585.18 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

6/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2034-2036

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -825,959.56 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : d'inscrire au capital la somme de -723,535.69 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -102,423.87 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

7/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2037-2039

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -546,769.48 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de -517,421.60 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -29,347.88 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

8/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2040-2042

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -296,953.26 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : d'inscrire au capital la somme de -258,439.43 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -38,504.99 euros

Pour la catégorie d'actions « X » : d'inscrire au capital la somme de 3.00 euros

Pour la catégorie d'actions « RE » : d'inscrire au capital la somme de -11.84 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

9/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2043-2045

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -75,386.00 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « RE » : d'inscrire au capital la somme de -7.63 euros

Pour la catégorie d'actions « Classic » : d'inscrire au capital la somme de -53,397.55 euros

Pour la catégorie d'actions « X » : d'inscrire au capital la somme de 0.31 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -21,981.13 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, approuve l'affectation et la répartition des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées de l'exercice clos le 31 mars 2026 telles qu'elles sont proposées par le Conseil d'administration :

1/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Long Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, arrête à 17,287,456.24 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « I Attente » **:** 3,297,413.25 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : 1,023,241.70 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic Attente » : 8,252,433.58 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 4,714,367.71 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

2/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Moyen Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 10,922,545.30 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic classe C » : 3,173,211.91 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic classe D » : 5,572,061.06 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : 480,656.92 euros.

Pour la catégorie d'actions « X » : 1,696,615.41 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, qu'il n'a été procédé à aucune distribution au cours des trois précédents exercices.

3/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Court Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 8,901,066.63 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 5,093,010.49 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 3,714,231.23 euros

Pour la catégorie d'actions « X » : 10.54 euros

Pour la catégorie d'actions « EPC » : 93,758.92 euros

Pour la catégorie d'actions « RE » : 1.95 euros

Pour la catégorie d'actions « Privilège » : 53.50 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

4/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2028-2030

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 4,567,967.72 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 2,129,701.63 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : 2,438,266.09 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

5/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2031-2033

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 11,138,292.19 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 8,907,751.83 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 2,230,540.36 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

6/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2034-2036

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 8,014,828.65 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 6,253,988.98 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 1,760,839.67 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

7/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2037-2039

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 7,783,867.95 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 6,366,919.90 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 1,416,948.05 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

8/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2040-2042

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 4,642,193.30 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 3,375,946.49 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 1,265,928.05 euros

Pour la catégorie d'actions « X » : 162.04 euros

Pour la catégorie d'actions « Re » : 156.72 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

9/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2043-2045

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 553,135.13 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Re » : 45.51 euros

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 317,049.71euros

Pour la catégorie d'actions « X » : 45.72 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 235,994.19 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial établi par le Commissaire aux comptes en exécution de l'article L.225-38 du Code de commerce et en approuve les conclusions.

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, confère tous pouvoirs aux sociétés « LVPRO » et « LEXTENSO/ PETITES AFFICHES » ainsi qu'à tout porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente Assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2043-2045

Composition du Conseil d'administration

◆ ◆ ◆

Administrateur et Président Directeur général :

M. Jean-Irénée DERIES

Administrateurs :

Mme Agathe BURET

M. Philippe d'ARVISENET

M. Michael HERSKOVICH

Mme Julia KRISTOF

Mme Valérie MORAGLIA

Censeur :

M. Jean-Louis CAYROL

Commissaire aux Comptes :

PriceWaterHouseCoopers Audit

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2043-2045

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de votre société BNP PARIBAS PERSPECTIVES (ci-après la « SICAV ») au cours de l'exercice et soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos à fin mars 2026.

Nous vous présenterons les évolutions des marchés financiers au cours de l'exercice et vous exposerons la politique de gestion suivie par votre SICAV.

Nous commenterons les résultats obtenus et les comptes de l'exercice.

Nous vous invitons ainsi à vous prononcer sur les projets de résolutions qui vous sont soumis.

Le Conseil d'administration

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

T4 2025

Appréciation de l'environnement global

L'année 2025 s'est achevée dans un climat contrasté, mêlant tensions géopolitiques, volatilité financière et surprises économiques positives. Malgré un environnement marqué par les annonces américaines de nouveaux droits de douane — ravivant le risque d'une reprise de la guerre commerciale — et par les interrogations récurrentes autour d'une possible « bulle IA », la croissance mondiale s'est révélée plus robuste qu'attendu. Les investissements technologiques, notamment aux États-Unis, ont pleinement joué leur rôle de soutien, dépassant largement les anticipations de début d'année. Dans ce contexte, la plupart des banques centrales des pays développés ont interrompu leur cycle d'assouplissement, estimant être proches d'une politique monétaire neutre. Seule la Réserve fédérale américaine a poursuivi ses baisses de taux, tout en affichant une division inhabituelle en son sein. Le marché anticipe désormais un rythme de réduction plus mesuré en 2026.
Les actions mondiales ont progressé de 3 % sur le trimestre, une performance qui masque des phases marquées de volatilité. Les séances de repli ont souvent été liées aux inquiétudes autour de l'IA, à la fragilité de certaines banques régionales américaines ou encore à la forte concentration de la hausse sur un nombre limité de valeurs technologiques. Les marchés émergents ont en revanche nettement surperformé (+4,3 %), portés par des valorisations plus raisonnables et par la perspective d'un environnement monétaire américain plus accommodant. À l'inverse, la Chine a continué de peser sur la région avec une nouvelle contre-performance. Dans les pays développés, les États-Unis ont affiché des performances plus modestes tandis que la zone euro a bénéficié du dynamisme des valeurs bancaires, soutenues par une repentification des courbes de taux. Le Japon a été l'un des marchés les plus vigoureux, tiré par un yen affaibli qui a dopé la compétitivité de ses entreprises exportatrices.

Les marchés obligataires ont évolué dans des marges relativement étroites, mais non sans mouvements brusques, notamment en raison du « shutdown » américain qui a retardé la publication de données macroéconomiques clés. Aux États-Unis, les taux à 10 ans ont terminé proches de leurs niveaux de fin septembre, tandis que la Fed procédait à deux baisses de taux supplémentaires dans un contexte de divergences internes marquées. En zone euro, le Bund a connu une remontée graduelle, alimentée par des données économiques plus solides et par une inflation révisée à la hausse. Les taux français sont demeurés relativement sages malgré un environnement politique toujours délicat, tandis que l'Italie a bénéficié d'une amélioration de sa notation souveraine.

Sur le marché des changes, le dollar s'est apprécié en début de trimestre avant de refluer en décembre, au fur et à mesure que le marché intégrait l'idée d'une poursuite des baisses de taux de la Fed. L'euro est resté globalement stable, soutenu par des indicateurs européens solides. Le yen s'est de nouveau nettement affaibli face au dollar, pénalisé par les tensions diplomatiques régionales et par l'hypothèse d'un report du resserrement monétaire par la Banque du Japon, malgré une hausse de taux intervenue en fin d'année. Malgré les nombreuses sources de volatilité — tensions géopolitiques, incertitudes entourant l'IA, divergences entre banques centrales — l'économie mondiale a montré une résilience notable en 2025.

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2043-2045

Malgré un environnement marqué par des tensions géopolitiques, des mouvements de marché parfois brusques et des débats persistants autour de l'intelligence artificielle, l'économie mondiale a montré une résilience notable en 2025. Les indicateurs publiés en fin d'année soulignent une activité globalement solide, soutenue par un investissement technologique dynamique et une normalisation progressive des conditions monétaires. À l'orée de 2026, la plupart des grandes banques centrales semblent avoir atteint un point d'équilibre, tandis que les marchés restent attentifs aux évolutions du contexte économique et géopolitique. Les tendances observées en fin d'année — stabilisation des politiques monétaires, croissance encore robuste et revalorisation de certaines régions — laissent entrevoir un début d'année placé sous le signe d'une visibilité légèrement accrue, même si plusieurs sources d'incertitude continuent de nourrir la prudence.

Gestion

Le fond a démarré en octobre 2025. Dès son démarrage et jusqu'à l'issue de l'année, son allocation a été similaire à celle de BNP Paribas Perspective Long Terme. Le quatrième trimestre de 2025 s'est avéré favorable à l'évolution du portefeuille grâce à la résilience des actions qui ont progressé sur la période, toutes zones géographiques confondues. Les actions pan-européennes ont majoritairement contribué à la performance du fonds, avec également les actions de petites capitalisations de la Zone Euro. Les actions émergentes globales se sont aussi démarquées, jouant un rôle déterminant dans la progression du fonds. De même, les actions étasuniennes et japonaises se sont appréciées, renforçant la dynamique positive du portefeuille. En outre, la couverture du risque de change sur le Yen japonais a contribué à la performance. Ce trimestre également, le régime de marché identifié sur les actifs risqués est demeuré neutre. Le portefeuille est resté surexposé par rapport à son allocation standard sur toute la période, terminant l'année avec un poids de 116% pour les actions.

T1 2026

Appréciation de l'environnement global

Le premier trimestre 2026 a été marqué par un changement brutal de régime des marchés, dominé par la cristallisation du risque géopolitique au Moyen-Orient et par une remise en question rapide des anticipations de politique monétaire, dans un contexte de choc pétrolier majeur.

Après un début d'année globalement favorable aux actions en janvier et février, porté par la poursuite du thème de l'Intelligence Artificielle malgré une nervosité croissante sur les valorisations, les marchés ont atteint un point haut le 25 février. La situation s'est nettement dégradée à partir de la fin février avec les frappes américaines et israéliennes sur l'Iran, suivies de représailles iraniennes et de perturbations du trafic pétrolier dans le détroit d'Ormuz. Cette escalade a provoqué une forte chute des marchés actions en mars et une performance négative sur le trimestre.

La hausse historique des prix du pétrole (Brent à 118,4 dollars fin mars, soit +94,5 % depuis fin 2025) a été le principal facteur macroéconomique du trimestre. Si le scénario central demeure celui d'un choc temporaire, l'incertitude sur la durée du conflit a fortement alimenté la volatilité des marchés, affectant les actions, les obligations et le crédit. Les marchés émergents et asiatiques ont particulièrement souffert en mars, tandis que les marchés européens ont globalement mieux résisté que les États-Unis. La dispersion sectorielle a été marquée, avec une surperformance nette du secteur de l'énergie et une forte sous-performance des valeurs de croissance, notamment les logiciels.

Sur le plan monétaire, la Fed a maintenu ses taux inchangés mais a adopté une posture prudente et divisée, dans un contexte de marché du travail peu lisible et de craintes liées à l'inflation importée par l'énergie. Les marchés ont brutalement corrigé leurs anticipations, faisant disparaître les baisses de taux attendues en début d'année. En zone euro, la BCE a également maintenu des taux stables, mais a tenu un discours jugé ferme, les tensions inflationnistes liées à l'énergie prenant désormais le pas sur les préoccupations de croissance. Les marchés anticipent désormais des hausses de taux d'ici la fin de l'année.

Cette révision des anticipations s'est traduite par une forte remontée des taux longs en mars, après une détente en début de trimestre. Les rendements étasuniens et européens terminent le trimestre en hausse, accompagnés d'un aplatissement accru des courbes et d'un net regain de volatilité. Le marché du crédit a subi un élargissement des primes de risque et affiche une performance négative sur l'ensemble des segments.

Sur le marché des changes, le dollar s'est apprécié, retrouvant son statut de valeur refuge dans un environnement de stress géopolitique. L'euro s'est déprécié face au dollar et le yen est resté sous pression malgré l'intervention verbale des autorités japonaises.

Dans l'ensemble, le premier trimestre 2026 illustre un passage rapide d'un environnement de marché dominé par les thématiques de croissance et de politique monétaire accommodante vers un régime de risque géopolitique, d'inflation énergétique et de durcissement des conditions financières, avec une visibilité encore très limitée sur la suite du cycle.

Gestion

Sur le dernier trimestre, le fonds BNPP Perspectives 2043-2045 enregistre une performance négative, affectée par la contribution de la poche actions. Parmi celles-ci ce sont surtout les Etats-Unis et l'Europe qui ont pénalisé, tandis que le Japon et les marchés émergents ont apporté une contribution positive.

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2043-2045

Au cours du premier trimestre 2026, la gestion de BNPP Perspectives 2043-2045 s'est traduite par un renforcement progressif de la prudence, avec une réduction marquée de l'exposition globale du fonds. Celle-ci est passée de 128% fin 2025 à 110% fin mars 2026, après un niveau encore élevé en janvier et février. Cette évolution reflète une désensibilisation du portefeuille en raison d'une augmentation des volatilités enregistrées, portée par une baisse des expositions aux actifs risqués, et par conséquence par une augmentation significative des liquidités.

L'exposition aux actions a été réduite sur le trimestre, passant de 116% fin 2025 à 99% fin mars 2026, après un niveau encore élevé en début d'année. Cette réduction a très principalement eu lieu dans la première partie du mois de mars en lien avec la guerre au Moyen-Orient et la hausse des volatilités réalisées. Les diminutions ont concerné plusieurs zones géographiques. L'allocation actions reste néanmoins diversifiée, avec des expositions réparties entre l'Europe, l'Amérique du Nord, le Pacifique et les marchés émergents, sans modification significative de la structure géographique globale.

* * *

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

Le compartiment n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

Changements intervenus au cours de l'exercice

Date de la modification	Description de la modification
16/09/2025	Création du compartiment BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2043-2045
27/10/2025	Absorption du compartiment BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2025-2027 par le compartiment BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME
01/01/2026	<u>Pour les compartiments « BNP Paribas Perspectives 2028-2030, BNP Paribas Perspectives 2031-2033, BNP Paribas Perspectives 2034-2036, BNP Paribas Perspectives 2037-2039, BNP Paribas Perspectives Moyen Terme et BNP Paribas Perspectives Long Terme »</u> - Suppression des commissions de mouvement conformément à la réglementation - avec réajustement des frais et - changement de présentation des frais de gestion financière et des frais de fonctionnement et de service (passage d'une présentation en un seul type de frais à une présentation en deux types de frais distincts). <u>Pour le compartiment « BNP Paribas Perspectives Court Terme »</u> - Suppression des commissions de mouvement conformément à la réglementation - avec réajustement des frais et - changement de présentation des frais de gestion financière et des frais de fonctionnement et de service (passage d'une présentation en un seul type de frais à une présentation en deux types de frais distincts) - revue à la hausse pour certaines classes d'actions du montant des frais réels affichés dans les documents d'informations clés tout en demeurant dans la limite des frais maximums affichés dans le prospectus - revue à la hausse pour la catégorie d'actions X réservée aux OPCVM gérés par BNPP AM du montant des frais réels affichés dans les documents d'informations clés avec dépassement de la limite des frais maximums affichés dans le prospectus

	Pour le compartiment « BNP Paribas Perspectives 2040-2042 - Suppression des commissions de mouvement conformément à la réglementation - augmentation du taux maximum des frais de gestion financière et frais administratifs externes au gestionnaire financier par délégation pour les 4 catégories d'actions du compartiment. - changement de présentation des frais de gestion financière et des frais de fonctionnement et de service (passage d'une présentation en un seul type de frais à une présentation en deux types de frais distincts). Pour l'ensemble des compartiments de la SICAV - le sous-délégataire de la gestion financière devient AXA Investment Managers UK Limited à la place de BNP Paribas Asset Management UK Limited - changements de nature éditoriale (le terme « résultat » a notamment été remplacé par « revenu » dans les paragraphes relatifs aux sommes distribuables).
27/03/2026	Reproduction des documents d'informations clés (DIC)

* * *

Performance

Etant donné que les catégories de part n'ont pas un an d'activité, il n'y a pas de performance annuelle de calculée.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs des compartiments.

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans le compartiment

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Autres informations.

* * *

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0013368446	BNP PARIBAS ACTIONS PME ETI ISR 24C	Achat	2 051 472,26
LU1956135914	BNPP SUST EUROPE MULTIFACTOR EQUITY ICA	Achat	1 802 173,43
IE0000VX9GN7	BNP PARIBAS EASY S&P 500 ESG	Achat	1 085 419,99
LU1377382368	BNPP EASY LOW CARBON 100 EUROPE PAB 9UC	Achat	904 195,67
LU1291101555	BNPP EASY MSCI EUR SMALL CAP SRI PAB 9IL	Achat	602 297,34

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
LU1291102447	BNPP EASY MSCI JAPAN MIN TE 9IL	Achat	- 2 208 043,27
FR0013368446	BNP PARIBAS ACTIONS PME ETI ISR 24C	Achat	- 2 051 472,26
LU1956135914	BNPP SUST EUROPE MULTIFACTOR EQUITY ICA	Achat	- 1 802 173,43
IE0000VX9GN7	BNP PARIBAS EASY S&P 500 ESG	Achat	- 1 085 419,99
LU1377382368	BNPP EASY LOW CARBON 100 EUROPE PAB 9UC	Achat	- 904 195,67

* * *

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

* * *

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Dénomination du produit : BNP Paribas Perspectives 2043-2045 **Identifiant d'entité juridique :** 969500DWB16N30R0Z063

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

- ☐ Oui
- ☒ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __%

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 49.0% d'investissements durables

- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Sauf indication contraire, l'ensemble des données réalisées du présent rapport périodique sont exprimées en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents en tenant compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'aide d'une méthodologie ESG propriétaire, et en investissant en lignes directes ou via des fonds dans des émetteurs justifiant des bonnes pratiques environnementales et sociales, tout en mettant en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise dans leur secteur d'activité.

Lors d'investissement dans des fonds actifs internes, la société de gestion s'appuie sur une méthodologie ESG propriétaire et applique des critères d'exclusion à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

1

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change

La performance ESG d'un émetteur est évaluée par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui incluent, sans s'y limiter :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, le niveau d'émission de CO2 et l'intensité énergétique

- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, le taux de rotation du personnel et le résultat PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves)

- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du conseil d'administration vis-à vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption, le respect de la liberté de la presse

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs sélectionnés par l'équipe d'analyse interne, la société de gestion s'appuie sur les méthodologies ESG et les politiques d'exclusion des sociétés de gestion externes ou des fournisseurs d'indice, ainsi que sur leurs politiques actives d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables.

En sus des critères usuels de sélection (analyse quantitative, analyse qualitative et due diligence risque), l'équipe d'analyse de fonds externes offre un classement basé sur des critères extra-financiers (ou ESG) pour chaque gérant ou fonds recommandé, et ce dans chaque secteur.

Cette équipe applique une notation ESG qualitative plutôt que quantitative aux fonds et gérants sélectionnés afin d'évaluer la mise en œuvre effective des pratiques ESG et l'inclusion de critères extra-financiers dans leur processus d'investissement.

Le système de notation ESG de cette équipe est construit autour de principes fondamentaux :

- Une cohérence d'approche systématiquement appliquée à travers toutes les classes d'actif et secteurs pour garantir une homogénéité dans la notation,

- Une méthodologie propre applicable aussi bien aux fonds ISR (investissement socialement responsables) qu'aux fonds classiques, avec des règles bien définies visant à limiter toute subjectivité,

- Une note ESG à la fois de la société de gestion et du fonds (la dernière intégrant la note ESG de sa société de gestion).

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs sociaux auxquels les investissements durables du produit financier ont contribués sont indiqués à la question « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? »

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

- Le pourcentage du portefeuille investi en lignes directes ou dans des fonds actifs internes qui se conforme à la Politique RBC : **100%**
- Le pourcentage du portefeuille investi via des fonds internes et/ou externes actifs et/ou passifs dans des fonds catégorisés article 8 ou article 9 selon le Règlement SFDR : **97.9%**
- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR : **49.0%**

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Non applicable pour le premier rapport periodique

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

Les investissements durables réalisés par le produit financier visent à financer les sociétés qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux par le biais de leurs produits et services ainsi que leurs pratiques durables. La méthodologie propriétaire intègre différents critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des composants essentiels pour qualifier une entreprise de « durable ». Ces critères sont complémentaires les uns des autres. Dans la pratique, un émetteur doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous pour être considéré comme contribuant à un objectif environnemental ou social:

1. Une société dont l'activité économique est alignée sur les objectifs du Règlement européen sur la taxonomie
2. Une société dont l'activité économique contribue à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU)
3. Une société opérant dans le secteur des émissions de GES élevées qui fait évoluer son modèle d'entreprise pour atteindre l'objectif de maintien d'une hausse de la température mondiale inférieure à 1,5°C
4. Une société appliquant des pratiques environnementales ou sociales « best-in-class » par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes les sociétés par rapport à ces exigences.

Le site Internet de la société de gestion contient de plus amples informations sur la méthodologie interne : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/14787511-CB33-49FC-B9B5-7E934948BE63

L'engagement minimum d'investissement du produit financier dans des investissements durables est calculé sur la base d'une méthodologie pondérée par actif sous gestion, sans

qu'aucun minimum d'engagement d'investissements durables ne soit requis pour les fonds sous-jacents. À ce titre, une approche en transparence est appliquée afin de calculer la proportion minimale d'investissement durable du produit financier en fonction des données déclarées par les fonds sous-jacents.

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs, la société de gestion s'appuie sur les méthodologies et les engagements d'investissements durables déclarés par les sociétés de gestion desdits fonds et/ou les fournisseurs d'indices qui ont été eux-mêmes sélectionnés par l'équipe d'analyse interne dédiée.

Lors d'investissement en lignes directes ou dans des fonds actifs internes, la société de gestion utilise sa méthodologie propriétaire sur les investissements durables comme décrite ci-dessus.

La part des investissements du produit financier considérés par le Règlement SFDR comme des investissements durables contribue dans les proportions décrites à la question sur l'allocation des actifs aux objectifs environnementaux définis dans le Règlement européen sur la taxonomie en vigueur à ce jour : atténuation du changement climatique et/ou adaptation au changement climatique.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les standards établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs sélectionnés par l'équipe d'analyse interne, la société de gestion s'appuie sur les données des sociétés de gestion desdits fonds pour analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en accord avec les exigences réglementaires.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que les investissements durables prennent en compte l'ensemble des principaux indicateurs d'incidence négative du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 en mettant systématiquement en oeuvre, dans son processus d'investissement, les piliers de son approche de la durabilité définis dans la Stratégie globale « Sustainability » (GSS) de BNP Paribas Asset Management et indiqué plus en détail ci-dessous : Politique RBC, Intégration ESG ; Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : les « 3Es » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive)).

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs, la société de gestion s'appuie sur les données des sociétés de gestion externes ou des fournisseurs d'indice pour la prise en compte des principaux indicateurs d'incidence négative.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillé :

Les investissements durables font l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes

directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas. En cas de manquement grave et répété à ces principes, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne. Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance », le cas échéant.

Lors d'investissement dans des fonds externes actifs et/ou passifs sélectionnés par l'équipe d'analyse interne, la société de gestion s'appuie sur les données déclarées par les sociétés de gestion desdits fonds pour la conformité aux normes et conventions internationales mentionnées ci-dessus.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers d'investissement responsable définis dans la GSS. Ces piliers sont régis par des politiques à l'échelle de l'entreprise qui définissent des critères d'identification, d'examen et de priorisation ainsi que de gestion ou d'atténuation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les émetteurs.

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilités causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaires et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir tous les processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les mesures visant à gérer ou à atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dépendent de la gravité et de l'importance de ces impacts. Ces mesures s'appuient sur la Politique RBC, les Règles d'intégration ESG et la Politique d'engagement et de vote, qui comprennent les dispositions suivantes :

- Exclusion des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales et des émetteurs impliqués dans des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement

- Dialogue avec les émetteurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les incidences négatives potentielles

- Vote lors des assemblées générales annuelles des sociétés en portefeuille pour promouvoir une bonne gouvernance et faire progresser les questions environnementales et sociales

- S'assurer que tous les titres inclus dans le portefeuille sont associés à des recherches ESG concluantes

- Gérer les portefeuilles en s'assurant que leur note ESG globale dépasse celui de l'indice de référence

Sur la base de l'approche ci-dessus et en fonction de la composition du portefeuille du produit financier (i.e le type d'émetteur), le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur les facteurs de durabilité :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

La Déclaration SFDR de BNPP AM : « intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.
SFDR: Sustainability-related disclosures - BNP Paribas

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir au 31.03.2026

Investissements les plus importants **	Secteur	% d'actifs*	Pays**
BNPP E MSCI USA MIN TE TP USD C	Autres	17.44%	États-Unis
BNPP E MSCI EUROPE MIN TE C ETF-E	Autres	15.74%	Luxembourg
BNPP EASY MSCI EMERG MRKTS EX CW TRCK	Autres	11.31%	Luxembourg
BNPP ACTIONS PME ETI ISR P C	Autres	10.33%	France
BNPP E MSCI JAPAN ESG FMTE CAP ETF-E	Autres	9.05%	Luxembourg
BNPP FD ERP MF EQ I C	Autres	7.69%	Luxembourg
BNPP MOIS ISR I C	Liquidités	7.32%	France
BNPP E S&P 500 S&S USD C ETF-E	Autres	6.89%	République d'Irlande
BNPP E LOW CA 100 ERP PAB C ETF-E	Autres	4.12%	Luxembourg
BNPP E MSCI EUROPE SC SRI PAB C ETF-E	Autres	3.64%	Luxembourg
THEAM QUANT NUCLEAR OPP S C	Autres	2.80%	Luxembourg
BNPP E ECPI CI ECO LDS TP C	Autres	2.03%	Luxembourg
BNPP E JPM ESG EMBI GDC T I C	Autres	0.54%	Luxembourg

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculée au 31/03/2026.
Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.
* Toute différence de pourcentage avec les portefeuilles des états financiers résulte d'une différence d'arrondis.
* * Toute différence avec les relevés de portefeuille ci-dessus provient de l'utilisation de différentes sources de données

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs ?

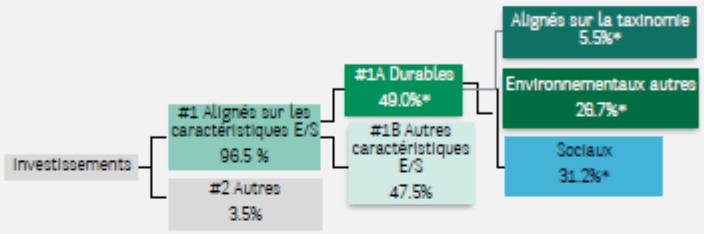
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier est de : **96.5%**

La proportion d'investissements durables (#1A Durables) est de **49.0%**

Dans le cadre d'investissement en fonds externes, la société de gestion s'appuie sur les méthodologies développées par les sociétés de gestion externes pour déterminer quels sont les investissements durables.

La proportion restante des investissements est principalement utilisée de la manière décrite dans la question :" Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?".



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

*Un titre en portefeuille qualifié d'investissement durable peut, compte tenu de l'ensemble de ses activités, à la fois contribuer à un objectif social et à un objectif environnemental (aligné ou non avec la taxonomie de l'UE) et les chiffres indiqués en tiennent compte. Pour autant un même émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois au titre des investissements durables (#1A Durables).

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs (Niveau 2)	% d'actifs
Autres	91.57%
Liquidités	8.71%
Produits dérivés	-0.28%

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculée au 31/03/2026. Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'engageait pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE, mais en a toutefois réalisés.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés avec la Taxonomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La société de gestion utilise des données provenant de fournisseurs tiers pour mesurer la proportion d'investissements qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE. Les fournisseurs recueillent les données déclarées par les entreprises et peuvent utiliser des informations équivalentes lorsqu'elles ne sont pas facilement accessibles dans les informations rendues publiques. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les fournisseurs de données de BNPP AM, veuillez consulter le document suivant : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/0EE37EC2-8612-48A5-8AA1-D5C09CCB58DD

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la Taxonomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxonomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la Taxonomie de l'UE.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement sur la Taxonomie) n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire, et de gestion des déchets.

○ *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE [1]?*

✖ Oui:

☐ Gaz fossile ✖ Energie nucléaire

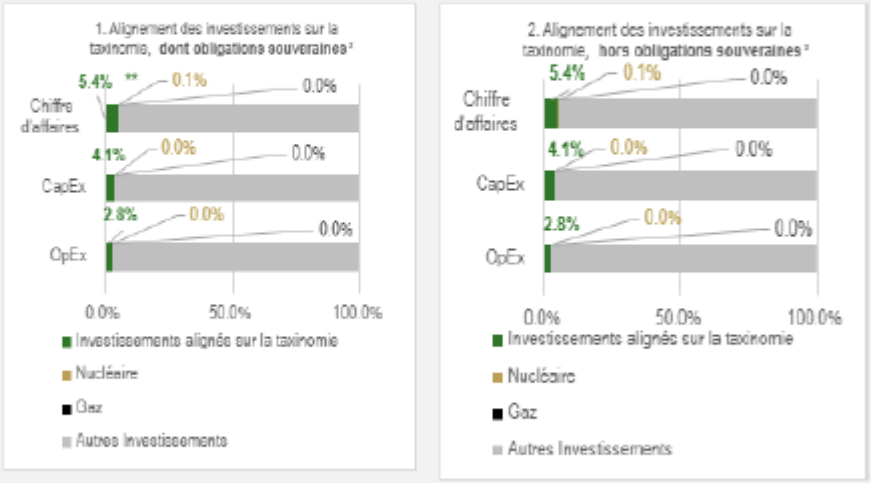
☐ Non:

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investisseurs du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



* *Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines*

** *Alignement taxinomie réelle*

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- *Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?*

  La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxonomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

- *Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?*

  Non applicable pour le premier rapport periodique

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 202/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxonomie est de **26.7%**.

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la Taxonomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sur le plan social représentent **31.2%** du produit financier.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

La proportion restante des investissements peut inclure :

- pour les investissements dans des fonds internes, la proportion d'actifs qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ou
- pour les fonds externes, la proportion d'actifs qui ne respectent pas les standards minimums établis pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds sous-jacent conformément aux données déclarées par les sociétés de gestions des fonds externes
- Des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier. En outre, Ces investissements sont, le cas échéant, effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- La politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie
- La Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Lors d'investissements en lignes directes ou dans des fonds actifs internes, le produit financier doit se conformer à la Politique RBC de BNP Paribas Asset Management en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement

- Le produit financier doit investir au moins 75% de ses actifs via des fonds internes et/ou externes actifs et/ou passifs dans des fonds catégorisés article 8 ou article 9 selon le Règlement SFDR

- Le produit financier doit investir au moins 20% de ses actifs dans des « investissements durables » définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « investissement durable » sont indiqués à la question ci-dessus «Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?» et les seuils quantitatifs et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site internet de la société de gestion

En outre, la société de gestion a mis en place une politique de vote et d'engagement. Plusieurs exemples d'engagements sont détaillés dans la section vote et engagement du rapport intitulé Rapport Sustainability. Ces documents sont accessibles au lien suivant : Sustainability - BNPP AM France investisseur privé



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable

* * *

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2043-2045

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2025, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion) [25].

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM Europe ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V) :

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de **BNPP AM Europe**[26]	1 299	175 351	56 965

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM Europe dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc *« Collaborateurs Régulés »*[27] (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V) :

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de **BNPP AM Europe** :	*203*	*48 545*
dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens	*167*	*34 562*

[25] NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

[26] Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 5 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 990k EUR et 357k EUR.
- 252 collaborateurs de la succursale belge, dont 9 ont le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 26 250k EUR et 4 433k EUR.
- 26 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 208k EUR et 2 288k EUR.
- 51 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 670k EUR et 1 877k EUR.
- 61 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 11 ont le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 10 590k EUR et 2 888k EUR.

[27] La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

Autres informations :

- **Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM Europe :**

	Nombre de fonds (31.12.2025)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2025
OPCVM Fonds d'Investissement Alternatifs	187 304	101 63

- En 2025, 44,62k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM Europe présents au 31.12.2025.

- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2024, a été réalisé entre Avril et Mai 2025. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés.

- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management Europe est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE (BNPP AM EUROPE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Le conseil d'administration surveille de près la situation géopolitique et son impact sur les perspectives globales et les risques de marché et financier afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

* * *

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Déclaration du choix des modalités d'exercice
(Article L225-37-4, alinéa 4 du Code de commerce)

Conformément à la réglementation et aux statuts de la SICAV (Article 20) la direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, par le Président du Conseil d'Administration.

Déclaration des conventions réglementées
(Article L225-37-4, alinéa 2 du Code de commerce)

Conformément à la réglementation il est déclaré qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune convention répondant à la définition suivante n'a été conclue:

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Déclaration – Tableau des délégations
(Article L225-37-4, alinéa 3 du Code de commerce)

Conformément à la réglementation il est déclaré qu'au 31 mars 2026 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2043-2045

Liste des mandats détenus par les membres du Conseil d'administration de la SICAV BNP PARIBAS PERSPECTIVES
(EXERCICE 2025-2026)

Monsieur Jean-Irénée DERIES
Président Directeur Général

Néant

Monsieur Michael HERSKOVICH
Administrateur

Néant

Monsieur P. D'ARVISENET
Administrateur

Néant

Madame Agathe BURET
Administrateur

Néant

Madame Julia KRISTOF
Administrateur

Néant

Madame Valérie MORAGLIA
Administrateur

Néant

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/03/2026
Immobilisations corporelles nettes	**-**
Titres financiers	**-**
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**12,498,560.25**
OPCVM	12,498,560.25
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**160,552.66**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**12,659,112.91**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**187,440.89**
Comptes financiers	**116,356.90**
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**303,797.79**
TOTAL ACTIF I+II	**12,962,910.70**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/03/2026
Capitaux propres :	**-**
Capital	12,131,307.51
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	506,739.19
Capitaux propres I :	12,638,046.70
Passifs de financement II	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**12,638,046.70**
Passifs éligibles :	**-**
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	166,386.32
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**166,386.32**
Autres passifs :	**-**
Dettes et comptes d'ajustement passifs	158,477.68
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	**158,477.68**
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	**12,962,910.70**

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/03/2026
Revenus financiers nets	**-**
Produits sur opérations financières	**-**
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	5,489.45
Sous-total Produits sur opérations financières	**5,489.45**
Charges sur opérations financières	**-**
Charges sur opérations financières	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-45.13
Sous-total charges sur opérations financières	**-45.13**
Total Revenus financiers nets (A)	**5,444.32**
Autres produits :	**-**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres Charges :	**-**
Frais de gestion de la société de gestion	-98,230.57
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	**-98,230.57**
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	**-92,786.25**

Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**17,400.25**
Sous-total Revenus nets I = C + D	**-75,386.00**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	**-**
Plus et moins-values réalisées	986,733.80
Frais de transactions externes et frais de cession	-4,598.91
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**982,134.89**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-428,999.76**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**553,135.13**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	**-**
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	196,251.71
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**196,251.71**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**-167,261.65**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**28,990.06**
Acomptes :	**-**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**506,739.19**

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2043-2045

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du compartiment est d'appliquer une stratégie d'allocation dynamique et diversifiée sur tous types de classes d'actifs, par le biais d'OPC ou d'investissements directs. L'objectif de volatilité évolue annuellement selon un schéma prédéfini.

Le type de gestion de ce compartiment est dit « à volatilité cible décroissante ».

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe RE (Devise: EUR)

	31/03/2026
Valeur liquidative (en EUR)	
Actions C	**20.7600**
Actif net (en k EUR)	**1.04**
Nombre de titres	
Actions C	**50.0000**

Date de mise en paiement	31/03/2026
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	
Actions C	**0.91**
Capitalisation unitaire sur revenus	
Actions C	**-0.15**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)

	31/03/2026
Valeur liquidative (en EUR)	
Actions C	**20.7585**
Actif net (en k EUR)	**7,239.53**
Nombre de titres	
Actions C	**348,749.0361**

Date de mise en paiement	31/03/2026
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	
Actions C	**0.90**
Capitalisation unitaire sur revenus	
Actions C	**-0.15**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

	31/03/2026
Valeur liquidative (en EUR)	
Actions C	**104.5790**
Actif net (en k EUR)	**1.05**
Nombre de titres	
Actions C	**10.0000**

Date de mise en paiement	31/03/2026
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	
Actions C	**4.57**
Capitalisation unitaire sur revenus	
Actions C	**0.03**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/03/2026
Valeur liquidative (en EUR)	
Actions C	**20.8256**
Actif net (en k EUR)	**5,396.43**
Nombre de titres	
Actions C	**259,124.1335**

Date de mise en paiement	31/03/2026
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	
Actions C	**0.91**
Capitalisation unitaire sur revenus	
Actions C	**-0.08**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2043-2045

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 6,5 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

NOM DES COMPARTIMENTS	CARACTERISTIQUES / ACTIONS	CODES ISIN	AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES	DEVISE DE LIBELLE	FRACTIONNEMENT DES ACTIONS*	MONTANT MINIMUM DES SOUSCRIPTIONS*
BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2043-2045	Catégorie d'actions « Classic »	FR0014010Y42	Revenu net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	Euro	Dix-Millième	L'équivalent en euro d'un dix-millième d'action
	Catégorie d'actions « I »	FR0014010Y59				*Voir définition de la catégorie « I »**
	Catégorie d'actions « X »	FR0014010Y67				L'équivalent en euro d'un dix-millième d'action**
	Catégorie d'actions « RE »	FR0014010Y75				L'équivalent en euro d'un dix-millième d'action

**** Depuis le 7 novembre 2013, les actions sont fractionnées en dix-millièmes (fractionnement en millièmes avant cette date)***

** A l'exception des OPC et mandats institutionnels gérés par les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas, de BNP PAM Participations et de BNPP AM Holding, pour lesquels il n'existe pas de montant minimum de souscription.*

*** Réservée aux OPC nourriciers gérés par des sociétés de gestion du groupe BNP Paribas*

CATEGORIES D'ACTIONS	SOUSCRIPTEURS CONCERNES
« Classic »	La catégorie d'actions « Classic » est offerte à tous les souscripteurs personnes physiques et personnes morales.
« I »	La catégorie d'actions « I » est réservée aux OPC du Groupe BNP Paribas et/ou aux filiales du Groupe BNP Paribas dans le cadre de leur activité commerciale de mise en place : - d'un contrat d'assurance collective au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) souscrivant pour un montant initial minimum de 100 000 euros (hors éventuelle commission de souscription) dans la SICAV (tous compartiments confondus) ou au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) comptant au moins un effectif global de 500 salariés lors de leur première souscription. - et/ou d'un Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCO) ou d'un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) souscrivant pour un montant initial minimum de 1 million d'euros en nombre entier ou en fraction d'action après arrondi au dix-millième* inférieur dans la SICAV (tous compartiments confondus) ou au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) comptant au moins un effectif total de 500 salariés lors de leur première souscription
« X »	La catégorie d'actions « X » est réservée aux OPC gérés par BNPP AM
« RE »	La catégorie d'actions « RE » est réservée aux filiales du Groupe BNP Paribas dans le cadre de leur activité commerciale de mis en place d'un Plan d'Epargne Retraite Individuel (PERin).

**** Depuis le 7 novembre 2013, les actions sont fractionnées en dix-millièmes (fractionnement en millièmes avant cette date).***

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)
Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :
- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.
L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.
L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.
Cas particulier : Floor : ces options sont valorisées par des contreparties tierces à partir d'un modèle d'actualisation Marked-to-market basé sur une volatilité et une courbe de taux de marché vérifiées par le gérant et pris à la clôture du marché chaque jeudi.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalué à leur valeur nominale.

Swaps de taux :
- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.
L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

L'évaluation des swaps d'indice, calculée par l'équipe « OTC pricing & Services », est utilisée pour le calcul de la valeur liquidative après contrôle de cohérence avec la valorisation de la contrepartie si elle est reçue dans les délais. En cas de non disponibilité ou d'incohérence, OTC pricing et Services se rapproche de la contrepartie pour identifier et résoudre les problèmes.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Crédit Défault Swaps (CDS) : Le cours d'évaluation émane d'un contributeur qui nous est fourni par la société de gestion.
L'engagement hors bilan des CDS correspond à la valeur nominale.

Mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing

La SICAV a choisi de mettre en place un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing*.

Le mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing* consiste à faire supporter, en cas de souscriptions ou de rachats d'actions significatifs, aux actionnaires du compartiment concerné à l'origine de ces souscriptions ou rachats les coûts de réaménagement du portefeuille du compartiment concerné (frais liés à l'achat ou à la vente de titres générés par les mouvements de passif du compartiment concerné).
La valeur liquidative du compartiment concerné est ajustée à la hausse (en cas de souscription nette) ou à la baisse (en cas de rachat net) pour protéger les actionnaires présents dans le compartiment de l'effet de dilution de la performance généré par les coûts de réaménagement du portefeuille.

Le *swing pricing* vise à réduire pour les actionnaires détenant des actions du compartiment concerné les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux nouvelles entrées (souscriptions) ou aux nouvelles sorties (rachats) dans le compartiment concerné.

La SICAV calcule une valeur liquidative ajustée lorsque le montant net des souscriptions ou des rachats sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment concerné, centralisés un jour de calcul de la valeur liquidative, dépasse un seuil prédéterminé par la SICAV (seuil de déclenchement) en fonction des conditions de marché. La valeur liquidative supportant ces ordres de souscription ou de rachat sera alors ajustée à la hausse, dans le cas de souscriptions nettes, ou à la baisse, dans le cas de rachats nets, à l'aide d'un pourcentage d'ajustement (facteur d'ajustement) fixé par la société de gestion.

La société de gestion a adopté une politique d'application du mécanisme de *swing pricing* qui définit les mesures organisationnelles et administratives ainsi que les conditions d'application du seuil de déclenchement et du facteur d'ajustement (politique de *swing pricing*). Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont revus périodiquement par la société de gestion.

Frais de fonctionnement et de gestion

Définition générale : Ces frais recouvrent les frais de gestion financière, les frais de fonctionnement et autres services et les frais indirects maximums (commissions et frais de gestion).

A ces frais peuvent s'ajouter des commissions de surperformance qui rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le compartiment a dépassé son objectif de performance.

Une partie des frais facturés au compartiment de la SICAV peut également être destinée à rémunérer le(s) distributeur(s) du compartiment au titre de son (leur) activité de conseil et de placement (entre 28% et 65% selon le(s) distributeur(s) et le type de parts).

FRAIS FACTURES AU COMPARTIMENT		ASSIETTE	TAUX / BAREME
FRAIS DE GESTION FINANCIERE		Actif net	Catégories d'actions « Classic » et « RE » : 1,30 % TTC maximum Catégorie d'actions « I » : 0,70 % TTC maximum Catégorie d'actions « X » : 0,05% TTC maximum
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES SERVICES *(**)*		Actif net	Catégories d'actions « Classic », « RE », « I » et « X » : 0,10 % TTC maximum *(*)*
FRAIS INDIRECTS MAXIMUMS	COMMISSIONS (SOUSCRIPTION ET RACHAT)	Valeur liquidative X nombre d'actions	5% TTC maximum
	FRAIS DE GESTION	Actif net	1,20% TTC maximum
COMMISSION DE SURPERFORMANCE		/	Néant

(*) Ce taux peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs et tout dépassement de ce taux est pris en charge par le gestionnaire financier par délégation.

(**) Les frais de fonctionnement et autres services peuvent comprendre les frais suivants :
- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données à l'exclusion des frais de recherches et de données financières et extra-financières à usage de la gestion financière
- Frais de dépositaire, conservateur, centralisateur, agent de transfert, délégataire de la gestion administrative et comptable, juridiques, audit, fiscalité, garantie le cas échéant, etc.
- Frais liés au respect d'obligations règlementaires
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance du client.

Autres frais pouvant être facturés au compartiment de la SICAV : les coûts exceptionnels et non récurrents liés à un recouvrement des créances ou à une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de *class action*).

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :
1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2043-2045

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation pour l'action Classic
Capitalisation pour l'action I
Capitalisation pour l'action X
Capitalisation pour l'action RE

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour l'action Classic
Capitalisation pour l'action I
Capitalisation pour l'action X
Capitalisation pour l'action RE

Changements affectant le compartiment

Néant

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/03/2026
Capitaux propres début d'exercice	**-**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) [1]	27,633,954.64
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-16,081,508.29
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-92,786.25
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	982,134.89
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	196,251.71
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes [2]	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes [2]	-
Autres éléments	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	**12,638,046.70**

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.
[2] Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

	Exercice 31/03/2026
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	**Nombre de titres**
Catégorie de classe RE (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	50.0000
Nombre de titres rachetés	-
Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	420,148.7498
Nombre de titres rachetés	71,399.7137
Catégorie de classe X (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	10.0000
Nombre de titres rachetés	-
Catégorie de classe I (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	930,507.6277
Nombre de titres rachetés	671,383.4942
Commissions de souscription et/ou de rachat	**Montant (EUR)**
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Code ISIN de l'action	Libellé de l'action	Affectation des sommes distribuables	Devise de l'action	Actif net de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
FR0014010Y42	Classic	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	7,239,533.02	348,749.0361	20.7585
FR0014010Y59	I	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	5,396,429.89	259,124.1335	20.8256
FR0014010Y67	X	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	1,045.79	10.0000	104.5790
FR0014010Y75	RE	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	1,038.00	50.0000	20.7600

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays	Pays	Pays	Pays	Pays
Actif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	1,581.54					
Options	-1,946.63					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	**-365.09**					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
	+/-	< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	116.36	-	-	-	116.36
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		**-**	**-**	**-**	**116.36**

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	116.36	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	**116.36**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	NOK	DKK	SEK	CHF	Autres devises
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	109.37
Comptes financiers	-	-	-	-	100.29
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-110.67
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	65.05	300.87	906.15	7,644.83
Devises à livrer	-60.35	-177.62	-513.54	-1,428.43	-12,976.20
Futures	-	-	-	-	1,456.17
Options	-	-	-	-	-1,836.67
Swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
TOTAL	**-60.35**	**-112.57**	**-212.67**	**-522.28**	**-5,612.87**

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs éligibles : Loans	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS PARIS	110.42	
CITIGROUP GLOBAL MARKET	16.25	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS PARIS		139.06
CITIGROUP GLOBAL MARKET		20.56
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	BNP Paribas Asset Management Europe SAS	Money Market	France	EUR	925,563.19
FR0013368446	BNP PARIBAS ACTIONS PME ETI ISR 24C	BNP Paribas Asset Management Europe SAS	Equity	France	EUR	1,305,136.28
IE0000VX9GN7	BNP PARIBAS EASY S&P 500 ESG	BNP Paribas Asset Management Europe SAS	Equity	Irlande	USD	870,257.73
LU1291092200	BNPP EASY JPM SCRND EMBI GLB DIV COM 9IC	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	USD	68,205.56
LU1291097779	BNPP EASY MSCI EMERGING MIN TE 9IE	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	1,429,107.54
LU1291099718	BNPP EASY MSCI EUROPE MIN TE 9IL	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	1,989,307.55
LU1291101555	BNPP EASY MSCI EUR SMALL CAP SRI PAB 9IL	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	460,219.24
LU1291102447	BNPP EASY MSCI JAPAN MIN TE 9IL	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	1,143,364.04
LU1377382368	BNPP EASY LOW CARBON 100 EUROPE PAB 9UC	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	520,500.66
LU1953136873	BNPP EASY ECPI CIRCULAR ECO LEADERS 9PC	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	256,601.15
LU1956135914	BNPP SUST EUROPE MULTIFACTOR EQUITY ICA	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	971,297.07
LU2607531006	BNPP EASY MSCI USA MIN TE C17	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	USD	2,204,666.24
LU2967933370	THEAM QUANT-NUCLEAR OPPORTUNITIES - SCA	BNP Paribas Asset Management Europe SAS	Equity	Luxembourg (Grand-Duché)	USD	354,334.00
TOTAL						**12,498,560.25**

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/03/2026
Ventilation par nature des créances	**-**
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	109,374.81
Collatéraux espèces	-
Autres débiteurs divers	78,066.08
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	**187,440.89**
Ventilation par nature des dettes	**-**
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Frais et charges non encore payés	15,730.39
Autres créditeurs divers	142,747.29
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	**158,477.68**

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe RE (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	7.95	1.39
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	45,109.09	1.40
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe X (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	0.01	0.00
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	53,113.52	0.80
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/03/2026
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

	Exercice 31/03/2026
Immobilisations	
Valeur des immobilisations	-
Amortissement des immobilisations	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	12,498,560.25
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe RE (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2026
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-7.63
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-7.63**
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-7.63
Total	**-7.63**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2026
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	45.51
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**45.51**
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	45.51
Total	**45.51**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2026
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-53,397.55
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-53,397.55**
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-53,397.55
Total	**-53,397.55**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2026
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	317,049.71
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**317,049.71**
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	317,049.71
Total	**317,049.71**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2026
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	0.31
Sommes distribuables au titre du revenu net	**0.31**
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	0.31
Total	**0.31**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2026
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	45.72
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**45.72**
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	45.72
Total	**45.72**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2026
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-21,981.13
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-21,981.13**
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-21,981.13
Total	**-21,981.13**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2043-2045

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2026
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	235,994.19
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**235,994.19**
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	235,994.19
Total	**235,994.19**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**12,498,560.25**	**98.90**
OPCVM				**12,498,560.25**	**98.90**
BNP PARIBAS ACTIONS PME ETI ISR 24C	11,597.088	112.54	EUR	1,305,136.28	10.33
BNP PARIBAS EASY S&P 500 ESG	60,308	16.63	USD	870,257.73	6.89
BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	36.763	25,176.49	EUR	925,563.19	7.32
BNPP EASY ECPI CIRCULAR ECO LEADERS 9PC	1,275.984	201.10	EUR	256,601.15	2.03
BNPP EASY JPM SCRND EMBI GLB DIV COM 9IC	0.471	166,850.22	USD	68,205.56	0.54
BNPP EASY LOW CARBON 100 EUROPE PAB 9UC	1,951	266.79	EUR	520,500.66	4.12
BNPP EASY MSCI EMERGING MIN TE 9IE	103,304	13.83	EUR	1,429,107.54	11.31
BNPP EASY MSCI EUROPE MIN TE 9IL	109,287	18.20	EUR	1,989,307.55	15.74
BNPP EASY MSCI EUR SMALL CAP SRI PAB 9IL	1,565	294.07	EUR	460,219.24	3.64
BNPP EASY MSCI JAPAN MIN TE 9IL	65,564	17.44	EUR	1,143,364.04	9.05
BNPP EASY MSCI USA MIN TE C17	495.282	5,128.83	USD	2,204,666.24	17.44
BNPP SUST EUROPE MULTIFACTOR EQUITY ICA	4,227.258	229.77	EUR	971,297.07	7.69
THEAM QUANT- NUCLEAR OPPORTUNITIES - SCA	2,061.1048	198.08	USD	354,334.00	2.80
Instruments financiers à terme				**-5,833.66**	**-0.05**
Futures				**-29,407.99**	**-0.23**
LIQUIDITY SCREENED EURO HY 19/06/2026	1.00	304.14	EUR	-572.00	-
MSCI EMERGING MARKETS INDEX 19/06/2026	5.00	1,454.60	USD	-6,079.67	-0.05
MSCI EUROPE SMALL CAP NET TR 19/06/2026	1.00	632.40	EUR	-903.00	-0.01
S&P 500 E-MINI FUTURE 18/06/2026	4.00	6,570.75	USD	-20,083.32	-0.16
STXE6ESGX EURP 19/06/2026	3.00	207.10	EUR	-1,770.00	-0.01
Options				**27,121.57**	**0.21**
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/06/2026 550	-4.00	4.83	USD	-1,675.06	-0.01
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/06/2026 600	6.00	10.29	USD	5,361.05	0.04
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 610	-2.00	21.20	USD	-3,680.78	-0.03
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 630	2.00	26.27	USD	4,559.97	0.04
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 640	3.00	29.18	USD	7,596.34	0.06
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/12/2026 625	2.00	31.68	USD	5,499.05	0.04
PUT STOXX 600(SXXP) 18/09/2026 520	6.00	13.67	EUR	4,101.00	0.03
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 500	-5.00	5.62	EUR	-1,405.00	-0.01
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 550	10.00	13.53	EUR	6,765.00	0.05
Appels de marge				**29,407.99**	**0.23**
Change à terme				**-32,955.23**	**-0.26**
Achat CHF 51000 Vente EUR 56632.69	51,000.00	0.92	CHF	-1,485.16	-0.01

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Achat CHF 51000 Vente EUR 56632.69	-56,632.69	0.92	EUR	-	-
Achat CHF 621000 Vente EUR 673718.47	621,000.00	0.92	CHF	-2,216.17	-0.02
Achat CHF 621000 Vente EUR 673718.47	-673,718.47	0.92	EUR	-	-
Achat CHF 67000 Vente EUR 73522.88	67,000.00	0.92	CHF	-1,074.16	-0.01
Achat CHF 67000 Vente EUR 73522.88	-73,522.88	0.92	EUR	-	-
Achat CHF 99000 Vente EUR 109344.3	99,000.00	0.92	CHF	-2,293.21	-0.02
Achat CHF 99000 Vente EUR 109344.3	-109,344.30	0.92	EUR	-	-
Achat DKK 486000 Vente EUR 65078.22	486,000.00	7.47	DKK	-27.48	-
Achat DKK 486000 Vente EUR 65078.22	-65,078.22	7.47	EUR	-	-
Achat EUR 1126593.22 Vente CHF 1043000	1,126,593.22	0.92	EUR	-1,227.88	-0.01
Achat EUR 1126593.22 Vente CHF 1043000	-1,043,000.00	0.92	CHF	-	-
Achat EUR 1148082.05 Vente USD 1342000	1,148,082.05	1.15	EUR	-15,555.57	-0.12
Achat EUR 1148082.05 Vente USD 1342000	-1,342,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 1616789.83 Vente GBP 1409000	1,616,789.83	0.87	EUR	5,692.24	0.05
Achat EUR 1616789.83 Vente GBP 1409000	-1,409,000.00	0.87	GBP	-	-
Achat EUR 148250.13 Vente GBP 129000	148,250.13	0.87	EUR	747.23	0.01
Achat EUR 148250.13 Vente GBP 129000	-129,000.00	0.87	GBP	-	-
Achat EUR 170998.22 Vente SEK 1838000	170,998.22	10.97	EUR	3,524.12	0.03
Achat EUR 170998.22 Vente SEK 1838000	-1,838,000.00	10.97	SEK	-	-
Achat EUR 177759.66 Vente DKK 1327000	177,759.66	7.47	EUR	141.68	-
Achat EUR 177759.66 Vente DKK 1327000	-1,327,000.00	7.47	DKK	-	-
Achat EUR 180279.38 Vente CHF 167000	180,279.38	0.92	EUR	-301.76	-
Achat EUR 180279.38 Vente CHF 167000	-167,000.00	0.92	CHF	-	-
Achat EUR 2580987.48 Vente JPY 470872000	2,580,987.48	183.16	EUR	10,176.29	0.08
Achat EUR 2580987.48 Vente JPY 470872000	-470,872,000.00	183.16	JPY	-	-
Achat EUR 277776.04 Vente SEK 2979000	277,776.04	10.97	EUR	6,336.79	0.05
Achat EUR 277776.04 Vente SEK 2979000	-2,979,000.00	10.97	SEK	-	-
Achat EUR 282079.04 Vente GBP 246000	282,079.04	0.87	EUR	794.44	0.01
Achat EUR 282079.04 Vente GBP 246000	-246,000.00	0.87	GBP	-	-
Achat EUR 4821888.97 Vente USD 5663000	4,821,888.97	1.15	EUR	-88,453.67	-0.70
Achat EUR 4821888.97 Vente USD 5663000	-5,663,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 406848.16 Vente USD 484000	406,848.16	1.15	EUR	-12,824.42	-0.10
Achat EUR 406848.16 Vente USD 484000	-484,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 467704.11 Vente JPY 85272000	467,704.11	183.16	EUR	2,146.14	0.02
Achat EUR 467704.11 Vente JPY 85272000	-85,272,000.00	183.16	JPY	-	-
Achat EUR 52897.34 Vente USD 61000	52,897.34	1.15	EUR	4.72	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Achat EUR 52897.34 Vente USD 61000	-61,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 55913.91 Vente USD 66000	55,913.91	1.15	EUR	-1,314.17	-0.01
Achat EUR 55913.91 Vente USD 66000	-66,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 584965.62 Vente USD 687000	584,965.62	1.15	EUR	-10,726.66	-0.08
Achat EUR 584965.62 Vente USD 687000	-687,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 59135.6 Vente NOK 678000	59,135.60	11.24	EUR	-1,211.32	-0.01
Achat EUR 59135.6 Vente NOK 678000	-678,000.00	11.24	NOK	-	-
Achat EUR 59219.82 Vente USD 71000	59,219.82	1.15	EUR	-2,343.72	-0.02
Achat EUR 59219.82 Vente USD 71000	-71,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 60039.74 Vente CHF 55000	60,039.74	0.92	EUR	566.91	-
Achat EUR 60039.74 Vente CHF 55000	-55,000.00	0.92	CHF	-	-
Achat EUR 60647.12 Vente USD 70000	60,647.12	1.15	EUR	-49.33	-
Achat EUR 60647.12 Vente USD 70000	-70,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 61429.78 Vente CHF 56000	61,429.78	0.92	EUR	875.63	0.01
Achat EUR 61429.78 Vente CHF 56000	-56,000.00	0.92	CHF	-	-
Achat EUR 61631.88 Vente GBP 54000	61,631.88	0.87	EUR	-113.52	-
Achat EUR 61631.88 Vente GBP 54000	-54,000.00	0.87	GBP	-	-
Achat EUR 62744.46 Vente USD 74000	62,744.46	1.15	EUR	-1,420.36	-0.01
Achat EUR 62744.46 Vente USD 74000	-74,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 76115.03 Vente JPY 13999000	76,115.03	183.16	EUR	-315.05	-
Achat EUR 76115.03 Vente JPY 13999000	-13,999,000.00	183.16	JPY	-	-
Achat EUR 77790.21 Vente SEK 819000	77,790.21	10.97	EUR	3,164.92	0.03
Achat EUR 77790.21 Vente SEK 819000	-819,000.00	10.97	SEK	-	-
Achat EUR 86329.54 Vente USD 100000	86,329.54	1.15	EUR	-379.67	-
Achat EUR 86329.54 Vente USD 100000	-100,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 91812.4 Vente GBP 80000	91,812.40	0.87	EUR	337.73	-
Achat EUR 91812.4 Vente GBP 80000	-80,000.00	0.87	GBP	-	-
Achat EUR 96080.02 Vente USD 111000	96,080.02	1.15	EUR	-167.21	-
Achat EUR 96080.02 Vente USD 111000	-111,000.00	1.15	USD	-	-
Achat EUR 97894.43 Vente USD 117000	97,894.43	1.15	EUR	-3,555.35	-0.03
Achat EUR 97894.43 Vente USD 117000	-117,000.00	1.15	USD	-	-
Achat GBP 183000 Vente EUR 209700.78	183,000.00	0.87	GBP	-452.48	-
Achat GBP 183000 Vente EUR 209700.78	-209,700.78	0.87	EUR	-	-
Achat GBP 72000 Vente EUR 83031	72,000.00	0.87	GBP	-703.80	-0.01
Achat GBP 72000 Vente EUR 83031	-83,031.00	0.87	EUR	-	-
Achat GBP 850000 Vente EUR 971254.3	850,000.00	0.87	GBP	664.05	0.01

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Achat GBP 850000 Vente EUR 971254.3	-971,254.30	0.87	EUR	-	-
Achat GBP 86000 Vente EUR 99232.68	86,000.00	0.87	GBP	-897.41	-0.01
Achat GBP 86000 Vente EUR 99232.68	-99,232.68	0.87	EUR	-	-
Achat JPY 10971000 Vente EUR 60530.06	10,971,000.00	183.16	JPY	-631.89	-
Achat JPY 10971000 Vente EUR 60530.06	-60,530.06	183.16	EUR	-	-
Achat JPY 11887000 Vente EUR 64969.7	11,887,000.00	183.16	JPY	-70.47	-
Achat JPY 11887000 Vente EUR 64969.7	-64,969.70	183.16	EUR	-	-
Achat JPY 12710000 Vente EUR 69150.31	12,710,000.00	183.16	JPY	242.24	-
Achat JPY 12710000 Vente EUR 69150.31	-69,150.31	183.16	EUR	-	-
Achat JPY 13127000 Vente EUR 71902.56	13,127,000.00	183.16	JPY	-233.32	-
Achat JPY 13127000 Vente EUR 71902.56	-71,902.56	183.16	EUR	-	-
Achat JPY 21391000 Vente EUR 117701.18	21,391,000.00	183.16	JPY	-913.13	-0.01
Achat JPY 21391000 Vente EUR 117701.18	-117,701.18	183.16	EUR	-	-
Achat JPY 280909000 Vente EUR 1521819.45	280,909,000.00	183.16	JPY	11,854.25	0.09
Achat JPY 280909000 Vente EUR 1521819.45	-1,521,819.45	183.16	EUR	-	-
Achat SEK 2580000 Vente EUR 240954.07	2,580,000.00	10.97	SEK	-5,870.73	-0.05
Achat SEK 2580000 Vente EUR 240954.07	-240,954.07	10.97	EUR	-	-
Achat SEK 722000 Vente EUR 67700.45	722,000.00	10.97	SEK	-1,913.56	-0.02
Achat SEK 722000 Vente EUR 67700.45	-67,700.45	10.97	EUR	-	-
Achat USD 118000 Vente EUR 102327.25	118,000.00	1.15	USD	-10.38	-
Achat USD 118000 Vente EUR 102327.25	-102,327.25	1.15	EUR	-	-
Achat USD 119000 Vente EUR 103696.93	119,000.00	1.15	USD	-512.97	-
Achat USD 119000 Vente EUR 103696.93	-103,696.93	1.15	EUR	-	-
Achat USD 127000 Vente EUR 107104.03	127,000.00	1.15	USD	3,016.67	0.02
Achat USD 127000 Vente EUR 107104.03	-107,104.03	1.15	EUR	-	-
Achat USD 145000 Vente EUR 123091.76	145,000.00	1.15	USD	2,636.60	0.02
Achat USD 145000 Vente EUR 123091.76	-123,091.76	1.15	EUR	-	-
Achat USD 257000 Vente EUR 218721.92	257,000.00	1.15	USD	4,120.75	0.03
Achat USD 257000 Vente EUR 218721.92	-218,721.92	1.15	EUR	-	-
Achat USD 262000 Vente EUR 225554.07	262,000.00	1.15	USD	1,624.06	0.01
Achat USD 262000 Vente EUR 225554.07	-225,554.07	1.15	EUR	-	-
Achat USD 3505000 Vente EUR 2976165.2	3,505,000.00	1.15	USD	62,992.66	0.50
Achat USD 3505000 Vente EUR 2976165.2	-2,976,165.20	1.15	EUR	-	-
Achat USD 61000 Vente EUR 52768.03	61,000.00	1.15	USD	124.59	-
Achat USD 61000 Vente EUR 52768.03	-52,768.03	1.15	EUR	-	-
Achat USD 64000 Vente EUR 54846.88	64,000.00	1.15	USD	647.02	0.01

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Achat USD 64000 Vente EUR 54846.88	-54,846.88	1.15	EUR	-	-
Achat USD 66000 Vente EUR 56935.77	66,000.00	1.15	USD	292.31	-
Achat USD 66000 Vente EUR 56935.77	-56,935.77	1.15	EUR	-	-
Achat USD 68000 Vente EUR 59321.76	68,000.00	1.15	USD	-359.50	-
Achat USD 68000 Vente EUR 59321.76	-59,321.76	1.15	EUR	-	-
Achat USD 69000 Vente EUR 58458.82	69,000.00	1.15	USD	1,370.54	0.01
Achat USD 69000 Vente EUR 58458.82	-58,458.82	1.15	EUR	-	-
Achat USD 81000 Vente EUR 68131.18	81,000.00	1.15	USD	2,103.28	0.02
Achat USD 81000 Vente EUR 68131.18	-68,131.18	1.15	EUR	-	-
Achat USD 94000 Vente EUR 81034.27	94,000.00	1.15	USD	472.39	-
Achat USD 94000 Vente EUR 81034.27	-81,034.27	1.15	EUR	-	-
Créances				**187,440.89**	**1.48**
Dettes				**-158,477.68**	**-1.25**
Autres comptes financiers				**116,356.90**	**0.92**
TOTAL ACTIF NET			**EUR**	**12,638,046.70**	**100.00**

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Type d'opération	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant**	**Devise**	**Montant**
Change à terme						
Achat CHF 51000 Vente EUR 56632.69	-	-1,485.16	CHF	55,147.53	EUR	-56,632.69
Achat CHF 621000 Vente EUR 673718.47	-	-2,216.17	CHF	671,502.30	EUR	-673,718.47
Achat CHF 67000 Vente EUR 73522.88	-	-1,074.16	CHF	72,448.72	EUR	-73,522.88
Achat CHF 99000 Vente EUR 109344.3	-	-2,293.21	CHF	107,051.09	EUR	-109,344.30
Achat DKK 486000 Vente EUR 65078.22	-	-27.48	DKK	65,050.74	EUR	-65,078.22
Achat EUR 1126593.22 Vente CHF 1043000	-	-1,227.88	EUR	1,126,593.22	CHF	-1,127,821.10
Achat EUR 1148082.05 Vente USD 1342000	-	-15,555.57	EUR	1,148,082.05	USD	-1,163,637.62
Achat EUR 1616789.83 Vente GBP 1409000	5,692.24	-	EUR	1,616,789.83	GBP	-1,611,097.59
Achat EUR 148250.13 Vente GBP 129000	747.23	-	EUR	148,250.13	GBP	-147,502.90
Achat EUR 170998.22 Vente SEK 1838000	3,524.12	-	EUR	170,998.22	SEK	-167,474.10
Achat EUR 177759.66 Vente DKK 1327000	141.68	-	EUR	177,759.66	DKK	-177,617.98
Achat EUR 180279.38 Vente CHF 167000	-	-301.76	EUR	180,279.38	CHF	-180,581.14
Achat EUR 2580987.48 Vente JPY 470872000	10,176.29	-	EUR	2,580,987.48	JPY	-2,570,811.19
Achat EUR 277776.04 Vente SEK 2979000	6,336.79	-	EUR	277,776.04	SEK	-271,439.25
Achat EUR 282079.04 Vente GBP 246000	794.44	-	EUR	282,079.04	GBP	-281,284.60
Achat EUR 4821888.97 Vente USD 5663000	-	-88,453.67	EUR	4,821,888.97	USD	-4,910,342.64
Achat EUR 406848.16 Vente USD 484000	-	-12,824.42	EUR	406,848.16	USD	-419,672.58
Achat EUR 467704.11 Vente JPY 85272000	2,146.14	-	EUR	467,704.11	JPY	-465,557.97
Achat EUR 52897.34 Vente USD 61000	4.72	-	EUR	52,897.34	USD	-52,892.62
Achat EUR 55913.91 Vente USD 66000	-	-1,314.17	EUR	55,913.91	USD	-57,228.08
Achat EUR 584965.62 Vente USD 687000	-	-10,726.66	EUR	584,965.62	USD	-595,692.28
Achat EUR 59135.6 Vente NOK 678000	-	-1,211.32	EUR	59,135.60	NOK	-60,346.92
Achat EUR 59219.82 Vente USD 71000	-	-2,343.72	EUR	59,219.82	USD	-61,563.54
Achat EUR 60039.74 Vente CHF 55000	566.91	-	EUR	60,039.74	CHF	-59,472.83
Achat EUR 60647.12 Vente USD 70000	-	-49.33	EUR	60,647.12	USD	-60,696.45
Achat EUR 61429.78 Vente CHF 56000	875.63	-	EUR	61,429.78	CHF	-60,554.15
Achat EUR 61631.88 Vente GBP 54000	-	-113.52	EUR	61,631.88	GBP	-61,745.40
Achat EUR 62744.46 Vente USD 74000	-	-1,420.36	EUR	62,744.46	USD	-64,164.82

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Achat EUR 76115.03 Vente JPY 13999000	-	-315.05	EUR	76,115.03	JPY	-76,430.08
Achat EUR 77790.21 Vente SEK 819000	3,164.92	-	EUR	77,790.21	SEK	-74,625.29
Achat EUR 86329.54 Vente USD 100000	-	-379.67	EUR	86,329.54	USD	-86,709.21
Achat EUR 91812.4 Vente GBP 80000	337.73	-	EUR	91,812.40	GBP	-91,474.67
Achat EUR 96080.02 Vente USD 111000	-	-167.21	EUR	96,080.02	USD	-96,247.23
Achat EUR 97894.43 Vente USD 117000	-	-3,555.35	EUR	97,894.43	USD	-101,449.78
Achat GBP 183000 Vente EUR 209700.78	-	-452.48	GBP	209,248.30	EUR	-209,700.78
Achat GBP 72000 Vente EUR 83031	-	-703.80	GBP	82,327.20	EUR	-83,031.00
Achat GBP 850000 Vente EUR 971254.3	664.05	-	GBP	971,918.35	EUR	-971,254.30
Achat GBP 86000 Vente EUR 99232.68	-	-897.41	GBP	98,335.27	EUR	-99,232.68
Achat JPY 10971000 Vente EUR 60530.06	-	-631.89	JPY	59,898.17	EUR	-60,530.06
Achat JPY 11887000 Vente EUR 64969.7	-	-70.47	JPY	64,899.23	EUR	-64,969.70
Achat JPY 12710000 Vente EUR 69150.31	242.24	-	JPY	69,392.55	EUR	-69,150.31
Achat JPY 13127000 Vente EUR 71902.56	-	-233.32	JPY	71,669.24	EUR	-71,902.56
Achat JPY 21391000 Vente EUR 117701.18	-	-913.13	JPY	116,788.05	EUR	-117,701.18
Achat JPY 280909000 Vente EUR 1521819.45	11,854.25	-	JPY	1,533,673.70	EUR	-1,521,819.45
Achat SEK 2580000 Vente EUR 240954.07	-	-5,870.73	SEK	235,083.34	EUR	-240,954.07
Achat SEK 722000 Vente EUR 67700.45	-	-1,913.56	SEK	65,786.89	EUR	-67,700.45
Achat USD 118000 Vente EUR 102327.25	-	-10.38	USD	102,316.87	EUR	-102,327.25
Achat USD 119000 Vente EUR 103696.93	-	-512.97	USD	103,183.96	EUR	-103,696.93
Achat USD 127000 Vente EUR 107104.03	3,016.67	-	USD	110,120.70	EUR	-107,104.03
Achat USD 145000 Vente EUR 123091.76	2,636.60	-	USD	125,728.36	EUR	-123,091.76
Achat USD 257000 Vente EUR 218721.92	4,120.75	-	USD	222,842.67	EUR	-218,721.92
Achat USD 262000 Vente EUR 225554.07	1,624.06	-	USD	227,178.13	EUR	-225,554.07
Achat USD 3505000 Vente EUR 2976165.2	62,992.66	-	USD	3,039,157.86	EUR	-2,976,165.20
Achat USD 61000 Vente EUR 52768.03	124.59	-	USD	52,892.62	EUR	-52,768.03
Achat USD 64000 Vente EUR 54846.88	647.02	-	USD	55,493.90	EUR	-54,846.88

BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2043-2045

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Type d'opération	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant**	**Devise**	**Montant**
Achat USD 66000 Vente EUR 56935.77	292.31	-	USD	57,228.08	EUR	-56,935.77
Achat USD 68000 Vente EUR 59321.76	-	-359.50	USD	58,962.26	EUR	-59,321.76
Achat USD 69000 Vente EUR 58458.82	1,370.54	-	USD	59,829.36	EUR	-58,458.82
Achat USD 81000 Vente EUR 68131.18	2,103.28	-	USD	70,234.46	EUR	-68,131.18
Achat USD 94000 Vente EUR 81034.27	472.39	-	USD	81,506.66	EUR	-81,034.27
Total	**126,670.25**	**-159,625.48**		**23,967,579.75**		**-24,000,534.98**

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
MSCI EMERGING MARKETS INDEX 19/06/2026	5.00	-	-6,079.67	315,613.61
MSCI EUROPE SMALL CAP NET TR 19/06/2026	1.00	-	-903.00	63,240.00
S&P 500 E-MINI FUTURE 18/06/2026	4.00	-	-20,083.32	1,140,557.19
STXE6ESGX EURP 19/06/2026	3.00	-	-1,770.00	62,130.00
Sous total		**-**	**-28,835.99**	**1,581,540.80**
Options				
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/06/2026 550	-4.00	-	-1,675.06	251,582.39
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/06/2026 600	6.00	5,361.05	-	-841,572.38
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 610	-2.00	-	-3,680.78	358,700.07
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 630	2.00	4,559.97	-	-446,157.33
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/09/2026 640	3.00	7,596.34	-	-745,399.33
PUT S&P 500 MINI INDEX 18/12/2026 625	2.00	5,499.05	-	-413,822.43
PUT STOXX 600(SXXP) 18/09/2026 520	6.00	4,101.00	-	-39,505.40
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 500	-5.00	-	-1,405.00	19,099.29
PUT STOXX 600(SXXP) 19/06/2026 550	10.00	6,765.00	-	-89,558.64
Sous total		**33,882.41**	**-6,760.84**	**-1,946,633.75**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**33,882.41**	**-35,596.83**	**-365,092.95**

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**-**	**-**	**-**

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
LIQUIDITY SCREENED EURO HY 19/06/2026	1.00	-	-572.00	60,828.00
Sous total		-	**-572.00**	**60,828.00**
Options				
Sous total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-572.00	60,828.00

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	12,498,560.25
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-32,955.23
Total instruments financiers à terme - actions	-1,714.42
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-572.00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	333,205.78
Autres passifs (-)	158,477.68
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	**12,638,046.70**

RESOLUTIONS

Assemblée générale ordinaire des actionnaires
7 juillet 2026
Résolutions votées
***

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil, ainsi que les comptes annuels de la SICAV de l'exercice clos le 31 mars 2026 tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée générale constate que le capital qui s'élevait à 1 847 992 966,5 euros le 31 mars 2025, était de 701 561 856,61 euros le 31 mars 2026.

Ce capital est ainsi réparti :

1/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Long Terme
Capital : 63,094,854.46 euros, divisé en :
469,830.5370 actions de catégorie « Classic »
92,566.9824 actions de catégorie « I »
846,894.4983 actions de catégorie « Classic Attente »
222,271.2895 actions de catégorie « I Attente »

2/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Moyen Terme
Capital : 88,407,969.00 euros, divisé en :
577,758.5388 actions de catégorie « Classic classe C »
1,204,674.1781 actions de catégorie «Classic classe D »
105,851.5420 actions de catégorie « I »
125,872.8059 actions de catégorie « X »

3/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Court terme
Capital : 181,820,841.97 euros, divisé en :
3,800,368.5905 actions de catégorie « Classic »
2,498,926.3980 actions de catégorie « I »
2.0092 actions de catégorie « X »
88,714.9976 actions de catégorie « EPC »
2.0215 actions de catégorie « RE »
50.0000 actions de catégorie « Privilège »

4/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2028-2030
Capital : 45,114,898.50 euros divisé en :
718,119.9189 actions de catégorie « Classic »
749,199.6514 actions de catégorie « I »

5/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2031-2033
Capital : 118,919,600.98 euros, divisé en :
3,495,492.0151 actions de catégorie « Classic »
837,337.8791 actions de catégorie « I »

6/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2034-2036
Capital : 80,933,351.41 euros, divisé en :
2,717,907.1131 actions de catégorie « Classic »
708,253.9396 actions de catégorie « I »

7/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2037-2039
Capital : 78,211,543.26 euros, divisé en :
3,101,444.6343 actions de catégorie « Classic »
665,611.6040 actions de catégorie « I »

8/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2040-2042
Capital : 32,927,489.52 euros, divisé en :
1,078,371.5794 actions de catégorie « Classic »
50.0000 actions de catégorie « RE »
10.0000 actions de catégorie « X »
397,766.7862 actions de catégorie « I »

9/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2043-2045
Capital : 12,131,307.51 euros divisé en :
50.0000 actions de catégorie « RE »
348,749.0361 actions de catégorie « Classic »
259,124.1335 actions de catégorie « I »
10.0000 actions de catégorie « X »

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, approuve l'affectation et la répartition des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2026 telles qu'elles sont proposées par le Conseil d'administration :

1/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Long Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requise pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -725,344.20 euros le montant des revenus nets distribuables**,** et décide:

Pour la catégorie d'actions « I Attente »: d'inscrire au capital la somme de -79,417.41 euros.

Pour la catégorie d'actions « I »: d'inscrire au capital la somme de -24,644.65 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic Attente »: d'inscrire au capital la somme de -395,401.40 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de -225,880.74 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

2/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Moyen Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -762,872.55 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic classe C » : d'inscrire au capital la somme de -271,036.91 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic classe D » : d'inscrire au capital la somme de -475,931.88 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -20,275.47 euros.

Pour la catégorie d'actions « X » : d'inscrire au capital la somme de 4,371.71 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, qu'il n'a été procédé à aucune distribution au cours des trois précédents exercices.

3/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Court Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à 1,790,252.19 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de 865,886.39 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de 903,118.45 euros.

Pour la catégorie d'actions « X » : d'inscrire au capital la somme de 3.36 euros.

Pour la catégorie d'actions « EPC » : d'inscrire au capital la somme de 21,230.29 euros.

Pour la catégorie d'actions « RE » : d'inscrire au capital la somme de 0.49 euros.

Pour la catégorie d'actions « Privilege » : d'inscrire au capital la somme de 13.21 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

4/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2028-2030

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -272,964.57 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de -172,307.18 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -100,657.39 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

5/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2031-2033

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -1,102,719.99 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de -979,134.81 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -123,585.18 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

6/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2034-2036

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -825,959.56 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : d'inscrire au capital la somme de -723,535.69 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -102,423.87 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

7/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2037-2039

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -546,769.48 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic »: d'inscrire au capital la somme de -517,421.60 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -29,347.88 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

8/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2040-2042

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -296,953.26 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : d'inscrire au capital la somme de -258,439.43 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -38,504.99 euros

Pour la catégorie d'actions « X » : d'inscrire au capital la somme de 3.00 euros

Pour la catégorie d'actions « RE » : d'inscrire au capital la somme de -11.84 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

9/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2043-2045

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, arrête à -75,386.00 euros le montant des revenus nets distribuables, et décide :

Pour la catégorie d'actions « RE » : d'inscrire au capital la somme de -7.63 euros

Pour la catégorie d'actions « Classic » : d'inscrire au capital la somme de -53,397.55 euros

Pour la catégorie d'actions « X » : d'inscrire au capital la somme de 0.31 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : d'inscrire au capital la somme de -21,981.13 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les résultats afférents à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisés.

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, approuve l'affectation et la répartition des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées de l'exercice clos le 31 mars 2026 telles qu'elles sont proposées par le Conseil d'administration :

1/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Long Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, arrête à 17,287,456.24 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « I Attente » **:** 3,297,413.25 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : 1,023,241.70 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic Attente » : 8,252,433.58 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 4,714,367.71 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

2/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Moyen Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 10,922,545.30 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic classe C » : 3,173,211.91 euros.

Pour la catégorie d'actions « Classic classe D » : 5,572,061.06 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : 480,656.92 euros.

Pour la catégorie d'actions « X » : 1,696,615.41 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, qu'il n'a été procédé à aucune distribution au cours des trois précédents exercices.

3/ Compartiment BNP Paribas Perspectives Court Terme

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 8,901,066.63 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 5,093,010.49 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 3,714,231.23 euros

Pour la catégorie d'actions « X » : 10.54 euros

Pour la catégorie d'actions « EPC » : 93,758.92 euros

Pour la catégorie d'actions « RE » : 1.95 euros

Pour la catégorie d'actions « Privilège » : 53.50 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

4/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2028-2030

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 4,567,967.72 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 2,129,701.63 euros.

Pour la catégorie d'actions « I » : 2,438,266.09 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

5/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2031-2033

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 11,138,292.19 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 8,907,751.83 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 2,230,540.36 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

6/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2034-2036

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 8,014,828.65 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 6,253,988.98 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 1,760,839.67 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

7/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2037-2039

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 7,783,867.95 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 6,366,919.90 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 1,416,948.05 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

8/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2040-2042

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 4,642,193.30 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 3,375,946.49 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 1,265,928.05 euros

Pour la catégorie d'actions « X » : 162.04 euros

Pour la catégorie d'actions « Re » : 156.72 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

9/ Compartiment BNP Paribas Perspectives 2043-2045

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire arrête à 553,135.13 euros le montant des plus-values nettes réalisées de l'exercice et décide d'inscrire ce montant au capital, selon la répartition suivante :

Pour la catégorie d'actions « Re » : 45.51 euros

Pour la catégorie d'actions « Classic » : 317,049.71euros

Pour la catégorie d'actions « X » : 45.72 euros

Pour la catégorie d'actions « I » : 235,994.19 euros

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les plus et moins-values afférentes à ces catégories d'actions sont entièrement capitalisées.

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial établi par le Commissaire aux comptes en exécution de l'article L.225-38 du Code de commerce et en approuve les conclusions.

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'Assemblée générale ordinaire, confère tous pouvoirs aux sociétés « LVPRO » et « LEXTENSO/ PETITES AFFICHES » ainsi qu'à tout porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente Assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés